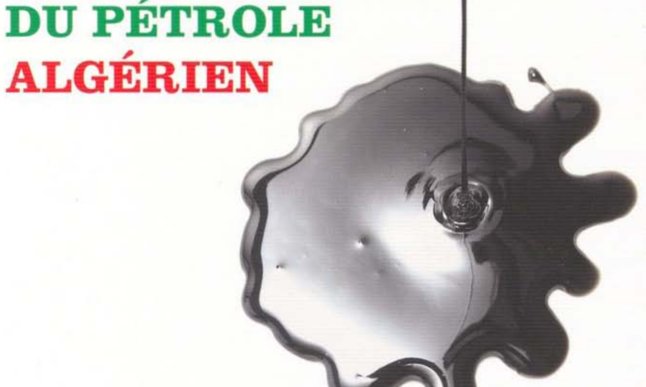
Hocine Malti

HISTOIRE SECRÈTE DU PÉTROLE ALGÉRIEN



LA DÉCOUVERTE

Cahiers libres

DU MÊME AUTEUR

On l'a appelé le pétrole rouge, Marinoor, Alger, 1997.

Hocine Malti

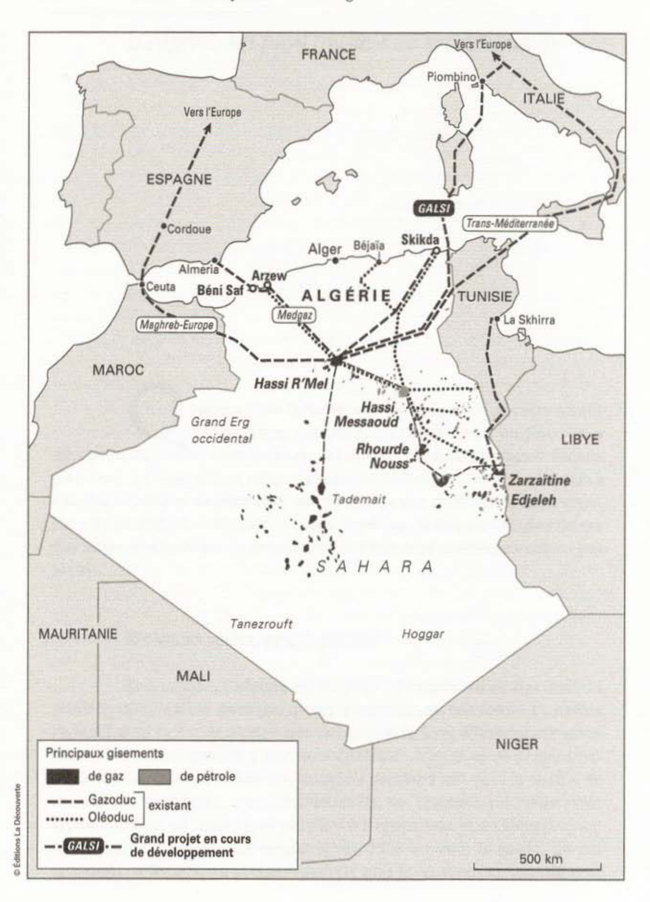
Histoire secrète du pétrole algérien



9 *bis*, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

ISBN 978-2-7071-5818-5

Les hydrocarbures algériens en 2010





Introduction

L'Algérie, un pays malade de ses dirigeants

Quelle année fabuleuse pour l'Algérie que cette année 1956 ! Coup sur coup, en janvier puis en juin, on a découvert du pétrole dans le Sahara, à Edjeleh et à Hassi Messaoud. Six ans plus tard, à l'issue d'une longue guerre de libération, le pays accédait à l'indépendance et on était alors en droit de penser qu'il y ferait bon vivre, car il serait riche de milliards de barils de pétrole et de mètres cubes de gaz qui feraient le bonheur de sa population. Ce ne sera malheureusement pas le cas.

Richesses volées, peuple piétiné

Et pourtant, l'Algérie est un pays très vaste, au climat doux et modéré, dont la terre, pour peu qu'on la travaille, est très fertile. La nature l'a aussi doté de fonds marins très riches tout le long d'une façade maritime que la Méditerranée a finement ciselée de criques et de plages merveilleuses. À l'arrière, la Mitidja, autrefois grenier à blé, puis la chaîne de montagnes de l'Atlas, couvertes de forêts, sur lesquelles il neige assez abondamment en hiver, sont propices à l'agriculture et à l'élevage qui y fournissent d'excellents rendements. Plus au sud, le joyau de cet ensemble, le Sahara, est probablement le plus beau désert au monde avec

des paysages féeriques et des oasis que de nombreux poètes ont chantés. Les cheminées volcaniques de la région de Tamanrasset, les sublimes dunes de Taghit et l'entrelacement sans fin de celles des ergs occidental et oriental, offrent des panoramas grandioses que des millions de touristes seraient enchantés de découvrir. Le sous-sol algérien est extrêmement riche. On y trouve de tout : du charbon, du fer, du zinc, du cuivre, de l'or, du platine, du plomb, des phosphates, de l'uranium, de la bauxite et bien d'autres minerais encore. En dehors du pétrole et du gaz, bien entendu.

Le peuple algérien, enfin, est fier et vaillant. En 1962, l'enthousiasme de sa jeunesse, l'énergie et l'élan formidable insufflés par la fin de cent trente-deux années de nuit coloniale constituaient autant d'atouts supplémentaires. Les revenus de la manne pétrolière, judicieusement utilisés, devaient lui permettre d'affronter les affres du sous-développement et de prendre à bras-le-corps les problèmes de la reconstruction du pays. Le destin des Algériens était d'être un peuple heureux et l'histoire du pétrole algérien aurait pu être un conte de fées.

Hélas ! La réalité que va révéler cet ouvrage est totalement différente, car ce que l'on sait des hydrocarbures algériens, ce que l'on en a vu ou ce que l'on en voit ne constituent que la partie visible de l'iceberg. On ne peut que constater, plus d'un demi-siècle plus tard, que le bonheur de ce peuple lui a été volé par ses dirigeants, que le pays est devenu un enfer, tandis que le sort de millions d'Algériens n'est que malvie et souffrances, voire sang et larmes. Pourquoi ce don du ciel qui aurait dû causer joie et bonheur est-il devenu source de tels malheurs ? L'argument souvent invoqué est qu'il existerait une « malédiction pétrolière ». Auquel cas il n'y aurait rien d'autre à faire, pour y mettre fin, que d'attendre le tarissement de tous les gisements pétroliers ou que l'on cesse de les exploiter.

Mais, à vrai dire, l'Algérie est malade de ses dirigeants, pas de son pétrole. Ces dirigeants despotiques se sont emparés du pouvoir par la force des armes au lendemain de l'indépendance, un pouvoir que des successeurs corrompus ne veulent toujours pas remettre, à la fin de la première décennie du XXIᵉ siècle, entre les mains de son propriétaire légitime, le peuple, et qui ont fait des hydrocarbures leur bien personnel. C'est pourquoi l'Algérie n'est aujourd'hui ni démocratique ni populaire et de moins en moins une république, contrairement à ce que proclame le nom officiel du pays. La véritable malédiction est dans le système de gouvernance instauré par ces dirigeants, qui attribue tout le pouvoir à un homme et à un quarteron de généraux. Elle est dans le mode de transmission de ce

pouvoir au sein d'un seul et unique clan qui prétend être une « famille révolutionnaire ». Elle est également dans la façon dont sont gérés les hydrocarbures au profit de cette seule caste. Pourquoi en est-il ainsi ? Comment en est-on arrivé là ? Je tâcherai d'expliquer tout au long de cette histoire secrète comment les ressources pétrolières ont attisé ces dérives despotiques.

C'est parce que j'ai été présent, dès 1964 et pendant près d'une vingtaine d'années, au cœur même de l'outil pétrolier de l'Algérie, la Sonatrach, ou en détachement auprès de certaines de ses ramifications à l'étranger, et que j'ai continué ensuite à baigner jusqu'à ce jour dans un environnement pétrolier, que je me devais de relater la saga de l'or noir de mon pays. Je me devais aussi de raconter comment la poignée de jeunes cadres qui étions présents au début de cette saga en a écrit les plus belles pages, comment nous avons monté, pièce par pièce, cet instrument du développement économique du pays qu'est la compagnie nationale des hydrocarbures et comment nous avons arraché l'autre indépendance, économique celle-là, lors des nationalisations du 24 février 1971.

Cette longue bataille, nous l'avons menée face à des armadas d'experts internationaux, au prix de lourds sacrifices et au nom de cet avenir meilleur pour notre peuple que lui promettaient ses dirigeants. Je dois cependant admettre que nous ne nous étions pas rendu compte que certains d'entre eux étaient déjà en train de s'en mettre plein les poches et de tisser les mailles des réseaux qui allaient leur permettre de s'approprier le pouvoir et les richesses du pays. Au fil du temps, ces hommes qui ont prétendu avoir combattu le colonialisme par idéal patriotique, pour que le peuple vive libre et heureux, qui se sont décrits comme les défenseurs de la veuve et de l'orphelin, sont devenus les nouveaux colons, les Machiavel qui aujourd'hui règnent sur un pays en totale déliquescence, dans lequel ils ont fait de la vie de leurs concitoyens un enfer, mais qui demeure pour eux un pays de cocagne.

Il est certain que si le pétrole n'avait pas été découvert en pleine guerre de libération, celle-ci aurait duré moins longtemps. Comme on le verra, la France a en effet multiplié les efforts – militaires et politiques – afin de reculer le plus possible l'inéluctable indépendance, dans la perspective de garder le contrôle des hydrocarbures algériens (ce qu'elle réussira d'ailleurs en partie, lors des accords d'Évian marquant la fin de la guerre en mars 1962). Le règlement politique qui a tardé à venir a permis à trois chefs militaires, ceux que l'on a appelés les « trois B » (Lakhdar Ben Tobbal, Abdelhafid Boussouf et Krim Belkacem), de prendre en 1958 la direction des

opérations de la révolution algérienne. Ils ont été suivis plus tard par un quatrième B (Houari Boumediene), qui a instauré à l'indépendance un régime dictatorial – qui prévaut jusqu'à ce jour –, avant que Chadli Bendjedid et Abdelaziz Bouteflika n'entament l'œuvre de destruction du pays.

Rente pétrolière et corruption

Plus de cinquante ans après l'indépendance, le peuple algérien dépend toujours, pour sa survie, à 98 % de la vente des hydrocarbures. Au point que, depuis les années 1980, la vie politique du pays est largement déterminée par les fluctuations de leurs prix sur le marché international. Quand ces prix augmentèrent en 1980, le régime stoppa net tout investissement et se mit à importer tout et n'importe quoi, y compris le superflu, aux seules fins d'asseoir sa popularité. En 1988, la chute des prix a débouché sur des émeutes, brisées au prix de la mort de 500 personnes, fauchées par les balles du pouvoir. *A contrario*, quand les prix du pétrole atteignirent des sommets à 150 dollars le baril durant les années 2006-2007, le régime se mit à rêver de bâtir la plus grande mosquée du monde musulman après celles de La Mecque et de Médine, toujours dans le but de renforcer son pouvoir en s'attirant les bonnes grâces d'une frange de la population, mais aussi de réaliser un édifice plus grandiose que la mosquée érigée à Casablanca par le roi Hassan II.

Le pétrole a aussi permis à l'État algérien de peser durablement sur la scène politique internationale. Son image de « leader du tiers monde » dans les années 1960 est devenue plus tard un paravent hypocrite pour ses propriétaires, les généraux à la tête de l'armée et de la police politique, la Sécurité militaire : ils ont utilisé en sous-main les milliards de dollars des hydrocarbures afin d'acheter le silence des grandes puissances mondiales sur leurs dérives antidémocratiques.

J'essaierai également d'expliciter comment, derrière les discours grandiloquents de lutte contre la corruption, des pots-de-vin exorbitants puisés dans la manne pétrolière sont allés progressivement garnir les comptes bancaires des hommes du régime. Afin de perpétuer leur pouvoir en faisant main basse sur le pétrole et le gaz, surtout depuis les années 1980, ils se sont acharnés à faire de la véritable ressource intarissable de l'Algérie, ses hommes et ses femmes, une populace malléable et corvéable à merci. À empêcher les compétences de s'affirmer, à entraver le désir des citoyens de s'épanouir, à briser les ressorts de la société à s'émanciper, car

pour eux un peuple majeur était un peuple dangereux. Ne pouvaient alors prospérer dans ces conditions que les incompétents ou les *yes men*, ce qui a contribué à enfoncer encore un peu plus l'Algérie.

Pire, quand les généraux se sont affichés (presque) au grand jour avec leur coup d'État de janvier 1992, ils ont fait le choix de la guerre civile pour prévenir le « péril islamiste » : ils ont assassiné ou laissé assassiner une grande partie des 200 000 morts enregistrés depuis, aux fins d'assouvir leur soif de pouvoir et d'opérer une razzia sur les hydrocarbures. Tout en prétendant n'être mus que par le désir de préserver la démocratie, une démocratie qui n'a jamais existé en Algérie, aujourd'hui encore moins que par le passé.

J'expliquerai également comment les hommes qui ont présidé aux destinées du pays ont marqué chacun à sa manière les étapes de sa descente aux enfers. Ainsi, Houari Boumediene lui a inoculé, à compter de l'été 1962, le virus du pouvoir personnel, son coup d'État du 19 juin 1965 étant venu simplement confirmer une situation préexistante. Son despotisme a cependant eu des retombées positives. Les revenus des hydrocarbures ont servi à améliorer le niveau de vie des citoyens, à mettre le savoir à la portée de tous, à fournir du travail à un grand nombre de jeunes, à établir une certaine équité au sein de la population et à fournir une couverture sociale même aux plus démunis. L'option socialiste qu'il a imposée à l'économie n'était probablement pas la meilleure pour la développer ; elle correspondait néanmoins aux vœux de la majorité et représentait à l'époque le choix de plus de la moitié des habitants de la planète.

Je raconterai comment, tout en continuant d'exercer le même pouvoir personnel que son prédécesseur, Chadli Bendjedid a favorisé la propagation d'une autre gangrène dans le pays, la corruption. Sa famille, sa belle-famille, son entourage immédiat et d'autres cercles au-delà ont détourné une part importante de la rente pétrolière à leur profit personnel. En refusant d'assumer les tâches qui relevaient normalement de la fonction présidentielle, il a permis à la police politique, la redoutable Sécurité militaire, de prendre la totalité du pouvoir (on dit en Algérie que tous les pays possèdent leurs services secrets, mais que les services secrets algériens possèdent un pays). Ses réformes à la hussarde, du secteur pétrolier notamment, ont également contribué à la déliquescence de l'État.

Je relaterai aussi comment, depuis l'arrivée à la tête de l'État en 1999 d'Abdelaziz Bouteflika, simple président de façade, on a assisté à une extension généralisée de la corruption. Au-delà des clans du pouvoir, au-delà des membres de sa propre famille, plusieurs couches de la société ont

été contaminées, à la manière de métastases cancéreuses se propageant à travers un corps humain, au point d'entraîner un changement complet des mentalités. Il est aujourd'hui ancré dans les esprits – chez la jeunesse en particulier – que seuls l'entregent et les pots-de-vin permettent de régler les questions de la vie quotidienne, qu'il s'agisse de la réussite à un concours, de l'obtention d'un diplôme ou de la délivrance d'un simple document administratif.

Le régime instauré par les tuteurs de Bouteflika a également franchi un pas dans la destruction des valeurs morales du peuple algérien, que d'autres avant eux avaient un tant soit peu préservées. Aux fins d'assouvir leur soif de pouvoir, ils ont foulé aux pieds les intérêts suprêmes du pays, leur action la plus emblématique ayant été la promulgation, en 2005, d'une loi sur les hydrocarbures qui plaçait les richesses du sous-sol sous contrôle étranger. Durant cette période, certains chefs militaires sont allés jusqu'à commettre, pour un pot-de-vin, des actes d'espionnage pour le compte d'une puissance étrangère.

La très spéciale « maladie hollandaise » de l'Algérie

L'Algérie de 2010 est doublement malade. La rapine à laquelle se sont livrés – et continuent de se livrer – les hommes du pouvoir est venue aggraver la « maladie pétrolière » qu'elle avait contractée auparavant. En 1956, au moment des découvertes ? En 1962, lors de la confiscation du pouvoir par l'armée ? En 1979, quand la police politique a accaparé la totalité du pouvoir ? On peut en discuter, mais cette maladie de l'économie en rappelle en tout cas une autre, le *Dutch disease*. Selon les économistes qui ont forgé ce concept, les causes de cette « maladie hollandaise » sont d'ordinaire directement liées à l'irruption d'une richesse unique et subite, telle que le pétrole dans le cas de l'Algérie. Elle fut révélée dans les années 1960 par les conséquences nuisibles sur l'économie des Pays-Bas provoquées par les grandes découvertes de gaz de la province de Groningue et de la mer du Nord : l'accroissement des recettes d'exportation permises par le gaz a causé le renchérissement du florin, nuisant ainsi à la compétitivité des autres exportations du pays.

La variante algérienne de la « maladie hollandaise » est à la fois plus « primitive » et plus sophistiquée, puisqu'elle n'a même pas permis qu'existent des industries exportatrices, alors que cet échec de ses

dirigeants les a conduits à fabriquer une économie presque entièrement dépendante des hydrocarbures, mais qui « tient » aussi par une assez habile gestion clientéliste de la rente pétrolière.

L'Algérie pouvait-elle échapper à ce mal ? Certainement, si elle avait eu des dirigeants plus honnêtes, plus soucieux des intérêts de la nation que des leurs propres, plus habiles dans l'établissement de programmes de développement du pays que dans le calcul des commissions à toucher sur telle ou telle affaire, des dirigeants plus désireux d'assurer l'avenir de tous les enfants algériens que celui des leurs uniquement. Les exemples de la Norvège et du Koweït, qui ont été touchés par ce syndrome et qui ont pu s'en sortir moyennant la création de fonds souverains dans lesquels ils ont placé leurs excédents financiers, sont là pour prouver que cela n'était pas impossible.

L'Algérie pourra-t-elle en guérir ? Quelle solution trouvera-t-elle pour s'en débarrasser ? En 2010, voilà déjà quinze à vingt ans, voire plus, que les hommes en charge de sa destinée, tous issus du même moule et du même système, parlent de l'après-pétrole, sans pour autant préparer le pays à affronter cette perspective cauchemardesque. Le lecteur se rendra certainement compte, après avoir découvert les secrets de cette histoire pétrolière, que l'Algérie est effectivement beaucoup plus malade de ses dirigeants que de son pétrole.

1
1956-1962 : guerre et pétrole

Les pétroliers français étaient certainement très heureux en ce jour de janvier 1956 : il n'avait fallu qu'un seul forage pour découvrir l'important gisement de pétrole d'Edjeleh, non loin de la frontière libyenne. Au cœur de l'Afrique, le Sahara, ce désert façonné par les forces de la nature, le soleil brûlant, le froid glacial et les violents vents de sable, avait cessé d'être une *terra incognita* pour devenir, tout d'un coup, en pleine guerre d'indépendance algérienne, un nouvel Eldorado.

Hassi Messaoud 1956 : et le pétrole jaillit...

C'est au début des années 1950 que les compagnies pétrolières ont lancé les premières études géologiques du sous-sol saharien. Certaines, comme la Gulf Oil Corporation américaine, avaient conclu que, en l'absence de traces d'hydrocarbures, il n'y avait aucun intérêt à ce que des recherches systématiques y soient entreprises. D'autres, tel le Bureau de recherches pétrolières (BRP), un organisme public français, réalisait en 1952 un premier forage d'exploration infructueux dans la région du M'Zab. La première découverte d'hydrocarbures est intervenue en 1954 : une grosse accumulation de 100 milliards de m^3 de gaz au sud d'In-Salah

(mais, faute de débouchés, il faudra attendre plus de cinquante ans avant que l'on songe à exploiter ce gisement, qui fait aujourd'hui partie d'un ensemble de parcelles où opère la compagnie britannique British Petroleum, en partenariat avec la société nationale algérienne, la Sonatrach). L'intérêt grandissant, le gouvernement français décida en 1953 d'attribuer les premiers permis de recherches, dont allaient bénéficier la Société nationale de recherches et d'exploitation des pétroles en Algérie (SN Repal, créée en 1946), la Compagnie française des pétroles Algérie – CFP(A) –, la Compagnie de recherches et d'exploitation pétrolières au Sahara (CREPS) et la Compagnie des pétroles d'Algérie (CPA).

Après la CREPS à Edjeleh, l'association SN Repal/CFP(A) découvrit, en juin de cette même année 1956, Hassi Messaoud, le plus grand gisement de pétrole algérien. Faire de la recherche pétrolière, c'est comme jouer à la roulette ou au poker : on peut y perdre des fortunes et une mise modeste peut amener des gains immenses. Tout comme au jeu, il faut avoir aussi du flair et de la chance. Du flair et de la chance, ils en avaient eu, les ingénieurs et géologues français qui travaillaient alors à Hassi Messaoud. Ils étaient arrivés à la cote de – 3300 mètres quand était tombée la décision d'arrêter le forage du puits MD 1, celui qui allait être le puits de découverte. Cela faisait déjà près de trois mois que les équipes de forage se relayaient 24 heures sur 24. Elles avaient connu, depuis leur installation sur le site, les violents vents de sable du printemps, puis les chaleurs caniculaires de l'été précoce, mais leurs efforts étaient restés vains : aucune trace d'hydrocarbures n'était venue les encourager à continuer le forage.

On dit chez les pétroliers que c'est parfois leur instinct qui leur fait découvrir les « patates chaudes ». La fièvre s'était emparée des ingénieurs dans leurs bureaux algérois ou parisiens. Elle avait aussi touché les foreurs qui ahanaient sur leur derrick et les géologues qui examinaient chaque morceau de roche que remontait la boue de forage depuis les entrailles de la terre. Ils sentaient tous que cette « patate-là » était brûlante. Ils se dirent alors : pourquoi ne pas prolonger le forage de quelques dizaines de mètres et puis on arrêtera définitivement si rien ne se passe ? Bien leur en prit car, quelques jours après, ils décrochaient un énorme jackpot, mettant au jour l'un des plus importants gisements de pétrole au monde, un joyau dont on a alors estimé les réserves en place à un milliard de tonnes, 7 milliards de barils !

Après quoi, ce fut la course à la mise en exploitation, avec le ballet incessant de camions transportant depuis la gare ferroviaire de Touggourt jusqu'au chantier les gros tubes d'acier pour les forages suivants, mais

aussi ceux qui devaient servir au raccordement des puits et à la pose des pipelines. Ces camions transportaient également des pompes, des compresseurs, des cuves, des ballons, autant de matériels nécessaires à l'érection des centres de production de chacune des deux sociétés. Le champ avait en effet été partagé en deux concessions – Hassi Messaoud nord attribuée à la CFP(A) et Hassi Messaoud sud attribuée à la SN Repal –, sur lesquelles les deux compagnies avaient des pourcentages de participation croisée : chacune d'entre elles détenait 49 % d'intérêts sur la parcelle de l'autre. On transporta également des cabines, des matériaux de construction, des climatiseurs, des meubles et toutes sortes d'équipements requis pour la construction des deux bases de vie des exploitants. On baptisera « Irara » celle de la SN Repal et « Maison-Verte » celle de la CFP(A).

1957 : les premiers barils de pétrole algérien arrivent en France

Il y avait aussi cette noria de camions frigorifiques qui ramenaient les tonnes de denrées alimentaires que consommait cette communauté, uniquement composée d'hommes. Car, à cette date, les seules voix féminines que l'on pouvait entendre à Hassi Messaoud étaient celles que l'on avait au bout du fil, l'épouse, la petite amie ou une secrétaire quelque part à l'autre bout du pays ou de l'autre côté de la Méditerranée. Il faudra attendre plus de dix ans avant que les compagnies pétrolières se décident à réaliser quelques logements pour familles et pour que certains cadres chanceux cessent de vivre en célibataires.

Chacune de ces bases de vie avait son cinéma, son bureau de poste, ses salles de jeu et son café-bar, pour faire oublier que, tout autour, c'était l'empire de la soif. Pour rendre la vie plus agréable et donner l'impression d'un environnement normal, on avait planté des parterres de fleurs, mais aussi des fruits et des légumes arrosés d'une eau que l'on allait chercher à 700 mètres de profondeur et que l'on refroidissait avant utilisation, car elle sortait de terre à plus de 60°. Cette eau provenait de pluies qui s'étaient abattues sur les montagnes de l'Atlas depuis la nuit des temps ; elle s'était infiltrée à travers diverses strates et, en douze et treize siècles, elle avait terminé son long voyage en venant s'emmagasiner à cette profondeur. À Hassi Messaoud (le « puits du chamelier Messaoud »), on arrosait ainsi les pelouses avec une eau qui datait au moins de l'époque de l'arrivée des Arabes en Algérie, voire de celle de l'arche de Noé...

En décembre 1957, dix-sept mois après la découverte, arrivaient au port d'Annaba – Bône à l'époque – les premiers barils de pétrole en provenance de Hassi Messaoud. Ils transitaient par ce que l'on appelait alors le « *baby pipe* », un oléoduc long de 180 kilomètres, depuis le champ jusqu'à Touggourt, puis de là, par wagons-citernes, jusqu'au terminal marin. Ce mode de transport fut utilisé jusqu'en décembre 1959. C'est à cette date qu'est entré en fonctionnement le pipeline reliant le terminal de Haoud El-Hamra, au nord de Hassi Messaoud, à Béjaïa – Bougie à cette date –, long de 660 kilomètres et appartenant à la Société pétrolière de gérance (SOPEG). Dans le même temps, était entamée la réalisation d'un autre oléoduc, reliant In-Amenas (Fort-Polignac) au port tunisien de La Skhirra, par lequel serait évacuée la production du gisement d'Edjeleh. La pose de ce pipeline, long de 780 kilomètres, propriété de la Société de transport de pétrole au Sahara (Trapsa), fut terminée en octobre 1960.

Les tracés de ces deux oléoducs n'ont pas été choisis en fonction de critères économiques, mais plutôt politiques. En effet, In-Amenas est plus proche de la côte libyenne que tunisienne ; de même, Haoud El-Hamra est plus proche du golfe de Gabès que de Béjaïa, avec un avantage supplémentaire, celui de ne pas avoir à traverser la chaîne de l'Atlas. Les autorités avaient privilégié des tracés situés en majeure partie en territoire français – puisque l'Algérie, c'était la France –, ou à la rigueur en territoire tunisien.

S'agissant du gaz, c'est encore une fois la SN Repal qui découvrit en novembre 1956, toujours pour le compte de l'association avec la CFP(A), le gisement géant de Hassi R'Mel, dont la production alimente jusqu'à ce jour les foyers français ainsi que de très nombreux clients à travers l'Europe entière. Pour acheminer ce gaz, on avait posé un gazoduc long de 450 kilomètres et d'une capacité de 3 milliards de m^3 par an, qui allait alimenter l'usine de liquéfaction de la Camel (Compagnie algérienne du méthane liquide) à Arzew, laquelle le livrera à son tour par méthaniers, à partir de 1962, aux deux seuls clients de l'époque, Gaz de France et le British Gas Council.

Ailleurs, à travers le Sahara, d'autres sociétés françaises étaient présentes, parfois associées à des intérêts étrangers minoritaires ; une exception cependant, la Compagnie des pétroles d'Algérie (CPA) avait pour actionnaire majoritaire la Royal Dutch Shell. À l'indépendance de l'Algérie, en 1962, une quinzaine de compagnies exploitant une trentaine de gisements étaient présentes dans le pays et ont produit, cette année-là, un peu plus de 20 millions de tonnes.

Le Sahara doit rester français

L'exploitation de ce pétrole « français » aura pour conséquence que la « métropole », qui importait jusque-là la quasi-totalité de sa consommation, ne dépendra plus de l'étranger qu'à concurrence de 90 % en 1960 et de 60 % en 1962. Cet enjeu décisif explique le rôle essentiel joué par les découvertes de 1956 dans la décision des dirigeants de la IVe République, puis surtout, à partir de 1958, de ceux de la Ve République, de poursuivre la guerre totale contre les indépendantistes algériens du Front de libération nationale (FLN) qui avaient déclenché l'insurrection en novembre 1954.

Des tentatives de négociations avec le FLN, puis avec le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), après sa création en septembre 1958, furent initiées par les différents gouvernements de l'époque, dont celui du général de Gaulle. Toutes ces propositions publiques ou secrètes de règlement de la « question algérienne » échouèrent, notamment parce que le Sahara n'y figurait pas comme partie intégrante du territoire algérien. Il y en eut même une, absolument loufoque, selon laquelle le Sahara était maintenu territoire français, rattaché à la Méditerranée par un couloir large de quelques kilomètres. Ce couloir, également sous souveraineté française, devait garantir la sécurité du pipeline reliant Hassi Messaoud à Béjaïa, tandis que les deux portions de territoire situées à l'est et à l'ouest de cet axe deviendraient indépendantes et constitueraient l'Algérie...

Les découvertes de 1956 sont incontestablement le résultat des actions entreprises par le BRP, alors dirigé par celui que l'on a appelé le « père du pétrole français », Pierre Guillaumat [1]. Cet homme connaissait les échecs passés de la politique française en matière pétrolière, en Irak notamment. Il savait aussi comment Américains et Britanniques n'avaient pas hésité à user de méthodes illégales et immorales (corruption, chantage, coup d'État...) en Arabie Saoudite, en Iran et en Irak pour mettre la main sur les ressources pétrolières de ces pays. De ces expériences, Pierre Guillaumat avait tiré une leçon : il fallait tout faire pour garantir l'indépendance énergétique de la France. Alors, maintenant que le pétrole était là, et en abondance, on n'allait quand même pas perdre le Sahara ! À défaut de garder l'Algérie française, il fallait faire en sorte que le pétrole le soit,

1 Voir Roger Faligot et Jean Guisnel (dir.), *Histoire secrète de la Ve République*, La Découverte, Paris, 2007, chapitre « La décolonisation et l'héritage colonial ».

d'autant plus que l'échec de l'expédition de Suez, menée en octobre 1956 par les troupes françaises, britanniques et israéliennes, avait créé une situation nouvelle.

À l'autre bout de l'Afrique du Nord, Gamal Abdel Nasser avait nationalisé le canal de Suez. Les actionnaires anglais et français de la Compagnie de Suez avaient convaincu leurs gouvernements de mener une action punitive contre celui qui avait osé ainsi défier leurs intérêts. Au cours des attaques aériennes de l'alliance anglo-franco-israélienne, des navires qui se trouvaient dans le canal avaient été coulés – selon certains par les Égyptiens eux-mêmes –, ce qui l'avait rendu impraticable pour de nombreuses années. Dorénavant, les tankers qui ramenaient le pétrole du Moyen-Orient vers l'Europe ou les États-Unis étaient condamnés à prendre la route du Cap pour contourner le continent africain, avec pour corollaire un coût de transport élevé. La seconde conséquence, pour la France, avait été l'instauration d'un système de rationnement de l'essence ; seuls les médecins, les policiers, les camionneurs, les livreurs et les prêtres – pourquoi les prêtres dans un pays laïc ? – avaient droit à une allocation spéciale. Le contingentement dura une année. Le pétrole algérien n'en devenait donc que plus nécessaire et plus précieux. Comment faire pour que ce territoire ne soit pas cédé par la France, au moment où l'on évoquait déjà ici ou là une indépendance plus ou moins lointaine de l'Algérie ?

L'idée de « territorialisation » du Sahara [2] avait été élaborée par le père Charles de Foucauld dès 1907, année de son installation dans la région de Tamanrasset. Il en précisa les contours, géographiques, ethniques et militaires, jusqu'à son assassinat en 1916, dans maints rapports qu'il adressa depuis son ermitage de l'Assekrem à différents officiers supérieurs de l'armée française présente au Sahara. Cela faisait donc une cinquantaine d'années que cette notion hantait les esprits des politiques et militaires français. Le pétrole est venu cristalliser les idées et précipiter l'issue.

Dès le lendemain de la première découverte à Edjeleh en janvier 1956, on avait commencé à réfléchir, au BRP puis au niveau de l'État, sur la manière de séparer le Sahara du reste du territoire algérien et d'en faire une

---

2 Voir sur ce point l'excellent travail de recherche effectué par André Bourgeot, « Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques (Niger) », *Autrepart*, n° 16, 2000, p. 21-48, <http://horizon.documentation.ird.fr>. Dans le même ordre d'idées, les autorités françaises auraient proposé, entre 1954 et 1962, au chef traditionnel touareg, le bey Ag Akhamoukh, amenokal de l'Ahaggar, d'ériger l'Ahaggar en région autonome.

entité à part – j'y reviendrai en détail. L'empire français était en voie de disparition, mais les dirigeants de la IV[e] République cherchaient les moyens de transformer l'Union française (nouvelle appellation juridique, définie dans la Constitution d'octobre 1946, de l'empire colonial français) en un Commonwealth « à la française » assurant toujours le contrôle de la métropole sur ses futures ex-colonies, et de faire du Sahara le point nodal de cette Union nouvelle formule. Ses réserves énergétiques devaient garantir l'approvisionnement en pétrole et en gaz de la France, mais aussi celui des États d'Afrique noire qui étaient sur le point d'accéder à l'indépendance. On voulait attirer les pays riverains du Sahara vers cette formule en leur proposant d'être associés à sa gestion, à condition d'apporter une mise au pot commun. Cette mise, c'était l'adjonction, à l'entité que l'on envisageait de créer, d'une portion de leur territoire et des richesses du sous-sol qui s'y trouvaient, en vue d'une exploitation commune. Pour ce qui est de l'Algérie, on espérait la garder française, grâce au pétrole et au gaz sahariens.

Concrètement, les technocrates préoccupés par l'indépendance énergétique de la France avaient constaté que les découvertes de l'année 1956 avaient eu des retombées immédiates sur différents secteurs de l'économie. Elles avaient donné une poussée formidable à l'industrie sidérurgique et à la fabrication de matériels utilisés dans la recherche pétrolière et le forage. C'est ainsi, par exemple, que le groupe Vallourec prit son essor et acquit alors progressivement une renommée mondiale, en se spécialisant dans la fabrication de tubes de forage et autres matériels entrant dans la composition des têtes de puits, les « arbres de Noël » en jargon pétrolier. De même, ces découvertes ont permis des avancées notables dans le domaine de la recherche fondamentale en matière de géologie, de géophysique ou d'agronomie en milieu désertique. D'éminents agronomes s'intéressèrent aux plantations des bases de vie de Hassi Messaoud et y firent de nombreuses expériences. Je me souviens d'avoir rencontré, bien plus tard, certains d'entre eux lors de séances de travail en ma qualité de directeur général de la SN Repal. Je peux témoigner de la variété de fleurs et de la qualité des fruits et légumes qu'ils avaient réussi à faire pousser sur cette terre inhospitalière...

L'étendue du Sahara et la recherche pétrolière, qui en était à ses premiers balbutiements, faisaient que les investissements nécessaires à l'exploration, aux travaux de développement des gisements découverts, à la réalisation des infrastructures de base et à la pose des pipelines nécessaires à l'évacuation du pétrole, étaient considérables. Il fallait donc faire

appel à des crédits ou des capitaux étrangers. C'est grâce à un emprunt contracté auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) qu'ont été en partie financés les travaux de construction de l'oléoduc de la SOPEG vers Béjaïa. Certains responsables français souhaitaient toutefois faire supporter une partie du fardeau financier par des compagnies pétrolières, américaines notamment : cela permettait de bénéficier de leurs débouchés commerciaux et de leurs apports technologiques. Et, s'agissant des firmes américaines, ces responsables espéraient qu'en les associant à l'exploitation du pétrole saharien, ils amèneraient Washington à soutenir la présence de la France en Algérie. N'oublions pas qu'à l'époque les États-Unis soutenaient l'idée de l'indépendance algérienne. Cette tentative d'intéressement des compagnies pétrolières étrangères n'a, cependant, pas eu grand succès ; leur petit nombre et les faibles pourcentages d'intéressement dont elles bénéficiaient auront pour conséquence, après 1962, que l'exploitation des hydrocarbures se limitera à un face-à-face algéro-français. Les relents de la politique coloniale des uns et le désir d'émancipation des autres feront que ce face-à-face tendra en permanence à l'affrontement.

En contradiction avec cette volonté, publiquement affichée, de faire participer des compagnies pétrolières étrangères à l'aventure saharienne, la législation mise en place par Paris au lendemain des premières découvertes les a plutôt empêchées d'affluer vers l'Algérie. Cela démontre que la France d'alors était très sourcilleuse de son indépendance politique et économique. On le constatera tout particulièrement après l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir en 1958. Elle était également fière d'être devenue, tout d'un coup, un grand pays pétrolier grâce à des efforts, un financement et un savoir-faire entièrement français. Au fond, on ne tenait pas trop à faire bénéficier d'autres de cette manne subite.

L'idée de faire du Sahara une plaque tournante au sein de l'Union française et de l'ériger en tant qu'entité indépendante du reste de l'Algérie fut la ligne politique suivie par le gouvernement français jusqu'à ce 5 septembre 1961, quand le général de Gaulle annonça, au cours d'une conférence de presse, pour la première fois et d'une manière officielle, que les départements sahariens des Oasis et de la Saoura faisaient partie intégrante de l'Algérie. Après cela, les choses allèrent très vite. Cette reconnaissance enclencha la dynamique d'une négociation sérieuse entre le gouvernement français et le GPRA, qui aboutit, le 18 mars 1962, à la signature des accords d'Évian scellant l'indépendance de l'Algérie. Mais que de morts, que de sang, que de larmes durant ces années de guerre

supplémentaires avant d'aboutir à ce dénouement ! Les Algériens ignoraient cependant alors que ces années de vaines souffrances ne constituaient que le premier des drames que leur vaudrait ce pétrole dont leur pays est si riche.

La création en 1957 de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS)

On ne peut complètement appréhender la stratégie adoptée par l'État français dans la conduite de la guerre d'Algérie durant la période 1956-1962, ni comprendre l'évolution ultérieure des rapports franco-algériens, qu'en examinant les deux monuments juridiques qui ont été mis en place au service de cette stratégie. Il y eut tout d'abord l'organisation politique, économique et sociale du Sahara à travers la création en janvier 1957 de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) [3], qui en faisait une région autonome, sous tutelle directe de la France. Puis il y eut, en novembre 1958, la loi fondamentale régissant les activités pétrolières au Sahara, à savoir le code pétrolier saharien (CPS). Soulignons que ces appellations n'évoquent que le Sahara, jamais l'Algérie, ce qui dénote la tendance sécessionniste qui inspirait déjà ces décisions. Les responsables français utilisaient d'ailleurs fréquemment le vocable bizarre d'« Algérie du Nord » pour désigner le nord du pays. Il y avait bien, dans leur esprit, deux Algérie...

Depuis 1902, le Sahara était constitué de quatre « territoires du Sud algérien », administrés au nom de la France par le gouverneur général de l'Algérie. Après les premières découvertes d'hydrocarbures, nombre de dirigeants et parlementaires français, mais aussi des spécialistes du Sahara, estimèrent que ce statut politique et administratif n'était plus adapté à sa gestion, son exploration et sa mise en valeur systématique. Pour y renforcer la présence française, il ne fallait plus que la région soit perçue comme étant le sud de l'Algérie ; d'où, notamment, l'idée de créer une

3 Voir André Bourgeot, « Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques (Niger) », *loc. cit.* ; et également la remarquable étude de Naffet Keita, « De l'identitaire au problème de la territorialité. L'OCRS et les sociétés Kel Tamacheq du Mali », *in* GEMDEV et Université du Mali (dir.), *Mali-France. Regards sur une histoire partagée*, Donniya/Karthala, Bamako/Paris, 2005, p. 91-121.

institution dotée d'un budget spécial et de moyens spécifiques, qui serait chargée de la gestion de tout le Sahara, au-delà même de ses frontières algériennes.

Le Sahara avait, par ailleurs, une autre importance stratégique, militaire celle-là. Au sein de la haute hiérarchie de l'armée et dans certains milieux du secteur de la défense de l'époque, certains pensaient qu'il aurait une importance militaire majeure lors d'une éventuelle guerre mondiale : ils imaginaient que cet immense espace désertique pourrait constituer une base arrière de recherche et d'expérimentations pour des opérations de l'armée française. L'existence des bases de Hammaguir, Reggane, In-Ekker et Béchar – qui ne sera révélée que bien plus tard – puis l'explosion en février 1960 de la première bombe atomique française et les essais d'armes chimiques à la base secrète Oued Namous confirmeront cette option. La grande différence entre ces deux enjeux stratégiques, économique et militaire, est que les expérimentations nucléaires et chimiques étaient délocalisables – et elles le seront –, tandis que le pétrole, lui, n'était transférable nulle part ailleurs.

Les autorités politiques françaises avaient aussi un autre souci en tête. Alors que, deux ans après le début de la guerre d'indépendance, elles continuaient à claironner que l'Algérie était française et le resterait à jamais, elles avaient néanmoins bien compris que la roue de l'Histoire avait commencé à tourner. Arriverait certainement le jour où il faudrait négocier un statut d'autonomie interne ou d'indépendance, comme cela était en train de se faire avec les autres pays riverains du Sahara. Il fallait donc préparer la base juridique de cette négociation. Plusieurs théories furent alors élaborées, qui avaient toutes pour finalité de doter le Sahara d'un statut particulier.

La première était de le considérer comme un territoire national, c'est-à-dire une simple excroissance de l'Hexagone en Afrique : on réalisa très vite l'absurdité d'une telle vision. Une autre approche consistait à faire de l'« Afrique saharienne française » un département – c'était l'équivalent du statut actuel de la Guyane ou de la Guadeloupe. Là aussi, on butait sur une impossibilité juridique, puisque, d'un côté, la France se préparait à accorder l'autonomie interne ou l'indépendance aux États riverains, tandis que, de l'autre, elle leur aurait demandé de céder une portion de leur territoire pour l'inclure dans ce département français d'outre-mer de type particulier.

La troisième voie, celle qui sera finalement retenue, consistait à faire du Sahara une organisation politico-économique totalement autonome

– mais où la souveraineté française serait encore plus accentuée qu'auparavant – et entretenant des liens très lâches avec les pays riverains (Mali, Niger, Tchad et Mauritanie), bien que des morceaux de leurs territoires y fussent inclus. C'est le futur président de la Côte-d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, alors ministre d'État du gouvernement de Guy Mollet, qui élabora le projet final, représentant un compromis entre les différents projets antérieurs et que l'Assemblée nationale française entérina le 29 décembre 1956. Le 10 janvier 1957, la loi créant l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) était promulguée. Son article premier annonçait clairement la couleur : « Il est créé une Organisation commune des régions sahariennes, dont l'objet est la mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de la République française et à la gestion de laquelle participent l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Soudan [4] et le Tchad. »

La totalité du Sahara était ainsi érigée en un ensemble des « zones sahariennes de la République française ». Une bonne partie des territoires mauritanien et nigérien y était incluse, ainsi que la presque totalité du territoire malien. Curieusement d'ailleurs, le Mali ne fit pas partie des gestionnaires, contrairement à ce que prévoyait la loi. Quant à l'Algérie, elle se trouvait amputée de toute sa partie saharienne, qui constituait le noyau central de l'OCRS. Cet article montre bien le caractère ambigu de cette nouvelle organisation que l'État français a voulu, en apparence, doter uniquement de prérogatives économiques et sociales. En réalité, la principale caractéristique de cette entité était politique, puisque la souveraineté française y était fortement affirmée et que les autres pays n'étaient associés qu'à sa gestion.

Cette dimension politique de la nouvelle institution a rapidement été confirmée. Dès le mois de juin 1957, était créé au sein du gouvernement un « ministère du Sahara », dont le premier titulaire, le socialiste Max Lejeune, était également délégué général de l'OCRS. Pour bien enfoncer le clou et consacrer la rupture juridique définitive entre le Sahara et l'Algérie, les quatre territoires du Sud algérien de 1902 étaient transformés, le 7 août 1957, en deux départements sahariens, les Oasis et la Saoura, dont l'organisation était calquée sur celle des autres départements français. Ils étaient intégrés au sein de l'OCRS, où ils constituaient le cœur des « zones sahariennes de la République française » visées par la loi du 10 janvier. C'est

4 C'était le nom donné au Mali à l'époque.

par ce tour de passe-passe que la IVe République entendait consommer la rupture définitive entre l'Algérie et le Sahara.

Cependant, le chevauchement de compétences entre une institution que l'on voulait, en théorie, orientée vers une finalité économique et sociale et un ministère du Sahara qui en assumait la tutelle, a suscité de grandes difficultés avec les pays riverains qui allaient passer progressivement, entre 1956 et 1960, du statut de colonies à celui d'États indépendants. La Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad refusèrent de rétrocéder une partie de leur territoire et de leur souveraineté à ce qui n'était qu'un nouveau territoire français d'outre-mer, malgré tous les artifices juridiques dont on avait enjolivé son acte de naissance. En phase finale, les activités de l'OCRS se focalisèrent sur la partie algérienne du Sahara uniquement ; le Niger et le Tchad signèrent cependant des accords de coopération avec l'Organisation en septembre 1959.

Les objectifs de l'OCRS furent plus tard affinés par le décret 60-537 du 10 juin 1960, stipulant : « A) Conformément aux directives fixées par le gouvernement français et au programme que l'OCRS aura élaboré avec le gouvernement, l'OCRS doit prendre toutes les mesures destinées à élever le niveau de vie des populations sahariennes et à assurer leur promotion sociale, tout en respectant leurs traditions ; B) L'OCRS doit, en harmonie avec les plans de développement du plan de modernisation et d'équipement :

« – préparer et coordonner les programmes d'études et de recherches nécessaires au développement de ces régions ;

« – en fonction des résultats de ces études et recherches, établir des inventaires et mettre en œuvre les programmes généraux de mise en valeur, principalement dans les domaines énergétique, minier, hydraulique, industriel et agricole ;

« – établir et mettre en œuvre un plan d'infrastructures (transport et communication) en fonction de ces programmes ;

« – susciter l'installation d'industries extractives et de transformation et créer, lorsque les conditions le permettront, des complexes industriels ;

« – assurer la création et l'équipement de centres de vie à vocation agricole ou industrielle. »

En bref, un programme de travail très ambitieux, qui sera surtout consacré au développement de l'exploitation des hydrocarbures. L'OCRS a ainsi ouvert de nombreuses pistes à travers les dunes du désert, ce qui a facilité l'accès des sociétés pétrolières à des zones très hostiles. Elle a, de même, goudronné des portions de routes menant à Hassi Messaoud ou

In-Amenas. Elle a aussi réalisé les pistes d'atterrissage de ces deux pôles d'activité, ainsi que d'autres aérodromes, plus rudimentaires certes, mais suffisants pour de petits avions. Elle a également mis en place des moyens de télécommunications qui se révéleront très utiles au travail des pétroliers et de leurs sous-traitants. Les moyens financiers mis à la disposition de l'OCRS étaient considérables : l'Organisation avait à sa disposition la moitié des impôts pétroliers collectés, ainsi que la totalité des budgets du ministère du Sahara et du Bureau d'investissement en Afrique (BIA), un établissement financier chargé de prendre, au nom de l'État français, des participations dans les sociétés qu'il créait ou qu'il contribuait à créer. Pour ce qui est des moyens humains, l'OCRS disposait de son propre personnel de conception et d'exécution. Il lui est arrivé aussi de faire appel à l'armée.

Le code pétrolier saharien de 1958 : un piège redoutable pour l'Algérie indépendante

Restait après cela à établir le cadre juridique à l'intérieur duquel allaient s'exercer les activités des compagnies pétrolières. Ce fut l'objet de la loi fondamentale, dite « code pétrolier saharien » (CPS), promulguée en novembre 1958, six mois après l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle. Ce qui, au demeurant, atteste que les hydrocarbures algériens continuaient d'être un enjeu essentiel pour la France dans un conflit qui se poursuivra quatre ans encore.

Le code pétrolier saharien comportait trois ordonnances, suivies de deux décrets d'application, fixant les règles fiscales et juridiques pour la recherche, l'exploitation et le transport des hydrocarbures au Sahara. En conformité avec l'orientation politique du moment, visant à constituer l'Algérie et le Sahara en deux entités distinctes, l'ordonnance spéciale 58-1112 du 22 novembre 1958 traitait tout particulièrement du transport du pétrole et du gaz sahariens à travers l'Algérie. Le code précisait qu'une société ne pouvait obtenir un « permis H » de recherche sur une zone déterminée que si elle s'engageait à y réaliser un programme minimum d'investissements. La durée de ce permis était de cinq ans, renouvelable deux fois pour la même durée, la superficie concernée étant diminuée de moitié à l'occasion de chaque renouvellement. Quand survenait une découverte de pétrole ou de gaz, le titulaire du permis pouvait

prétendre à l'octroi d'une concession d'exploitation, matérialisé par une convention contractualisant les relations entre l'exploitant et la puissance publique. La durée normale d'une concession était de cinquante ans, durant lesquels les dispositions juridiques restaient figées ; l'impôt était fixé à 50 % des bénéfices réalisés et ne pouvait être modifié pendant vingt-cinq ans. Le concessionnaire était tenu de payer, en début d'exercice, une redevance égale à 12,5 % de son chiffre d'affaires pour les gisements de pétrole et à 5 % pour ceux de gaz, qui était considérée comme un acompte sur impôt. La concession d'exploitation permettait à son titulaire de transporter son pétrole ou son gaz, par des oléoducs ou des gazoducs qu'il était en droit de construire.

L'État français avait un droit de regard sur les opérations d'exploration et d'exploitation, ainsi que sur les capitaux engagés, surtout quand ils étaient étrangers. Le gouvernement était en effet particulièrement vigilant sur ce point : les firmes étrangères ne pouvaient investir dans la recherche de pétrole et de gaz au Sahara qu'en association avec des partenaires français, qui devaient garder le contrôle juridique de l'opération. Ces dispositions feront de l'Algérie un cas particulier parmi les pays producteurs de pétrole : alors que partout ailleurs intervenaient des sociétés de nationalités diverses, en Algérie et pendant longtemps on n'eut affaire qu'à des entreprises françaises, dans lesquelles l'État était majoritaire. De ce fait, après l'indépendance, tout malentendu entre l'administration algérienne ou la Sonatrach et une entreprise pétrolière se répercutera sur les relations avec les autres sociétés et, de fil en aiguille, ouvrira une crise politique algéro-française, les États étant présents des deux côtés.

En effet, dans les accords d'Évian, la partie algérienne avait accepté la continuité juridique du code pétrolier saharien – je reviendrai dans le chapitre suivant sur les raisons de cette acceptation –, les termes d'« État français » étant simplement remplacés par ceux d'« État algérien » dans le corps du texte. Du coup, le nouvel État se retrouvait engagé par les dispositions extrêmement précises et rigoureuses de ce code.

Or, les dispositions de la convention-type de concession qu'il définissait initialement – concernant notamment les droits et garanties consentis aux sociétés exploitantes – impliquaient un renoncement volontaire de l'État français à certains de ses privilèges de puissance publique, ce qui s'expliquait par le contexte politique et économique de l'époque. La France, vieille nation aux rouages administratifs bien rodés, possédant divers moyens de contrôle et de coercition, pouvait se permettre ce genre de renoncements. Ce ne sera pas le cas du jeune État algérien, très jaloux

de son indépendance fraîchement acquise, qui se retrouvera lié par des engagements contractuels pris par d'autres, mais qu'il se verra obligé de respecter en vertu des accords d'Évian.

Pour les nouveaux responsables politiques algériens, à la différence de leurs prédécesseurs français, il était psychologiquement et politiquement inconcevable de traiter d'égal à égal avec les dirigeants des entreprises pétrolières. « Ils exercent une tâche triviale, celle de gérer un business, de gagner de l'argent, tandis que la nôtre est noble, nous traitons les affaires de l'État » : tel était en substance le raisonnement de nombre de ces responsables. Ce sentiment de frustration était d'autant plus fort que, dans les conventions de concessions, certains paramètres étaient figés pour une très longue période, ce qui donnait l'impression aux dirigeants algériens qu'ils avaient été piégés à Évian.

Les pétroliers français, quant à eux, refusaient à la nouvelle administration algérienne tout droit de regard sur leurs affaires. Par suffisance pour certains. Par racisme pour d'autres, car, de ce côté-là aussi, beaucoup considéraient que l'on ne pouvait traiter d'égal à égal avec des gens qui étaient, hier encore, des « indigènes ». Et puis, il y avait le fait incontestable que les compagnies possédaient une expérience de la technique pétrolière et des affaires bien plus solide que celle de cette administration débutante, ce qui leur permettait de contrer facilement toute initiative de sa part, voire de la tourner en ridicule. Pour justifier leur refus de transmettre aux représentants de l'État algérien les renseignements nécessaires au suivi et au contrôle des activités pétrolières, les compagnies se rabattaient systématiquement sur les dispositions du code pétrolier saharien. Aussi les Algériens en vinrent-ils rapidement à considérer ce code comme un carcan, un emblème de la situation coloniale qui perdurait et qu'il fallait faire sauter au plus vite.

2

1962-1964,
le parcours initiatique des pétroliers algériens

Le 5 juillet 1962, après cent trente-deux années de colonisation, l'Algérie était finalement indépendante. C'était la fête dans les villes, dans les villages, dans les campagnes, dans les montagnes. Partout on riait, on chantait, on dansait, on tapait des mains, les femmes lançaient des youyous, les voitures, peu nombreuses à l'époque et bondées de jeunes, klaxonnaient à tout va. C'était un énorme brouhaha à travers tout le pays. On exhibait des drapeaux, fabriqués à la hâte et qui souvent ne ressemblaient que très vaguement au véritable emblème national, que l'on ne connaissait d'ailleurs que pour l'avoir furtivement aperçu quelque part. On se rendait sur les tombes des êtres chers disparus durant les sept années précédentes et qui n'étaient plus là pour participer à cette grande joie collective. Les femmes jetaient leur voile blanc, ce *haïk* derrière lequel elles s'étaient abritées durant des décennies. Elles cherchaient à montrer ainsi qu'elles avaient acquis, de par leur participation souvent décisive à la guerre de libération, un nouveau statut. Elles s'étaient libérées de leurs chaînes, elles étaient convaincues – ou tout au moins on le leur avait fait croire – qu'elles étaient devenues les égales des hommes.

Le coup d'État de l'été 1962

Mais cette liesse populaire n'allait durer qu'un temps, car déjà avaient commencé les règlements de comptes et la lutte pour le pouvoir – une lutte qui dure encore à ce jour. Ces combats fratricides étaient d'autant plus violents qu'il n'y avait alors pas de vrai pouvoir en Algérie. Ou, plutôt, il y avait *des* pouvoirs.

Il y avait d'abord l'Exécutif provisoire, ce pouvoir intérimaire créé quatre mois plus tôt par les accords d'Évian. Celui-ci vivait ses derniers jours et son autorité ne dépassait pas les murs d'enceinte des bâtiments administratifs qu'il occupait à Rocher-Noir (Boumerdès aujourd'hui). On trouvait parmi les membres de ce « gouvernement » temporaire un personnage dont il sera beaucoup question plus loin et qui laissera une empreinte certaine dans le secteur pétrolier : Belaïd Abdesselam, alors âgé de 34 ans, qui avait la charge des affaires économiques.

Il y avait le GPRA, qui se transportait progressivement de Tunis à Alger et qui, malgré le titre prestigieux de gouvernement légitime de la République algérienne, ne détenait aucune autorité réelle. D'ailleurs, les plus honorables parmi ses membres, ceux qui avaient refusé de cautionner le coup de force qui se préparait, avaient tôt fait de se retirer totalement de la scène politique. Les autres, avant même leur départ de Tunis, avaient déjà choisi le camp auquel ils se rallieraient.

Et puis, il y avait l'armée, composée en partie de véritables combattants, des maquisards sincères qui avaient crapahuté des années durant dans les djebels, où ils avaient laissé derrière eux des compagnons disparus, qui auraient aimé tout comme eux vivre ces instants de joie inoubliables, vivre cette liberté dont ils avaient si souvent rêvé. Ces « justes » étaient cependant noyés dans la masse des « marsiens » – les Algériens disent « marsouins » –, ces recrues de la vingt-cinquième heure qui avaient rejoint les maquis au moment du cessez-le-feu du 19 mars, d'où leur nom. Mais il y avait surtout l'État-major général (EMG), avec son « armée des frontières » établie en Tunisie, qui préparait sa marche sur Alger pour y prendre le pouvoir. Il n'allait d'ailleurs pas tarder à formaliser son coup de force en choisissant, en la personne d'Ahmed Ben Bella – l'un des chefs historiques de la révolution algérienne, alors âgé de 45 ans et tout juste sorti de six ans dans les prisons françaises –, la façade civile derrière laquelle il allait s'abriter pour prendre et concentrer entre ses mains tous les pouvoirs.

Au cours de l'été 1962, un homme à peine âgé de 30 ans, Houari Boumediene, colonel par le grade et chef d'état-major par la fonction, réussissait ainsi le premier coup d'État de l'Algérie indépendante. Ce faisant, il avait aussi inauguré le premier régime militaire à visage civil, un système que d'autres après lui « amélioreront », jusqu'à en faire la dictature qui ne dit pas son nom prévalant encore dans l'Algérie des années 2000. Dès lors, le pétrole et le gaz, dont le pays est si riche, allaient grandement aider à consolider les pouvoirs qui s'y succéderont. Comment ces ressources naturelles avaient-elles été traitées à Évian ? Comment ce pétrole et ce gaz français sont-ils devenus algériens ? D'ailleurs le sont-ils devenus réellement ? Les accords du 18 mars 1962 avaient fixé de très strictes règles du jeu à respecter dans ce domaine.

Le lourd héritage des accords d'Évian

À Évian, les négociateurs algériens et français affichaient des positions certes différentes, mais pas nécessairement irréconciliables. Du côté français, on en était arrivé à la conclusion que si la guerre était gagnée sur le terrain, la position de la France était devenue insoutenable du point de vue financier et surtout au plan politique. Dans un monde où le vent de l'indépendance soufflait sur toute l'Afrique, à une période de l'histoire de l'humanité où le tiers monde avait commencé à sortir de sa léthargie, il était devenu utopique d'imaginer pouvoir prolonger plus avant le système colonial en vigueur en Algérie. Il fallait donc admettre l'indépendance du pays, tout en essayant de préserver l'essentiel.

Cet essentiel, c'était d'abord le sort des pieds-noirs, pour lesquels furent adoptées des dispositions particulières garantissant leur présence et leur sécurité dans une Algérie indépendante. Cependant, l'OAS aidant, les événements ne se déroulèrent pas de la manière souhaitée par les négociateurs. D'où, comme on sait, l'exode pour près d'un million de personnes. La seconde question extrêmement importante aux yeux de la délégation française était celle de la préservation des intérêts français dans le domaine des hydrocarbures. Il fallait faire en sorte que rien ne change dans ce secteur : maintenir, voire renforcer, le *statu quo*, tel était le mot d'ordre.

Du côté algérien, on avait compris depuis longtemps que l'on ne pourrait bouter la France hors d'Algérie par des moyens militaires. Plusieurs centaines de milliers de personnes avaient été tuées et le moral des maquisards était au plus bas. Au sein du peuple, on rêvait de ce jour où il n'y

aurait plus d'opérations militaires, plus d'arrestations, plus de parents et d'amis qui disparaîtraient. Conscients de cet état de fait, les dirigeants politiques et militaires étaient à l'affût de toute proposition de paix honorable venant de la part du gouvernement français. Depuis le 5 septembre 1961 – date de la conférence de presse lors de laquelle le général de Gaulle avait reconnu la souveraineté de l'Algérie sur le Sahara –, l'intégrité territoriale était garantie. On était alors disposé à faire de larges concessions dans de nombreux autres domaines, dont celui de l'exploitation des hydrocarbures, vitale pour les deux parties. Les Algériens n'avaient, d'ailleurs, ni les hommes, ni l'expérience, ni les moyens financiers de la prendre en charge. Alors, autant coopérer.

La lecture du chapitre des accords d'Évian intitulé « Déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara [1] » montre ainsi que ce sont les thèses françaises qui ont alors prévalu en la matière. Il y était, bien entendu, admis en préambule que l'Algérie succédait à la France dans ses droits, prérogatives et obligations de puissance publique concédante. Néanmoins, cette succession était encadrée par un certain nombre de garde-fous.

Tout d'abord, l'Algérie indépendante confirmait l'« intégralité des droits attachés aux titres miniers et de transport accordés par la République française, en application du code pétrolier saharien ». En l'absence de toute autre juridiction, ce code devenait, par ce biais, la loi algérienne sur les hydrocarbures. Pour l'imposer encore un peu plus comme base juridique de l'exploitation du pétrole et du gaz sahariens, les négociateurs soulignaient, plus loin dans le corps du texte : « les droits et obligations des détenteurs de titres miniers et de transport [...] sont ceux définis par le code pétrolier saharien ».

Le texte des accords comportait une autre disposition, importante aux yeux de la partie française, qui l'avait mise en exergue, attribuant le « droit pour le détenteur de titres miniers et ses associés de transporter ou faire transporter, par canalisations, dans des conditions économiques normales, sa production d'hydrocarbures liquides ou gazeux »... Cet article fera plus tard l'objet d'une violente polémique car, malgré les contraintes qu'il semblait imposer à la partie algérienne, il ne sera pas d'une grande utilité pour les sociétés et les autorités françaises dans le différend qui allait les opposer, moins de deux années plus tard, au gouvernement algérien

---

1 *Accords d'Évian, Fascicule spécial n° 1*, Imprimerie officielle, septembre 1962, Alger.

dans l'« affaire Trapal », comme on le verra plus loin. Bien au contraire, c'est en s'appuyant sur l'interprétation littérale de cet article que l'Algérie justifiera, au plan du droit, la brèche qu'elle avait ouverte dans les dispositions arrêtées à Évian, en lançant dès 1962 le premier projet industriel de son histoire, l'oléoduc reliant Haoud El-Hamra au petit port de pêche d'Arzew, à l'est d'Oran.

Le « droit du concessionnaire et de ses associés [...] de vendre et de disposer librement de leur production » avait été lui aussi figé dans ces accords. Sachant que les compagnies françaises produisaient la quasi-totalité du pétrole extrait, qu'elles destinaient essentiellement au marché français, c'est donc l'approvisionnement de la France en pétrole algérien qui était ainsi garanti.

Autrement plus contraignante était la clause qui prévoyait que l'Algérie s'interdisait de prendre toute mesure qui rendrait plus onéreuse, pour les concessionnaires, l'exploitation des hydrocarbures. La partie française avait en effet pris la précaution de fixer, à travers d'autres dispositions des accords ou de leurs annexes, la fiscalité applicable aux opérations pétrolières. Le taux des impôts à percevoir, la manière d'arrêter le prix et les quantités de pétrole produites – deux paramètres déterminants de l'assiette à laquelle ces taux s'appliqueraient –, ainsi que le mode opératoire particulier utilisé pour le calcul et la collecte de l'impôt, étaient autant d'éléments établis par avance. L'ensemble de ces dispositions fera qu'au lendemain de l'indépendance l'Algérie se sentira bridée : elle ne pouvait utiliser à sa guise la manne pétrolière dont elle disposait, à un moment où les caisses de l'État étaient vides et où les besoins du pays, exsangue après sept années et demie de guerre, étaient considérables.

Afin d'augmenter le nombre de compagnies pétrolières françaises présentes au Sahara, les négociateurs français avaient réussi à faire inclure dans les accords une disposition particulière, par laquelle l'Algérie s'engageait à accorder, pendant les six années à venir, à égalité d'offre, la priorité aux sociétés françaises pour ce qui est de l'attribution de permis de recherches et d'exploitation. Au passage, on incrustait un peu plus le code pétrolier saharien dans la juridiction algérienne, en spécifiant que ces opérations devaient se dérouler sous le régime de ce code. Ce traitement discriminatoire des compagnies pétrolières étrangères découragera plus tard celles qui étaient désireuses de se lancer dans l'aventure pétrolière au Sahara. Il limitera la marge de manœuvre du gouvernement algérien et contribuera à faire de l'exploitation des hydrocarbures sahariens une

affaire strictement franco-algérienne, ce qui débouchera très souvent sur des clashs.

Toujours dans l'idée de maintenir le *statu quo*, il avait été prévu que toutes les opérations de vente d'hydrocarbures à destination de la France et des autres pays de la zone franc s'effectueraient uniquement en francs français. Même celles destinées à des pays situés en dehors de la zone franc obéissaient à un système de paiement particulier. Cette autre contrainte imposée à l'État qui allait naître trois mois plus tard sera elle aussi source de différends entre les deux pays.

Parmi la quinzaine de compagnies présentes en Algérie en 1962, qui exploitaient une trentaine de gisements et qui ont produit, cette année-là, un peu plus de 20 millions de tonnes, il en était une qui avait un statut particulier : la SN Repal, présente un peu partout, y compris au nord du pays où elle exploitait le petit gisement du Djebel Onk, dans la région de Tébessa. Son capital était détenu à 100 % par l'État français, dont 46,5 % par l'intermédiaire du gouvernement général de l'Algérie. En vertu des accords d'Évian, l'État algérien se retrouvera actionnaire de cette société, à concurrence de ce pourcentage.

L'Organisme saharien, une institution de transition

Le roi est mort ! Vive le roi ! À Évian, l'OCRS avait cessé d'exister. Elle avait été remplacée par une OCRS *bis*. Du fait du transfert de souveraineté, l'Algérie devenait le propriétaire légal de ses richesses pétrolières, mais sans pouvoir réel de contrôle de leur gestion. L'ensemble des prérogatives de l'OCRS fut transféré à une nouvelle institution, l'Organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien, communément appelé Organisme saharien ou OS [2]. Cet organisme était administré par un conseil comprenant un nombre égal de représentants de chacun des deux États fondateurs, disposant chacun d'une voix. Les décisions y étaient prises pour certaines à la majorité absolue, pour d'autres à la

2 Décret n° 62-515 du 7 septembre 1962, *Journal officiel de l'État algérien*, n° 14, 14 septembre 1962 (le fac-similé de ce *JO* est partiellement disponible, comme plusieurs de ceux cités *infra*, sur le site <www.joradp.dz>). Ce décret de l'Exécutif provisoire de l'État algérien ratifiait les accords d'Évian, notamment la partie relative aux hydrocarbures.

majorité des deux tiers. L'équilibre parfait des voix fera que, à défaut de consensus, il y aura souvent blocage de la machine.

La logique des choses aurait voulu que cette cosouveraineté eût pour corollaire des participations financières égales au budget de l'Organisme. Il était d'ailleurs prévu un financement à parts égales entre les deux pays fondateurs, avec cependant une exception : durant les trois premières années – l'OS n'a vécu que trois ans –, ces ressources seraient complétées par un apport supplémentaire de la part de l'Algérie, représentant 12 % de la fiscalité pétrolière qu'elle percevrait. C'étaient là des sommes considérables.

Pour comprendre le raisonnement qui sous-tendait cette disposition, il faut savoir que les dépenses de l'Organisme comprenaient celles relatives à son fonctionnement, à l'entretien des infrastructures existantes et à l'acquisition de matériels neufs. De par l'expérience de l'OCRS, la partie française savait que, de ces trois chapitres, celui concernant l'entretien des infrastructures était le plus lourd. Elle considérait par ailleurs que ce chapitre et celui relatif à l'acquisition d'équipements neufs représentaient à eux deux des actifs qui bénéficieraient à la seule Algérie. Il fallait alors, selon cette logique, que celle-ci supportât la quasi-totalité des engagements qu'entraîneraient, par exemple, la réalisation d'une route ou d'infrastructures aéroportuaires ainsi que l'achat de matériels de travaux publics.

Les prérogatives de l'Organisme saharien étaient très étendues. Il était chargé d'élaborer les textes à caractère législatif relatifs au régime minier ou pétrolier, qui étaient ensuite édictés par les autorités algériennes compétentes. Il devait également instruire les demandes relatives aux titres miniers, aux droits qui s'y rattachaient, émettre un avis avant que l'administration algérienne ne se prononçât définitivement sur ces demandes. Il avait aussi pour tâche la surveillance administrative des sociétés permissionnaires ou concessionnaires. Cela consistait, en réalité, à s'assurer que les opérations d'exploitation des champs pétroliers s'effectuaient conformément aux règles saines normalement admises en la matière, que le concessionnaire gérait son exploitation « en bon père de famille ».

Du côté algérien, on pensait qu'accorder un permis de recherches et *a fortiori* une concession était un droit régalien de chaque État, qui ne souffrait pas la présence d'un écran, ni la cosouveraineté qu'avaient imposée les accords d'Évian. De même, les Algériens trépignaient d'impatience d'avoir un plus grand droit de regard sur les opérations d'exploitation des

champs sahariens. Or, ils découvraient une situation, inédite pour eux mais courante à l'époque, celle du système de concessions en vigueur dans les pays producteurs de pétrole : les compagnies considéraient que la concession d'exploitation qui leur avait été attribuée leur accordait un droit de propriété du sol et des réserves pétrolières du sous-sol. C'est pourquoi le président Ahmed Ben Bella n'a jamais mis les pieds sur un champ pétrolier, car il ne voulait pas cautionner par sa présence un système qui transformait en propriété privée une vaste portion du territoire national. Il craignait probablement aussi de subir une humiliation, vu qu'il était arrivé que des sociétés aient refusé le droit de visite de leurs installations à certains officiels. D'un autre côté, les compagnies, s'estimant propriétaires des réserves qu'elles détenaient, pensaient pouvoir les produire comme elles l'entendaient, à un rythme généralement élevé. C'est là que le bât blessait pour l'administration algérienne, qui constatait qu'elle ne pouvait imposer son point de vue.

Or, l'exploitation d'un champ de pétrole est comparable à celle d'une terre agricole, sur laquelle on ne peut semer ni produire ce que l'on veut, pour la bonne raison que l'on doit prévoir des périodes de jachère, respecter le rythme des saisons et autres obligations fixées par la nature. On ne peut, de même, exploiter un gisement pétrolier au rythme que l'on veut, surtout pas à un rythme élevé, car cela fait courir le risque de voir certaines quantités de pétrole piégées et perdues à jamais. On peut, à l'inverse, obtenir un taux de récupération maximum des réserves en place en produisant à un rythme moindre, durant un plus grand nombre d'années. Cela explique les points de vue respectifs, généralement incompatibles, des sociétés et des pays hôtes. Les compagnies ont tendance à vouloir produire le maximum de pétrole possible durant la période de jouissance de la concession, nécessairement limitée dans le temps, tandis que les pays producteurs cherchent à obtenir une récupération maximum, étalée sur une plus longue période. Cette différence de conception était apparue nettement à l'occasion de l'examen par l'OS de neuf demandes de concessions. Ces concessions ont finalement été attribuées vers la fin de l'année 1965, alors même que l'Organisme saharien avait cessé d'exister et après avoir fait l'objet d'un marchandage politique lors de nouvelles négociations algéro-françaises.

La découverte d'un univers impitoyable

L'Organisme saharien n'a ainsi constitué qu'une étape intermédiaire, de courte durée et totalement transparente pour ce qui est des résultats, vers la prise en main par les Algériens des richesses pétrolières de leur pays. Il n'a eu aucun impact notable sur la « mise en valeur rationnelle des richesses du sous-sol saharien », comme le prévoyait pourtant la mission dont il était investi et ce, malgré la qualité des hommes qui se trouvaient à sa tête.

Il avait pour président Abderrahmane (dit Lamine) Khène, ex-secrétaire d'État du GPRA, qui occupera plus tard le poste de président de l'Organisme de coopération industriel (OCI) – un nouveau forum algéro-français qui prendra la suite de l'Organisme saharien en 1966 –, avant d'être élu secrétaire général de l'OPEP en 1972, puis directeur exécutif de l'ONUDI. Il était assisté au poste de directeur général par Claude Cheysson, polytechnicien et énarque. Ce dernier avait été, en 1956, secrétaire d'État chargé des Affaires marocaines et tunisiennes au cabinet d'Alain Savary, au moment où celui-ci renonçait à son portefeuille ministériel pour protester contre l'arraisonnement, par les autorités militaires d'Alger, de l'avion qui transportait de Rabat à Tunis les dirigeants du FLN, Ahmed Ben Bella et ses compagnons. Secrétaire général de la Commission de coopération technique en Afrique à la fin des années 1950, Claude Cheysson assumera ensuite différentes hautes fonctions, de 1962 à 1969 en Algérie (Organisme saharien puis Organisme de coopération industrielle), puis au Congo, au début de la décennie 1970. Parmi les hauts cadres de l'OS, figurait également, à la tête des services techniques, le jeune Claude Allègre – que l'on retrouvera plus tard à l'Institut de physique du globe, puis ministre du gouvernement Jospin. Les affaires juridiques étaient dirigées par un éminent juriste et avocat algérien, M^e^ Djamel Lakhdari.

L'Organisme saharien a permis à la France de gagner quelques années supplémentaires dans le contrôle du pétrole saharien et d'instaurer une sorte de protectorat dans ce domaine, en favorisant la présence de compagnies pétrolières françaises. Était-ce un bon choix politique que de limiter, par ce biais, l'exploitation des gisements sahariens à un partenariat algéro-français, avec des affrontements qui seront de plus en plus violents jusqu'au divorce final de 1971 ? Voire. L'unique vertu qu'il a eue, du point de vue algérien, est qu'il a permis à de jeunes cadres de se frotter à l'industrie pétrolière et de découvrir certaines de ses arcanes. Les quelques

ingénieurs, financiers ou juristes fraîchement émoulus des bancs de l'université qui y ont travaillé, ou qui, de par leurs fonctions, ont été en contact avec cet organisme, ont découvert que le monde pétrolier était un univers de requins : tous les coups y étaient permis, les intérêts des États et des entreprises étaient souvent confondus, les sommes d'argent qui s'y brassaient étaient énormes, l'unité de compte était le million, voire le milliard, de dollars. La capitale de ce monde était Houston (Texas) et toutes les activités qui s'y déroulaient étaient placées sous le signe de l'Amérique : les unités de mesure – longueur, surface, volume, température, pression, densité, prix – étaient américaines, de même que les plus grandes compagnies pétrolières mondiales, les standards en vigueur ainsi que l'essentiel des matériels et équipements utilisés.

Ce qu'en revanche ne soupçonnaient pas ces jeunes cadres, c'est que les efforts qu'ils allaient engager pour maîtriser la technologie pétrolière, la dévotion avec laquelle ils allaient se consacrer à leurs tâches et les sacrifices qu'ils consentaient pour le bien-être de leur peuple, allaient être captés par d'autres. En l'occurrence, des dirigeants et des politiciens qui ne voyaient dans la manne pétrolière qu'un instrument destiné à assouvir leur soif de pouvoir et, dans l'abnégation de ces jeunes diplômés, qu'un moyen pour asseoir leur puissance. Plus tard, cette classe dirigeante fera de la rente que procure cette manne son bien quasi exclusif.

C'est, en effet, parce que les responsables politiques et militaires ont découvert que les ressources du sous-sol pouvaient servir leurs ambitions de pouvoir, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, que l'Algérie a commencé à perdre son âme. Progressivement, le pétrole a cessé d'être une richesse destinée à assurer le bien-être du peuple ; il s'est transformé en un pactole que se sont partagé ces responsables, avant de devenir, pour eux, un moyen de nouer des alliances contre nature et de garantir la pérennité de leur pouvoir. Ainsi, la diversification des partenaires, un souci logique et légitime, qui a prévalu durant les premières années postindépendance, a-t-elle été dévoyée avec le temps. Cette politique, qui consistait à attirer les compagnies pétrolières américaines vers l'Algérie afin de sortir du face-à-face avec la France, évoluera, en raison de la soif de pouvoir et du désir d'enrichissement personnel de la classe dirigeante, vers une mainmise croissante des firmes américaines sur le pétrole algérien. Puis viendra le temps de la compromission totale, de la collaboration avec les officines de renseignement et avec le lobby militaro-industriel américains, qui entraîneront le pays vers le gouffre au fond duquel il se trouve aujourd'hui. Mais

n'anticipons pas et revenons aux premiers moments de l'aventure pétrolière algérienne.

Mise en place d'une administration

Septembre 1962 : les lampions de la fête s'étaient éteints, la lutte pour le pouvoir s'était terminée par la victoire de l'armée, avec Ben Bella pour devanture. Faire démarrer le pays, telle était la tâche immense qui attendait le nouveau gouvernement. Pour cela, il fallait disposer de financements considérables, que seul le secteur pétrolier était en mesure de fournir. Quelle organisation mettre alors en place dans ce secteur pour le faire fonctionner ? Des idées, tout le monde en avait, mais elles étaient très floues : on cherchait ses marques, on tâtonnait. Il fallait cependant créer la structure administrative qui prendrait en charge les obligations, droits et devoirs de l'Algérie tels qu'ils résultaient des accords d'Évian, la structure qui assumerait le rôle d'interlocuteur officiel de l'Organisme saharien. Dans le désert administratif qui régnait à l'époque, on se dit que finalement il n'y avait rien d'autre à faire que de reproduire le schéma organisationnel français.

En France, la tutelle du secteur pétrolier était assumée par la Direction des carburants (DICA). On décida donc de confirmer l'ébauche d'organisation élaborée par l'Exécutif provisoire en créant au sein du ministère de l'Industrialisation et de l'Énergie, son pendant algérien, la Direction de l'énergie et des carburants (DEC) [3]. La tendance à copier l'organisation française, couplée au désir de satisfaire certaines ambitions qui avaient commencé à se faire jour, fit que l'on confirma également la création au sein du même ministère du Bureau algérien des pétroles (BAP), censé être l'équivalent du BRP (Bureau de recherches pétrolières) français. Après le bref intermède Aït-Ouyahia – muté à la Société nationale des chemins de fer algériens (SNCFA), dont il prit la direction –, fut nommé à la tête de la DEC, vers novembre-décembre 1962, un jeune ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Sid Ahmed Ghozali, 26 ans à peine, sur recommandation de Mohamed Khemisti, le premier ministre des Affaires étrangères de l'Algérie indépendante. Afin de donner à cet organe administratif le cachet « pétrolier » que son nouveau patron ne possédait pas, on le doubla

---

3 Ordonnance n° 62-029 du 25 août 1962, *Journal officiel de l'État algérien*, n° 10, 31 août-1er septembre 1962.

d'un sous-directeur, Belkacem Nabi, 33 ans en 1962, qui était en apparence un meilleur spécialiste de la question.

Le flou ainsi créé et l'ego des deux personnages, qui se considéraient chacun comme le véritable patron du secteur pétrolier algérien, ajoutés à l'action des soutiens dont tous deux se prévalaient, eurent pour conséquence l'instauration d'une atmosphère détestable au sein de la DEC, qui se transforma très vite en une guerre des chefs. L'affrontement se calma temporairement, en juin 1964, lorsque Sid Ahmed Ghozali fut nommé conseiller technique du ministre de l'Économie, avant de se voir confier par Ben Bella, en décembre, le portefeuille de sous-secrétaire d'État aux Travaux publics [4], tandis que Belkacem Nabi était désigné à sa place en qualité de directeur de l'énergie et des carburants. Ces nominations avaient été précédées, en septembre 1963, par un autre mouvement de chaises musicales au sein du gouvernement : il avait été créé un ministère de l'Économie, à la tête duquel fut nommé Bachir Boumaza, ministère reprenant les attributions de celui de l'Industrialisation et de l'Énergie, confié jusque-là à Laroussi Khalifa [5].

Belkacem Nabi était un technicien pétrolier qui avait travaillé à la raffinerie de Shell à Mourepiane, dans la banlieue de Marseille. À la suite de l'attentat perpétré par le FLN contre cette raffinerie en août 1958, il fut muté, à sa demande, vers une autre raffinerie du groupe située à Mohammedia au Maroc. Par promotion interne à la compagnie, il fut élevé au grade d'ingénieur. Rentré en Algérie au lendemain de l'indépendance, il a occupé successivement les postes de sous-directeur, puis de directeur de l'énergie et des carburants, avant d'accéder en 1965 au poste de président de la SN Repal. Belkacem Nabi a été, durant les décennies 1960 et 1970, la tête de Turc du milieu pétrolier algérien.

Il a en effet réussi la gageure de se faire détester par la quasi-unanimité de ses collègues, qui n'appréciaient guère ses méthodes haïssables pour s'affirmer, voire pour essayer de détruire la carrière de ceux qui pouvaient porter ombrage à ses propres ambitions. Dans son travail, ses affirmations et ses jugements à l'emporte-pièce lui ont souvent valu d'être brocardé. C'est ainsi, par exemple, que lors d'une séance de travail présidée

---

4 Décret n° 64-338 du 2 décembre 1964, *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire (JORADP)*, n° 98, même date. Par ce décret, portant constitution du nouveau gouvernement, le secteur des hydrocarbures passait sous la tutelle du ministère de l'Industrie et de l'Énergie.

5 Décret n° 62-1 du 27 septembre 1962 portant constitution du premier gouvernement de l'Algérie indépendante (*JORADP*, n° 1, 27 octobre 1962).

par Belaïd Abdesselam, celui-ci lui avait demandé de chiffrer le coût de la remontée en participation de l'Algérie au sein de la SN Repal. Intimidé par la forte personnalité de son interlocuteur et armé de sa règle à calcul, Belkacem Nabi s'était empêtré dans ses multiplications et divisions avant de citer, en bégayant, plusieurs montants fantaisistes variant du simple au décuple. L'anecdote de la règle à calcul, qui avait provoqué la risée de toute l'assistance, lui est restée collée à jamais à la peau. Par ailleurs, afin de s'affirmer face à ses supérieurs hiérarchiques, il avait noué des relations, pas toujours très heureuses, avec certains milieux politiques.

Belkacem Nabi a subi tout particulièrement les foudres de Belaïd Abdesselam, nommé ministre de l'Industrie et de l'Énergie après le coup d'État du 19 juin 1965. Ce dernier ne lui faisait pas confiance, voyant en lui un cheval de Troie des compagnies pétrolières au cœur de son administration. Son grand rival de toujours, Sid Ahmed Ghozali, qui héritera en 1966 du poste de P-DG de la Sonatrach, affichera la même défiance à son égard. Enfin, son lien de parenté par alliance avec Abdelaziz Zerdani, ministre du Travail du premier gouvernement Boumediene, qui soutint le colonel Tahar Zbiri dans sa tentative de putsch ratée contre le président algérien en décembre 1967, lui a également valu certains déboires. C'est alors qu'il sera progressivement écarté du secteur pétrolier [6].

Les difficiles premiers pas des pétroliers algériens

Au sein de cet embryon d'administration qu'était la DEC, on trouvait également, dès l'origine, deux cadres supérieurs parmi les meilleurs que possédait l'Algérie d'alors : Othmane Khouani, ingénieur diplômé de l'Institut français du pétrole, et Aboubekr Mellouk, ingénieur diplômé de l'université de Bucarest. La toute première tâche à laquelle était confrontée cette petite équipe était de faire l'inventaire des richesses

6 Il a quitté le secteur pétrolier vers 1969, pour être nommé wali (préfet) de Tlemcen, après un bref passage par le ministère des Finances et la présidence de la République. De ces péripéties, Belkacem Nabi gardera une énorme rancune qui, au fil des ans, se transformera en une véritable haine à l'égard des deux personnages principaux de cette saga, Abdesselam et Ghozali, mais aussi à l'égard de tous ceux qui avaient travaillé avec eux. Nommé ministre de l'Énergie par Chadli en 1979, il cherchera alors à prendre sa revanche. Afin d'assouvir son désir de vengeance, tel l'éléphant lâché dans un magasin de porcelaine, il causera d'énormes dégâts au secteur des hydrocarbures algériens, détruisant tout sur son passage (voir *infra*, chapitre 13). Il a pris sa retraite à la fin de l'ère Chadli.

pétrolières du pays. Il fallait aussi retracer l'historique de chacun des champs pétroliers, de chacun des puits, de manière à pouvoir porter un jugement sur les dossiers que transmettait l'Organisme saharien. Pour rattraper le retard, il fallait aussi faire l'effort surhumain d'assimiler, en quelques mois, les renseignements que les ingénieurs et géologues français avaient produit en une décennie. Encore fallait-il que ces renseignements fussent disponibles.

La frustration à cet égard était très grande, car les archives de la DEC étaient vides. On s'attela alors à récupérer le maximum d'informations. Toute la documentation de l'OCRS avait été transférée à l'Organisme saharien. Quant aux sociétés concessionnaires, elles étaient plutôt avares en matière de transmission de l'information et quand elles voulaient bien fournir une nouvelle donnée, c'est à l'OS qu'elles l'adressaient. C'est donc auprès de l'Organisme qu'il fallait quêter l'information, alors qu'il aurait été tellement plus simple d'aller la chercher à la source, n'eût été cet écran imposé à Évian. Il existait bien une réglementation héritée de l'OCRS qui faisait obligation aux sociétés pétrolières de fournir un certain nombre de documents, tels que les rapports d'implantation de puits ou les rapports de fin de sondage. L'information y était cependant très condensée et les compagnies n'y mentionnaient que les renseignements qu'elles voulaient bien fournir. Au point que ces documents, dont la transmission s'effectuait de manière parcimonieuse, étaient très peu utiles à la connaissance des gisements.

En dehors de ces informations vagues et générales, les compagnies établissaient en interne des rapports plus élaborés, comme les études de réserves ou les prévisions de production. De même, elles effectuaient des analyses de laboratoire et elles procédaient à l'interprétation d'enregistrements de diverses natures. On explore en effet les entrailles de la terre par des méthodes semblables à celles utilisées en médecine pour explorer le corps humain, dont les résultats doivent également être interprétés. C'est sur la base de ces investigations qu'une entreprise arrête la politique d'exploitation de son champ, détermine les programmes de travaux à réaliser et, partant, les budgets annuels, ainsi que les prévisions techniques et financières à long terme. Bien que le code pétrolier et ses annexes aient fixé le type et la périodicité des documents de ce genre à transmettre à l'autorité de tutelle, les compagnies rechignaient à le faire. Car communiquer ces données signifiait dévoiler la politique de mise en valeur qu'elles comptaient mettre en œuvre et, ainsi, accorder à la DEC un droit de regard sur leurs opérations, alors même qu'elles estimaient devoir être seules à en

décider. Aussi se contentaient-elles d'adresser à l'OS une sorte de bilan de fin d'année, sous forme d'une masse touffue de chiffres, sans trop d'explications et donc inexploitable. Les compagnies refusaient d'admettre que les choses avaient changé depuis le 5 juillet 1962, que l'autorité de tutelle dont elles relevaient n'était plus la même. Elles continuaient à se comporter comme si leurs activités relevaient d'une autorité française, avec laquelle elles partageaient auparavant les mêmes intérêts politiques et stratégiques, voire économiques.

D'où la colère des jeunes ingénieurs algériens de la DEC, fraîchement sortis de l'université. Ils brûlaient d'envie de mettre en application les connaissances qu'ils y avaient acquises, ou d'entamer une carrière à l'instar de leurs camarades français ou roumains, mais se voyaient sevrés du minimum d'informations nécessaires pour accomplir leurs tâches. Aussi souhaitaient-ils ardemment voir disparaître aussi bien le code pétrolier saharien que l'Organisme saharien et trouver une voie qui leur permettrait d'exprimer pleinement leurs ambitions. Cette voie apparaîtra quelques mois plus tard, quand fut créée, à la faveur de l'« affaire Trapal », la compagnie nationale Sonatrach, qu'ils rallièrent immédiatement.

L'affaire Trapal et la création de la Sonatrach

Au lendemain des premières découvertes et jusqu'en 1962, une intense activité d'exploration avait permis la découverte de nouveaux gisements, notamment celui de Gassi Touil. Ce champ est resté fameux dans l'histoire du pétrole algérien par l'incendie survenu, le 13 novembre 1961, sur un puits en cours de forage. Durant plusieurs mois, on a vu la flamme s'élever à plus de cent mètres au-dessus du puits en feu, vite surnommé le « briquet de Gassi Touil ». Le 28 avril 1962, l'incendie a été éteint par celui que l'on appelait le « pompier volant », l'Américain Red Adair. « C'est de bon augure pour l'avenir du pétrole algérien que de voir ce feu éteint, après l'extinction de l'autre incendie, celui de la guerre, en mars dernier », disait-on dans les milieux algériens de Tunis.

La montée en cadence de Hassi Messaoud, couplée à la nécessité de mettre en production les nouveaux champs, avait amené les sociétés concessionnaires, dont la SN Repal, à envisager la construction d'un nouvel oléoduc, car celui de la SOPEG vers Béjaïa était saturé. Elles décidèrent de se regrouper, vers la mi-1962, au sein d'un consortium

dénommé Trapal (Transport de pétrole en Algérie), qui serait chargé de la réalisation de cet oléoduc devant relier le centre de collecte principal de Haoud El-Hamra à Arzew. L'encre des accords d'Évian était à peine sèche que Trapal sollicitait du nouveau gouvernement algérien l'autorisation de réaliser son projet. Autorisation refusée [7]. Le gouvernement d'Ahmed Ben Bella alla plus loin. « Nous avons décidé de prendre en charge la construction de ce pipeline, dans lequel nous transporterons votre production et la nôtre », fut la réponse, qui faisait ainsi référence à la participation importante que détenait l'Algérie dans la SN Repal depuis Évian.

Dans l'affrontement juridique qui s'ensuivit, chacune des deux parties argua de son bon droit à réaliser l'oléoduc en s'appuyant sur les dispositions du code pétrolier saharien. Les uns disaient : « Vous violez les accords d'Évian, qui nous accordent le droit de transporter par nous-mêmes notre pétrole. » Ce à quoi les autres rétorquaient : « Les accords vous donnent droit à faire transporter votre pétrole. Nous respectons entièrement ces dispositions en nous engageant à transporter votre production. » Le ton devenait de plus en plus aigre et le dialogue de sourds tournait au bras de fer. Pour créer le fait accompli avant l'imbroglio juridique qui se profilait à l'horizon, les autorités algériennes décidèrent de démarrer au plus vite la construction de ce que l'on appellera le « troisième pipe » – parce qu'il venait après deux autres, celui vers Béjaïa et celui vers La Skhirra. Elles passèrent alors, à l'entrée de l'automne de 1963, un contrat clé en main avec la société britannique d'engineering Constructors John Brown Ltd (CJB) pour la réalisation de l'ouvrage. Les caisses de l'État étaient vides, mais le financement du projet ne posa pas de problème. Les banques britanniques s'empressèrent d'accorder des crédits commerciaux, couverts par la garantie de l'ECGD (Export Credit and Guarantee Department) ; par ailleurs, l'aura de l'Algérie dans le monde arabe était telle que les Koweïtiens, de leur côté, débloquèrent un prêt de 30 millions de dollars à des conditions très avantageuses.

Peu de mois après, au tout début de 1964, arrivaient au port d'Alger les premiers tubes en provenance de Grande-Bretagne. Le chantier de construction lui-même démarra quelque temps après, inauguré en grande pompe par le président algérien. Et, vers la mi-1966, le terminal d'Arzew recevait les premiers barils de pétrole en provenance de Hassi Messaoud et

---

7 Une controverse avait opposé auparavant Trapal à l'administration algérienne : celle-ci exigeait une participation de 51 % dans le projet pour délivrer le permis de construction, tandis que Trapal proposait entre 10 % et 20 %.

des champs nouvellement mis en exploitation de Haoud Berkaoui, de Gassi Touil et de Rhourde El-Baguel, un pétrole transporté par un pipe qui faisait la fierté de l'« Algérie pétrolière » de l'époque.

Pour construire, exploiter et gérer ce « troisième pipe », premier objectif industriel de l'Algérie indépendante, il fallait disposer d'une structure *ad hoc*. C'est ainsi que naquit, le 31 décembre 1963, la Société nationale de transport et de commercialisation des hydrocarbures, d'où l'acronyme de Sonatrach qui deviendra le nom, mondialement connu, de la compagnie nationale algérienne des pétroles [8]. Placée sous la tutelle du ministère de l'Économie, dont Bachir Boumaza détenait le portefeuille, Belaïd Abdesselam en fut le premier P-DG. (Ce n'est qu'en 1966 que furent ajoutées à l'objet de la société d'autres activités qui en feront la Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures.)

Il est incontestable qu'il avait fallu beaucoup de courage et de volonté politique aux Algériens pour se lancer ainsi dans l'aventure pétrolière, alors même qu'ils n'avaient aucune expérience dans ce domaine. Une anecdote illustre bien ce manque d'expérience. Elle est également typique de l'orgueil qu'affichaient tous les dirigeants algériens à cette époque. Ils avaient tendance à penser qu'ils pouvaient en remontrer au monde entier, en raison du prestige qu'ils avaient acquis dans la longue guerre de libération conduite face à l'une des plus grandes puissances mondiales. À l'occasion de la négociation de la clause sur les assurances du contrat de financement du « troisième pipe », l'ECGD britannique s'engageait à refinancer tout ou partie de l'oléoduc en cas de sinistre. Belaïd Abdesselam avait tiqué sur cet engagement. « Pourquoi veulent-ils m'obliger à refaire, dans ce cas-là, un nouvel oléoduc ? Et si, moi, je voulais faire un casino ! » Il avait fallu beaucoup de tact et de pédagogie à Djamel Lakhdari, le juriste de l'équipe, pour lui faire admettre que c'était là une demande logique et normale des banquiers britanniques. On appela cela la « clause du casino ». L'appellation restera chez les pétroliers algériens, qui qualifieront ainsi ce genre de conditions lors de la négociation d'autres contrats.

L'affaire Trapal avait sonné *de facto* le glas des accords d'Évian, mais elle ne fut définitivement close qu'à l'issue du nouvel accord algéro-français de 1965. On en entendra encore parler au-delà de cette date, mais pour une tout autre raison. En effet, dès qu'avait germé l'idée de réaliser le troisième

8 Décret n° 63-491 du 31 décembre 1963 portant agrément de la Sonatrach et approuvant ses statuts (*JORADP*, n° 4, 10 janvier 1964).

pipe, la Sonatrach n'existant pas encore, le BAP avait pris le dossier en main et avait été sur le point d'en confier la réalisation à une grande entreprise allemande. Les choses ayant évolué autrement, on avait oublié à Alger cet incident de parcours, d'autant plus qu'aucun contrat n'avait été passé avec cette entreprise. Cependant, en 1966, un homme d'affaires suisse vint réclamer auprès de la Sonatrach une commission qui ne lui aurait pas été versée, alors même qu'il aurait servi d'intermédiaire, disait-il, entre la société allemande et le BAP. Aucune suite ne fut évidemment donnée à sa requête. C'est, à ma connaissance, la première tentative de corruption dans l'histoire du pétrole algérien. Celle-là fut heureusement avortée, mais elle sera suivie de milliers d'autres, bien réelles et souvent massives, au cours des décennies suivantes.

La conclusion à tirer de l'affaire Trapal est que les Algériens avaient nettement affiché leur désir de récupérer la part de souveraineté qu'ils avaient concédée deux années auparavant. Le fait qu'ils aient mené à bien la construction du pipe d'Arzew leur avait donné des ailes. Ils brûlaient d'envie de pénétrer plus avant le secteur pétrolier, mais ils savaient aussi qu'ils disposaient de moyens limités pour réaliser leurs ambitions. Le manque cruel de cadres – ingénieurs et techniciens de forage et production, géologues, géophysiciens, mais aussi juristes et financiers – les obligeait à revoir à la baisse ces ambitions. Ils se mirent alors à la recherche de la formule qui leur permettrait de briser le carcan du code pétrolier saharien, de disposer d'une plus grande liberté d'action afin de prendre un peu plus en main les affaires pétrolières du pays, sans pour autant couper les ponts avec la France et les compagnies pétrolières françaises.

Il fallait en effet préparer les équipes auxquelles on confierait le destin du pétrole algérien, tout en réfléchissant à la stratégie à adopter lors de la renégociation des clauses pétrolières des accords d'Évian. Car, le 29 novembre 1963, à la veille de la création de la Sonatrach, le président Ben Bella avait remis à Pierre Guillaumat, l'homme fort de la politique énergétique de la France [9], en visite à Alger, un mémorandum à l'intention du général de Gaulle récapitulant tous les points de discorde nés de

---

9 Ministre de la Défense de 1958 à 1960, puis ministre de l'Énergie atomique et de la Recherche de 1960 et 1962, Pierre Guillaumat avait été nommé en 1962 par de Gaulle à la tête de l'Union générale des pétroles (UGP), l'ancêtre d'Elf-Erap (créée en 1967). Cette entreprise publique était née en avril 1960 de la fusion de la Régie autonome des pétroles (RAP), de la SN Repal (exploitant le pétrole algérien) et du Groupement des exploitants pétroliers (GEP), constitué lui-même de plusieurs sociétés, dont la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA).

l'application de ces accords [10]. Le 16 décembre, le chef du gouvernement français adressait à son homologue algérien une lettre acceptant le principe de cette renégociation.

Du côté français, on avait capté cinq sur cinq ces messages. Les souvenirs de la guerre avaient commencé à s'estomper et les esprits s'étaient quelque peu calmés à partir du moment où l'on s'était rendu compte que le chantier du pipeline avançait de manière satisfaisante. L'écoulement du pétrole et l'approvisionnement de la France n'étaient pas menacés. Pierre Guillaumat et les technocrates français comptaient bien cependant utiliser l'affaire Trapal comme argument dans la négociation à venir. Ils élaborèrent alors le schéma qu'il faudrait bientôt proposer à ces Algériens si pressés de devenir les acteurs principaux de la scène pétrolière de leur pays : la formule devrait reproduire, autant que faire se pouvait, le schéma d'Évian en l'affublant de nouveaux oripeaux. Il ne fallait surtout pas renoncer au principe de cosouveraineté sur les richesses sahariennes, tout en l'agrémentant de certains ornements. Une posture qui jouait sur la fragilité du jeune État algérien, pour contrer les effets du vent de révolte soufflant alors dans le « tiers monde ».

Belaïd Abdesselam et les débuts de la Sonatrach

La décennie 1960 fut en effet celle des décolonisations. Elle a aussi été marquée par la prise de conscience des pays producteurs de pétrole du poids qu'ils représentaient dans le système économique mondial. Cette prise de conscience avait commencé en Iran en 1951, quand le gouvernement du docteur Mohammad Mossadegh décida de nationaliser les gisements de l'Anglo Iranian Oil Company (AIOC, devenue British Petroleum en 1954). La Cour internationale de justice, puis le Conseil de sécurité des Nations unies s'étant déclarés tous deux incompétents pour régler le différend, le gouvernement britannique fit intervenir la Royal Navy, qui procéda à un coup de force, soutenu et financé par les services secrets américains, et renversa le gouvernement iranien en août 1953. Mis dans l'obligation de choisir entre son trône et son Premier ministre, le

10 Voir Belaïd Abdesselam, « La politique de développement appliquée par l'Algérie au lendemain de son indépendance », <www.belaidabdesselam.com>, 10 octobre 2007.

chah d'Iran fit emprisonner ce dernier et rapporta la décision de nationalisation.

En 1961, l'Irak décida à son tour de retirer au consortium franco-anglais Iraq Petroleum Company (IPC [11]) la quasi-totalité des surfaces d'exploitation qui lui avaient été attribuées. Il n'y eut pas d'intervention militaire cette fois-là, mais les surfaces furent gelées pour de longues années par le consortium. Cette affaire aura plus tard des conséquences, imprévues par les acteurs d'alors : elle renforcera la volonté des pays producteurs de prendre le contrôle de leurs richesses pétrolières (voir *infra*, chapitre 8).

En Italie, l'Ente Nazionale Idrocarburi (ENI), créée en 1953, était une petite compagnie comparée aux géants anglo-saxons qui dominaient la scène pétrolière mondiale de l'époque. Elle était présidée par Enrico Mattei, qui deviendra dans ce contexte le trouble-fête de l'ordre établi par ces majors. Après s'être heurté, vers le milieu des années 1950, à l'interdit de l'IPC (qui avait opposé un veto à la venue de l'ENI en Irak), Mattei lança une initiative hardie et inédite en direction des pays du tiers monde où l'ENI intervenait : il leur proposait un partenariat à 75 % pour le pays hôte et 25 % pour l'ENI dans les opérations qu'elle y menait [12]. Il paiera de sa vie cette hardiesse, quand, le 27 octobre 1962, l'avion privé qui le transportait s'écrasera par suite d'un sabotage, commandité probablement par les lobbies pétroliers.

L'événement le plus important de la décennie reste cependant la création de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), intervenue en septembre 1960, à l'initiative de l'Iran et du Venezuela, immédiatement rejoints par le Koweït, l'Irak et l'Arabie Saoudite. L'Algérie en deviendra membre en 1969.

C'est donc dans ce contexte d'effervescence qu'est intervenue la création de la Sonatrach, le dernier jour de l'année 1963. Peu nombreux, à cette date, étaient les pays producteurs du tiers monde qui possédaient

---

11 L'IPC, qui portait jusqu'en 1929 le nom de Turkish Petroleum Company (TPC), était un consortium composé à l'origine de l'Anglo Persian Oil Co (devenue AIOC en 1935, puis British Petroleum en 1954), de la Royal Dutch Shell et de la Compagnie française des pétroles. Calouste Gulbenkian, un homme d'affaires d'origine arménienne, avait été l'initiateur du consortium et y détenait 5 % d'intérêts. Les trois partenaires s'étaient attribué, par l'« accord de la ligne rouge » signé en 1928, un monopole sur les activités pétrolières à l'intérieur d'un espace circonscrit par une « ligne rouge » qui englobait l'Irak et le Qatar.

12 Ce fut le cas notamment en Égypte, en Tunisie et au Maroc. Enrico Mattei, qui soutenait l'idée de l'indépendance algérienne, a également refusé d'engager l'ENI dans des opérations de recherche pétrolière au Sahara tant que l'Algérie serait sous domination française.

leur propre société nationale. Les modèles étaient le Mexique, qui avait déjà créé en 1938 Petroleos Mexicanos (PEMEX), et l'Iran, où la National Iranian Oil Company (NIOC) avait été fondée en 1951.

Belaïd Abdesselam, le premier P-DG de la Sonatrach, jouissait de la pleine confiance d'Ahmed Ben Bella, qui en avait fait le « Monsieur pétrole » de son régime en lui délivrant un ordre de mission permanent pour le traitement des affaires pétrolières. Il s'était d'ailleurs beaucoup intéressé aux questions pétrolières lors de son passage à l'Exécutif provisoire. Belaïd Abdesselam est un personnage complexe. Il était âgé de 35 ans quand il prit en main les rênes de la Sonatrach. Ancien membre de la direction de l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA), il était resté en contact permanent avec le milieu estudiantin durant toute la guerre de libération. Cela lui avait permis de nouer des relations avec nombre d'étudiants algériens, aussi bien ceux qui avaient rejoint les maquis au lendemain de la grève des études décrétée par le FLN en mai 1956, que ceux qui avaient bénéficié de bourses d'études octroyées par différents gouvernements, syndicats ou organisations de par le monde. Il disposait ainsi d'un excellent filon de recrutement de cadres supérieurs pour la Sonatrach.

Nationaliste convaincu, Belaïd Abdesselam avait l'Algérie dans la peau, dont il a toujours défendu les intérêts bec et ongles. Grand travailleur et opiniâtre, il ne s'avouait jamais vaincu par les difficultés de sa tâche. Intransigeant à l'extrême et très exigeant, il ne s'est pas fait que des amis dans les milieux nationalistes du PPA (Parti du peuple algérien) et du MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques) d'avant le 1er novembre 1954, puis dans les rangs du FLN durant la guerre de libération et, ensuite, au cours de sa longue carrière politique. Sa tendance à vouloir imposer coûte que coûte son point de vue et sa mine souvent renfrognée faisaient qu'il était très craint de ses collaborateurs, qu'il lui est souvent arrivé de maltraiter au nom du devoir à accomplir. Cet autoritarisme lui a valu beaucoup de rancœurs, y compris parmi ceux qui l'estimaient et ses propres amis, qui l'ont quitté pour cette raison. Était-ce son goût exacerbé pour l'ordre et la discipline qui fit que, en guise de musique, il se mit à écouter le soir de son mariage, en présence d'un groupe restreint d'invités, des disques de discours d'Adolf Hitler, qu'il se faisait traduire au fur et à mesure ?

Belaïd Abdesselam est en tout cas un homme intègre. Il est l'un des rares responsables politiques algériens qui n'ait pas profité des hautes fonctions qu'il a occupées pour s'enrichir. Il a d'ailleurs beaucoup lutté

contre la corruption, sans toutefois empêcher l'enrichissement de certains intermédiaires. Abdesselam a ainsi fermé les yeux sur les agissements d'hommes d'affaires dont il ne pouvait ignorer les actions intéressées. L'exemple le plus fameux est celui de Messaoud Zéghar, *alias* Rachid Casa, ami personnel du président Houari Boumediene qui a profité des largesses des firmes étrangères, américaines notamment, impliquées en Algérie (voir *infra*, chapitre 7). Abdesselam le recevait régulièrement [13].

C'était également un homme très méfiant, jaloux de ses prérogatives, qui n'accordait que difficilement sa confiance à ses collaborateurs. Il craignait que ceux-ci ne le « trahissent », attitude au demeurant largement partagée au sein des cercles du pouvoir en Algérie, traversés depuis l'indépendance – et même avant – par des luttes de clans qui se jalousent, visant à prendre l'ascendant l'un sur l'autre et à s'octroyer ainsi la plus grande parcelle de pouvoir possible. Dans cette lutte pour le pouvoir, chaque chef de clan cherche à collecter le maximum de renseignements sur les autres, à découvrir les magouilles auxquelles ils ont pu se livrer, à constituer des « dossiers » contre eux, pour reprendre la phraséologie de ces milieux.

Belaïd Abdesselam n'a pas échappé à cette règle. Il n'admettait pas que les cadres supérieurs des secteurs dont il a eu la charge, la Sonatrach à partir de 1964, puis le ministère de l'Industrie et de l'Énergie de 1965 à 1977, entretiennent des relations professionnelles amicales avec leurs homologues des autres ministères, ceux des Finances et des Affaires étrangères notamment. Il redoutait que des « secrets » du secteur de l'énergie ne soient ainsi dévoilés aux autres clans, qui auraient pu les exploiter contre lui. Ses relations très tendues, pour ne pas dire exécrables, avec Abdelaziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères de 1965 à 1978, étaient de notoriété publique. Cet antagonisme aura d'ailleurs des retombées directes sur la conduite des affaires de l'État, notamment sur les négociations algéro-françaises sur les hydrocarbures de 1970.

---

13 Hanafi TAGUEMOUT, *L'Affaire Zéghar. Déliquescence d'un État, l'Algérie sous Chadli*, Publisud, Paris, 1994.

1964, les défis du premier noyau de la Sonatrach

Mais dans les premiers mois de la Sonatrach, en 1964, la poignée de jeunes cadres supérieurs qui constituait le noyau de départ de la compagnie nationale était à cent lieues de ces sombres luttes de clans. J'ai eu l'honneur et le privilège de faire partie de cette équipe, dès l'automne 1964, après un stage d'été à Hassi Messaoud. Nous étions moins d'une quinzaine de cadres pétroliers, entassés au septième étage de l'immeuble « Le Colisée », situé rue Zéphyrin-Rocas à Alger, à avoir rallié la Sonatrach directement ou après un bref séjour à l'Organisme saharien ou à la DEC. Nous vivions les premiers instants d'une grande aventure qui a été pour nous tous exaltante et très enrichissante.

La naïveté qui nous habitait a fait que nous avons certainement aidé, sans le vouloir ni le savoir, au renforcement du pouvoir de la nomenklatura politique et militaire qui a dirigé le pays depuis 1962. Certains parmi nous auront fini par comprendre, au bout de quelques années, qu'ils étaient surtout des citrons que l'on pressait et auront eu le courage de partir vers d'autres horizons. Il fallait en effet du courage pour le faire, car le système de pouvoir algérien n'admet pas qu'on le quitte : c'est lui qui vous rejette ou qui vous broie. Oser le braver, refuser d'être un « *yes man* » constitue, aux yeux des dirigeants, un comportement dangereux pour l'ordre établi, auquel ils essaieront de mettre fin à leurs conditions. S'ils ne réussissent pas à imposer ces conditions, vous n'en serez que plus craint et respecté, même si on ne l'avouera pas publiquement. J'ai fait partie de cette catégorie de cadres et je mentirais si je disais que je n'en ai pas tiré une certaine fierté. D'autres, plus opportunistes, joueront le jeu, acceptant les compromissions exigées d'eux, et finiront par se fondre dans le système.

Venus de diverses universités à travers le monde, dans l'équipe de jeunes pionniers que nous étions, il y avait – j'espère n'en avoir oublié aucun – Mohamed Aït Si Mohamed, Othmane Khouani, Mahmoud Hamra Krouha, Noureddine Abderrahim, Nordine Aït-Laoussine, Abderrahmane Megatelli, Chérif Faïdi, Aboubekr Mellouk, Noureddine Guen, Mohamed Benbrahim, M'Hamed Oussar, Omar Merabet, Mohamed Kassis et moi-même. Sans oublier, bien entendu, notre aîné à tous, Djamel Lakhdari, qui pendant un certain temps portera une double casquette OS/Sonatrach. Le seul parmi nous à avoir une tâche bien définie était Mohamed Aït Si, comme nous l'appelions, responsable de la construction du troisième oléoduc. Pour les autres, il y avait eu un début de répartition des tâches, un

peu en fonction des penchants de chacun. Certains commençaient à réfléchir à la réalisation de projets industriels, tandis que d'autres tentaient de percer les mystères du commerce du pétrole, d'élucider les questions de prévisions et de planification ou d'élaborer des plans de développement des champs pétroliers. Toutes ces activités étaient tributaires d'une donnée de base fondamentale, les quantités d'hydrocarbures que recelait le sous-sol algérien. Telle était donc notre tâche prioritaire : évaluer les réserves en pétrole et gaz du pays.

Ce travail avait été confié à deux sociétés-conseil américaines, spécialisées en la matière, Core Laboratories (Corelab) et De Golyer and McNaughton (D & M). Pourquoi deux études identiques, menées en parallèle par deux sociétés, toutes deux basées à Dallas, alors qu'une seule aurait probablement suffi ? C'est là une parfaite illustration du caractère de Belaïd Abdesselam, méfiant à l'extrême, craignant une tricherie et préférant s'appuyer sur deux sources plutôt qu'une. Pour mener à bien les études, nous avions établi une véritable noria de transmission des données entre Alger et Dallas. Assistés d'un ou deux ingénieurs ou géologues détachés depuis les États-Unis, nous avions constitué une petite cellule « Recherche/Production » qui passait ses journées à collecter dans les archives de l'Organisme saharien tous les documents, de quelque nature qu'ils soient, sur les gisements. Ces documents étaient ensuite microfilmés, puis expédiés par courrier à Corelab à Dallas, qui en retransmettait copie à D & M.

Le choix de Corelab comme société-conseil pour ces études s'imposait à l'évidence. Sa filiale française, Franlab, créée en partenariat avec l'Institut français du pétrole, effectuait depuis quelque temps déjà un travail de monitoring permanent du champ de Hassi Messaoud pour le compte de la SN Repal. Ses ingénieurs étaient donc familiarisés avec les champs pétroliers algériens. Tel n'était pas le cas de D & M, société aux sérieuses références, ayant travaillé par le passé dans de nombreux pays, pour le compte de la Banque mondiale entre autres, mais jusque-là inconnue en Algérie. Elle a été introduite en 1964 auprès de Belaïd Abdesselam par un certain Jim Corry, un géologue officiellement représentant de la petite compagnie pétrolière Veedoil en Algérie, où il résidait depuis quelques années. Sa seconde activité – probablement la plus importante – était celle d'agent de la CIA.

Durant les années qui suivirent, on le vit fréquemment rôder dans les couloirs de la Sonatrach, rendre visite à l'un ou à l'autre et organiser des dîners ou des barbecues à l'américaine, auxquels étaient invités nombre de

cadres supérieurs de la société. Cet individu a également introduit auprès de Belaïd Abdesselam un homme d'affaires texan, Frank Schultz, qui fut pendant six ou sept ans le représentant officiel de la Sonatrach aux États-Unis. Basé à Dallas, percevant un salaire annuel de 80 000 dollars, Frank Schultz avait mis ses luxueux bureaux du Fidelity Union Building à la disposition de la Sonatrach. Avec le temps, il est devenu une éminence grise que Belaïd Abdesselam – comme, plus tard, Sid Ahmed Ghozali – a souvent mis à contribution pour toute question touchant aux relations pétrolières – mais pas uniquement – avec les États-Unis.

Reste que, pour les dirigeants algériens, la création de la Sonatrach bouclait la boucle : ils disposaient désormais de l'outil qui leur permettait de se lancer dans l'aventure pétrolière. Avec l'affaire Trapal, ils avaient démontré que le peu de moyens dont ils disposaient ne les avait pas empêchés d'oser. Du côté français, on était mûr pour une renégociation du chapitre pétrolier des accords d'Évian. En mai 1964, Algériens et Français allaient se retrouver autour d'une table de négociations pour élaborer un nouveau scénario. Partis avec des points de vue et des réflexions antagonistes, ils allaient aboutir, le 29 juillet 1965, à une formule de coopération, inédite par certains aspects, qui exauçait les vœux des deux parties. Dans l'intervalle, les conflits au sommet de l'État algérien débouchaient, le 19 juin 1965, sur le renversement du président Ahmed Ben Bella par son ministre de la Défense, le colonel Houari Boumediene. Mais ce coup d'État ne remettra pas en cause, au contraire, la progressive reprise en main par les Algériens du contrôle de leurs ressources en hydrocarbures.

3

1965 : l'entrée en scène de la Sonatrach

Au cours des premiers mois de 1965, l'Algérie se prépare à organiser la grande fête du tiers monde, durant laquelle elle s'apprête à recevoir des hommes illustres : Alger la Blanche doit abriter, au début de l'été, le sommet des pays non alignés. Les représentants de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine doivent venir rendre hommage au courage de ses hommes et leur témoigner leur reconnaissance pour avoir porté très haut le flambeau de la liberté et pour avoir été, sept années durant, le porte-parole des damnés de la Terre. Ahmed Ben Bella a déjà revêtu son costume de star de ce nouveau Bandoeng, au cours duquel il va apparaître en compagnie de Gamal Abdel Nasser, Josip Broz Tito, Fidel Castro, Kwame N'Krumah et beaucoup d'autres leaders du tiers monde.

Il a fait construire, à une quinzaine de kilomètres d'Alger, dans la station balnéaire la plus huppée du temps de la colonisation, celle du Club des pins, un centre de conférences, spécialement conçu pour l'occasion, entouré de « villas des chefs d'État ». C'est là que doivent être logés les chefs d'État et de gouvernement qui vont venir confronter leurs expériences respectives, après qu'ils se sont heurtés, chacun dans son pays, aux dures réalités du pouvoir au lendemain de la décolonisation.

Le coup d'État du 19 juin 1965 et le « mystère Boumediene »

Le 16 juin, Ben Bella est parti en tournée dans l'ouest du pays. Il a effectué une visite dans sa ville natale de Maghnia, près de la frontière marocaine, d'où il a rejoint Oran, par la route. Il a inauguré, en grande pompe comme à l'habitude, cette nouvelle route de quelque 150 kilomètres dont la réalisation venait de s'achever. À Oran, il a assisté au match exhibition de l'équipe de football du Brésil. Il est heureux, à la sortie du stade, d'avoir vu évoluer son idole Pelé, dont il a serré la main, d'autant que le football est un sport qu'il apprécie et qu'il a pratiqué durant sa jeunesse. Il a rejoint, dans la soirée, sa résidence algéroise de la Villa Joly, d'où il sera sorti, un peu plus de vingt-quatre heures plus tard, par un commando militaire dirigé par le colonel Tahar Zbiri, pour être aussitôt jeté en prison. Il y restera une quinzaine d'années.

Le lendemain matin, les Algérois sont choqués de voir des blindés stationnés en plusieurs points stratégiques de la ville, notamment devant la Grande Poste et le Palais du peuple. Dans la rue, les passants hébétés se demandent quelle est la raison de ce déploiement de forces. Ce n'est que dans l'après-midi que les Algériens apprendront la nouvelle, par un communiqué diffusé à la radio d'un « Conseil de la révolution », un nouvel organe inconnu jusque-là. Ils comprendront que l'armée venait de procéder à un coup d'État, pudiquement dénommé « redressement révolutionnaire ». Le chef de l'État avait été déposé, disait le communiqué, parce qu'il avait dévié de la ligne qui lui avait été tracée – bien entendu révolutionnaire, au contraire de celle qu'il suivait –, mais aussi parce qu'il était en voie d'instaurer un pouvoir absolu. Mais le peuple n'était pas dupe : il avait très bien compris que l'objectif réel du putsch n'était pas de le protéger de cette menace.

D'ailleurs, le monde apprendra vite les vraies raisons du coup d'État, auquel s'attendaient depuis l'été 1962 ceux qui étaient au fait des arcanes du système algérien. En vérité, l'ex-chef d'état-major, Houari Boumediene, 33 ans, devenu entre-temps ministre de la Défense et vice-président du Conseil, avait tout simplement décidé de prendre les affaires directement en main. Il voulait supprimer le paravent qu'il avait lui-même mis en place trois ans auparavant, car Ben Bella menaçait les hommes de son clan, le fameux « groupe d'Oujda » qui avait orchestré le coup d'État de l'été 1962. Quant à l'« absolutisme du pouvoir » que Boumediene prétendait combattre, il est vite apparu que la continuité

prévalait en la matière, à la différence près que, cette fois, l'armée s'était affichée au grand jour. La grande kermesse du tiers monde que l'Algérie s'apprêtait à accueillir fut du coup annulée, tandis que les journalistes dépêchés par centaines à Alger pour couvrir l'événement étaient amenés à écrire des articles totalement différents de ceux prévus.

Il faut cependant reconnaître que c'est une sorte de despotisme éclairé, à forte coloration nationaliste, qui se mettait alors en place. Le nouveau pouvoir était complètement dominé par la très forte personnalité de Houari Boumediene. La caractéristique principale du personnage est le mystère qui a entouré toute sa vie. En dehors de quelques rares initiés, les Algériens n'avaient qu'une vague idée de l'âge de leur nouveau président et du coin d'Algérie dont il était originaire. Il faudra attendre sa mort prématurée en décembre 1978, à 56 ans, pour avoir quelques bribes de renseignements sur sa mère et sur le reste de sa famille. De même, ce n'est qu'au bout de plusieurs années que l'on connaîtra sa véritable identité de Mohamed Boukharrouba, qui ne fut jamais mentionnée dans quelque document officiel que ce soit, ni même dans la presse.

Il était mystérieux au point que les Algériens n'ont jamais été officiellement informés du mariage de leur président, intervenu au début de l'été 1973. C'est par la rumeur qu'ils l'apprendront. Ils en auront la confirmation par une image furtive, diffusée par la télévision nationale en septembre 1974, d'une silhouette féminine montant derrière lui à bord de l'avion qui le transportait vers New York, où il allait assister à la réunion de l'Assemblée générale des Nations unies. Il avait très certainement fallu son accord pour qu'une telle image soit rendue publique. Quant à l'anecdote, elle est typique du caractère introverti du personnage.

Lors d'une réception offerte en l'honneur de l'ambassadeur de Yougoslavie, à l'occasion de son départ d'Alger en septembre 1973, ce dernier me dit : « Tu as dû entendre la rumeur qui circule dans Alger, selon laquelle votre président se serait marié. Je peux te dire que c'est vrai. » Il me rapporta alors qu'à la veille de l'ouverture du sommet des non-alignés qui s'était déroulé peu de jours auparavant dans la capitale algérienne et auquel avait assisté le maréchal Tito, Boumediene avait rendu visite au président yougoslave dans la villa d'hôtes qui lui avait été affectée. À la sortie, il avait invité l'épouse de son invité « à venir passer un instant à la maison le lendemain ». Jovanka Broz a par la suite raconté à la femme de l'ambassadeur comment s'était passée la réception : « J'ai rencontré trois femmes, qui ne m'ont pas été présentées. Il y en avait deux qui, vu leurs âges respectifs et leur forte ressemblance avec Boumediene, étaient

certainement sa mère et sa sœur. Quant à la troisième, belle, élégante, visiblement cultivée et intelligente, je ne sais pas qui elle était ; autant que je sache, le président algérien n'était pas marié. » « C'est certainement sa femme. Il s'est bel et bien marié, mais ne veut pas rendre la nouvelle officielle », lui expliqua l'épouse de l'ambassadeur.

Boumediene, dictateur et bâtisseur

Houari Boumediene était un personnage renfermé et austère. Son visage émacié, ses pommettes saillantes et son regard perçant inspiraient, chez ses interlocuteurs, bien plus la crainte que le simple respect. Il maîtrisait complètement ses sentiments. C'est au froncement de ses lèvres que l'on devinait sa contrariété, sa colère ou sa détermination face à un événement. Les premières images diffusées par la télévision le montraient toujours vêtu d'un costume sombre qui semblait trop grand pour lui, tant il était maigre. Il donnait aussi l'impression d'être timide et maladroit. Lors de ces premières apparitions, il semblait impressionné de se retrouver face à une caméra et avait des difficultés à prononcer ses discours. Il deviendra, avec le temps, un excellent orateur, capable d'enflammer les foules. Il n'utilisait que l'arabe dans ses interventions, tant et si bien que pendant longtemps les Algériens penseront qu'il ne connaissait pas le français – qu'il parlait parfaitement.

Boumediene a été un homme controversé, à la fois dictateur et bâtisseur. On ne pouvait être indifférent à son égard, on était pour ou contre lui. Il a su cependant apprivoiser le peuple algérien de l'époque, qui l'a majoritairement aimé en raison de sa sincère volonté d'instaurer la justice sociale. Reste que, lors de ses treize années au pouvoir, ce dictateur a mené l'Algérie d'une main de fer. Ne tolérant aucune opposition, il a été chef de l'État, chef du gouvernement, ministre de la Défense, chef des armées et chef du seul parti alors autorisé, le FLN. À la tête d'un État fragile, habité d'une paranoïa permanente lui faisant craindre les menées de ses adversaires, il n'a pas hésité à faire assassiner ses anciens compagnons d'armes entrés en dissidence, comme Mohamed Khider (en 1967) et Krim Belkacem (en 1970), dès lors qu'il a considéré qu'ils représentaient un danger pour son régime. En 1967, il a aussi fait liquider un de ses plus proches collaborateurs au ministère de la Défense, le colonel Saïd Abid. À l'occasion de la tentative de coup d'État déclenchée contre lui en décembre 1967 par le colonel Tahar Zbiri, chef d'état-major de l'ANP (l'Armée nationale

populaire, qui avait succédé à l'ALN de la guerre de libération), il n'a pas hésité non plus à faire bombarder la colonne de blindés qui se dirigeait alors vers Alger, tuant du même coup, selon des sources non officielles, un millier de civils innocents.

Boumediene a pourtant été aussi un bâtisseur, qui a voulu utiliser à bon escient l'argent du pétrole. Il a lancé plusieurs programmes de développement économique des régions les plus pauvres du pays, ce qu'il a appelé les « programmes spéciaux de wilayas ». Au plan industriel, il a initié des projets ambitieux, dans le domaine des hydrocarbures et de la sidérurgie notamment. Sous sa présidence, de petites villes tranquilles de province, Skikda, Annaba, Arzew ou Sétif, sont devenues de grands pôles industriels. Il y aurait certainement beaucoup à dire sur les erreurs commises dans l'exécution de ces nombreuses réalisations industrielles. Il n'en reste pas moins que, sous sa direction, l'Algérie a commencé à sortir de son sous-développement, grâce aussi aux crédits considérables attribués au secteur de l'enseignement. Sa politique de révolution agraire, une imitation des kolkhozes et sovkhozes soviétiques, a été en revanche une catastrophe complète. Il en a été de même dans le domaine de la culture, en raison de la marche forcée qu'il a voulu impulser pour l'enseignement de la langue arabe.

Son coup de génie reste cependant sa décision de nationaliser les hydrocarbures en 1971, une politique qu'il a conduite de main de maître, qui a fait de l'Algérie un pays pionnier en la matière et que de nombreux pays producteurs de pétrole imitèrent ensuite. Il n'a pas hésité non plus à utiliser l'argent du pétrole pour mieux asseoir son pouvoir en achetant des consciences à l'intérieur du pays, notamment en manipulant les communistes et les islamistes et en les dressant les uns contre les autres. À l'étranger, il a utilisé le pactole pétrolier pour se procurer des soutiens en essayant de constituer des lobbys proalgériens, aux États-Unis en particulier, tout comme il en a usé pour financer des mouvements d'opposition ou de libération, toujours aux fins de renforcer son pouvoir.

La nouvelle équipe qu'il a installée aux commandes de l'État au lendemain du 19 juin 1965 était organisée autour d'un noyau de ses fidèles du groupe d'Oujda. Ils y détenaient les postes les plus importants. On retrouvait ainsi Abdallah Khalef, dit Kasdi Merbah, à la tête de la Sécurité militaire (SM), dont il fera un redoutable outil de pouvoir. Le ministère de l'Intérieur fut attribué à celui qui était probablement le plus intègre et le plus sincère de tous, Ahmed Medeghri, dit Hocine, qui – selon la version officielle – se suicidera le 14 décembre 1974. Qu'il ait été assassiné, comme

certains le pensent, ou qu'il se soit effectivement suicidé, Medeghri ne supportait plus la manière dont le régime avait évolué. Il ne se sentait plus partie prenante d'un pouvoir qui, selon lui, avait dévié par rapport aux idéaux qui étaient les siens au départ et était en train de virer vers la dictature d'un seul homme. L'Algérie a certainement perdu en lui l'un de ses meilleurs fils.

On retrouvait également dans cette équipe deux joyeux lurons, inséparables à cette époque, qui étaient beaucoup plus connus de la population par les soirées arrosées auxquelles ils participaient et par les rendez-vous galants qu'ils organisaient, que par leur acharnement au travail. Le premier, Abdelaziz Bouteflika, dit Abdelkader El-Mali, était celui qui avait le plus poussé au coup d'État et avait hérité du poste de ministre des Affaires étrangères. Le second, Chérif Belkacem, dit Djamel, avait été nommé ministre des Finances. Au poste de responsable de l'appareil du parti du FLN, on retrouvait Kaïd Ahmed [1], dit Commandant Slimane. Celui-ci est resté célèbre dans la mémoire des Algériens par sa fameuse sentence : « À la veille du 19 juin, nous étions au bord du gouffre, depuis nous avons fait un pas en avant. » Exception à la règle, le secteur stratégique des hydrocarbures ne relevait pas d'un membre du groupe d'Oujda : c'est Belaïd Abdesselam qui fut nommé ministre de l'Industrie et de l'Énergie, un poste qu'il cumulera pendant dix mois encore avec celui de P-DG de la Sonatrach.

L'accord algéro-français du 29 juillet 1965 sur l'exploitation du pétrole et du gaz algériens

Houari Boumediene entamait son « règne » avec un important atout dans sa manche. Il héritait du nouvel accord algéro-français réglant les questions « touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie », qui avait été négocié durant la période Ben Bella et signé à Alger le 29 juillet 1965, quarante jours après le coup d'État [2]. Bien que favorable aux intérêts français, cet accord allait permettre le décollage de

1 Chérif Belkacem et Kaïd Ahmed avaient échangé leurs postes quelques mois auparavant.

2 Voir *JORADP*, n° 98, 30 novembre 1965, pour le texte complet de l'« Accord d'Alger entre la République algérienne démocratique et populaire et la République française concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie », Alger, 29 juillet 1965.

l'industrie pétrolière algérienne et celui de la compagnie nationale [3]. Il a été signé, du côté algérien, au nom du président du Conseil de la révolution de la RADP, par les ministres Abdelaziz Bouteflika et Belaïd Abdesselam. Et, du côté français, au nom du président de la République française, par Jean de Broglie, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des Affaires algériennes, et Olivier Wormser, ministre plénipotentiaire.

D'inspiration française, cet accord portait la très nette empreinte de Pierre Guillaumat. Il comportait une innovation importante, celle du rôle d'opérateur qui serait confié à la Sonatrach sur certaines parcelles de l'association à parts égales que l'Algérie et la France allaient constituer en vue de l'exploitation des hydrocarbures algériens. On y retrouvait cependant la même philosophie qui avait toujours animé le « père du pétrole français » depuis la création de l'OCRS. Cet homme a toujours considéré que le Sahara était son bébé, sa « chose » ; alors, tout comme à Évian, il fit en sorte que le pétrole algérien restât dans l'orbite française. La notion de cosouveraineté, que l'on retrouvait présente tout au long du texte de l'accord, et l'immense superficie qui y était réservée à l'exploitation commune avaient pour conséquence que les compagnies autres que françaises étaient *de facto* exclues de la recherche pétrolière au Sahara. Ses thèses l'avaient donc encore une fois emporté et les quelques concessions faites aux Algériens ne contrebalançaient nullement les avantages engrangés par la partie française.

Le préambule annonçait un programme, en apparence très ambitieux et très novateur pour l'époque, que s'engageaient à réaliser l'Algérie et la France. Les deux parties se disaient « désireuses de donner une nouvelle impulsion à la coopération dans le domaine de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures, [...] soucieuses de développer les efforts déjà entrepris, [désireuses] d'accroître les ressources de la puissance concédante algérienne provenant de l'activité pétrolière, [soucieuses] d'assurer une répartition satisfaisante entre les économies des deux pays des effets engendrés par cette activité ». À son annonce, malgré ses limites, ce programme a suscité un grand espoir chez les Algériens, par sa nature et par l'étendue des domaines qu'il embrassait. L'impression que nous avions, nous cadres pétroliers, était qu'il s'agissait là d'un important virage dans les relations entre les deux pays. L'avenir de ces relations dépendrait de la

3 Voir Mohamed El-Aziz Kouadri, « Place et rôle du secteur pétrolier dans le développement de l'économie algérienne », *Tiers-Monde*, vol. 10, n° 39, 1969, p. 629-658.

souplesse avec laquelle ce programme serait mis en application. L'autre constatation, de forme, que l'on pouvait faire est que le langage de ce texte avait changé par rapport à celui de 1962 : il y était question dorénavant de l'Algérie et non plus du Sahara uniquement.

Le premier volet, probablement le plus important, de cet accord était la constitution par les deux États d'une Association coopérative (Ascoop) destinée à la recherche et l'exploitation en commun des hydrocarbures en Algérie. Le protocole portant création de cette association lui attribuait un immense domaine minier, dénommé « surface coopérative », d'une superficie de 180 000 km^2 – l'équivalent du tiers de la superficie de la France – sur laquelle était accordé aux compagnies nationales des deux pays le monopole de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures. Ce domaine minier était constitué de quatre parcelles, qui englobaient les régions les plus « chaudes » du territoire algérien pour ce qui est de la probabilité de découverte de pétrole et de gaz. Du point de vue français, on considérait que c'était là une avancée importante en direction de l'Algérie, laquelle se trouvait dorénavant associée pour moitié aux résultats de l'exploitation de ses hydrocarbures.

Les Algériens convenaient qu'il y avait effectivement un progrès par rapport à la situation antérieure. Néanmoins, à leurs yeux, cet arrangement présentait plusieurs aspects négatifs. Il se confirmait, encore une fois, que l'exploitation des hydrocarbures algériens était une affaire strictement algéro-française : la diversification des partenaires qu'ils souhaitaient devenait plus difficile, les surfaces disponibles pour les intervenants étrangers non français étant moins attrayantes pour la recherche pétrolière. Un autre inconvénient résidait dans la taille du domaine minier réservé à l'Ascoop. Il faudrait en effet d'énormes investissements, des moyens humains importants et, surtout, une très forte volonté politique pour le mettre en valeur. Or, dans ce partenariat à parts égales, la partie française qui en était la locomotive n'avait pas la motivation voulue pour atteindre cet objectif. Par conséquent, c'est une grande partie du territoire algérien qui se trouvait gelée. D'ailleurs, pour justifier cette attitude, on entendait souvent dire dans les cercles pétroliers français de l'époque qu'il n'y avait plus grand-chose à découvrir en Algérie.

Sur le terrain, les deux opérateurs étaient la Sonatrach et la Sopefal (Société pétrolière française en Algérie), une filiale spécialement créée pour l'occasion, en mai 1966, du groupe d'État Erap – constitué la même année par fusion de toutes les filiales du Bureau de recherche des pétroles et de la Régie autonome des pétroles –, qui deviendra Elf-Erap en 1967.

La direction de l'association coopérative était assurée par un conseil au sein duquel les deux parties étaient chacune représentées par six membres. Les décisions y étaient prises à la majorité des deux tiers, ce qui rendait le déroulement et le contrôle des opérations d'exploitation très rigides et la mise en valeur de la « surface coopérative » plutôt aléatoire. Ce sont donc les principes qui avaient déjà prévalu à Évian que l'on retrouvait encore plus nettement affirmés dans l'Ascoop. Le conseil de direction était assisté d'un comité technique chargé d'étudier toutes les questions soumises à l'examen du conseil et de formuler les recommandations utiles. La représentation au comité technique était également paritaire – trois membres pour chacun des deux pays – et les décisions y étaient également prises à la majorité des deux tiers.

Sur le terrain, les deux compagnies nationales s'étaient réparti, de manière à peu près équitable, le rôle d'opérateur. Au plan pratique, la Sopefal interviendrait essentiellement dans la partie orientale du Sahara, en s'appuyant sur la logistique que lui fournirait la CREPS, une autre filiale du groupe Elf-Erap, depuis sa base d'In-Amenas, tandis que la Sonatrach prendrait Hassi Messaoud comme base de départ de ses activités, concentrées plutôt dans la zone nord du Sahara. Le protocole de l'Association coopérative reprenait et explicitait les notions de permis de recherche et de surfaces d'exploitation (périodes de jouissance, droits et devoirs des permissionnaires et concessionnaires, etc.) en des termes identiques à ceux du code pétrolier saharien. Tout comme après les accords d'Évian, on pouvait donc dire, encore une fois : « Le roi est mort ! Vive le roi ! », puisque le CPS n'avait disparu qu'en apparence.

L'ensemble des intérêts pétroliers français, y compris ceux de la Compagnie française des pétroles (CFP, qui deviendra Total-CFP en 1985, puis Total en 1991) à capitaux privés majoritaires, bénéficiaient d'ailleurs des dispositions de l'accord d'Alger. Un chapitre spécial y était dédié à une seconde association, en tous points identique à l'Ascoop et fonctionnant selon les mêmes règles, chargée de l'exploitation de la surface dite de Berkaoui-Ben Kahla. Au sein de cette association que l'on avait surnommée « Ascoopette », les pourcentages de participations étaient de 50 % pour la Sonatrach, les autres 50 % étant répartis entre Sopefal et la CFP(A), filiale de la CFP. Cette dernière conduisait les opérations pour le compte des trois partenaires sur le champ de Haoud Berkaoui, un gisement de taille moyenne qu'elle avait découvert peu de temps auparavant.

Premiers travaux d'exploration de la Sonatrach

La principale innovation de l'accord d'Alger reste cependant, comme déjà mentionné, le rôle d'opérateur, pour le compte de l'Association coopérative, qui était confié à la Sonatrach. Pour la première fois de sa jeune histoire, la compagnie nationale allait assumer une énorme et redoutable responsabilité, en menant des opérations sur le terrain. C'était un pari à quitte ou double dans lequel nous, pétroliers algériens, étions engagés. Étions-nous pour autant angoissés d'entrer dans un monde que nous ne connaissions jusque-là qu'en théorie ? Autant que je me souvienne, non. Probablement, parce que nous ne savions pas ce qui nous attendait. Nous étions, bien entendu, conscients du fait que nous devions absolument réussir à surmonter les dures réalités du terrain, faute de quoi notre parcours initiatique risquait de s'arrêter là. Par manque d'expérience, nous avons tout simplement fait face à chaque situation et à chaque événement du mieux que nous pouvions, avec l'allant et l'enthousiasme de la jeunesse.

La Sonatrach a subi son baptême du feu dans une zone extrêmement sensible, le long de la frontière algéro-tunisienne. Nous voulions confirmer l'extension en Algérie du champ d'El-Borma, situé à cheval sur la frontière, qui était déjà en exploitation du côté tunisien. Nous avons alors lancé, en août-septembre 1965, une campagne de travaux de géophysique que réalisait pour nous la Compagnie française de prospection sismique (CFPS) et à laquelle nous avons participé, en alternance, mon ami Aboubekr Mellouk et moi-même, en qualité de représentants du maître d'œuvre. Le champ d'El-Borma est situé à quelque 350 km à l'est de Hassi Messaoud, en plein Erg oriental, une zone de dunes d'une beauté sublime, mais aussi une zone de dangers extrêmes pour les novices que nous étions.

Je me souviens que nous avions aménagé une piste d'atterrissage très rudimentaire dans le seul endroit relativement plat que nous avions trouvé, une cuvette entourée de dunes située à une cinquantaine de kilomètres de notre camp de base. C'était un terrain plus ou moins bien aplani, de quatre à cinq cents mètres de long, que nous avions délimité par des bandes tracées à la chaux pour en faire une piste, sur laquelle venait se poser le Piper d'une capacité de quatre à cinq places destiné au transport des hommes et du courrier depuis Hassi Messaoud. À l'instar de ce qui se faisait lors des missions d'exploration pétrolière en milieu désertique, nous avions relevé les coordonnées géographiques de cet aérodrome de

fortune et les avions portées sur les cartes d'état-major mises à disposition des pilotes. Une telle opération était fatalement entachée d'erreurs et rendait le repérage de la piste, depuis l'avion, très aléatoire. La technique qu'utilisaient alors les pétroliers, pour rendre l'endroit plus facilement détectable, consistait à placer sur le côté du terrain d'atterrissage de vieux pneus qu'ils brûlaient quelques instants avant le moment prévu de l'arrivée de l'avion. Ainsi, le pilote pouvait s'orienter en direction de la fumée noire très dense que dégageait la combustion.

Mais cela ne marchait pas toujours, surtout durant les périodes de vents de sable. Il arrivait souvent que les personnes au sol entendent le bruit du moteur de l'avion mais ne le voient pas, tandis que le pilote, de son côté, n'apercevait qu'un halo de fumée et n'arrivait pas à situer avec précision le terrain sur lequel il devait se poser. Il effectuait alors quelques tours avant de repartir vers son point de départ, vu la quantité limitée de carburant dont il disposait. C'est ce qui s'était passé en cette journée du début septembre quand un chauffeur de la CFPS m'avait accompagné à l'« aéroport » pour prendre le Piper qui devait me ramener à Hassi Messaoud. Une fois sur place et après avoir entendu le vrombissement du moteur de l'avion, je dis à mon accompagnateur : « C'est bon, tu peux rentrer au camp. – Tu n'es pas à l'aéroport d'Alger, ici. Je reste avec toi », me répondit-il. Quinze minutes plus tard, point d'avion et plus de vrombissement. Je n'aurais probablement pas été ici aujourd'hui à raconter cette histoire, n'eût été l'expérience du désert de cet homme.

C'est à bord d'un camion que j'allais rejoindre Hassi Messaoud, deux jours après. Nous étions à mi-chemin environ quand nous avons croisé une colonne de camions de l'armée transportant du matériel militaire et plusieurs centaines de soldats en armes qui se dirigeaient vers la frontière. Quelque temps auparavant, le président tunisien Habib Bourguiba avait réclamé une révision du tracé de la frontière séparant les deux pays, déclenchant ainsi une crise sérieuse entre l'Algérie et la Tunisie, d'où ce branle-bas de combat auquel nous assistions. Les deux armées s'étaient retrouvées face à face, se regardant en chiens de faïence de part et d'autre de la frontière. Par bonheur, il n'y eut pas d'affrontement armé.

Tous ces camions étaient plantés dans le sable et n'arrivaient pas à avancer, pour la simple raison qu'ils avaient gonflé leurs pneus au maximum, comme s'ils roulaient sur une autoroute. Les militaires nous avaient pris tout d'abord pour des plaisantins quand nous leur avions dit que pour avancer à travers les dunes de l'erg, il fallait avoir la plus grande surface de contact possible avec le sable et donc dégonfler les pneus. Après

avoir finalement compris que c'était bien la technique à utiliser, ils nous obligèrent *manu militari*, mon chauffeur et moi-même, à revenir sur nos pas et à leur servir de guides. Nous étions enrôlés de force sous les drapeaux, une mobilisation qui dura une bonne semaine !

Mais l'accord d'Alger de juillet 1965 ne concernait pas que l'exploration et l'exploitation du pétrole saharien. D'autres dispositions importantes étaient relatives à l'exploitation du gaz, à la fiscalité ou à la formation.

La question du gaz

Les conditions de température et de pression qui prévalent dans la couche productrice d'un gisement font que l'on y trouve du gaz dissous dans l'huile. C'est d'une certaine manière l'équivalent des bulles que l'on trouve dissoutes dans une bouteille de champagne. Ne sachant pas trop qu'en faire, les pétroliers ont, pendant longtemps, considéré que c'était là une fatalité, d'où le nom de « gaz fatal » qu'ils lui ont donné. Après extraction, on doit stabiliser le pétrole produit par un passage dans des séparateurs prévus à cet effet dans le centre de production. Chacun des trois fluides récupérés – il y a de l'eau également – prend une direction déterminée. En 1965, le gaz était considéré comme le parent pauvre de l'exploitation pétrolière. Aussi, les compagnies pétrolières rechignaient-elles à consentir les investissements nécessaires pour le réinjecter dans les entrailles de la terre, afin de le stocker en vue d'une exploitation ultérieure. De grandes quantités de gaz étaient donc brûlées aux torchères dont était équipé chaque centre de traitement.

Cette situation déplaisait particulièrement aux Algériens, qui avaient expliqué en substance aux négociateurs français : « Les compagnies françaises brûlent des quantités énormes de gaz sur les champs pétroliers car, selon elles, il n'existe pas de véritable marché du gaz à travers le monde. À leurs yeux, il a donc une valeur nulle. Pour notre part, nous considérons qu'il y a là un gaspillage insupportable, voire un pillage d'une ressource non renouvelable. Nous ne pouvons accepter que perdure une telle situation. Aussi, nous exigeons que tout le gaz, y compris celui des gisements purement gaziers, fasse l'objet d'un traitement particulier dans l'accord que nous négocions. » La solution qui fut finalement retenue dans l'accord était que les compagnies concessionnaires étaient tenues de vendre à l'État algérien, et à lui seul, les quantités de gaz qu'il souhaitait

acquérir en vue de sa commercialisation à l'intérieur du pays ou à l'étranger. Le prix de cession devait être négocié selon une formule compliquée, en six points, prédéfinie dans l'accord lui-même.

S'agissant de l'approvisionnement du marché français, il avait été prévu une chaîne d'opérations depuis le gisement de Hassi R'Mel jusqu'à Fos-sur-Mer. La Sonatrach achèterait le gaz, au départ du champ, à la Société d'exploitation de Hassi R'Mel (SEHR), concessionnaire français du gisement. Puis, elle le transporterait à travers un gazoduc, dont elle était l'unique propriétaire, jusqu'à Skikda, où elle le livrerait à une société algéro-française, spécialement créée pour l'occasion, la Somalgaz (Société mixte algérienne du gaz). Celle-ci, filiale à 50/50 d'Elf-Erap et de Sonatrach, le liquéfierait avant son transport par méthaniers vers le terminal de regazéification de Fos-sur-Mer. Le transport maritime devait lui aussi être réparti à parts égales entre des armateurs français et algériens. La cascade de responsabilités des différents opérateurs et les facturations de l'un à l'autre tout au long de cette chaîne étaient tellement enchevêtrées, que jamais opération technico-politico-commerciale n'a mérité plus que celle-là le nom de d'« usine à gaz »... Il n'en reste pas moins que ce chapitre de l'accord du 29 juillet 1965 représentait un autre point positif pour l'Algérie, qui avait dorénavant l'exclusivité de l'exploitation du gaz.

Au plan de la fiscalité, l'accord d'Alger faisait passer le taux d'imposition des bénéfices des sociétés de 50 % à 55 %, tandis que le « prix posté », qui était jusque-là de 1,85 dollar le baril en moyenne, passait à 2,04 dollars au terminal de La Skhirra, 2,08 à Béjaïa et 2,095 à Arzew. À l'époque, les compagnies avaient la maîtrise des prix de vente du pétrole (la raison même de la création de l'OPEP en 1960 avait d'ailleurs été de leur en arracher le contrôle). Par ailleurs, il n'existait pas encore de marché du spot, qui constituera plus tard la « Bourse du pétrole »[4]. Aussi, la taxation des bénéfices se faisait-elle sur la base d'un prix fictif, fixé de manière arbitraire, plus ou moins représentatif des prix du marché et que l'on appelait « prix posté » ou « prix affiché ». Chaque terminal pétrolier de par le monde avait son prix posté, dont la fixation faisait l'objet d'intenses négociations entre les compagnies et les pouvoirs publics locaux, car toute variation de un ou deux cents entraînait un surplus ou un déficit de plusieurs millions de dollars dans les caisses de l'État ou dans la trésorerie des compagnies.

4 On appelle vente en spot celle faite avec un client « de passage », avec lequel il n'existe pas de contrat de vente à long terme.

L'affichage d'un prix donné avait encore une autre signification. Dire, par exemple, que le prix posté à Arzew était de 2,095 dollars le baril sous-entendait que toutes les quantités de pétrole évacuées *via* ce terminal étaient taxées sur la base de ce prix et ce, quelles que soient leur provenance ou la nationalité de la compagnie productrice. Ainsi donc, le fait de fixer dans un accord algéro-français les prix postés des trois terminaux par lesquels était évacué le pétrole produit, tous champs et toutes compagnies confondus, constituait non seulement un autre acte de cosouveraineté, mais équivalait à faire savoir aux compagnies non françaises que le Sahara demeurait une chasse gardée pour la France. La redevance (ou royaltie) versée à l'État, telle que prévue au code pétrolier saharien, était maintenue au niveau de 12,5 % du chiffre d'affaires pour ce qui est du pétrole et de 5 % pour le gaz.

Le pourcentage de participation de l'Algérie au sein de la SN Repal, qui était jusque-là de 46,5 %, était porté à 50 %. Cette montée en participation avait pour corollaire que le président de la société devait être choisi parmi les administrateurs représentant l'Algérie et être assisté d'un vice-président choisi dans les rangs français. De même, le directeur général et son adjoint devaient être de nationalité différente. En conséquence de cet arrangement, la première équipe de direction, mise en place dès le 1er janvier 1966, était composée de Belkacem Nabi, président, Michel Tenaille, vice-président, Jean Aubert, directeur général, et Mahmoud Chérif, directeur général adjoint (ce dernier avait été ministre de l'Armement du GPRA).

Dans le cadre de ce qui avait été appelé la « contribution française au développement de l'Algérie », il avait été convenu que la France consentirait à l'Algérie une contribution financière sous forme de prêts et de concours non remboursables et lui fournirait l'assistance technique nécessaire pour la réalisation de projets industriels déterminés. Pour gérer ce volet de l'accord d'Alger, il avait été créé un Organisme de coopération industrielle (OCI), dont le fonctionnement était en tous points identiques à celui de l'OS, de l'Ascoop ou de la SN Repal. On y retrouvait le même principe d'une représentation paritaire à 50/50, donc des décisions prises par consensus et par conséquence un droit de regard et de contrôle de la partie française sur tout projet initié par l'Algérie. À la tête de l'OCI, on retrouvait les mêmes hommes qu'à l'OS : Lamine Khène, président, et Claude Cheysson, directeur général.

Enfin, le dernier point important de l'accord d'Alger portait sur la formation : le gouvernement français s'engageait à fournir, par

l'intermédiaire de l'Institut français du pétrole (IFP), l'assistance nécessaire pour la création et le fonctionnement d'un Institut algérien des pétroles.

La veillée d'armes

L'entrée en vigueur de l'accord avait été fixée au 1er janvier 1966 ; il fallait le faire entériner auparavant par chacun des deux États signataires. C'est par ordonnance que le texte fut ratifié par l'Algérie [5], tandis qu'en France on assista à quelques escarmouches au Parlement, avant qu'il ne fût adopté [6]. Au plan organisationnel, Belaïd Abdesselam étant devenu ministre de l'Industrie et de l'Énergie du premier gouvernement de l'ère Boumediene, un nouveau P-DG de la Sonatrach devait être nommé. Pour lui succéder à la tête de l'entreprise nationale, il avait fixé son choix sur Sid Ahmed Ghozali, après avoir longtemps hésité entre celui-ci et son ami de longue date, Messaoud Aït-Chaâlal, ancien président de l'UGEMA (Union générale des étudiants musulmans algériens). Or Ghozali avait fait état publiquement de son désaccord, quant au coup de force qui venait d'intervenir, en démissionnant de son poste de sous-secrétaire d'État aux Travaux publics ; taxé de « benbelliste », il était devenu indésirable pour le nouveau pouvoir [7]. Il a fallu alors attendre avril 1966 avant qu'il ne soit officiellement nommé [8], après un long travail de persuasion de Boumediene par Abdesselam. Cependant, dès janvier-février 1966, on a commencé à apercevoir Ghozali dans les locaux de la compagnie nationale ; il semblait se préparer graduellement à la fonction qui allait être la sienne. Pour l'assister, le ministre lui adjoignit Djamel Lakhdari, dont l'expérience du barreau et de la plaidoirie se révélerait très utile dans les différentes négociations que la compagnie engagerait dans les années qui suivirent. Il fut aussi la cheville ouvrière de la mise sur pied du premier organigramme de l'entreprise.

---

5 Ordonnance n° 65-297 du 18 novembre 1965

6 Voir Nicole Grimaud, *La Politique extérieure de l'Algérie (1962-1978)*, Karthala, Paris, 1984.

7 Ghozali expliquera plus tard que Boumediene ne lui avait pas tenu particulièrement rigueur d'avoir refusé d'être reconduit dans ses fonctions au sein du nouveau gouvernement et qu'il avait compris que son geste relevait d'une « sorte d'éthique morale en politique » (voir entretien accordé au *Soir d'Algérie*, 6 mars 2008).

8 *JORADP*, n° 27, 5 avril 1966. Ce *JO* comporte deux décrets en date du 4 avril, l'un mettant fin aux fonctions de Belaïd Abdesselam à la tête de la Sonatrach, l'autre nommant Ghozali à sa place.

Les choses « sérieuses » étaient sur le point de démarrer et par conséquent la dizaine de bureaux que nous occupions dans l'immeuble Le Colisée ne nous suffisaient plus pour assumer nos nouvelles tâches. Dans le courant du dernier trimestre de 1965, nous avons déménagé vers nos nouvelles pénates, une adresse prestigieuse pour l'époque, celle du Maurétania. Il avait fallu négocier durement la cession par Air France de deux des quatre étages que nous avions obtenus dans cet immeuble, que nous occuperons en totalité plus tard. C'est aussi au cours de ces quelques mois qui nous séparaient du début des opérations que nous avions acquis une base à Hassi Messaoud, du matériel de transport spécifique pour le désert et des équipements radio pour les communications avec les sites sur lesquels nous allions intervenir.

L'événement le plus important de la période reste cependant la décision du gouvernement de créer des sociétés mixtes, spécialisées dans les différents types de services pétroliers, avec des partenaires de renom. Étudiée et mûrie au niveau du ministère de l'Industrie et de l'Énergie, cette option aboutit à la mise sur pied d'une douzaine de sociétés, dans lesquelles la Sonatrach détenait 51 % des parts. Quelque temps après avoir pris ses fonctions de président de la Sonatrach, Belaïd Abdesselam avait effectué un long voyage d'études aux États-Unis, au cours duquel il avait rendu visite à de nombreuses entreprises pétrolières. Il avait été impressionné par la qualité des services qu'elles offraient. Aussi, le moment venu, afin de sortir du face-à-face algéro-français, décida-t-il de concert avec Houari Boumediene de s'orienter vers des partenaires américains, sachant que les activités de services étaient, elles aussi, complètement dominées par des entreprises françaises. D'autant que l'on avait escompté, du côté algérien, que l'association des deux États pour la recherche pétrolière sur un domaine minier aussi vaste entraînerait la multiplication par deux ou trois du volume des activités pétrolières. Force était cependant de constater que dans un secteur aussi vital que le forage, par exemple, à quelques mois de la grande entrée en scène de l'Ascoop, les deux ou trois sociétés françaises présentes à travers le Sahara ne semblaient pas s'attendre à un tel développement de l'activité et n'envisageaient nullement de développer leurs moyens d'intervention. C'est ainsi que fut lancée, un mois et demi à peine après l'entrée en vigueur de l'accord d'Alger, la société de forage Alfor (Algérienne de forage), dans laquelle la Sonatrach avait pour partenaire la plus grande compagnie de forage offshore au monde, la South Eastern Drilling Company (SEDCO), basée à Dallas (Texas).

La création d'Alfor fut un grand succès. Frank Schultz joua un grand rôle dans le choix du partenaire en introduisant SEDCO auprès de Belaïd Abdesselam, mais se fit aussi l'avocat de la Sonatrach auprès des Américains. Il tenait absolument à ce que ce premier partenariat algéro-américain fût une réussite : il y gagnait beaucoup d'argent, il confortait son statut de personnage incontournable pour pénétrer la scène pétrolière algérienne et, enfin, il accomplissait son devoir de patriote américain en enfonçant un coin dans la stratégie gaulliste de maintenir le secteur pétrolier algérien sous tutelle française. Il trouva en Bill Clements [9], président de SEDCO, un bon partenaire pour lui et pour la Sonatrach, décidé à jouer le jeu et à s'investir à fond dans la mise sur pied d'Alfor.

Il la fit doter d'appareils de forage très performants, du dernier cri de la technologie en la matière, et de moyens de transport particulièrement puissants. Les modèles de camions Kenworth ramenés par SEDCO étaient encore inconnus ailleurs qu'aux États-Unis. La structure des porte-chars que tractaient ces camions était si solide et les grues dont ils étaient équipés si puissantes, que le déménagement des appareils de forage d'un site à l'autre se faisait en des temps records. Les derricks demeuraient entiers lors du transport – une technique révolutionnaire pour l'époque –, au contraire de ce que faisaient les autres sociétés, qui démontaient les leurs en plusieurs blocs, qu'elles transportaient jusqu'à l'emplacement suivant où elles les réassemblaient. Arrivé en mai 1966, le premier appareil d'Alfor effectua son premier forage pour le compte de Sopefal sur le champ de Guellala, dans la région d'Ouargla, forage qui se révéla productif. La décision de Sopefal d'être la première à tester les capacités d'Alfor montre que la rivalité franco-américaine dans le secteur pétrolier algérien avait déjà commencé à cette date.

La dizaine de sociétés de services créées à la suite d'Alfor le furent toutes selon le même principe du 51 %/49 % au profit de la compagnie nationale algérienne. Elles couvraient toutes les activités de services (géophysique, diagraphies, analyses de laboratoire, cimentation, etc.). À l'exception de deux d'entre elles – établies, l'une avec un partenaire

---

9 Fondateur de la South Eastern Drilling Company, Bill Clements a toujours été très actif dans les rangs du parti républicain. Il sera de 1971 à 1977 secrétaire d'État adjoint à la Défense, sous Richard Nixon et Gerald Ford. Il sera aussi élu à deux reprises gouverneur du Texas, en 1979 et 1987 (lors de l'élection de 1979, il devenait le premier gouverneur républicain de cet État depuis cent cinq ans).

français, l'autre avec un partenaire roumain –, elles furent toutes constituées avec les plus grands noms de l'industrie pétrolière américaine.

En créant ces entreprises, l'Algérie s'était dotée de nouveaux outils extrêmement utiles au développement de son industrie pétrolière. Par ce geste, elle avait aussi provoqué une première rupture des liens de mariage forcé qui l'unissaient à la France au plan pétrolier. En outre, l'accord d'Alger, qui semblait très favorable aux intérêts français, se révélera plutôt un « délai de grâce permettant à la France d'achever l'amortissement de ses mises de fonds [10] ». En revanche, l'exercice par la Sonatrach du rôle d'opérateur sur certaines parcelles de l'Association coopérative permettra aux équipes opérationnelles de compléter leur apprentissage et de s'aguerrir. On assistera alors, au cours des années suivantes, à une sorte de passage de témoin entre les deux pays. Plus rien ne sera comme avant au sein du couple Algérie-France : c'est, dorénavant, l'Algérie qui prendra toutes les initiatives, tandis que la France se contentera de suivre ou de se retirer du jeu.

---

10 Nicole Grimaud, *La Politique extérieure de l'Algérie (1962-1978), op. cit.*, p. 60.

4

1966 : l'apprentissage

L'accord d'Alger est entré en vigueur le 1er janvier 1966, mais on ne vit rien de particulier se dérouler sur le terrain pendant quelque temps encore. Durant ces premiers mois de l'année, régnait en effet à Alger une drôle d'atmosphère. On avait l'impression que le temps s'était arrêté : il y avait comme un flottement dans l'air, dans le pays, dans le secteur pétrolier. Depuis sa prise de pouvoir, Houari Boumediene n'avait annoncé aucune mesure spectaculaire, ni pris aucune initiative notable. Il ne s'était pas trop montré en public non plus. Comme s'il cherchait à se faire absoudre de son péché originel, tant par l'étranger que par son propre peuple.

Un démarrage laborieux

Les pays non alignés, alliés naturels de l'Algérie, n'étaient pas satisfaits de la manière dont il s'était emparé du pouvoir, ni de la date à laquelle cela était intervenu, qui avait coïncidé avec le sommet que devait abriter la capitale algérienne. En URSS, l'autre allié naturel, la déconvenue était grande aussi. Peu de temps auparavant, les Soviétiques avaient reçu Ahmed Ben Bella en grande pompe, lui décernant le titre de héros de l'Union soviétique et le décorant de l'ordre de Lénine, les deux plus hautes

distinctions de l'URSS. Ils s'interrogeaient alors sur le nouveau pouvoir. Allait-il maintenir l'orientation socialiste et prosoviétique de son prédécesseur ? En Occident, on était aussi dans l'expectative. On attendait les premières manifestations du nouveau régime, avec quand même une certaine satisfaction non affichée, car on était convaincu que ce dernier serait moins « extrémiste » que celui auquel il succédait.

À l'intérieur du pays, Houari Boumediene faisait face à une certaine hostilité du peuple, qui avait été charmé par le charisme de Ben Bella. Il essayait donc d'amadouer les Algériens en faisant vibrer leur fibre nationaliste et en usant de stratagèmes populistes. Pour se démarquer de son prédécesseur, Houari Boumediene mettait un point d'honneur à ne s'adresser à ses concitoyens qu'en arabe, comme pour leur signifier qu'ils devaient renouer avec leur passé et avec la civilisation à laquelle ils appartenaient. Toujours dans la même optique, il prit une autre décision, par laquelle il cherchait à effacer symboliquement les cent trente-deux années de domination coloniale : il fit rapatrier de Syrie les restes de l'émir Abdelkader et le fit inhumer dans le carré des martyrs du cimetière d'El-Alia, près d'Alger. En dehors de son aspect populiste, cette initiative visait aussi à satisfaire son ego : pour Boumediene, ce geste avait une connotation mythique, d'une charge émotionnelle intense. Il était convaincu – il le disait en cercle restreint – que l'Algérie n'avait connu, durant toute son histoire, que deux leaders qui avaient réussi à en faire une nation, l'émir et lui-même.

On constatait un autre flottement, de nature différente, dans le secteur pétrolier. La Sonatrach était un troupeau sans berger, elle n'avait toujours pas de président. Depuis sa promotion ministérielle, Belaïd Abdesselam s'était concentré sur ses nouvelles tâches ; il ne s'occupait plus qu'occasionnellement des problèmes de la compagnie nationale, qui s'était transportée vers son nouveau siège tandis que le ministère de l'Industrie et de l'Énergie était resté au Colisée. Il pouvait se permettre de relâcher la bride, car il savait que l'on vivait également un moment de flottement de l'autre côté de la Méditerranée. En effet, en France aussi, il fallait mettre en place les nouvelles structures du conglomérat Elf-Erap, tout comme il fallait donner une forme physique à la Sopefal, le partenaire de la Sonatrach à l'intérieur de l'Ascoop.

C'est alors, sous la houlette de Djamel Lakhdari, que nous nous sommes attelés à élaborer le premier schéma d'organisation de l'entreprise, façonné en fonction des principaux objectifs de l'accord du 29 juillet 1965, à savoir l'Association coopérative, les problèmes du gaz et la coopération industrielle. Pour faire face à ces trois obligations, nous

avons structuré l'entreprise autour de trois grands axes : une direction de la recherche et production, un projet gaz et une direction de la pétrochimie ; auxquels s'ajoutaient la direction du troisième pipe, déjà installée à Arzew depuis l'initiation du projet, et la direction de la commercialisation, qui existait depuis la création de la Sonatrach. La réflexion qui sous-tendait l'élaboration de cet organigramme, calqué sur les dispositions de l'accord d'Alger, atteste à nouveau que l'activité pétrolière était bien limitée à un strict partenariat algéro-français.

Un nouveau président à la tête de la Sonatrach

Avril 1966 : nous attendions depuis dix mois la désignation du successeur de Belaïd Abdesselam à la tête de la Sonatrach, quand Houari Boumediene, cédant à l'insistance de celui-ci, nomma finalement Sid Ahmed Ghozali P-DG de l'entreprise. C'était un homme charmant, d'un abord agréable mais hautain, ayant fait de brillantes études supérieures, à l'issue desquelles il avait décroché le prestigieux diplôme d'ingénieur des Ponts-et-Chaussées de la non moins prestigieuse école française du même nom. Ils étaient rares dans l'Algérie de l'époque à disposer d'un tel bagage universitaire. Ceux qui l'ont connu pensent aussi que cet homme est né sous une bonne étoile. Il confirme la croyance populaire selon laquelle toutes les personnes qui ont, comme lui, un diastème (les « dents du bonheur ») sont gâtées par le sort. Tout le long de sa carrière, malgré les grands bouleversements qu'a connus la scène politique algérienne et les renversements d'alliances qui s'ensuivirent, il occupera, sous quatre présidents différents, de très hautes fonctions au sein de l'État.

Comme on l'a vu, Ahmed Ben Bella l'avait nommé dès l'automne 1962 directeur de l'énergie et des carburants, avant de lui confier, plus tard, le sous-secrétariat d'État aux Travaux publics. Il restera ensuite une dizaine d'années à la tête de la Sonatrach, une période durant laquelle il bénéficiera, autant voire plus que tous les autres cadres supérieurs du secteur de l'industrie et de l'énergie, de la protection de Belaïd Abdesselam. Celui-ci avait la qualité, rare chez les responsables politiques algériens, mais aussi intéressée, de protéger en toute occasion ses proches collaborateurs contre les interférences et les actions malintentionnées des autres clans du pouvoir. Il avait le courage d'assumer leurs erreurs face à l'extérieur, quitte à les sanctionner en interne si nécessaire. Les cadres supérieurs du secteur

utilisaient d'ailleurs un terme militaire pour qualifier cette attitude : ils disaient qu'il constituait, pour eux, une excellente « couverture aérienne ». Ghozali a bénéficié d'une telle « couverture » vis-à-vis de Boumediene lui-même, du cercle présidentiel et des membres du groupe d'Oujda. Car, plus que tout autre poste, celui de président de la Sonatrach était l'objet de toutes les envies et de toutes les convoitises.

Déjà l'entreprise en elle-même faisait fantasmer la société algérienne ; la rumeur publique prétendait que les salaires qui y étaient servis étaient faramineux et les avantages consentis aux agents, immenses. Les puissants du régime étaient, quant à eux, conscients que le pétrole, en tant que matière stratégique, garantissait la pérennité du pouvoir dont ils faisaient partie. Ils avaient aussi compris que Boumediene ne tenait pas à ce qu'ils viennent y fourrer leur nez, parce qu'il voulait être seul à user de la puissance que lui conféraient les richesses pétrolières du pays. Autant de raisons qui densifiaient le secret dont était enveloppé ce secteur et le rendaient donc encore plus fascinant. Si l'on ajoute à cela les moyens financiers considérables dont disposait la Sonatrach, on comprendra pourquoi la classe politique dans son ensemble considérait cette société comme un « État dans l'État ». Par ricochet, le président de l'entreprise, qui gérait les budgets de cet « État », sans commune mesure avec ceux des autres entreprises, qui avait un pouvoir de décision supérieur à celui de tout ministre et qui disposait aussi de possibilités d'embauche que les autres ne possédaient pas, était le point de mire de tout le microcosme politique.

En dépit de cet environnement contraignant, Ghozali pouvait exercer ses fonctions dans une relative sérénité. Belaïd Abdesselam lui avait laissé un autre legs important, celui de la pléiade de jeunes cadres diplômés qu'il avait attirés vers la compagnie nationale, avec lesquels il est d'ailleurs resté en contact permanent. Nommé ministre, il a en effet continué à piloter la Sonatrach, selon la voie hiérarchique normale en transmettant ses orientations et directives par l'intermédiaire du président de l'entreprise, mais aussi souvent en traitant directement avec le responsable de tel ou tel secteur. Ghozali n'a jamais semblé être particulièrement outré par cette façon de faire, malgré les situations cocasses ou anormales que cela a créé en certaines occasions. Il savait que, parmi les dirigeants de la société, certains, par manque de confiance en lui ou parce qu'ils n'avaient jamais voulu reconnaître son autorité de président, cherchaient ostensiblement à l'ignorer et préféraient avoir affaire au ministre lui-même, lequel jouait le jeu. Je dirais même que celui-ci favorisait ce type de communication directe, peut-être pour s'assurer de la stricte application de l'instruction

qu'il donnait ou de l'exactitude de l'information qu'il requérait, mais aussi et surtout parce qu'il était convaincu que lui, Belaïd Abdesselam, incarnait le pétrole algérien ; ce que lui reconnaissait volontiers toute la classe politique, y compris ses ennemis. Le pétrole, c'était sa vie, son œuvre, son rêve. Il considérait qu'il devait être la source et le réceptacle ultime de tout événement en rapport avec ce secteur. À ce jour, on entend encore dire à Alger : « Le pétrole, c'est Abdesselam ! »

Du temps de Houari Boumediene, le poste de président de la Sonatrach était une fonction éminemment politique. Il ne le sera plus durant les présidences de Chadli Bendjedid (1979-1992) ou de Liamine Zéroual (1994-1998) et encore moins durant celles de Bouteflika (depuis 1999). En tant que titulaire du poste, Ghozali a cessé de se comporter en ingénieur. Il mua petit à petit vers une stature d'homme politique. Il n'a cependant jamais pu intégrer le cercle restreint des véritables décideurs des décennies 1960 et 1970 : il est resté ce que les Américains appellent un « *junior partner* ». Les responsables politiques de l'époque – tout comme ceux d'aujourd'hui d'ailleurs – considéraient qu'afin de pouvoir évoluer dans les méandres du système algérien, il était important de connaître tous les liens d'affaires, de famille ou de tout autre nature qui unissent les différents clans, de connaître les enchevêtrements du passé, les histoires de cœur et d'alcôve, les alliances qui se nouent et celles qui se dénouent, les coups fourrés et les magouilles. Ghozali chercha à en faire autant, car se tenir au courant de tous ces éléments permet de sentir le sens du vent et aide à pressentir les actions à venir de l'homme fort du moment.

Dans le courant des années 1960 et 1970, il a existé à la Sonatrach de « grandes gueules », des personnages qui avaient des prédispositions à jouer le rôle d'amuseur public ou de fou du roi. Ce comportement leur permettait de pénétrer tous les milieux politiques algérois de l'époque et de récolter tous les ragots, rumeurs ou histoires véridiques qui bruissaient dans ces milieux. Sid Ahmed Ghozali appréciait tout particulièrement ce genre de personnes, qui venaient régulièrement lui rapporter les dernières informations qu'elles avaient collectées. Il devenait alors injoignable. Il ne fallait, de même, pas le déranger lorsqu'il jouait aux échecs, son grand hobby de toujours. Il est même arrivé que de très hauts responsables de la société, qui venaient solliciter des instructions ou rendre compte sur des questions extrêmement importantes, aient eu à patienter trente minutes et plus dans une salle d'attente ou dans son secrétariat avant qu'il ne les reçoive, le temps qu'il termine la partie en cours ou qu'il trouve la bonne parade à la manœuvre engagée par son partenaire.

Premiers forages algéro-français, premières frictions

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord du 29 juillet 1965, l'Algérie avait cessé d'être un simple percepteur d'impôts sur le pétrole produit par d'autres. Pour lancer les premières opérations de forage mises à la charge de la Sonatrach pour le compte de l'Association coopérative, nous avions sollicité l'assistance technique de Corelab, qui avait mis à notre disposition, à compter d'avril 1966, un géologue et un « ingénieur de réservoir », probablement les meilleurs qu'ils avaient dans leurs équipes de Dallas. Ces deux hommes, extrêmement compétents, nous ont aidés à mettre en œuvre la série d'opérations complexes nécessaires à la réalisation d'un forage pétrolier. Ils nous ont ainsi appris comment implanter sur carte le puits à creuser ou comment arrêter le programme de forage en fonction de l'objectif à atteindre, c'est-à-dire la couche potentiellement productrice. En collaboration avec les équipes d'Alfor, nous avions aussi appris comment effectuer sur le terrain d'autres opérations préalables au forage lui-même, telles que réaliser la piste d'accès au point d'implantation retenu ou creuser un puits d'eau à proximité. Nous avions, par ailleurs, recruté un petit groupe de cinq à six ingénieurs foreurs et géologues américains et pakistanais pour renforcer notre équipe de terrain de Hassi Messaoud.

Nous baignions alors dans un environnement totalement anglophone ; dans les bureaux et couloirs, on entendait autant parler l'anglais que le français. Les ingénieurs de Corelab nous ont également aidés à mettre au point la procédure destinée à suivre au jour le jour les opérations en cours sur les chantiers, tant les nôtres que ceux de notre partenaire Sopefal. « *Drilling ahead* » (le forage avance), tels étaient les mots que l'on entendait le plus souvent, le matin à 8 heures, lorsque nous nous réunissions en petit comité de six personnes pour faire le point sur l'avancement des travaux, sur la base des rapports d'activités transmis la veille par radio. Dans le courant de l'été 1966, au cours de ce rituel matinal toujours empreint de solennité, nous eûmes la joie d'apprendre que nous avions fait notre première découverte sur le périmètre d'exploitation d'Oued Noumer, dans la région de Ghardaïa : au cours des tests de production effectués en fin de forage, nous avions obtenu un débit de 20 m^3 d'huile. Il est arrivé aussi que nous apprenions avec tristesse que sur tel autre chantier nous avions eu un « coincement », c'est-à-dire un éboulement de

terrain à l'intérieur du puits, qui nous obligeait à abandonner le forage en cours, avec des tonnes de ferraille que l'on ne pouvait plus retirer.

La langue anglaise et les méthodes de travail américaines s'implanteront encore un peu plus dans le courant des premiers mois de 1967 quand, sur recommandation de Jim Corry, Nordine Aït-Laoussine introduisit à la Sonatrach quatre nouvelles recrues. Anticipant les mesures de mise sous contrôle de l'État qui allaient frapper les compagnies américaines quelques mois plus tard, un géologue, un géophysicien et un ingénieur de forage de la Sinclair Mediterranean Petroleum Company quittèrent d'abord leurs postes de responsabilité dans leur société pour venir renforcer notre équipe de la Direction recherche et production. Ce trio fut suivi, quelque temps après, par la quatrième recrue, un ingénieur de réservoir, ancien de Corelab détaché auprès de Franlab, qui lui aussi quitta Paris pour venir compléter l'équipe.

Est-ce uniquement les salaires confortables que leur avait alloués la Sonatrach qui les avaient poussés à quitter brutalement les sociétés pour lesquelles ils avaient travaillé des années durant ? Il est certain que le fait de rejoindre, à un haut niveau, les rangs de la compagnie nationale et de participer ainsi, aux premières loges, à l'élaboration de la politique pétrolière algérienne, constituait un attrait suffisamment important pour justifier la précipitation de l'opération. Le fait que toutes les spécialités requises par l'exploration/production se trouvaient ainsi couvertes par ce quatuor laisse toutefois penser que cela n'était pas le seul fruit du hasard. Une vingtaine d'années plus tard, lors du procès intenté par le pouvoir contre l'homme d'affaires Messaoud Zéghar, on apprendra ainsi que le géologue de ce groupe de quatre, un certain Don Sarber, était un agent de la CIA [1].

Au plan opérationnel, l'Ascoop avait démarré sur les chapeaux de roues, avec les découvertes de Guellala par la Sopefal et d'Oued Noumer par la Sonatrach. On n'allait également pas tarder à confirmer l'extension en Algérie du champ d'El-Borma, que les Tunisiens exploitaient depuis quelques années déjà en association avec l'ENI italienne. En revanche, au niveau politique, les choses ont mal tourné dès le début entre pétroliers algériens et français. L'année 1966 s'était terminée sans accroc notable, pour la bonne raison que l'exercice n'avait porté que sur six mois et que les engagements financiers étaient donc tronqués. Le premier clash est intervenu quand il a fallu examiner le budget 1967. Le différend portait moins

1 Hanafi Taguemout, *L'Affaire Zéghar, op. cit.*

sur les chiffres que sur le programme de travaux. La partie algérienne souhaitait donner un sérieux coup de fouet à l'exploration sur cet immense domaine minier de 180 000 km^2 attribué à l'association, tandis que le côté français envisageait un programme de travaux minimum, concentré autour des gisements déjà existants. C'est alors que les cadres d'Elf-Erap ont prétendu qu'il n'y avait plus rien à découvrir en Algérie et que les découvertes importantes étaient déjà faites. Autant d'affirmations qui se révéleront fausses.

Le son de cloche n'était pas du tout le même du côté de Total (CFP à l'époque). Visiblement les motivations des deux compagnies étaient différentes. CFP fonctionnait selon les règles de toute entreprise privée : elle était prête à se lancer dans la recherche pétrolière – en Algérie ou ailleurs – sur toute surface où la probabilité de découverte était techniquement avérée et dans la mesure où l'opération en elle-même était rentable. Elf-Erap était mue par des considérations politiques. Tout comme le BRP, son ancêtre, elle restait inspirée par la philosophie de Pierre Guillaumat : c'était un outil de l'État français destiné à garantir la sécurité énergétique de la France, en développant et en gérant un « pétrole français ».

Il n'était donc plus question de s'engager outre mesure dans l'exploration pétrolière et encore moins d'augmenter les réserves pétrolières de pays qui ne faisaient plus partie de l'empire colonial français : il ne s'agissait plus que de préserver les avantages acquis. Pour Elf-Erap, le Sahara était devenu d'autant moins attrayant qu'elle y détenait déjà des participations majeures, par le biais de ses filiales, dans les plus grands gisements algériens et se trouvait ainsi à la tête d'une production importante. Elle a, de même, préféré délaisser l'exploration du Sahara algérien pour privilégier la gestion des importants intérêts qu'elle détenait dans d'autres ex-colonies subsahariennes, mieux contrôlées politiquement par Paris, vu que les quantités de pétrole qu'elle y produisait avaient atteint des niveaux respectables [2].

2 Comme l'explique Nicole Grimaud, après 1965, « l'Erap s'est efforcé de réduire sa dépendance pétrolière vis-à-vis de l'Algérie en étendant sur une large échelle ses activités hors du pays » (Nicole Grimaud, *La Politique extérieure de l'Algérie (1962-1978), op. cit.*). L'exploitation du pétrole « françafricain », au Gabon et au Congo-Brazzaville notamment, sera marquée par des « coups tordus » dramatiques (guerre du Biafra de 1967 à 1970), ainsi que par des affaires de corruption retentissantes, qui entraîneront la traduction en justice des plus hauts dirigeants d'Elf dans les années 1990.

La difficile collaboration algéro-française

Les conseils de direction de l'Ascoop se tenaient quatre fois l'an, généralement à Alger. Mais il est arrivé que certaines réunions aient lieu au Sahara, à la base d'Irara de la SN Repal ou en certains lieux touristiques fameux, auquel cas les épouses étaient également conviées ; une réunion se tint même dans les locaux de la raffinerie d'Elf-Erap de Feyzin, dans la banlieue lyonnaise. On retrouvait dans ces conseils, représentant la partie française, Michel Tenaille, président de la Sopefal, André Martin, président de la CREPS, Raymond Lévy, membre de la direction d'Elf-Erap (qui deviendra président de la Régie Renault en 1986), et Jacques Bonnet de la Tour, haut fonctionnaire du ministère des Finances – par autodérision, ce dernier aimait bien se présenter par la transposition algérienne de son nom, « Chéchia du minaret ». Du côté algérien, siégeaient Sid Ahmed Ghozali, Djamel Lakhdari, Smaïl Mahroug, conseiller à la présidence (qui sera plus tard ministre des Finances), et Bouasria Belghoula, président de la Banque extérieure d'Algérie, la banque de la Sonatrach, une personnalité très attachante et d'une grande compétence financière.

La « contribution française au développement industriel de l'Algérie », telle que définie dans l'accord d'Alger, avait été très difficile à mettre en place, vu les conditions dans lesquelles elle était fournie. Le résultat obtenu était loin de répondre aux attentes. L'Organisme de coopération industrielle, structure paritaire chargée de la gérer, n'était à vrai dire rien d'autre qu'une hydre à deux têtes, vouée à l'échec dès l'origine. Les Algériens n'avaient d'ailleurs pas été très chauds pour inclure dans l'accord le chapitre qui en traitait. Aux termes des dispositions relatives à cette « contribution », l'État français s'était engagé à fournir à l'Algérie des crédits d'un montant annuel de 160 millions de francs et des concours non remboursables de 40 millions de francs, destinés au financement des projets retenus par l'OCI. Cet organisme avait ainsi à juger de la nécessité de réaliser tel ou tel projet, de sa viabilité, de sa rentabilité, à élaborer le schéma de financement correspondant, à solliciter les crédits nécessaires et à superviser l'exécution des contrats signés. Il avait aussi à juger de l'ordre de priorité des projets envisagés.

En résumé, l'OCI se substituait à l'État algérien dans l'élaboration de sa politique de développement industriel ; il était une sorte de maître d'ouvrage délégué, l'Algérie n'étant que le récipiendaire des ouvrages réalisés. Un tel arrangement ne pouvait fonctionner, en raison à la fois de

l'immixtion qu'il supposait dans les affaires internes algériennes et de la représentation paritaire des deux États au sein du conseil d'administration de l'organisme, qui rendait pratiquement impossible l'adoption d'une politique commune de développement. Il fallut d'ailleurs attendre 1968, soit près de trois ans après la signature de l'accord d'Alger, pour voir naître le premier et unique projet réalisé par l'OCI. Il s'agissait d'une usine de production d'ammoniac, érigée à Arzew, dont Technip avait assuré la construction avec des matériels et équipements d'origine française. Pour couronner le tout, le sort semblait s'acharner sur cette notion de codéveloppement, puisque le démarrage et le fonctionnement de cette usine furent très laborieux.

Il faut dire que, au-dessus des techniciens et hauts fonctionnaires que nous étions de part et d'autre, le contexte global des relations politiques entre la France et l'Algérie était loin d'être au beau fixe. En 1966, l'Algérie de Boumediene avait de fait confirmé l'option socialiste de celle de Ben Bella et entendait bien jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale, à l'avant-garde d'un tiers monde alors en pleine ébullition. D'où le jeu habile de Boumediene, soucieux de prendre ses distances avec l'ancienne puissance coloniale, en utilisant dans ce but aussi bien la collaboration économique avec des firmes américaines que des rapprochements plus stratégiques avec l'URSS, malgré la complexité des relations avec cette dernière, ce qui concernera aussi notre politique pétrolière.

Boumediene joue la carte soviétique

Les relations politiques de l'Algérie indépendante avec l'URSS ont toujours été très ambiguës. Déjà durant la guerre de libération, l'attitude du régime soviétique vis-à-vis du FLN avait été calquée sur l'évolution de la position du gouvernement français sur la question algérienne. Ce n'est qu'après que le général de Gaulle eut reconnu le droit du peuple algérien à l'autodétermination, en septembre 1959, que les Soviétiques ont admis que le GPRA – créé un an plus tôt – avait une certaine légitimité à s'afficher en tant que gouvernement en exil et se sont mis à le traiter en tant que tel. De même, il a fallu attendre la signature des accords d'Évian pour que Moscou reconnaisse officiellement le GPRA.

Cette attitude s'explique par le fait qu'en pleine guerre froide, pour l'URSS, le « grand Satan » était les États-Unis, vis-à-vis desquels le général de Gaulle avait manifesté une nette volonté d'indépendance. Tandis que

Washington avait opté pour une politique d'affrontement, Paris préconisait une politique de détente avec Moscou. Dès son arrivée à la tête de l'État français en mai 1958, de Gaulle s'était démarqué des Américains en affichant sa méfiance envers le commandement de l'OTAN. Il était, de même, opposé à ce que le Royaume-Uni, leur plus grand allié européen, soit admis dans la CEE tant qu'il ne relâcherait pas ses liens avec les États-Unis. Enfin, sa vision de l'Europe était qu'elle s'étendait « de l'Atlantique à l'Oural »...

Les Soviétiques voyaient donc en la France un pays certes allié des États-Unis, mais dont la politique équilibrée pouvait servir leurs desseins dans l'affrontement Est-Ouest qui prévalait alors. Il fallait par conséquent la ménager et faire en sorte que le soutien aux nationalistes algériens soit le plus discret possible. Pour les dirigeants du FLN, en revanche, le camp socialiste était l'allié naturel de l'Algérie dans son combat. Aussi souhaitaient-ils voir le gouvernement soviétique prendre des positions aussi tranchées que celles du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) en faveur de l'indépendance de leur pays. Tel n'étant pas le cas, ils en ressentaient une certaine frustration.

Mais là n'est pas la seule raison qui explique l'ambiguïté des relations algéro-soviétiques. Elles ont été également parasitées par la question du Parti communiste algérien (PCA). Dès sa création en 1954, le FLN s'est affirmé comme un mouvement représentatif de toutes les sensibilités politiques qui luttaient pour la liberté du peuple algérien et son indépendance, d'où le nom de « Front » qu'il s'était donné. Mais il s'était opposé à ce que ces sensibilités y soient représentées en tant que partis politiques, organisations syndicales, culturelles ou autres. Il n'a admis que des ralliements à titre individuel. Ce fut le cas notamment de Ferhat Abbas et ses compagnons, du cheikh Bachir El-Ibrahimi et les siens, que le FLN était heureux de voir venir renforcer ses rangs, dès lors qu'ils avaient accepté de saborder les mouvements qu'ils représentaient, à savoir l'UDMA et l'Association des oulémas.

Avec les communistes, l'intégration au FLN avait été beaucoup plus complexe. Pour des raisons propres à la doctrine internationaliste du mouvement communiste mondial, le PCA n'a admis que tardivement la notion de lutte pour l'indépendance, son objectif prioritaire restant la lutte des classes. Quand il se rallia finalement à la lutte armée contre le colonialisme, il refusa de se fondre dans le FLN. Il créa ses propres maquis et continua à exister en tant que parti politique. L'une des premières mesures de Ben Bella, en tant que président de la République, fut donc de

le dissoudre, ce qui n'empêcha pas ses partisans de continuer d'agir dans la clandestinité. Le parti prit alors le nom de Parti de l'avant-garde socialiste (PAGS) et entreprit d'infiltrer les organes politiques, syndicaux et économiques du pouvoir, durant la période Boumediene tout particulièrement.

Le PCA et le PAGS ont donc constitué une pomme de discorde entre l'Algérie et l'URSS car, si pour les dirigeants algériens tout se passait comme si ces deux partis n'existaient pas, les Soviétiques, eux, les reconnaissaient en tant que « partis frères », les soutenaient et les finançaient. Il y eut même, à une ou deux reprises, de sérieux clashs lors de congrès du PCUS auxquels étaient conviés aussi bien le FLN que le PCA ou le PAGS, ce qui avait particulièrement déplu aux représentants du FLN, lesquels se considéraient comme les seuls représentants du peuple algérien.

À l'époque de Boumediene, le problème israélo-palestinien a aussi été un motif de désaccord entre l'Algérie et l'URSS. Au lendemain de la guerre des Six-Jours de juin 1967 – déclenchée (et rapidement gagnée) par Israël contre la coalition arabe formée par l'Égypte, la Jordanie, la Syrie et l'Irak (voir chapitre suivant) –, le président algérien a effectué en moins de quinze jours deux déplacements à Moscou, au cours desquels il a passé d'importantes commandes d'armements. Mais il a aussi tenté de convaincre, sans grand succès, les dirigeants soviétiques de s'engager plus fermement auprès des Arabes, y compris au plan militaire, à l'instar de ce que faisaient vis-à-vis d'Israël les Américains, qui ne se souciaient guère des questions de coexistence pacifique.

Ces incompréhensions n'ont cependant pas empêché que, dès la guerre de libération, l'armement des maquisards provienne essentiellement du bloc de l'Est, de Yougoslavie notamment. Ainsi, avant même l'indépendance du pays, l'armée algérienne s'était dotée d'armes d'origine soviétique ou tchécoslovaque. Cette tradition se poursuivra après 1962. L'option socialiste choisie par l'Algérie sous la présidence de Ben Bella, puis sous celle de Boumediene, fera qu'elle se tournera tout normalement vers Moscou pour l'acquisition de son armement. À quelques exceptions près, l'armée de terre, l'aviation et la marine algériennes sont encore en 2010 équipées en matériels militaires de fabrication russe. Il en est de même pour la formation du personnel militaire : nombre d'officiers algériens ont été formés dans des académies militaires soviétiques, ou russes. Si la coopération militaire algéro-soviétique a toujours été intense, qu'en était-il alors de la coopération civile, au plan pétrolier notamment ?

Les Soviétiques débarquent à Alger

Le premier projet à caractère pétrolier conçu en collaboration avec les Soviétiques a été le Centre africain des hydrocarbures et du textile (CAHT) réalisé en octobre 1964, qui fut installé dans les locaux ayant abrité, deux ans auparavant, les services de l'Exécutif provisoire issu des accords d'Évian. Précurseur de l'IAP (Institut algérien du pétrole, créé en 1965), cet organisme avait pour objet la formation de techniciens pétroliers, des foreurs notamment. En 1967, le gouvernement lui retira la section textile et étendit la formation qui y était dispensée à d'autres disciplines pour en faire un Institut national des hydrocarbures et de la chimie.

La coopération algéro-soviétique au plan civil a pris de l'ampleur à l'occasion de la première visite de Boumediene en URSS, en qualité de chef de l'État, en décembre 1965. C'est lors de ce séjour à Moscou que fut émise l'idée d'étendre cette coopération au secteur industriel, dont la sidérurgie, les mines et les hydrocarbures. Après plusieurs réunions préparatoires à Alger entre Soviétiques et responsables algériens de ces trois secteurs, dont celle tenue au mois d'avril 1966 avec le président du Gosplan Nikolaï Baïbakov, accompagné d'une forte délégation, une première mission se rendit en URSS en juin de la même année. L'objectif était de solliciter une assistance soviétique pour le développement du secteur des hydrocarbures. Présidé par Belaïd Abdesselam, ministre de l'Industrie et de l'Énergie, le groupe comprenait son ami de toujours et confident, Messaoud Aït-Chaâlal, conseiller au ministère, Moussa Kebaïli, président d'Alfor, et moi-même. J'occupais à l'époque le poste de chef du département gisements de la Sonatrach.

Abdesselam cherchait alors comment sortir du tête-à-tête avec les Français, qui « calculaient la production [pétrolière] non pas en fonction des besoins de l'Algérie, mais selon leurs propres critères : rentabilité des investissements et bénéfices [3] ». Lors des discussions et visites organisées durant ce voyage, il fut séduit par les méthodes d'évaluation des projets des Soviétiques, qui « ne raisonnaient pas en fonction des données de l'économie classique », mais plutôt en fonction « du développement de la population et du progrès qu'on devait lui assurer » [4]. C'est ainsi, par

---

3 Mahfoud Bennoune et Ali El-Kenz, *Le Hasard et l'Histoire. Entretiens avec Belaïd Abdesselam*, tome 1, ENAG, Alger, 1990, p. 365.

4 *Ibid.*, p. 364.

exemple, que lors de la visite d'un appareil de forage dans la région de Krasnodar, non loin de la mer Noire, il nous fut dit que le puits en cours était un forage d'exploration. Or, nous voyions d'autres appareils en activité tout autour, à quelques centaines de mètres de l'endroit où nous nous trouvions, ce qui laissait supposer qu'il s'agissait plutôt d'un champ en plein développement.

Il faut savoir qu'en matière de recherche pétrolière les firmes occidentales commençaient classiquement par forer un seul puits sur toute surface qu'elles exploraient. C'est seulement si celui-ci se révélait productif qu'elles en perceraient d'autres, vu le coût exorbitant d'un forage. Les Soviétiques nous avaient expliqué que, chez eux, on exécutait plusieurs forages d'exploration à la fois sur la même structure. Si les résultats étaient positifs, ils disposaient alors de plusieurs puits producteurs. Si, par contre, les puits forés étaient « secs », ils considéraient que le fait d'avoir fait fonctionner plusieurs appareils concomitamment avait eu pour effet que les usines en amont en avaient fabriqué d'autres en remplacement, ce qui avait entraîné une plus grande production d'acier, d'où une production de minerai de fer plus importante, et ainsi de suite.

Lors des discussions, les Soviétiques avaient avancé deux idées phares. L'immensité du Sahara – comparable sur ce point à la Sibérie – nécessitait un programme d'exploration coordonné. Ils se disaient en mesure de faire la synthèse de tous les travaux de recherche réalisés ici et là, sur différentes zones, par différentes compagnies et de dégager un schéma global d'exploration de tout le Sahara. Ils étaient également disposés à étudier les gisements pétroliers existants et à examiner dans quelle mesure on pourrait en augmenter la production. S'agissant de Hassi Messaoud, sur lequel ils allaient se concentrer plus tard, les premiers éléments mis à disposition de l'équipe venue en avril 1966 à Alger leur laissaient croire, nous disaient-ils, que l'on pouvait en augmenter notablement le soutirage.

C'étaient là deux perspectives très intéressantes qu'ils nous faisaient miroiter. La première conséquence était qu'il fallait augmenter notablement le parc d'appareils de forage de la Sonatrach. À l'issue de notre séjour d'une quinzaine de jours en juin 1966, il fut décidé que le gouvernement soviétique détacherait en Algérie deux équipes d'experts – soixante à soixante-dix personnes au total –, l'une pour l'exploration, l'autre pour l'étude du champ de Hassi Messaoud, qui se chargeraient de mettre en œuvre les idées avancées. Du côté algérien, on prit l'engagement d'acquérir des appareils de forage soviétiques.

De retour à Alger, Belaïd Abdesselam n'eut aucune peine à convaincre Houari Boumediene de la nécessité de faire intervenir l'URSS, en tant que nouvel acteur, dans l'exploitation pétrolière aux côtés des Français et des Américains. Pour les États-Unis, l'Algérie n'était pas encore une priorité en matière d'hydrocarbures. Aussi l'intervention des Soviétiques ne perturbait pas particulièrement ses dirigeants : ils considéraient qu'il appartenait au gouvernement français de protéger éventuellement ses intérêts et ceux du monde occidental, dans son ancienne colonie. C'est d'ailleurs logiquement du côté français que l'on entendit les premiers grincements de dents, qui, on le verra, se transformeront en véritables affrontements au sein de la SN Repal, de l'Ascoop ainsi qu'au plan diplomatique. Belaïd Abdesselam, qui a toujours vu la main de la France dans toute opposition à ses initiatives, a pensé alors que le « lobby français » en Algérie, dont certains membres du gouvernement faisaient partie selon lui, avait essayé de saborder cette intrusion des Soviétiques dans le secteur économique algérien [5].

---

5 *Ibid.*

5

1966-1968 : tensions franco-algériennes

En octobre 1966, commencèrent les discussions sur l'application des dispositions de l'accord d'Alger concernant la livraison de gaz algérien à la France. Les deux délégations, présidées, du côté français, par le ministre plénipotentiaire Pierre Brunet, conseiller du président Charles de Gaulle, et, du côté algérien, par Belaïd Abdesselam, ministre de l'Industrie et de l'Énergie, se réunirent pour une première séance de travail au siège du ministère des Affaires étrangères à Alger.

Le gaz dans la relation France-Algérie : pomme d'amour ou pomme de discorde ?

Elles mirent en place trois commissions mixtes, chargées de se pencher sur les questions relatives à la matérialisation des objectifs assignés à chacun des trois maillons de la chaîne Hassi R'Mel/Skikda/Fos-sur-Mer. La première de ces commissions devait arrêter, d'un commun accord, le prix du m^3 de gaz naturel délivré au départ du champ de Hassi R'Mel par le concessionnaire français du gisement (la SEHR) à la Sonatrach. La deuxième devait, elle aussi, aboutir à un accord sur le tarif de transport du gaz à travers le gazoduc qui serait réalisé et exploité par la compagnie nationale algérienne. La tâche de la troisième commission

était de créer la société mixte algéro-française Somalgaz, de retenir l'entreprise d'engineering qui serait chargée de la construction de l'usine de liquéfaction et d'étudier les questions relatives au transport par méthaniers.

Les deux chefs de délégation s'étaient réservé l'examen de l'autre point clé de l'opération, le prix de cession du gaz naturel liquéfié (GNL) à Gaz de France. Auparavant et par un échange de lettres, annexe de l'accord d'Alger, le gouvernement français s'était engagé à enlever 1,5 milliard de m^3 de GNL par an, une quantité trop faible pour assurer la viabilité du projet. C'est néanmoins sur la base de cette hypothèse qu'eurent lieu les discussions, qui durèrent six mois, avant que les négociateurs français n'annoncent, le jour où intervint l'accord final, que ces quantités étaient portées à 3,5 milliards de m^3 par an.

Cette négociation en plusieurs étages a été marquée de plusieurs bizarreries en raison de la complexité de la structure mise en place. Proposée par la partie française, cette structure portait l'empreinte très nette de Pierre Guillaumat et de l'équipe du BRP, qui venaient de prendre en main Elf-Erap. Ce qui n'était qu'une simple opération commerciale qui, dans des circonstances normales, aurait fait l'objet de négociations de routine entre un fournisseur et un acheteur, avait été érigé en affaire d'État. On a rendu les choses encore plus compliquées en fixant comme tâche essentielle à chacune des trois commissions créées celle de manipuler des chiffres afin d'aboutir à des prix. Ces prix devaient être calculés sur la base de paramètres spécifiquement mentionnés dans l'accord du 29 juillet 1965. À leur tour, ces paramètres représentaient un amalgame de frais de personnel, d'amortissements, de frais financiers et de bénéfices industriels de chacun des acteurs de cette longue chaîne. En cas de désaccord, ce serait donc des ministres qui devraient trancher sur des questions relevant de la gestion normale journalière d'une entreprise industrielle. Il arriva ainsi que les ministres eurent à décider du nombre de puits à forer sur le gisement de Hassi R'Mel ou de la taille du parc automobile de telle ou telle entreprise ! À force de vouloir trop imbriquer les intérêts algériens et français, les concepteurs de l'accord avaient abouti à des situations irréalistes et créé des complications inutiles, tant au plan commercial que politique.

Il existait une autre anomalie dans le schéma retenu. Les trois maillons déjà mentionnés – qui sont, rappelons-le, le champ de Hassi R'Mel, le gazoduc et l'usine de liquéfaction de Skikda – étaient interconnectés au point que toute augmentation ou diminution de l'un des trois prix que devaient calculer les trois commissions mises en place, entraînait

automatiquement une variation dans le même sens du prix de revient du GNL à livrer à GDF. Par ailleurs, la partie française avait l'avantage de pouvoir proposer le prix auquel GDF achèterait le GNL, tout en ayant connaissance de ce prix de revient. Comme il n'existait pas de véritable marché du gaz à cette époque, les prix convenus dans tout contrat de vente dépendaient beaucoup plus du rapport de forces entre les partenaires.

La partie française avait donc la possibilité de moduler le prix d'achat – ce qu'elle fit – en fonction du prix de revient auquel aboutiraient les travaux des commissions mixtes. Il faudra attendre la signature du contrat de vente de gaz de Sonatrach à El Paso, trois années plus tard, avant que soit arrêté le prix de vente à Gaz de France. On assista aussi au cours de ces négociations à des situations cocasses. On vit ainsi un ministre français chercher à augmenter au maximum le prix du gaz au départ du champ – en raison du fait que le concessionnaire (la Société d'exploitation de Hassi R'Mel, SEHR) était une entreprise française dont il se devait de protéger les intérêts –, au risque de se voir obligé de concéder un prix auquel la France achèterait le gaz à l'Algérie, augmenté d'autant ! *A contrario*, on vit le ministre algérien vouloir diminuer à l'extrême ce même prix et amputer d'autant le prix de revient final. Avec pour conséquence le risque de voir la partie adverse tenir compte de ce rabais et proposer un prix d'achat par GDF plus faible, diminuant du même coup les recettes du Trésor public algérien !

L'accord gazier franco-algérien de mai 1967

On se rendit compte de l'imbroglio dans lequel s'étaient fourvoyés les négociateurs de l'accord au moment de sa mise en application. Après quelques tâtonnements, il apparut que le point nodal de cette négociation à plusieurs paliers était celui portant sur le prix du gaz au départ du champ. La complexité de la formule mise en place nécessitait l'élaboration de programmes de développement fictifs du gisement de Hassi R'Mel, correspondant à plusieurs niveaux de production, vu que la quantité à enlever annuellement est restée inconnue jusqu'au tout dernier jour de la négociation.

Il serait fastidieux d'énumérer toutes les prévisions et tous les calculs préliminaires auxquels il fallut se livrer pour y arriver. Retenons simplement que ces programmes et les schémas d'exploitation qu'ils

impliquaient devaient être néanmoins chiffrés avec précision et débouchaient ainsi sur une gamme de coûts du mètre cube de gaz. Cela explique aussi pourquoi les discussions, au sein de la commission *ad hoc*, durèrent plusieurs mois. Les tendances antagonistes des deux délégations, cherchant l'une à prendre d'énormes marges de sécurité tandis que l'autre visait, au contraire, à les diminuer au maximum, firent que les prix proposés de part et d'autre variaient du simple au quadruple. Pour le cas de figure retenu, la partie française annonçait un prix au mètre cube de 1,20 centime de dinar, alors que, du côté algérien, on proposait 0,31 centime de dinar. Il s'ensuivit des discussions de chiffonniers, jusqu'à ce qu'un incident vienne débloquer une situation qui semblait complètement bouchée.

Pour justifier une part importante de l'investissement – et donc du prix du gaz extrait par la SEHR –, la partie française avait fait appel à la société d'engineering Heurtey, qui avait déjà travaillé à Hassi R'Mel et à laquelle elle avait demandé une offre pour la construction modulaire de l'usine de traitement de gaz sur le gisement. Chaque module avait une capacité de 1,5 milliard de m^3 par an. Cette offre, dont la première page représentait le récapitulatif du coût et les quinze ou vingt autres pages comportaient les caractéristiques techniques de chaque module, avait été remise par la SEHR aux Algériens, sous forme de photocopie. Or, si l'en-tête en première page était bien celui de la société d'engineering en question, le texte qui suivait avait été découpé puis remplacé par un autre. Retapé sur une autre machine à écrire – il n'existait pas encore d'ordinateur de bureau à l'époque – dont les caractères étaient différents, le nouveau texte avait été recollé au scotch à l'en-tête d'origine, puis la nouvelle page ainsi obtenue avait été photocopiée. C'était plutôt grossier comme montage, mais, si l'on n'y faisait pas attention, on ne remarquait pas la trace du découpage qui avait été fait proprement, d'autant plus que la photocopie était plutôt sombre. L'objet de la manipulation était de majorer le coût de l'investissement.

En ma qualité de chef de la délégation algérienne à la commission « prix départ champ », j'attirai l'attention de Sid Ahmed Ghozali sur la question. Peu de jours après, celui-ci s'en entretint avec son homologue français à la commission de coordination des travaux, Yves Roland-Billecart [1]. « Nous avons des doutes quant à ce chapitre de l'investis-

---

1 Ancien énarque, devenu conseiller technique au secrétariat général des Affaires algériennes en 1959, Yves Roland-Billecart a été nommé directeur de la Caisse centrale de coopération

sement et rien ne nous garantit que de tels moyens de tricherie n'ont pas été utilisés par ailleurs », lui dit-il. La ruse utilisée se retournait donc contre ses auteurs et, par voie de conséquence, le prix de 1,20 centime de dinar avancé était devenu branlant. L'incident avait causé un trouble au sein de la délégation française et probablement entraîné une discussion orageuse ; lors de la séance suivante, on sentit en effet que Roland-Billecart prenait ses distances avec les autres membres de sa délégation. Il considérait probablement que, en tant que représentant de l'État gaulliste français, il ne pouvait être mêlé aux magouilles des chefs d'entreprises qui l'entouraient, lesquels faisaient fi de l'éthique dont il était lui-même animé. D'ailleurs, à partir de ce moment-là, nous n'avons plus vu réapparaître à la table de négociations le président de la SEHR. De même, le prix proposé par la délégation française chuta lors de la rencontre suivante à 0,70 centime de dinar.

La séance fatidique, celle au cours de laquelle l'accord allait finalement se conclure, eut lieu en mai 1967. D'emblée, Pierre Brunet prit la parole pour présenter les points sur lesquels les parties étaient d'accord : le tarif de transport à travers le gazoduc Hassi R'Mel/Skikda, le choix de l'entreprise française Technip pour la construction de l'usine de liquéfaction et la décision de confier à des armateurs des deux pays le transport par méthaniers du GNL. Il annonça ensuite, pour la première fois, que la France était disposée à enlever une quantité annuelle de 3,5 milliards de m^3 de gaz sous forme de GNL, avant d'exposer les détails techniques relatifs à la détermination du prix au départ du champ. Il énuméra un à un les différents paramètres qui entraient dans le calcul de ce prix, tout en faisant ressortir ceux sur lesquels nous divergions. Puis il fit une proposition globale dans laquelle il indiqua, sans les chiffrer, les concessions qu'il était disposé à consentir.

Belaïd Abdesselam se retourna alors vers moi pour me demander, en arabe : « Combien ça fait tout cela ? » Après un rapide calcul, je lui annonçai : « 0,47 centime de dinar le mètre cube ! » Très méfiant comme à l'habitude, Abdesselam, pas vraiment convaincu par le montant que je lui avais indiqué, revint vers Pierre Brunet et lui demanda de chiffrer sa

---

économique en 1963. Il occupera plus tard, de 1989 à 1997, le poste de P-DG de la compagnie aérienne Air Afrique.

proposition. Christian Marbach [2], ingénieur à la DICA et membre de la délégation française, refit le calcul de son côté et annonça : « 0,47 centime de dinar ! » Quelques minutes plus tard, prit fin cette pénible et interminable négociation, après un ultime marchandage qui amena le prix [3] à 0,43 centime de dinar le mètre cube.

Deux années s'étaient écoulées depuis la signature de l'accord d'Alger, dont dix-huit mois d'hésitations et six mois de palabres, de pinaillages, d'accrochages verbaux, de ruptures puis de reprises de négociations. Ce furent aussi six mois de travail acharné, à raison de trois jours de rencontres par semaine, des réunions qui duraient six ou sept heures, voire plus. Six mois durant lesquels furent imaginés bien des scenarii inutiles, vu que les quantités de gaz réellement enlevées par la France se révéleront totalement différentes de celles prises en considération dans tous les schémas examinés. Algériens et Français n'étaient cependant pas au bout de leurs peines. Encore fallait-il forer les puits nécessaires, réaliser les installations de traitement du gaz sur le champ de Hassi R'Mel, poser un gazoduc de 800 kilomètres de long, construire l'usine de liquéfaction de Skikda et monter les installations de dégazage de Fos-sur-Mer. Autant de chantiers qui allaient durer encore dix-huit mois à deux ans, avant que toute la chaîne commence à fonctionner.

Dès lors, on peut se poser la question : les négociateurs de 1965 avaient-ils choisi la bonne option ? N'aurait-il pas été beaucoup plus astucieux de conclure un simple contrat de vente de gaz de l'Algérie à la France ? Le principal avantage aurait été de pouvoir démarrer immédiatement les livraisons à un faible rythme – de l'ordre de 1,5 milliard de m^3 par an, tel qu'envisagé à l'origine –, puis de monter progressivement en cadence jusqu'à atteindre le niveau de 3,5 milliards retenu. Les installations existantes, à Arzew d'un côté et au Havre de l'autre, auraient probablement suffi au démarrage. On aurait alors pris son temps pour réaliser, en parallèle, la chaîne Hassi R'Mel/Skikda/Fos-sur-Mer.

Évidemment, on ne refait pas l'histoire. *A posteriori*, on peut constater néanmoins que la partie française, à l'origine de cette formule si complexe

2 Polytechnicien et ingénieur du corps des Mines, Christian Marbach fera carrière au ministère de l'Industrie, dans le secteur pétrolier essentiellement. Il sera, dans les années 1980, P-DG de l'Anvar.

3 Il s'agissait là, rappelons-le, du prix de cession du gaz au départ du champ de Hassi R'Mel. Quant au prix de vente du GNL à GDF, il restera en suspens pendant trois autres années. L'accord final n'interviendra qu'après la signature du contrat de vente de GNL par la Sonatrach à la société américaine El Paso Natural Gas (voir *infra*, chapitre 7).

du chapitre « Gaz pour la France » des accords de juillet 1965, avait, à l'évidence, pour objectif de verrouiller l'interconnexion énergétique avec l'Algérie. Un calcul à courte vue de Pierre Guillaumat et ses hommes, qui n'avaient pas tous digéré la « perte » de l'Algérie et qui pensaient garder ainsi la haute main sur le gaz saharien. Une telle imbrication des intérêts, avec des points de friction potentiels à chaque maillon de la chaîne mise en place, ne pouvait permettre en effet l'établissement de relations algéro-françaises sereines. D'autant que les géniteurs de la formule savaient que l'accord du 29 juillet 1965 était révisable au bout de cinq ans et que, par conséquent, le schéma adopté avait de fortes chances d'être remis en cause. Et que, tout comme pour l'Organisme saharien et pour l'Ascoop, les Français avaient encore une fois imposé la cosouveraineté comme règle de gestion de l'exploitation du gaz, augmentant ainsi un peu plus la frustration des Algériens. De fait, ce qui devait arriver arrivera : cet échafaudage s'écroulera lors des nationalisations de 1971 (voir *infra*, chapitre 9).

En 1967, une telle finalité n'était pas encore envisagée du côté algérien, mais nous n'en pensions pas moins que le principe du « gaz, propriété de l'Algérie » n'était qu'un leurre et que les Français tentaient finalement de reprendre d'une main ce qu'ils avaient cédé de l'autre.

La Sonatrach, vitrine du régime

Au printemps 1967, le secteur pétrolier national algérien avait commencé à prendre forme. La Sonatrach était entrée dans sa quatrième année d'existence et avait enregistré ses premiers succès. Le baptême du feu des équipes entièrement algériennes, qui avaient démarré quelques mois auparavant les activités d'exploration et de production, s'était généralement bien déroulé. Les premières sociétés de services avaient été créées ou le seraient dans les deux ans. Selon le même principe du partenariat à 51 %/49 %, retenu pour la formation d'Alfor, la compagnie nationale algérienne a choisi comme associés Independex et Core Laboratories – deux entreprises américaines de renom – pour lancer deux nouvelles filiales. L'une, Algeo, était spécialisée dans les travaux de géophysique et l'autre, Alcore (créée en 1969), l'était dans la surveillance géologique, les analyses de laboratoire et les études de réservoirs. Une entreprise française, l'Union industrielle d'entreprise (UIE), avait été sélectionnée pour former la filiale commune Altra, spécialisée dans les travaux de montage et de

construction d'unités industrielles. Enfin, les négociations pour la livraison de gaz algérien à la France avançaient, certes laborieusement, mais nous restions optimistes quant à leur issue.

Bien que globalement positif, ce premier bilan d'étape du régime Boumediene, qui allait bientôt célébrer deux années d'existence, avait bien peu d'impact sur l'opinion publique. Il n'était en rien comparable aux trois actions d'envergure menées sous l'égide d'Ahmed Ben Bella : la construction de l'oléoduc Haoud El-Hamra/Arzew, la création de la Sonatrach et la remise en cause des accords d'Évian. « Il faut, disait-on alors en haut lieu, absolument réaliser une opération spectaculaire qui viendra frapper les esprits des Algériens et qui symbolisera, à leurs yeux, l'impulsion que nous comptons donner au développement économique du pays. Il faut aussi que la concrétisation de cette action ait lieu le 8 mai prochain ou à l'occasion du 19 Juin. » L'idée retenue fut de faire en sorte que la Sonatrach ait pignon sur rue, qu'elle prenne physiquement forme et qu'elle apparaisse aux yeux du grand public comme l'outil du régime pour mener à bien ce développement. Quoi de mieux, dans ce but, que la création d'un réseau de distribution de produits pétroliers, à l'enseigne de la Sonatrach ? L'acquisition des milliers de stations-service qui couvraient tout le territoire algérien aurait été d'un meilleur effet encore.

Que faire donc ? Racheter ou nationaliser les réseaux existants, qui appartenaient en majorité aux grandes multinationales, Esso, Mobil, Shell, BP ou la CFP ? L'option du rachat fut rapidement éliminée, car il n'était pas certain que ces multinationales auraient consenti à vendre leurs réseaux. Il n'était pas certain non plus que l'état des finances du pays aurait permis une telle opération. Nationaliser, c'eût été prendre le risque d'avoir à affronter les représailles éventuelles, politiques et économiques, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et des Pays-Bas réunis. L'expérience de la nationalisation des mines, intervenue quelques mois plus tôt et qui n'avait touché que des intérêts français, avait été marquée par des menaces de saisies et des difficultés d'écoulement des minerais à l'étranger. Elle incitait donc Houari Boumediene et son ministre de l'Énergie à plus de prudence. De même, la crainte de ne pouvoir s'approvisionner en carburants auprès de l'unique raffinerie du pays, celle d'El-Harrach dans la banlieue d'Alger (propriété de la Société de la raffinerie d'Alger, une entreprise au sein de laquelle l'Algérie ne détenait qu'une part

infime du capital, par le biais de la SN Repal), a également refroidi les ardeurs des dirigeants[4].

Après avoir sondé les intentions des uns et des autres, le pouvoir opta pour le rachat du réseau BP, qui avait accepté de céder également sa participation dans la Société de la raffinerie d'Alger (SRA). En parallèle à la signature de l'accord avec la compagnie britannique, en mars 1967, Belaïd Abdesselam demanda à la Sonatrach de donner une image à la compagnie : c'est le dessinateur français Maurice Sinet, dit Siné, alors engagé comme « pied-rouge » en Algérie, qui en inventera le logo (un S posé sur un H renversé) et proposera les couleurs de la société : l'orange, le rouge et le noir. (Les Algériens, avec l'humour caustique qui les caractérise, eurent tôt fait de dire de ce sigle qu'il symbolisait bien la situation du pays et de la Sonatrach : dans les deux, les salauds étaient debout et les hommes couchés...) Tout était alors prêt pour l'inauguration en grande pompe, par le président Houari Boumediene, de la première station-service de la Sonatrach, située au cœur de la capitale algérienne, fraîchement repeinte en jaune et toute pimpante avec son logo orange et noir.

La cérémonie eut lieu en début de soirée du 8 mai 1967 – date anniversaire des massacres intervenus en 1945 dans la région de Sétif –, en présence notamment de tous les cadres supérieurs de la société, alignés en haie d'honneur. Le régime réussissait là un joli coup de pub. Le peuple découvrait avec éclat que sa compagnie nationale des pétroles n'était plus cette chose abstraite dont il n'entendait parler que dans les bulletins d'information : elle était devenue une entité palpable, aux couleurs chatoyantes, qu'il allait dorénavant rencontrer sur toutes les routes du pays.

Juin 1967 : la guerre des Six-Jours et les premières nationalisations

Un mois plus tard, la guerre éclatait au Moyen-Orient. Le 5 juin, l'aviation d'Israël bombarda les avions égyptiens au sol, acquérant ainsi la maîtrise du ciel. Son armée lança ensuite des offensives sur plusieurs fronts et occupa, en moins d'une semaine, le Sinaï, le Golan syrien, la Cisjordanie, Gaza et Jérusalem-Est. La réaction algérienne fut rapide et déterminée : rupture des relations diplomatiques avec les États-Unis, dont

4 Mahfoud Bennoune et Ali El-Kenz, *Le Hasard et l'Histoire*, *op. cit.*, tome 1, p. 375.

l'appui à Israël, politique et logistique, avait été déterminant ; tentatives de Boumediene de convaincre les dirigeants soviétiques de fournir aux Arabes des armes, une assistance dans la conduite des opérations militaires et un soutien diplomatique ferme, dans l'enceinte des Nations unies notamment. Au plan économique, par mesure de rétorsion à l'égard des pays occidentaux – des États-Unis tout particulièrement –, le gouvernement algérien mit sous contrôle de l'État les sociétés pétrolières anglo-saxonnes opérant sur son territoire. Étaient concernées par la mesure Philips, Mobil, Shell, Esso, Sinclair Mediterranean, El Paso Natural Gas et Getty Oil.

L'opération consistait à détacher auprès de chacune de ces sociétés un « commissaire du gouvernement », dont le rôle était de veiller à la préservation des intérêts de l'État sans pour autant porter atteinte aux intérêts de l'entreprise. *Stricto sensu*, cette tutelle signifiait que les entreprises continueraient de gérer leurs affaires comme par le passé, tout en étant tenues de soumettre à l'approbation du commissaire toute décision qu'elles prendraient. Celui-ci n'avait aucunement le droit de se mêler de la gestion quotidienne de l'entreprise, mais pouvait s'opposer à toute action qui porterait atteinte aux intérêts supérieurs du pays. Mais qu'entendait-on par « intérêts supérieurs du pays » ? Le flou des termes utilisés a fait que la mesure s'est très vite révélée contraignante pour ces multinationales, guère habituées à ce que l'État ait un droit de regard sur leurs affaires internes et encore moins à une cogestion.

Houari Boumediene craignait une réaction violente à cette décision, qui s'apparentait beaucoup plus à une nationalisation déguisée qu'à une simple opération de supervision des activités des entreprises concernées. Il appréhendait notamment qu'elles décident le retrait d'Algérie de leur personnel, mesure qui n'aurait pourtant pas affecté la production pétrolière (à l'exception de la Sinclair Mediterranean, aucune d'entre elles n'était opératrice sur un gisement ; et, même si cette dernière s'était retirée, l'un de ses associés sur le champ de Rhourde El-Baguel aurait pris le relais). Mais le régime redoutait surtout que Constructors John Brown (CJB) rappelle le personnel anglais qu'elle avait mis à disposition de la Sonatrach pour l'exploitation de l'oléoduc Haoud El-Hamra/Arzew. Aussi, Boumediene décida-t-il, avec son ministre de l'Énergie, de prendre attache avec les Soviétiques et de solliciter leur assistance technique dans cette éventualité. Ceux-ci répondirent présents et mirent à la disposition des Algériens des équipes prêtes à prendre le relais si nécessaire (voir chapitre suivant).

Les résultats de cette mise sous contrôle de l'État furent contrastés. Les deux sociétés qui n'étaient présentes que dans la distribution, américaines toutes les deux, Esso et Mobil, préférèrent cesser toute activité dans le courant de l'été. Leurs réseaux furent alors repris par la Sonatrach. Shell resta comme *sleeping partner* au sein de la Compagnie des pétroles d'Algérie (CPA), dont elle détenait 65 % du capital, tout en faisant le dos rond dans le volet distribution de son activité, dans l'attente de la levée de la mesure qui la frappait. Ayant racheté les unités algériennes de BP quelques mois auparavant, la Sonatrach s'était retrouvée, par la force des choses, à la tête de la quasi-totalité du secteur de la distribution de produits pétroliers, sans en être propriétaire. Échappaient encore à ce contrôle le réseau de la CFP et ceux de petits indépendants, tels que Beryl. La situation mit près d'une année pour se décanter. Pour officialiser l'état de fait existant, le gouvernement décida, en mai 1968, la nationalisation de toute l'activité de distribution et engagea avec chacune des entreprises concernées des discussions en vue de leur indemnisation. Tous les contentieux furent réglés dans le courant du second semestre. Il n'y eut plus alors, à travers toute l'Algérie, que des stations-service à l'enseigne de la Sonatrach.

Cette nationalisation s'est déroulée en parallèle avec celle de très nombreuses sociétés, françaises en grande majorité, présentes dans le secteur industriel algérien. Une opération menée dans le plus grand secret par le duo Houari Boumediene/Belaïd Abdesselam : aucun autre ministre, ni aucun autre membre du groupe d'Oujda, qui détenait alors la totalité du pouvoir, n'en avaient été informés. Cette attitude, symptomatique de l'état d'esprit qui régnait au sein de l'équipe dirigeante, démontre le degré de complicité des deux hommes et leur défiance face à ceux avec lesquels ils partageaient le pouvoir.

Le gouvernement français a été extrêmement choqué à l'annonce de ces nationalisations. Il considérait que les Algériens avaient profité de la situation de troubles que traversait la France en ce mois de mai 1968 pour lui « planter un poignard dans le dos », d'autant plus qu'il semblait avoir reçu, quelques mois plus tôt, des assurances du côté algérien que plus jamais les intérêts français en Algérie ne seraient touchés [5]. Belaïd Abdesselam, maître d'œuvre de ces nationalisations, était convaincu que c'était le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Abdelaziz Bouteflika, qui avait fait une telle promesse. Il n'a d'ailleurs jamais caché son opinion sur

5 *Ibid.*, p. 380.

ce dernier : il a toujours pensé qu'il existait une « cinquième colonne » française infiltrée au sein du pouvoir algérien et que, à l'époque de Boumediene, ses principaux représentants étaient Abdelaziz Bouteflika et Abdellah Khodja, secrétaire d'État au Plan.

Un retournement de situation spectaculaire

Tout compte fait, la guerre des Six-Jours a eu des retombées plutôt positives sur l'industrie pétrolière algérienne. Elle a en effet été à l'origine d'un spectaculaire retournement de situation dans les relations de l'Algérie avec les États-Unis. Contrairement à toute attente, la mise sous contrôle de l'État des compagnies pétrolières anglo-saxonnes, pensée et perçue à l'origine comme un geste hostile à l'égard des États-Unis, s'est transformée en amorce d'une coopération avec les entreprises américaines, coopération qui deviendra de plus en plus fructueuse au fil des ans. Plusieurs facteurs ont été à l'origine de cette évolution.

Le premier a été que la Sonatrach a commencé à se faire connaître au plan international. Comme conséquence de l'accord d'Alger, elle est devenue l'une des rares sociétés nationales des pays de l'OPEP à être opératrice sur des gisements pétroliers. Elle a aussi commencé à s'affirmer dans le domaine de la commercialisation du brut en vendant elle-même les quantités de pétrole, en provenance de Hassi Messaoud, qui lui revenaient au titre de sa participation dans la SN Repal (alors que les autres pays de l'OPEP se contentaient à cette époque de percevoir des impôts et taxes sur les ventes de pétrole produit par les exploitants étrangers). Ces deux actions ont démontré aux yeux des pétroliers du monde entier, des Américains en particulier, qu'elle ne comptait pas se cantonner dans le rôle de « *sleeping partner* », mais envisageait bien de devenir un acteur qui compte sur la scène pétrolière algérienne.

La situation politique intérieure de l'Algérie a aussi joué un rôle important dans l'évolution des relations algéro-américaines. La tentative de coup d'État du colonel Tahar Zbiri, en décembre 1967, rapidement matée, a démontré que le pouvoir en place était solide. Les réajustements auxquels a procédé par la suite Houari Boumediene à l'intérieur du système, notamment la suppression de l'état-major de l'armée, ont clairement attesté que ce pouvoir était là pour longtemps.

Par ailleurs, lors de contacts préliminaires entamés dans la seconde moitié de 1967, il était apparu que, parmi les compagnies présentes dans le domaine de la production pétrolière, Philips et Sinclair Mediterranean souhaitaient mettre fin à leur présence en Algérie. Elles furent donc nationalisées dans le courant de l'année 1968 et les négociations en vue de l'indemnisation de leurs avoirs furent menées de front avec celles des sociétés de distribution. Afin d'amener le gouvernement algérien à consentir des indemnisations conséquentes aux compagnies concernées, l'administration américaine exerça des pressions, notamment par le biais de la Banque mondiale. Parce qu'ils ne pouvaient se permettre d'entrer en conflit avec celle-ci, mais aussi parce qu'ils souhaitaient maintenir, voire renforcer les liens de coopération établis avec les Américains lors de la création des sociétés de services mixtes, les Algériens offrirent effectivement des compensations financières importantes. Le geste fut très apprécié à Washington.

Enfin, dernier facteur qui fut à l'origine de la nouvelle donne : le pragmatisme dont firent preuve les Américains. Comme souvent dans le domaine des hydrocarbures, ce sont les indépendants – les petites compagnies pétrolières – qui prennent l'initiative de décisions hardies. Ce fut le cas de Getty Oil (et, plus tard, d'El Paso Natural Gas ; voir *infra*, chapitre 7). Getty Oil détenait 5 % de participation sur le champ pétrolier de Rhourde El-Baguel. Lors des discussions engagées avec le gouvernement algérien, elle céda 51 % de cette participation à la Sonatrach, dans le cadre d'une association à créer avec elle. Elle accepta de relever le prix posté de son brut (de 2,08 à 2,635 dollars le baril FOB [6] Béjaïa), ainsi qu'une révision du taux de l'impôt, qui passa à 55 % du chiffre d'affaires. Elle s'engagea en outre à situer dorénavant 75 % des recettes de ses ventes en Algérie. La disposition la plus importante n'était cependant pas d'ordre financier : les partenaires convinrent que le rôle d'opérateur serait délégué à la Sonatrach pour tous travaux communs à venir.

C'était le schéma de l'Ascoop amélioré en tous points, le schéma que les Algériens rêvaient d'instaurer avec les Français. Au sein de ce partenariat, pas de cosouveraineté, la Sonatrach étant majoritaire, des recettes

6 Free On Board, soit franco à bord : prix d'une marchandise achetée ou vendue sans frais de transport ni autres frais et taxes ; à distinguer du « prix CIF » (Cost, Insurance and Freight ; coût, assurance et fret compris).

fiscales en nette augmentation et moins de sortie de devises du pays [7]. Pour l'Algérie, cet accord représentait une avancée formidable, un tournant dans les relations de l'État avec les sociétés. Il était aussi un précédent pour l'OPEP elle-même, puisque aucun pays producteur n'avait jusque-là obtenu des conditions aussi avantageuses de la part d'une compagnie pétrolière. La Sonatrach voyait enfin son prestige rehaussé vis-à-vis de tout futur partenaire : pour la première fois, une entreprise pétrolière, américaine de surcroît, lui décernait le label de partenaire fiable et respectable, en lui confiant la conduite des opérations au sein du couple qu'elles venaient de fonder. Les dispositions de cet accord pèseront très lourd dans les discussions qui s'engageront fin 1969 avec la France, pour la révision de l'accord du 29 juillet 1965 (voir *infra*, chapitre 8). Il sera aisé aux Algériens de dire alors aux entreprises et au gouvernement français : « Vous ne pouvez quand même pas exiger plus que ce qu'ont obtenu les Américains. » Au-delà des relations algéro-françaises, l'accord Getty restera, durant une vingtaine d'années, le modèle de référence que la Sonatrach proposera à toute entreprise désireuse de s'engager dans l'exploitation des hydrocarbures en Algérie.

7 Les compagnies françaises étaient autorisées à situer 50 % de leurs chiffres d'affaires hors d'Algérie. Les quantités de pétrole qu'elles enlevaient étant nettement supérieures à celles de Getty Oil, ce sont donc des sommes en devises beaucoup plus importantes qui allaient se loger dans des banques autres qu'algériennes.

6

1968 : entrée dans les zones de turbulences

Nous étions en 1968. La Sonatrach avait pris son envol et avait commencé à bien maîtriser la technologie pétrolière. Elle avait aussi enregistré ses premiers succès. Mais, au moment où elle avait le plus besoin du soutien de l'État, celui-ci mettait en place des dispositions sur le commerce extérieur qui allaient porter un coup d'arrêt à cet essor. Elle ne sera d'ailleurs pas l'unique entreprise à souffrir de ces mesures : toute l'économie algérienne en paiera le coût.

Le commerce extérieur, monopole de l'État : bonjour les dégâts !

Le nouveau pouvoir installé le 19 juin 1965 a connu dès son instauration des luttes intestines. Il y avait d'abord les rivalités d'hommes, celles des courtisans qui cherchaient à s'attirer les bonnes grâces de Boumediene. Elles étaient limitées au groupe d'Oujda. Les agissements de ce type de prétendants étaient généralement sournois, jamais publics et visaient beaucoup plus à détruire le ou les concurrents éventuels qu'à afficher une posture positive par un programme de travail sérieux. Au sein de l'équipe au pouvoir, Abdelaziz Bouteflika était celui qui avait d'emblée fait montre de telles ambitions et qui voulait s'imposer comme numéro deux

du régime – il ne réussira pas alors à se faire désigner comme dauphin par Boumediene, ce qui explique en grande partie son comportement revanchard quand il accédera à la tête de l'État en 1999.

Mais il y avait aussi les oppositions doctrinales, qui ont causé autant de dégâts dans la marche en avant du pays, si ce n'est dans la société elle-même. Jusqu'en 1976, année au cours de laquelle sera adoptée la « Charte nationale », une plate-forme politique définissant assez clairement la doctrine officielle du pouvoir, la voie socialiste suivie par l'Algérie est restée très floue. Les membres du Conseil de la révolution et les hommes du pouvoir, d'une manière générale, interprétaient cette option chacun à sa manière, d'une façon beaucoup plus pragmatique que doctrinaire. Il y avait cependant un homme dont les convictions étaient très ancrées à gauche et avaient une très forte connotation marxiste, bien que lui-même fût fondamentalement anticommuniste, c'était Belaïd Abdesselam. En tant que ministre de l'Industrie et de l'Énergie, il assurait la tutelle d'un très large pan de l'économie. Mises en application, ses convictions – à l'évidence nourries d'un patriotisme poussé à son paroxysme et partagées par Houari Boumediene – causeront d'énormes catastrophes, dont les séquelles sont encore visibles aujourd'hui.

Dans la foulée de la Sonatrach, il a créé un grand nombre d'autres sociétés nationales – une vingtaine au moins, une par secteur d'activités. La SNS pour la sidérurgie, la Sonacome pour les constructions mécaniques, la Sonitex pour l'industrie textile ou la SNMC pour les matériaux de construction, pour n'en citer que quelques-unes. Ces entreprises n'intervenaient pas toutes, loin s'en faut, dans des secteurs stratégiques pour l'économie nationale. Mais, dans l'esprit de Belaïd Abdesselam, l'État devait s'occuper de tout, fabriquer tout, depuis l'aiguille à coudre jusqu'à l'avion. Il aimait le répéter : « Les Algériens n'ont pas la fibre industrialiste. Je dois donc moi [sous-entendu l'État] créer une industrie. » Au risque de se contredire en une autre occasion en affirmant : « Je veux moi aussi gagner de l'argent. » Comprendre : « Je veux moi, l'État, gagner de l'argent, pas uniquement eux, les privés. »

D'ailleurs, le terme même de « privé » était, dans sa bouche, clairement dépréciatif. Il ne disait jamais un industriel ou un entrepreneur privé, mais toujours, d'une manière condescendante, un « privé » ou, en certaines occasions, un « commerçant », comme si faire du commerce était une activité dégradante. Sa conception de l'économie était que le secteur privé était un ennemi à combattre, motivé uniquement par l'appât du gain, et que seul le secteur d'État était en mesure d'assurer le

développement économique du pays. Dans une Algérie où il n'existait pratiquement pas d'industrie et dans laquelle le chômage était important, il ne concevait pas que toute création d'activités fût bonne à prendre. Il n'hésita d'ailleurs pas à liquider, par divers moyens coercitifs, des petites unités qui fabriquaient des objets en plastique ou qui faisaient le montage de téléviseurs, pour la simple raison qu'il s'agissait d'entreprises privées.

Évidemment, à vouloir tout faire, il s'est créé énormément d'ennemis, tant parmi les grands ou petits entrepreneurs que parmi ses propres collègues ministres. « Très rares étaient les gens du système avec lesquels je n'ai pas eu de conflits », reconnaîtra-t-il lui-même plus tard [1]. Il a eu, entre autres, des heurts violents avec les différents ministres des Finances ou du Plan, car il n'admettait pas que le secteur de l'industrie doive se satisfaire d'un budget annuel qu'il fallait respecter, ou que le secrétariat d'État au Plan puisse avoir une vision différente de la sienne du développement économique. Dès que l'on s'opposait à ses thèses, on était taxé d'agent au service de forces occultes ou, injure suprême, d'« agent des Français ».

L'étape de la création des sociétés nationales franchie, il mit au point le boomerang qui allait stopper net l'élan qu'il avait escompté leur donner. Il poussa à l'élaboration d'une loi sur le commerce extérieur, adoptée au début de 1968, qui attribuait le monopole de l'importation à ces mêmes sociétés. Quelle était sa motivation pour la promulgation d'une telle loi ? « Notre stratégie de développement commandait que le commerce extérieur fût pris en main », affirme-t-il dans son livre d'entretiens [2]. Pourquoi ? Parce que, comme il l'explicite plus loin, « il fallait mobiliser la plus-value commerciale qui allait dans la poche des commerçants, afin de la mettre au service de l'industrialisation et du développement du pays ». C'est on ne peut plus clair. En vertu de cette loi, la société nationale qui avait pour objet de fabriquer un bien déterminé devenait l'unique importateur de ce bien et de ses composants, et était seule habilitée à les commercialiser. Comme, par ailleurs, l'objet de ces sociétés était souvent très étendu, parfois même assez flou, elles avaient un vaste domaine de compétence. Il leur est arrivé d'accorder des visas d'importation à leurs clients mais, le plus souvent, elles commandaient elles-mêmes le matériel demandé auprès du fournisseur de leur choix. Et tant pis si ce n'était pas celui qui correspondait le mieux aux attentes des dits clients.

---

1 Mahfoud Bennoune et Ali El-Kenz, *Le Hasard et l'Histoire, op. cit.*, tome 2, p. 289.

2 *Ibid.*, p. 40-41.

Il est clair que l'adjonction d'un écran supplémentaire dans la transaction allongeait les délais et augmentait les coûts. Il est souvent arrivé qu'il y eût des arrêts de production, car la pièce ou le matériel commandés n'étaient pas encore arrivés. Mais cela, Belaïd Abdesselam n'en avait cure ; l'important pour lui était d'avoir empêché un « privé » de gagner de l'argent. Cette loi lui a également permis de transférer vers des entreprises qui relevaient de sa tutelle une attribution qui était normalement du ressort du ministère du Commerce. Il s'était fait du coup un nouvel ennemi en la personne du ministre concerné et avait, de même, alimenté la frustration des agents de ce ministère. Par mimétisme, ou pour éviter qu'il n'empiétât sur leurs attributions, d'autres membres du gouvernement mirent sur pied leurs propres monopoles.

Tant et si bien que, au final, l'enchevêtrement des compétences respectives des entreprises nationales était tel que plus aucune d'entre elles n'était en mesure d'accomplir correctement la mission dont elle était investie. Que disait alors le pouvoir ? Il accusait la « main de l'étranger » d'être à l'origine des difficultés et des maux qu'il avait lui-même provoqués. Il y eut même des situations ridicules, comme celle des enregistreurs de pression que l'on utilise dans les centres de production pétrolière ou sur les pipelines, pour lesquels il fallait demander plusieurs visas d'importation, l'un pour la partie électronique, l'autre pour le papier du rouleau enregistreur, un troisième pour l'encre, et ainsi de suite !

Belaïd Abdesselam justifiait aussi cette loi par la croisade qu'il menait contre la corruption. Il pensait qu'en mettant le commerce extérieur entre les mains des entreprises d'État, il supprimerait les commissions et empêcherait certains hommes d'affaires de se constituer des fortunes en intercédant auprès des dirigeants ou agents de ces entreprises. Comme si le fait de confier l'importation de milliers d'articles à une seule firme allait rendre ses dirigeants ou ses agents moins corruptibles et plus vertueux, pour la simple raison qu'ils travaillent pour le compte de l'État. C'est exactement le contraire qui se produisit en raison du volume des importations, qui créait la tentation, mais aussi parce que l'on considérait que les sommes d'argent brassées appartenaient au *beylik* (le pouvoir), c'est-à-dire à personne. Il y eut d'ailleurs plusieurs scandales retentissants, qui ne furent pas tous portés à la connaissance du public car le régime ne voulait pas ainsi admettre qu'il avait fait fausse route.

« Tu veux détruire l'État » : c'est ainsi que je me suis fait rabrouer par Belaïd Abdesselam quand je lui ai demandé, un jour de 1973, d'alléger la procédure pour la Sonatrach, afin d'éviter les blocages qui empêchaient

l'augmentation de la production. Donc, pas d'exception, même pour la « poule aux œufs d'or » qu'était la compagnie nationale des pétroles.

Opération « Extinction des bougies »

En novembre 1967, six mois après la signature de l'accord portant fourniture de gaz à la France, nous nous sommes retrouvés à nouveau autour d'une table avec une délégation de la SEHR (Société d'exploitation de Hassi R'Mel), concessionnaire français du gisement de Hassi R'Mel, afin de négocier les conditions de livraison de nouvelles quantités de gaz, destinées celles-là au marché intérieur algérien. En fait de négociations, il s'agissait à vrai dire d'exposer à nos partenaires la manière dont nous avions calculé le prix qui leur avait été notifié par courrier du ministre de l'Énergie.

En effet, l'accord du 29 juillet 1965 contenait une disposition particulière selon laquelle le concessionnaire était libre d'accepter ou de refuser le prix qui lui était ainsi notifié. En cas de refus, il devait permettre à l'État algérien de se substituer à lui et de réaliser, à ses frais, les installations nécessaires au traitement des quantités demandées. Sur ce point également, les concepteurs de l'accord d'Alger s'étaient aventurés dans des méandres techniques qui explicitaient comment calculer ce prix et les raisons pour lesquelles il était inférieur à celui des quantités destinées à l'exportation. C'était là encore une nouvelle voie ouverte à la contestation et au désaccord entre les parties française et algérienne. La SEHR qui, pour des motifs aussi bien techniques que politiques, ne souhaitait pas voir la Sonatrach intervenir sur le gisement de Hassi R'Mel, n'accepta que difficilement le prix proposé. Il fallut pour cela de longues séances de discussions et des tensions, le tout étalé sur un bon mois et demi.

En parallèle à ces négociations, le gouvernement décida au cours de l'été 1968 d'adjoindre au gazoduc Hassi R'Mel/Skikda des bretelles qui desserviraient les grands centres urbains se trouvant sur le tracé. Ainsi donc, la quasi-totalité des grandes villes d'Algérie seraient désormais alimentées en gaz naturel, vu que celles situées à l'ouest du pays l'étaient depuis longtemps déjà. L'autre combustible, disponible pour les besoins domestiques en milieu rural, était le bois que les paysans se procuraient en abattant des arbres qu'ils ne remplaçaient pas. Pour mettre fin à une telle hémorragie, le gouvernement opta dans la foulée pour l'augmentation des capacités de production et de mise en bouteille du gaz butane. Le schéma retenu était

de récupérer le gaz jusque-là brûlé aux torchères du champ de Hassi Messaoud et d'en extraire le propane et le butane – que l'on désigne par le terme de GPL (gaz de pétrole liquéfiés) –, dans deux usines à construire dans les alentours immédiats des centres de production de la SN Repal et de la CFP(A). On intitula cette opération, qui démarra en 1968 et qui s'étala sur deux années, « Extinction des bougies », pour la bonne raison qu'elle allait diminuer notablement la taille des flammes des torchères, jusqu'à les éteindre pratiquement.

Mais, à cette occasion, il apparaîtra une fois encore que le principe du « gaz propriété de l'Algérie », qui avait été concédé dans l'accord d'Alger du 29 juillet 1965 et formalisé par celui de mai 1967, n'était qu'un slogan creux. Les deux sociétés exploitant le champ de Hassi Messaoud, SN Repal et CFP(A), n'étaient en effet nullement heureuses de voir la Sonatrach se lancer dans la réalisation d'un tel projet. Elles firent d'emblée preuve de mauvaise volonté, refusant même de communiquer aux ingénieurs de la compagnie américaine Fluor Engineering, qui avait été retenue pour la construction des deux usines, la composition de l'effluent de gaz qui y serait utilisé et alors brûlé aux torchères. Il fallut avoir recours à une sommation officielle du ministre de l'Énergie pour obtenir ce renseignement, sans lequel on ne pouvait même pas démarrer les premières études. Plus tard, elles mirent aussi des bâtons dans les roues à l'entreprise Altra, à laquelle Fluor Engineering avait sous-traité certains travaux.

Du côté algérien, on était convaincu que la présence de Belkacem Nabi à la tête de la SN Repal faciliterait les choses. Il n'en fut rien,

spectaculaires mais qui, pour lui, s'apparentaient à autant d'actes de traîtrise, ce qui l'amènera à limoger Nabi quelques mois plus tard.

Fin 1968, la construction de ces usines a été marquée par un épisode incroyable, qui aurait pu tourner au drame et qui illustre bien les dommages qu'avaient commencé à causer au secteur économique les monopoles accordés aux sociétés nationales. Parmi les équipements entrant dans la composition de l'usine, il y avait une tour dite de dé-éthanisation, haute de vingt-huit mètres, d'un diamètre de près de trois mètres et d'un poids de plusieurs dizaines de tonnes, qu'il fallait transporter en position couchée depuis le port de déchargement jusqu'à Hassi Messaoud. Le monopole du transport routier était exercé par une société de création récente, qui ne disposait ni de la flotte de camions requise, ni des moyens humains, ni de l'organisation du travail qui lui auraient permis de faire face à un tel défi. Elle avait, qui plus est, refusé toute assistance de la part de Fluor Engineering. Le long du trajet de 900 kilomètres, il y avait plusieurs chausse-trappes, dont un passage sous une ligne à haute tension de quelque 30 000 volts qui n'avait même pas été répertoriée, dont les câbles étaient suffisamment hauts pour permettre la traversée sans encombre de cet attelage particulier, mais ne l'étaient pas assez pour éviter une décharge électrique à travers cette énorme masse d'acier. La région ouest du pays s'est retrouvée de ce fait sans électricité durant plus de vingt-quatre heures, l'attelage camion/porte-chars a vu ses quatre-vingt-seize pneus crevés, tandis que, par bonheur, les deux chauffeurs étaient sains et saufs, la cabine ayant fait office de cage de Faraday.

Bras de fer autour de Zarzaïtine

L'exploitation du champ de Zarzaïtine a constitué probablement la première grande source de différend entre l'administration algérienne et une société pétrolière française. Ce champ, découvert en 1958, avait été mis en exploitation par la CREPS en 1960. Il avait une double caractéristique technique. La couche de gaz qui surplombe la zone pétrolifère, que l'on appelle *gas cap*, était très active. Elle se manifestait par des avancées de gaz importantes qui piégeaient le pétrole derrière elles. Ces percées de gaz avaient une autre conséquence, celle de causer des remontées inégales de la couche aquifère, qui provoquaient à leur tour le piégeage du pétrole. Pour éviter que de grandes quantités de pétrole ne soient perdues à jamais, ce champ devait donc être exploité à un rythme

beaucoup plus modéré que celui auquel il avait été soumis depuis sa découverte.

Les études entreprises par une société américaine pour le compte de la CREPS avaient démontré qu'il fallait réduire de quatre à cinq fois les volumes soutirés. De son côté, dès 1961, la Direction des carburants française (DICA) avait objecté que le rythme auquel la CREPS exploitait ce champ causerait très vite une chute de pression importante. Afin de compenser une telle perte, elle recommandait d'y faire ce que l'on appelle du « maintien de pression », en y injectant du gaz ou de l'eau, et de démarrer un tel programme au plus tard en 1964. Face à ces conseils, la CREPS avait eu le comportement habituel de toutes les compagnies pétrolières, à savoir : après moi, le déluge ! Elle avait considéré que le rythme recommandé par le bureau d'études était trop faible pour assurer la rentabilité de l'exploitation. Quant au programme d'injection demandé par la DICA, elle l'avait jugé trop onéreux. Elle démarra néanmoins, avec deux ans de retard, un programme d'injection d'eau, mais à une échelle beaucoup trop réduite pour éviter l'apparition du phénomène de piégeage du pétrole. En outre, malgré ces conditions critiques, elle décida, pour des raisons politiques directement liées à la guerre des Six-Jours, d'augmenter substantiellement la production en juin 1967.

À l'occasion du bilan de fin d'année, la DEC, qui s'intéressait tout particulièrement à ce gisement, découvrit avec stupeur que la CREPS lui avait fourni durant des mois de faux chiffres des quantités d'eau injectées. Elle lui notifia alors, en mars 1968, que la politique d'exploitation irrationnelle des réserves du gisement avait engendré un gaspillage des ressources nationales et une mauvaise rentabilité des capitaux investis, causant un préjudice notable à l'économie pétrolière algérienne, tant sur le plan industriel que sur le plan fiscal. En conséquence, elle l'engageait, sous peine de sanctions, à mettre immédiatement en pratique un certain nombre de recommandations et de mesures, dont la fermeture d'une vingtaine de puits et l'augmentation du rythme d'injection d'eau. La CREPS refusa de se soumettre aux injonctions de l'administration, qui dut avoir recours à la contrainte pour les mettre à exécution. Elle engagea, par la suite, une procédure de conciliation, comme le prévoyait l'accord d'Alger. Celle-ci ayant échoué, elle porta finalement l'affaire devant un tribunal arbitral international.

C'était le début de la première grosse turbulence dans les relations algéro-françaises, le premier accroc à l'accord du 29 juillet 1965. La ligne de défense adoptée par chacune des parties reflétait parfaitement les

non-dits politiques qui sous-tendaient l'affaire. Dans ses conclusions, la CREPS demandait au tribunal de constater l'absence de bien-fondé des recommandations, d'annuler l'ensemble des mesures prescrites, de constater que la société avait exploité le gisement de Zarzaïtine selon les saines pratiques de l'industrie pétrolière et qu'elle était en mesure de mener à bien, dans des conditions satisfaisantes et jusqu'à son terme, l'exploitation. Outre cette position de défense, elle exprimait surtout une autre demande, extrêmement importante : elle priait le tribunal de dire que, par son intervention, l'État avait porté atteinte à son droit de concession. Du côté de l'administration algérienne, on avait articulé le mémoire présenté autour d'une notion fondamentale, à savoir que le tribunal n'avait pas le pouvoir de juger de l'opportunité de l'exercice du droit souverain de l'Algérie à conserver ses ressources naturelles.

Chacune des parties exprimait donc clairement ses propres conceptions des relations État-sociétés. Mais, par-delà les relations de gouvernant à administré, les thèses exposées dans les mémorandums respectifs représentaient plutôt la vision des liens Algérie-France de chacun des partenaires dans le domaine des hydrocarbures. Au désir des uns de pérenniser les dispositions du code pétrolier saharien et ses dispositions antérieures à 1962, répondait la volonté des autres d'exercer pleinement les attributions régaliennes de l'État né en juillet de cette même année. Le dialogue de sourds continuait donc d'être la règle et le climat de tension qui en avait résulté n'était qu'un avant-goût des situations conflictuelles qui allaient voir le jour, dans le courant des années 1969 et 1970, à propos du développement de Hassi Messaoud ou des questions de fiscalité.

L'affaire restera en suspens devant le tribunal jusqu'à la fin de l'année 1971, date à laquelle elle connaîtra son épilogue dans un tout autre contexte. Elle sera traitée dans le cadre de l'accord passé entre l'État algérien et le groupe Elf-Erap, qui mit fin au contentieux né des nationalisations intervenues en février de cette même année.

Français et Soviétiques face à face

Belkacem Nabi ayant été limogé, Djamel Lakhdari fut nommé président de la SN Repal en septembre 1969. J'avais été moi-même détaché auprès de lui en qualité d'assistant, avant d'être promu, en janvier 1971, au poste de directeur général de la société. La mission dont nous étions investis était double. Il s'agissait tout d'abord d'affirmer la présence de la

Sonatrach à l'intérieur de sa filiale, précisément ce en quoi Nabi avait failli. Car, si l'Algérie possédait une participation de 50 % dans la société, elle était totalement absente de ses rouages internes. Par les représentants de la Sonatrach au conseil d'administration, nous étions informés des problèmes de la SN Repal autant que peuvent l'être des actionnaires, mais nous ne savions absolument rien des problèmes d'exploitation du champ de Hassi Messaoud. Et pour la partie nord du champ, celle opérée par la CFP(A), le noir était plus complet encore.

La seconde partie de notre mission était d'imposer un nouveau programme de développement du champ. Vue depuis la Sonatrach, la SN Repal nous semblait être, au plan juridique, une véritable citadelle, en raison de son passé et de son statut de première et plus grande compagnie pétrolière présente en Algérie. Il fallait néanmoins y pénétrer. Quant au gisement de Hassi Messaoud, de par sa taille et la complexité de ses problèmes, il représentait une autre citadelle, qui semblait imprenable techniquement parlant. Il fallait cependant bien arriver à maîtriser le géant. Nous escomptions fermement que les Soviétiques allaient nous aider en cela. Au cours des réunions de Moscou du début de l'été 1966 et d'autres qui suivirent dans le courant de l'année 1967, ils nous avaient mis l'eau à la bouche, si l'on peut dire, en nous assurant que le gisement pouvait fournir d'importantes quantités supplémentaires de pétrole, à condition d'y réaliser les investissements requis. Il nous faudra cependant attendre deux longues années avant que les deux équipes d'experts que nous étions convenus de créer soient opérationnelles à Alger.

On se souvient que ces équipes étaient chargées, l'une d'élaborer un programme d'exploration de tout le Sahara, l'autre d'étudier et de proposer un nouveau programme de production du champ de Hassi Messaoud. Malgré la lourdeur de l'appareil d'État avec lequel nous traitions, le ministère des Pétroles de l'URSS, nous avions été agréablement surpris par le travail que ces équipes avaient entrepris avant même de rejoindre leur affectation en Algérie. Dès nos premières rencontres avec le groupe d'experts chargés d'étudier le gisement de Hassi Messaoud, ceux-ci nous annoncèrent que sa production pouvait être portée à 30 millions de tonnes l'an, contre 19 millions, qui était le niveau atteint à l'époque ; c'était donc augmenter le potentiel du champ de plus de 50 %. Au vu des informations dont nous disposions, cela nous semblait impossible. Nous étions sceptiques devant une telle affirmation, qui nous semblait relever beaucoup plus de la propagande que du *reservoir engineering*, la technique de gestion des gisements pétroliers. Nous nous rendîmes compte

cependant plus tard que les ingénieurs soviétiques avaient étudié avec beaucoup de sérieux et de méticulosité les facteurs thermodynamiques et autres éléments concourant à la production du champ. Ils avaient mis du temps à en faire la synthèse, mais elle était solide et très bien documentée.

Après plus d'une année de travaux, les Soviétiques confirmèrent donc que Hassi Messaoud était en mesure de produire les 30 millions de tonnes par an annoncés, à condition d'y forer annuellement une centaine de puits nouveaux pendant quelques années. Parmi les autres mesures à prendre, ils proposaient d'augmenter notablement les quantités de gaz injectées et de les porter à 7,5 milliards de m^3 l'an, contre 2 jusque-là. À la différence de la CREPS, la SN Repal et la CFP(A) avaient en effet démarré, depuis un certain temps déjà, un programme d'injection de gaz afin d'éviter des problèmes identiques à ceux de Zarzaïtine. Les Soviétiques proposaient aussi de coupler cette injection avec une autre de 3 millions de m^3 d'eau, ce qui était une nouveauté pour le gisement. Un tel programme de développement représentait un bouleversement considérable par rapport à ce qui avait été fait jusque-là et par rapport aux projets des deux compagnies exploitantes. Il fallait également consentir d'importants investissements pour atteindre ce niveau de production. Nous nous attendions donc à une négociation tendue entre pétroliers français et algériens.

Sous d'autres cieux, une décision d'une telle importance pour l'exploitation d'un champ prolifique et complexe comme l'était Hassi Messaoud aurait fait l'objet de discussions profondes, calmes et sérieuses entre associés. Mais, dans l'Algérie d'alors, les relations entre les parties française et algérienne étaient telles que des discussions de ce genre se transformaient très vite en négociations, toujours empreintes de tension, avant de virer au bras de fer. Dans ce cas, cela démarra par un dialogue de sourds. Rejetant toute discussion, Elf-Erap et CFP(A) adoptèrent tout d'abord une position identique à celle de la CREPS pour Zarzaïtine. Ses dirigeants ne démordaient pas du fait qu'ils étaient concessionnaires du gisement et donc seuls habilités à étudier et à proposer tout plan de développement. C'est dire qu'il ne fut pas aisé de leur faire admettre le simple principe de conduire leurs propres études, afin de juger de la validité des conclusions auxquelles étaient arrivés les Soviétiques.

Une fois ce principe admis, l'attitude des responsables des deux sociétés fut de nous rire au nez et de dire que jamais le champ de Hassi Messaoud ne pourrait produire 30 millions de tonnes par an : on pourrait tout au plus atteindre une vingtaine de millions, les Soviétiques ne connaissaient le gisement qu'en théorie tandis que leurs ingénieurs travaillaient dessus

depuis une douzaine d'années – et autres arguments de ce genre. En dépit de ce rejet apparent, on venait en réalité d'entrer dans la négociation elle-même. Il suffisait dorénavant de mettre Français et Soviétiques face à face et que chacun défende ses positions. D'autant plus que l'on sentait, tant chez les dirigeants que chez les ingénieurs français, une certaine curiosité de découvrir dans le détail les résultats de cette fameuse étude.

Après maintes péripéties et tensions au sein du conseil d'administration de la SN Repal, assorties d'échanges de lettres au ton aigre entre le ministère de l'Industrie et de l'Énergie et les compagnies, une table ronde se réunit finalement sous la présidence du directeur de l'énergie et des carburants. Y assistaient les représentants des trois associés sur le gisement – Sonatrach, Elf-Erap et CFP(A) – et une dizaine d'experts soviétiques. À l'issue de séances de travail qui s'étalèrent durant tout le mois de janvier et la première moitié de février 1970, l'accord se fit finalement sur un programme de travaux qui permettra d'atteindre un rythme de production de 26 millions de tonnes par an vers la fin de 1971, pour passer à 28 millions deux années plus tard. Ce n'était pas les 30 millions annoncés par les Soviétiques, mais on n'en était pas loin. Cela pour la théorie. En pratique, dès 1971, le champ de Hassi Messaoud était en mesure de produire 29 millions de tonnes, n'eussent été les contraintes nées des nationalisations, un rythme qu'il atteindra et dépassera dès l'année suivante.

Après Zarzaïtine, le développement du champ de Hassi Messaoud avait donc donné lieu à la deuxième sérieuse escarmouche entre Français et Algériens, avant le divorce fracassant qui interviendrait une année plus tard. Du côté algérien, l'amertume et la colère étaient grandes. Nous avions la preuve que les pétroliers français – et en arrière-plan leur gouvernement – ne souhaitaient nullement s'investir dans le développement de l'industrie pétrolière algérienne. Après le mot d'ordre « Il n'y a plus rien à découvrir au Sahara », après le gaz captif algérien, après le « Après moi le déluge » de Zarzaïtine, il était devenu très clair que le partenariat algéro-français constituait plutôt un frein qu'un accélérateur dans le domaine des hydrocarbures.

À quoi bon dès lors prolonger cette coopération ? À quoi cela servait-il d'accorder une superficie de 180 000 km², pour la recherche de pétrole, à un associé qui considérait que tout le pétrole que recélait le Sahara avait déjà été découvert ? Pourquoi laisser le pouvoir de décision, sur le champ de Hassi Messaoud, entre les mains de partenaires qui refusaient, par principe et au nom d'intérêts autres qu'industriels, de produire des quantités de pétrole qui auraient fait le bonheur de tout autre opérateur ? Quel

intérêt avait l'Algérie à maintenir en l'état l'accord du 29 juillet 1965, quand le cosignataire, la France, qui lui avait reconnu un droit de propriété sur son gaz naturel, faisait tout pour l'empêcher de le valoriser ?

Par dépit, certains pétroliers français, des dirigeants du groupe Elf-Erap notamment, ont tenté de justifier plus tard leurs positions d'alors en accusant les Soviétiques d'« avoir, par incompétence, surévalué l'importance des potentialités sahariennes et induit en erreur la Sonatrach et le ministère de l'Industrie et de l'Énergie [3] ». Outre le cas de Hassi Messaoud, les découvertes intervenues au Sahara au cours des décennies suivantes, dont celles tout aussi importantes du bassin de Hassi Berkine, ont démontré le contraire.

Cela étant, en février 1970, au moment où se concluait l'accord sur Hassi Messaoud, les interrogations des uns ou les justifications des autres n'étaient déjà plus de mise. On était passé à l'étape suivante des relations algéro-françaises en matière d'hydrocarbures, puisque l'on avait entamé le processus de révision de l'accord d'Alger de 1965, un processus qui n'ira d'ailleurs pas jusqu'à son terme. Et, entre-temps, la coopération économique entre l'Algérie et l'URSS s'était encore resserrée, comme en avait témoigné à l'automne 1968 l'étonnante visite à Moscou d'une délégation algérienne de haut niveau, dont je faisais partie.

Difficiles négociations algéro-soviétiques

Du temps de la colonisation, l'Algérie a été un important producteur de vin. Bon an, mal an, 10 millions d'hectolitres y étaient produits et étaient pour l'essentiel écoulés sur le marché français. À l'indépendance, la donne avait changé, mais le vignoble était toujours là et continuait à donner, *grosso modo*, les mêmes quantités de vin. Mais dès 1965-1966, les importateurs français ayant cessé d'enlever les mêmes volumes qu'autrefois, l'héritage empoisonné légué par les colons était devenu un fardeau pour l'Algérie. Il fallait trouver de nouveaux débouchés. Parmi les clients potentiels, l'URSS.

En octobre 1968, nous repartions à Moscou pour la réunion de ce que l'on appelait la « grande commission » algéro-soviétique. Nous allions y rester vingt-deux jours. À l'ordre du jour des discussions, la sidérurgie,

3 Voir Nicole Grimaud, *La Politique extérieure de l'Algérie (1962-1978)*, *op. cit.*, p. 137.

les hydrocarbures et la vente de vin à l'URSS. Outre les représentants de la Sonatrach et de la Société nationale de sidérurgie, étaient représentés, au sein de la très forte délégation présidée par Belaïd Abdesselam, les ministères de l'Agriculture, des Finances et des Affaires étrangères. Abdelaziz Bouteflika avait délégué un de ses hommes de confiance, Driss Jazaïry. Deux sous-commissions furent créées lors de la première séance de travail plénière. La première était chargée d'examiner les questions relatives à la réalisation du complexe sidérurgique d'Annaba. Ce projet, initié du temps de la colonisation dans le cadre du plan de Constantine, avait été repris au lendemain de l'indépendance, puis, après maintes péripéties, avait été confié aux Soviétiques pour complétion. L'objet de la seconde sous-commission était de négocier l'achat par l'Algérie d'une dizaine d'appareils de forage et de faire le point de l'état d'avancement des études entreprises par les experts pétroliers soviétiques.

Quant à la question de la vente de vin, elle avait fait l'objet d'un premier échange de points de vue lors de la plénière. Nikolaï Baïbakov, président du Gosplan, qui dirigeait encore une fois la délégation soviétique, avait rassuré Abdesselam en lui disant, devant la trentaine de personnes qui étaient autour de la table, que l'Union soviétique enlèverait les 10 millions d'hectolitres que l'Algérie voulait lui vendre. « Vous négocierez le prix avec notre ministre du Commerce, le camarade Patolitchev, avec lequel je vais vous prendre un rendez-vous », ajouta-t-il. Nous en avions déduit, au sein de la délégation algérienne, que notre plus gros problème était réglé. Mais, les échanges commerciaux entre les deux pays se faisant dans le cadre d'un accord de *clearing*, encore fallait-il étoffer la liste d'achat de produits soviétiques pour équilibrer le troc qui allait s'enclencher.

Simultanément aux travaux des deux sous-commissions, les Soviétiques nous firent visiter le musée de l'Industrie pétrolière, où étaient exposés tous les équipements pétroliers *made in USSR*. La visite se transforma en véritable séance de shopping. Est-ce que Belaïd Abdesselam avait été convaincu de la bonne qualité du matériel que nous vantaient nos hôtes, ou tenait-il à équilibrer les échanges ? Je n'en sais rien. Toujours est-il qu'il ne cessait de nous dire, à mon collègue Aboubekr Mellouk et moi-même : « Prenez des petits appareils de forage de puits d'eau. Que pensez-vous des hélicoptères ? Les chars vous intéressent-ils ? » Il s'agissait d'hélicoptères destinés au transport des appareils de forage par blocs de plusieurs tonnes. Quant aux chars, ils permettaient de tracter de lourdes charges à travers le sable du désert, grâce aux chenilles dont ils étaient équipés. À la fin de la visite qui avait duré quelques heures, notre

liste d'achat avait augmenté de quelques millions de dollars et la négociation au sein de la sous-commission hydrocarbures allait prendre une nouvelle tournure.

Deux jours plus tard, en arrivant le matin au ministère du Pétrole, nous fûmes étonnés de constater que certains membres de la délégation soviétique, dont leur chef lui-même, avaient été remplacés par d'autres. Dès l'ouverture de la séance, le nouveau chef de délégation nous annonça qu'il fallait tout reprendre à zéro et que son prédécesseur n'était pas habilité à consentir les quelques concessions qu'il nous avait accordées. Nous étions évidemment stupéfaits par une telle affirmation. Nous n'allions cependant pas tarder à comprendre que c'était là une tactique de négociations fréquemment utilisée par les Soviétiques, qui nous poussaient ainsi, soit à rompre les discussions, auquel cas c'est l'accord sur le vin qui sautait, soit à consentir des concessions encore plus importantes.

Nous en informâmes Abdesselam, qui ne semblait pas trop croire ce que nous lui racontions et qui n'était pas loin de penser que si les choses s'étaient passées de la sorte, c'est parce que nous n'avions pas su nous débrouiller. Entre-temps, son rendez-vous avec Nicolaï Patolitchev était reporté de jour en jour. Quand il le rencontra finalement, au bout de deux semaines de présence à Moscou, celui-ci lui tint exactement le même langage, à savoir que Baïbakov n'était pas habilité à prendre, au nom de l'URSS, l'engagement qu'il avait pris lors de la première séance plénière et qu'il n'était pas question que l'Union soviétique achetât à l'Algérie 10 millions d'hectolitres de vin. C'était la rupture, tandis qu'Aboubekr Mellouk et moi-même riions sous cape.

Tout contact avec les Soviétiques fut interrompu durant quarante-huit heures, Abdesselam ayant contracté une « maladie diplomatique », tandis qu'était engagé un intense échange de messages avec Alger. Sur instructions de Boumediene, les discussions reprirent, avec pour objectif de sauver ce qui pouvait l'être. L'accord qui intervint ne fut finalement pas aussi désastreux que cela. L'Union soviétique s'engageait à enlever 10 millions d'hectolitres de vin par an durant les deux années suivantes, avant que la quantité ne tombe à 5 millions pendant quatre ou cinq ans. Quant au prix de vente, il était conforme aux cours mondiaux. Il restait néanmoins inférieur au prix payé par les importateurs français, car la France consentait des conditions particulières à l'Algérie dans ce domaine.

Le pétrole ne connaît pas de frontières : tensions algéro-tunisiennes

Un an avant cette séance de négociations homérique à Moscou, la direction de l'énergie et des carburants avait découvert comment la CREPS avait nettement augmenté le soutirage du champ de Zarzaïtine lors de la guerre des Six-Jours de juin 1967. Son intérêt s'était alors transféré vers le pipeline d'In-Amenas à La Skhirra, par lequel était évacué le pétrole de ce gisement. L'unique propriétaire de cet oléoduc, la Trapsa (filiale de la société française d'Elf-Erap), avait pour interlocuteurs deux États différents. Il y avait deux tarifs de transport distincts, l'un pour le tronçon algérien, l'autre pour le tronçon tunisien. Le transfert de propriété du pétrole qu'il charriait constituait également un cas de figure juridique particulier, puisqu'il ne pouvait y avoir de contrôle douanier à la frontière entre les deux pays.

C'est pourquoi cet oléoduc a toujours constitué un casse-tête pour l'administration algérienne de l'époque. Tout contentieux avec les compagnies pétrolières qui exploitaient les gisements situés en amont avait fatalement des répercussions directes sur ce dernier. En outre, les liens de fraternité et de bon voisinage que cherchaient alors à instaurer entre eux dirigeants algériens et tunisiens empêchaient les premiers de prendre des mesures coercitives à l'égard de Trapsa, qui auraient pu avoir un impact négatif sur ces relations. Celle-ci, en revanche, avait la possibilité d'imposer, en fonction des aléas techniques ou politiques du moment, un rythme de production aux champs dont la production se déversait dans son pipeline. Dans le domaine pétrolier, en effet, celui qui contrôle la vanne d'évacuation fixe les règles du jeu.

Cet oléoduc avait une autre caractéristique importante, celle d'être la voie d'acheminement du pétrole produit sur le champ d'El-Borma. Cette interdépendance entre un producteur, la Sonatrach, et un transporteur, la Trapsa (donc Elf-Erap), dont les relations étaient toujours empreintes de tension, était cause de soucis pour le secteur pétrolier algérien. Dans l'attente d'une solution pérenne pour l'évacuation du pétrole par cet oléoduc[4], il fallait, en cette année 1968, démarrer la mise en production de la partie algérienne du champ d'El-Borma et arrêter avec les Tunisiens

4 Le problème se réglera finalement dans le cadre de l'accord intervenu fin 1971 entre le gouvernement algérien et le groupe Elf-Erap, qui mit fin au contentieux né des nationalisations de février de cette année.

les dispositions qui permettraient d'harmoniser les politiques d'exploitation des deux côtés de la frontière.

Ce champ avait été mis en exploitation par les Tunisiens, en association avec les Italiens de l'ENI, quatre à cinq ans auparavant. Mais, dans les entrailles de la terre, le pétrole ne connaît pas de frontières, alors même que le soutirage durant cette période avait entraîné la migration d'une partie du pétrole « algérien » vers la Tunisie. Il existe de nombreuses situations analogues de par le monde, où un gisement se trouve à cheval sur des parcelles de terrain appartenant à deux ou plusieurs producteurs différents. Pour y faire face et prévenir tout litige relatif à la répartition de la production entre les différents exploitants, les pétroliers texans ont mis au point, au tout début du XX[e] siècle, la méthode dite de l'« unitisation », fondée sur une évidence : un gisement pétrolier est un ensemble unique et les lignes de partage mises en place par les hommes à la surface de la terre n'ont pas de sens dans les profondeurs du sol. Partant de ce postulat, ils ont convenu de désigner un opérateur unique qui exploitera, au nom de tous, le gisement sous unitisation : la production globale sera répartie entre les différents participants selon des règles prenant en compte certains paramètres techniques, dont les réserves attribuables à chacun.

Mais, dans une telle situation, la clé de répartition dépend aussi des capacités de négociation, voire de nuisance, de chacun des associés. Et, dans certains cas, où un producteur ne possède qu'une infime partie des réserves pétrolières d'un champ, voire aucune, la nature fait qu'une grande partie de la zone aquifère sous-jacente à la couche productrice soit située dans sa parcelle. Or cet aquifère, par la pression qu'il exerce sur la couche de pétrole, constitue le « piston » qui pousse celui-ci vers la surface de la terre. Pour obtenir une part de la production, ce type de participant peu scrupuleux se livre alors à un véritable chantage, menaçant de forer un grand nombre de puits afin d'extirper une quantité maximum d'eau et de diminuer ainsi fortement la pression qui permet la production pétrolière.

Dans ce contexte technique, dont nous étions évidemment bien conscients, la négociation avec les Tunisiens englobait plusieurs points. Le premier consistait à adopter un schéma d'unitisation du champ, de désigner un opérateur unique et de fixer les règles de répartition de la production. À défaut d'accord sur le choix d'un seul opérateur, la variante était d'arrêter des quotas de production attribuables à chacune des parties du gisement, qui seraient tels qu'ils empêcheraient toute migration du pétrole de part et d'autre de la frontière. C'est cette solution, plutôt

bâtarde, qui fut retenue, les quotas de production étant arrêtés et contrôlés par un comité technique mixte qui se réunirait à intervalles réguliers.

Le deuxième point en discussion portait sur l'évacuation du pétrole produit du côté algérien à travers le pipeline de jonction construit par les Tunisiens et qui reliait leur centre de traitement à l'oléoduc de Trapsa. L'accord sur cette question fut beaucoup plus difficile à réaliser – et plus encore à respecter –, car les Tunisiens cherchaient à brider la production algérienne en limitant les quantités qui transiteraient à travers leur pipeline. Quant à la troisième question, elle était encore plus sensible et difficile à résoudre. Dans des études internes à la Sonatrach, nous avions estimé à 4 millions de tonnes les quantités de pétrole qui avaient migré depuis l'Algérie vers la Tunisie depuis la mise en exploitation du champ et nous avions demandé un dédommagement à ce titre. Les Tunisiens avaient beau jeu de nous rétorquer : « Nous n'allions quand même pas attendre durant quatre ou cinq ans que vous soyez prêts avant d'entamer la production de notre côté. Vous savez parfaitement que c'est une loi de la nature qui a créé la situation que vous décrivez. » Ce en quoi ils n'avaient pas tort.

La situation resta bloquée jusqu'à ce que, lors d'une réunion à Tunis, le chef de la délégation tunisienne, le secrétaire d'État aux Mines Mekki Zidi, commette un dérapage verbal qui permettrait de résoudre l'affaire quelque temps plus tard. « L'Algérie est un grand pays pétrolier, dit-il. Pourquoi voulez-vous partager avec nous les petites quantités de pétrole que nous produisons à partir du seul gisement que nous possédons ? » Puis il ajouta : « Le peuple et le gouvernement tunisiens vous ont beaucoup aidés lors de votre guerre de libération nationale. Nous avons accueilli vos combattants, vos réfugiés. Nous vous avons fourni une assistance morale et matérielle. Nous avons subi le bombardement de Sakiet Sidi Youssef à cause de vous. Cela étant, nous n'avons jamais demandé un quelconque dédommagement en contrepartie de tous ces sacrifices. » Il était déjà arrivé que des Tunisiens, y compris parmi les hommes politiques, aient tenu ce genre de langage en privé, mais jamais lors de rencontres officielles.

Malgré les excuses qu'il nous présenta lors de la séance du lendemain, notre chef de délégation, Sid Ahmed Ghozali, qui avait rapporté l'incident à Belaïd Abdesselam au téléphone, lui répondit tout aussi vertement : « Nous sommes prêts à vous céder ces 4 millions de tonnes de pétrole, mais alors plus jamais, en quelques circonstances que ce soient, la Tunisie n'aura à se prévaloir de l'aide qu'elle a fournie au peuple algérien

au moment de son histoire où il en avait le plus besoin. » L'affaire en resta là. Mais elle permit à Houari Boumediene de se montrer grand seigneur lors d'une réunion au sommet avec le président Habib Bourguiba, tenue quelque temps plus tard, à l'occasion du règlement définitif de la question du tracé de la frontière algéro-tunisienne : il lui fit cadeau de ces 4 millions de tonnes de pétrole, tout en accompagnant son geste de paroles qui vantaient les mérites de l'amitié et de la fraternité unissant les deux peuples et qui s'étaient notamment manifestées lors de la guerre de libération nationale algérienne…

7

1969-1970 : le tournant américain

À la fin des années 1960, tandis que la Sonatrach commençait à renforcer son partenariat avec les firmes pétrolières américaines, les joutes algéro-françaises qui avaient marqué les discussions portant sur la livraison de gaz à la France se poursuivirent aussi à l'extérieur. Une fois le principe du « gaz propriété de l'Algérie » acquis par la signature de l'accord d'Alger en mai 1967, les équipes commerciales de la Sonatrach se lancèrent dans la recherche d'acheteurs potentiels. Pendant deux ans, les résultats de cette prospection furent très décevants : ces équipes effectuèrent un nombre incalculable de déplacements en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Autriche, en Grande-Bretagne, en Belgique et ailleurs en Europe, mais elles furent à chaque fois éconduites. Impossible de décrocher le moindre contrat de vente !

Le contrat Sonatrach/ El Paso Natural Gas de 1969

Bien sûr, on n'ignorait pas à Alger que les clients européens accordaient la préférence au gaz en provenance de la mer du Nord et qu'ils travaillaient au corps les fournisseurs soviétiques pour les amener à consentir des conditions avantageuses. À l'époque, le marché du gaz en

était à ses balbutiements, l'utilisation de cette énergie nouvelle n'étant pas encore banalisée, et les sociétés qui l'achetaient étaient soucieuses de ne pas faire d'erreur dans la fixation des prix de ce marché en construction. Malgré ces raisons objectives, les Algériens ne comprenaient toujours pas pourquoi ils n'arrivaient pas à vendre leur gaz. Pour les équipes de la Sonatrach, les refus essuyés n'étaient en effet pas tous motivés par des considérations d'ordre commercial. Elles se demandaient même si, dans certains cas, l'attitude des clients démarchés exprimait réellement leur point de vue. On soupçonnait bien une manœuvre politique d'Erap en sous-main, mais on n'en avait pas la preuve. On connaissait en revanche à coup sûr la position de l'entreprise publique française sur la question.

Lors de rencontres formelles et informelles avec différents interlocuteurs, dont les Algériens eux-mêmes, ses dirigeants avaient maintes fois développé la thèse de ce qu'ils appelaient le « gaz algérien captif ». Selon cette théorie, les clients potentiels pour l'achat de gaz algérien n'avaient confiance qu'en Gaz de France, qu'ils considéraient comme un fournisseur fiable, avec lequel ils avaient tissé durant de longues années des liens commerciaux solides. En conséquence, disaient-ils, la Sonatrach n'avait aucune chance de vendre elle-même son gaz. Le flou dans lequel se trouvaient les Algériens dura jusqu'au jour où un haut responsable politique espagnol expliqua, sous le sceau du secret, à la délégation commerciale algérienne, lors d'une entrevue à Madrid : « Nous sommes soumis à des pressions de la part du gouvernement français et des entreprises françaises, qui exigent que nous achetions le gaz algérien par leur intermédiaire et non directement à l'Algérie. » C'est d'ailleurs avec les Espagnols de la Catalana de Gas e Electricidad qu'eut lieu en novembre 1967 la première vente directe de gaz algérien, en dehors de celles à la France.

Dans cette atmosphère plutôt hostile, survint la grande percée du gaz algérien aux États-Unis. La compagnie El Paso Natural Gas détenait une importante participation dans le complexe Rhourde Nouss/Rhourde Hamra, deux champs de gaz situés au sud-est de Hassi Messaoud. En tant qu'entreprise spécialisée dans l'industrie gazière, El Paso avait les débouchés nécessaires pour écouler la production de ces champs... à condition de les mettre en exploitation. Mais l'éloignement de la côte était tel – plus de 1 000 kilomètres – que le coût de la pose d'un gazoduc aurait rendu pour elle l'opération non rentable. Cela sans compter ceux de la construction d'une usine de liquéfaction ou de la participation à l'agrandissement de celle de la Camel à Arzew. Et puis, pour les dirigeants

d'El Paso, investir plusieurs centaines de millions de dollars dans un pays à orientation socialiste, contrôlant de très près les flux de capitaux et où le seul syndicat ouvrier était sous contrôle direct de l'État, n'était probablement pas la décision la plus intelligente. D'ailleurs, la rupture des relations diplomatiques avec les États-Unis après la guerre des Six-Jours et la mise sous contrôle de l'État des compagnies anglo-saxonnes étaient là pour confirmer *a posteriori* ces appréhensions.

C'est pourquoi, lorsque le gouvernement proposa à El Paso de lui racheter à bon prix sa participation dans le complexe Rhourde Nouss/ Rhourde Hamra en contrepartie de la conclusion d'un contrat de vente de gaz, elle accepta l'offre. L'accord portait sur la livraison de 10 milliards de m^3 par an pendant vingt-cinq ans. Même si sa mise en œuvre s'étalera sur près d'une dizaine d'années, la passation de ce contrat, en octobre 1969, eut pour conséquence immédiate l'ouverture du marché américain au gaz algérien. Mais la durée du contrat, la nature stratégique de la marchandise achetée et la lourdeur des investissements requis faisaient que l'ensemble de l'affaire devait être soumis à l'appréciation de l'autorité de régulation fédérale américaine compétente, la Commission fédérale de l'énergie (Federal Power Commission, FPC). Certaines séances de l'examen du dossier étaient publiques : pouvait y assister quiconque était intéressé par l'affaire, y compris les fournisseurs d'énergies concurrents, qui avaient la possibilité de récuser la fiabilité ou la rentabilité du projet.

Le souci premier de la FPC fut de s'assurer que l'Algérie disposait des réserves de gaz nécessaires pour honorer ses engagements. En 1972, pour répondre à cette requête, la Sonatrach dut fournir une étude, réalisée par l'une des plus importantes sociétés mondiales spécialisées dans les calculs de réserves, l'une de celles – elles ne sont pas nombreuses – auxquelles la Banque mondiale elle-même s'adressait pour des travaux de ce genre. J'avais été chargé de la supervision de cette étude, ce qui m'amena à suivre la négociation en cours, sans y participer pour autant. La Sonatrach dut fournir également la liste de tous ses clients, ainsi que les quantités engagées avec eux, de manière à prouver que l'Algérie était en mesure de respecter ses engagements vis-à-vis d'El Paso. Les parties au contrat devaient aussi convaincre la FPC, ainsi que les opposants éventuels, qu'elles étaient en mesure de faire face à toutes leurs autres obligations. Pour la Sonatrach, cela impliquait, entre autres, la démonstration qu'elle disposait des ressources financières requises pour la réalisation du projet. Dans le cas où elle aurait à solliciter un financement extérieur, elle devait

fournir la preuve de l'accord préalable des organismes de crédit sur cette requête. Ce volet, à lui seul, a nécessité de notre part des mois de négociations avec l'EximBank américaine.

Côté algérien, le projet incluait le développement du champ de Hassi R'Mel à partir duquel serait fourni le gaz à livrer à El Paso, la pose d'un gazoduc jusqu'à Arzew, la construction d'une usine de liquéfaction et d'installations de chargement, l'acquisition d'une flotte de méthaniers transatlantiques ; et, côté américain, la réalisation d'un terminal gazier, incluant un complexe de regazéification. L'augmentation de la capacité de production du champ de Hassi R'Mel devait atteindre 500 % à 600 % de ce qu'elle était alors. Quant aux investissements requis pour les autres maillons de la chaîne, ils étaient trois fois plus importants que ceux prévus pour la livraison de gaz à la France depuis Skikda. Et, en dehors de cet aspect technico-financier du dossier, l'administration américaine voulait se faire une opinion sur les autres tenants et aboutissants de l'affaire : l'Algérie était-elle stable politiquement ? Son orientation socialiste en faisait-elle un partenaire fiable ? Les États-Unis pouvaient-ils se permettre de faire dépendre, même en partie, leur sécurité énergétique d'un pays qui s'affichait comme un leader du tiers monde et clamait partout son anti-américanisme ? Pouvaient-ils faire confiance à un pays qui venait de rompre ses relations diplomatiques avec eux et qui avait, à cette occasion, renforcé ses liens avec l'URSS ?

Pour répondre à ces questions, d'autres organismes fédéraux se sont saisis du dossier. Fatalement, des hommes politiques et des lobbies s'en mêlèrent également, pour tenter de faire capoter l'opération Sonatrach/El Paso. Que des lobbies pétroliers et des lobbies pro-israéliens s'y soient intéressés était dans l'ordre des choses. De même que la volonté des Français de torpiller le projet, autre embûche importante à laquelle nous eûmes à faire face. Encore une fois, les responsables de la Sonatrach retrouvaient l'Erap sur leur chemin. Pierre Guillaumat et son équipe ont en effet mené campagne aux États-Unis contre notre projet, réussissant à convaincre différents centres de décision français de la nécessité de le faire avorter dans l'œuf – le président Georges Pompidou (qui avait été élu en juin 1969, suite à la démission du général de Gaulle) étant même intervenu en ce sens auprès de son *alter ego* américain en avril 1971 [1]. Le contrat Sonatrach/El

---

1 Voir l'interview de Sid Ahmed Ghozali au *Soir d'Algérie*, 10 mars 2008 ; et *Le Monde*, 18 avril 1971.

Paso, signé en octobre 1969, sera finalement avalisé par l'administration américaine en mars 1973.

Mais l'action des lobbies hostiles, la longueur des procédures au niveau des organismes politiques et financiers américains, les nationalisations intervenues en 1971 dans le secteur des hydrocarbures en Algérie, les hauts et les bas que connut la construction de l'usine de liquéfaction, feront que la réalisation du projet durera une dizaine d'années. La chaîne Hassi R'Mel/Arzew, destinée à la livraison du gaz à El Paso, sera inaugurée par Houari Boumediene quelques mois avant sa mort, survenue en décembre 1978. Après l'arrivée de Chadli Bendjedid au pouvoir, le sort s'acharnera sur ce contrat, qui sera alors remis en cause (voir *infra*, chapitre 14).

À partir de 1970, cette ouverture du marché américain au gaz algérien a permis en tout cas que, dans les années qui suivirent, d'autres compagnies américaines (Distrigas, Panhandle, Tenneco) deviennent clientes de la Sonatrach. Et elle a été à l'origine de la passation de nombreux contrats de vente avec des clients européens (en Allemagne, Italie, Autriche, Belgique et d'autres encore). Entre clients américains et européens, des quantités annuelles de quelque 60 milliards de m^3 de gaz furent engagées.

Le lobby pétrolier algérien aux États-Unis

Pour faire face aux nombreuses oppositions au contrat El Paso qui avaient vu le jour aux États-Unis, le régime algérien décida de créer lui aussi son propre lobby. Mais ce n'était pas là l'unique raison qui motivait cette décision car, en dépit des apparences, le pouvoir cherchait à tout prix à s'attirer les bonnes grâces de l'Oncle Sam. En l'absence de relations diplomatiques qui auraient permis de rendre plus transparentes certaines actions de rapprochement avec les Américains, Houari Boumediene et Belaïd Abdesselam allaient user de méthodes beaucoup moins avouables et de diverses entourloupes pour mettre en place un réseau parallèle de communications avec l'administration et les milieux d'affaires américains.

Dès la guerre de libération, les Algériens avaient commencé à faire du lobbying aux États-Unis. Deux hommes, M'Hamed Yazid et Abdelkader

Chanderli, membres de la délégation du FLN aux États-Unis [2], avaient fait un travail remarquable, tant auprès des milieux politiques américains de Washington que dans les coulisses des Nations unies à New York. M'Hamed Yazid, un ancien de la section UGEMA de Paris, avait déjà réussi un joli coup en 1955, lors de la conférence au sommet des pays non alignés de Bandoeng : le travail de communication qu'il avait réalisé était tel que le chef de la délégation du FLN, Hocine Aït-Ahmed, avait été reçu et traité comme un véritable chef d'État. Ses talents de communicateur feront qu'il sera nommé plus tard ministre de l'Information du premier GPRA.

Abdelkader Chanderli, un ancien journaliste, ex-fonctionnaire de l'Unesco en Amérique du Sud, était un homme charmant, très élégant et aux manières raffinées. Son bagout désarmant lui avait permis de convaincre plus d'un représentant de pays du tiers monde, voire européen, de la justesse du combat des Algériens face au colonialisme français. Il avait réussi à pénétrer certains cercles restreints du Congrès, notamment démocrates, mais aussi des milieux universitaires. Il avait, entre autres, tissé des liens d'amitié avec la famille Kennedy, avec John Fitzgerald en particulier, dont il était devenu l'ami intime dès 1957, alors même que ce dernier était encore jeune sénateur. Une fois nommé ministre de l'Industrie et de l'Énergie, Belaïd Abdesselam saura récupérer et utiliser cet homme, qui avait été rejeté par le ministère des Affaires étrangères, alors dirigé par Abdelaziz Bouteflika. En dehors de sa capacité à débattre et à convaincre, Abdelkader Chanderli possédait un carnet d'adresses qui était une véritable mine d'or, tant au plan américain que mondial. Nommé P-DG de la Camel, il apportera un concours précieux à l'établissement des liens que cherchait à créer le duo Houari Boumediene/Belaïd Abdesselam avec les milieux politiques et d'affaires américains.

Au lendemain de l'indépendance, le premier ambassadeur algérien à Washington, Chérif Guellal, nommé à ce poste en juillet 1963, allait approfondir un peu plus le sillon tracé par ses deux aînés, qui l'avaient précédé aux États-Unis. Étudiant à Aix-en-Provence, Chérif Guellal avait quitté les bancs de l'université en 1956, suite à la grève des études décrétée par le FLN en mai de cette année-là, pour rejoindre les rangs de la résistance. Il avait 30 ans quand il arriva à Washington. D'un physique agréable, cultivé et charmant en société, il devint très vite la coqueluche

---

2 Voir leur biographie dans Alistair HORNE, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Albin Michel, Paris, 1980, p. 253.

du milieu diplomatique washingtonien. Célibataire au look de play-boy, sa compagnie était aussi très recherchée par la « *swing set society* », la jet-set de l'époque, et en particulier par la gent féminine. Il s'adapta très vite aux techniques de communication américaines en mettant à profit les talents et les relations publiques de Sally Quinn.

Journaliste au *Washington Post*, dont elle épousera le directeur de la publication, Benjamin C. Bradlee, puis plus tard coprésentatrice du CBS Morning News, Sally était la fille du général William W. Quinn, qui avait joué un rôle crucial dans la transformation de l'OSS (Office of Strategic Services) en CIA, tandis que, par sa mère, elle était descendante de William Williams, un des signataires de la Déclaration d'indépendance des États-Unis. Elle possédait donc les qualités requises pour servir de mentor (*social secretary*) à Chérif Guellal auprès de l'élite intellectuelle et sociale de la capitale fédérale américaine. Il prit par ailleurs pour compagne Yolande Betbeze Fox, une ancienne chanteuse d'opéra, Miss Amérique 1951 et veuve de l'héritier du magnat du cinéma de la Twentieth Century Fox [3].

Chérif Guellal avait ainsi rassemblé tous les atouts pour être un excellent représentant de l'Algérie indépendante auprès de la première puissance mondiale. Il restera en poste jusqu'à la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, survenue en juin 1967. Abdelaziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères, jaloux des succès diplomatiques et des conquêtes féminines de son ambassadeur, le rejettera à son tour, comme un chiffon usagé, au lendemain de cette rupture. Encore une fois, Belaïd Abdesselam saura mettre à contribution ce « rejet » de son collègue des Affaires étrangères et le nommera représentant de la Sonatrach aux États-Unis. Le lobby pétrolier algérien avait dorénavant un chef, extrêmement bien introduit dans différents milieux.

---

3 Ils vécurent ensemble une quarantaine d'années sans être jamais mariés, jusqu'au décès de Chérif Guellal, intervenu le 8 avril 2009. De nombreux journaux américains, dont le *Washington Post*, le *New York Times*, le *Boston Globe*, le *Chicago Tribune* et le *Los Angeles Times*, lui rendirent en cette occasion un hommage très appuyé.

Messaoud Zéghar, représentant personnel de Boumediene

L'autre personnage qui a joué un rôle clé dans l'extension de ce lobby, y compris en dehors du secteur des hydrocarbures, est Messaoud Zéghar, dit Rachid Casa. Parti de rien, il était à la trentaine déjà propriétaire de trois usines de bonbons, dont une à Casablanca au Maroc. Après avoir milité dans les rangs nationalistes, il rejoignit en 1956 le PC de la wilaya V à Oujda, dirigée alors par Abdelhafid Boussouf, dont l'adjoint n'était autre que Houari Boumediene. Les deux hommes se lièrent d'une amitié solide, après que Zéghar eut sauvé la vie de Boumediene en le cachant dans un appartement à Casablanca, lui évitant ainsi la peine de mort prononcée à son encontre par le tout-puissant et sanguinaire Boussouf.

« L'austère Boumediene n'a eu qu'un seul ami intime dans sa vie, c'est Zéghar », dira plus tard Kasdi Merbah, le patron de la Sécurité militaire. Durant les années de guerre, il approvisionna en armes et équipements de transmissions les troupes et les services de renseignements de l'Armée de libération nationale. Des armes qu'il achetait sur le marché parallèle ou qu'il fabriquait dans l'usine qu'il avait montée dans le Rif marocain. À l'indépendance, ses affaires prospérèrent encore plus grâce aux juteux contrats qu'il passa avec l'armée, dont il devint le principal fournisseur en habillement et chaussures. Son ami, ministre de la Défense puis président du Conseil de la révolution, l'aida aussi à décrocher, pour le compte de différentes entreprises étrangères, des affaires avec le secteur civil algérien. Il prit progressivement une envergure internationale en mettant à profit les liens qu'il avait établis au Moyen-Orient notamment, grâce à sa proximité avec le pouvoir algérien.

Puis vint la guerre des Six-Jours. Boumediene, qui apparemment regrettait la rupture des relations diplomatiques avec les États-Unis, décrétée dans le feu de l'action sur la base de fausses informations fournies, semble-t-il, par les Égyptiens [4], décida de maintenir au plan non officiel les relations économiques prospères qui avaient été établies avec les Américains. Il fit alors de Messaoud Zéghar son représentant personnel auprès des différents organes de l'administration américaine, dont la Maison-Blanche. Au pragmatisme de Boumediene, répondirent outre-Atlantique la

4 Nicole Grimaud, *La Politique extérieure de l'Algérie (1962-1978), op. cit.*, p. 149.

realpolitik de Richard Nixon et le machiavélisme de son secrétaire d'État, Henry Kissinger.

Le coup de maître de Messaoud Zéghar fut d'organiser, en collaboration avec la Sonatrach, le voyage en Algérie de l'astronaute américain Frank Borman et d'aider à l'accomplissement de sa mission. Sous couvert de visite à but scientifique, celui-ci avait été chargé par le président américain de demander aux Algériens d'intercéder auprès des Vietnamiens afin qu'ils leur fournissent la liste des prisonniers de guerre américains qu'ils détenaient. Le mémorandum adressé par Henry Kissinger à Richard Nixon, le 14 octobre 1970, est on ne peut plus clair sur la question : « Rachid Zéghar, confident personnel du président, qui remplit les fonctions d'agent de liaison avec la section de nos intérêts en Algérie et qui a arrangé la visite de Borman, a remis à ce dernier des cadeaux pour vous, pour Mme Nixon et pour Julie. [...] Il vous sera difficile d'adresser une lettre à Zéghar, sans en envoyer une à Boumediene également. La question est de savoir si vous voulez capitaliser l'opportunité offerte par la visite de Borman et maintenir la porte ouverte en direction de Boumediene. Tout compte fait, les Algériens se sont départis de leur position habituelle pour faire du passage de Borman un succès et ont saisi l'occasion pour exprimer leur désir d'améliorer leurs relations avec nous. Comme vous le savez, nos relations avec l'Algérie sont pour le moment pragmatiques et d'ordre purement économique. Boumediene a catégoriquement spécifié que son intérêt était de se focaliser sur l'économie uniquement. Il est désireux d'accéder à une plus grande part du marché américain de l'énergie, aux ressources en capitaux et à la technologie américaine et constate que les relations commerciales avec les États-Unis se sont bien développées, même en l'absence de relations diplomatiques [5]. »

Les Algériens réussiront à obtenir la liste des prisonniers. Aux yeux du monde, c'était cependant un simple citoyen algérien qui avait intercédé auprès des Vietnamiens, pour des raisons purement humanitaires. En signe de remerciements, les États-Unis fourniront à l'Algérie du blé subventionné [6]. Vers la fin des années 1960, Messaoud Zéghar avait déjà réussi un autre coup d'éclat : il obtint, par l'intermédiaire de la CIA, la libération par les Israéliens de Djelloul Khatib, secrétaire général de la présidence

5 Voir site officiel du Département d'État : *Action 21673*, document déclassifié PA/HO Department of State (*Executive order 12958* du 6 septembre 2007 ; traduction de l'auteur).

6 Hanafi Taguemout, *L'Affaire Zéghar*, *op. cit.*, p. 88.

algérienne, qui avait été arrêté à bord d'un avion le ramenant d'un voyage en Asie et qui avait fait escale à Tel-Aviv.

Lune de miel algéro-américaine

La conjugaison des efforts de Chérif Guellal et de Messaoud Zéghar fit que les portes des institutions financières, des responsables politiques et des magnats de l'industrie américains étaient grandes ouvertes aux Algériens. Les deux hommes disposaient, du côté algérien, de la connaissance des projets, des hommes qui en étaient chargés, mais aussi de liens avec les différents clans du pouvoir. Du côté américain, chacun d'entre eux avait constitué sa propre sphère d'influence. Les dirigeants des grandes multinationales étaient, bien entendu, heureux de disposer sur place de tels accès privilégiés aux décideurs algériens, qu'ils ne manquèrent d'ailleurs pas de solliciter. Tous les ingrédients étaient alors réunis pour permettre la jonction entre les intérêts privés de Guellal et Zéghar et ceux de l'État. C'est ainsi que, parallèlement à leurs fonctions de représentants officiels d'organismes d'État algériens, ils firent fortune en réalisant des affaires pour leur propre compte. Tout comme ils se firent beaucoup d'ennemis au sein de l'establishment algérien, des ennemis qui chercheront, des années plus tard, à les déposséder de leurs biens, beaucoup plus par envie que par souci de justice.

De concert avec les actions menées par ces deux hommes, le travail de consultant de Frank Schultz a beaucoup aidé la Sonatrach à établir des liens de partenariat avec des compagnies de renommée mondiale dans tous les secteurs de l'industrie pétrolière. On vit ainsi intervenir, au fil des ans, Bechtel ou Chemico dans l'engineering et la construction d'usines de liquéfaction, de raffineries ou de complexes pétrochimiques, Core Laboratories ou De Golyer and McNaughton dans les études de réservoirs et l'établissement de prévisions de production, Booz Allen and Hamilton ou Arthur D. Little pour les questions de management et l'instauration de techniques de gestion modernes, Shermann and Sterling pour la défense des intérêts de la société dans les arbitrages internationaux ou devant les cours de justice américaines, Price Waterhouse pour l'examen des bilans financiers, et bien d'autres firmes prestigieuses encore.

Dans les conseils d'administration ou dans les équipes de direction de ces compagnies, on retrouvait les hommes les plus influents aux États-Unis. Ainsi, au sommet de la hiérarchie de Bechtel, on vit défiler

George Schultz, secrétaire au Trésor puis secrétaire d'État, Caspar Weinberger, secrétaire à la Défense, John Sheehan, commandant suprême de l'OTAN, ou Kenneth Davis, secrétaire adjoint à l'Énergie. Chez Booz Allen and Hamilton, on trouvait un directeur de la CIA, James Woolsey, et un futur directeur de la NSA, Mike McConnell. Chez Arthur D. Little, il y avait un héros du débarquement en Normandie, fondateur de la 82e division aéroportée, le général James Gavin, que le président Kennedy avait nommé ambassadeur à Paris en 1961-1962 et qui fut sollicité plus tard par Jimmy Carter pour être directeur de la CIA. Gavin ayant décliné l'offre, le poste revint à Stansfield Turner, dont le cousin Kurt Turner exerçait une fonction importante chez Arthur D. Little. Parmi les hommes clés de Shermann and Sterling que l'on voyait fréquemment à Alger dans les années 1970, il y avait Michael Forrestal, fils de James Forrestal, premier secrétaire à la Défense et dont le nom a été donné à un porte-avions de la marine américaine.

Sachant par ailleurs que parmi les actionnaires de ces sociétés se trouvaient des groupes aussi puissants que la nébuleuse Carlyle, on comprend qu'en nouant des relations d'affaires avec ces entreprises, la Sonatrach était en contact avec le cœur du pouvoir américain, qu'il soit démocrate ou républicain. À cela s'ajoutaient d'autres personnalités enrôlées directement, comme Clark Clifford, secrétaire à la Défense du président Lyndon Johnson, ou Bill Clements et John Connally, déjà cités, qui ont également fait partie du groupe des lobbyistes utilisés par les Algériens. Il y avait enfin les amis personnels de Chérif Guellal et de Messaoud Zéghar qui, par leur entregent, ont aussi agi pour la défense des intérêts algériens. On trouvait ainsi, dans l'entourage du premier, pendant une quarantaine d'années, Markus Raskin, membre du Conseil national de sécurité sous John Kennedy puis fondateur de l'Institut d'études politiques, tandis que le second comptait dans son cercle d'amis Richard Kleindiest, ministre de la Justice de Richard Nixon [7], qui a été emporté en même temps que lui dans la tourmente du Watergate.

De tous ces développements, l'opinion publique ne sut jamais rien. Tout ce que l'on savait sur les États-Unis et sur les relations de l'Algérie avec eux, c'était les milliers de bombes que les Américains larguaient journellement sur le Viêt-nam, la réception des Black Panthers – qui avaient une représentation officielle à Alger – par tel ou tel responsable du FLN ou

7 Richard Kleindiest a même été le tuteur des enfants de Messaoud Zéghar lors de leur séjour pour études aux États-Unis.

la manière dont l'Algérie s'était fermement opposée, dans l'enceinte des Nations unies, à l'application du plan Rogers à la crise du Moyen-Orient. Fin 1970, on sut, bien sûr, que Frank Borman était de passage, mais le but de sa visite, selon les canaux officiels de communication, était de raconter son aventure spatiale.

Même les cadres supérieurs de la Sonatrach n'étaient pas tenus au courant des coups de pouce que fournissaient Chérif Guellal et Messaoud Zéghar à la résolution de certains dossiers. Prononcer même le nom de ce dernier était presque tabou. Mais, en revanche, les cadres de la société étaient attirés, voire fascinés par la technologie et les méthodes de management des firmes américaines, tant et si bien que tous les secteurs d'activités de la compagnie en vinrent progressivement à s'américaniser. De leur côté, les Américains avaient un souci essentiel en tête : veiller à ce que l'Algérie ne bascule pas dans le camp communiste. Comme le régime avait démontré en maintes occasions que cela n'était pas dans ses intentions, ils subissaient avec flegme son discours antiaméricain. C'était de toute façon dans l'air du temps. Ils avaient aussi compris que les Algériens voulaient utiliser leur pétrole pour développer leur pays, alors foin de politique et place aux affaires.

Il se trouve de plus que le pétrole algérien les intéressait particulièrement en raison de sa qualité : léger, pas de soufre, c'était du nectar par rapport au pétrole vénézuélien ou canadien. « Achetons donc du pétrole et vendons en contrepartie nos produits et le *know-how* de nos entreprises », tel était le mot d'ordre des milieux d'affaires, soutenus par les politiciens. Les firmes américaines, de plus en plus nombreuses, investirent avec le temps d'autres secteurs de l'économie algérienne. Qu'il s'agisse de construire un complexe de fabrication de matériel téléphonique, de créer un institut de formation d'ingénieurs et de techniciens en électronique ou de développer l'agriculture en zone semi-désertique, c'est aux Américains que l'on confia ces affaires. Il n'est pas jusqu'au vin qui n'ait fait l'objet d'études menées par des consultants américains pour le compte du ministère de l'Industrie et de l'Énergie, en vue de sa mise en bouteilles et de sa commercialisation aux États-Unis.

Durant les treize années de présence de Houari Boumediene à la tête de l'État algérien, plusieurs centaines de firmes américaines ont ainsi fait d'excellentes affaires en Algérie, alors même que les relations diplomatiques entre les deux pays ont été rompues durant plus de la moitié de la période. Le summum de l'ambivalence – de l'hypocrisie ? – qui régnait dans les relations algéro-américaines sera atteint lors de la réception à la

Maison-Blanche de Houari Boumediene, en avril 1974, à un moment où les deux pays n'entretenaient toujours pas de relations diplomatiques. Reçu en sa qualité de président en exercice du Mouvement des non-alignés, il est évident que l'entretien qu'il eut avec Richard Nixon ne se limita pas uniquement à l'examen des questions relatives au dialogue Nord-Sud qui était en cours de préparation. Six mois après, les ambassades à Alger et à Washington rouvraient leurs portes et les relations entre les deux pays reprirent leur cours normal.

8

1969-1970 : les années de braise

Malgré la débâcle militaire des armées arabes face à Israël, la guerre des Six-Jours de juin 1967 a été le déclic qui a provoqué de profonds changements dans les mentalités et les structures en place dans le monde arabe. Ces changements ont, à leur tour, été le déclencheur d'une série d'événements qui ont bouleversé la scène pétrolière mondiale. L'occupation par Israël de nouveaux territoires a causé un nouvel exode palestinien. Parmi ces réfugiés venus grossir les rangs de la diaspora existante, on trouvait des ingénieurs et des techniciens qui avaient travaillé sur les champs égyptiens du Sinaï et qui, du jour au lendemain, s'étaient retrouvés sans emploi. Ils allèrent négocier leur savoir-faire sur les champs pétroliers du Moyen-Orient, où ils faisaient peur aux régimes en place.

Ils faisaient peur, car la guerre avait renforcé l'autorité de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui s'était dotée d'une nouvelle direction. Elle s'était choisi un nouveau chef en la personne de Yasser Arafat qui, à l'époque, apparaissait comme un grand révolutionnaire. La Kuwait Oil Company (KOC) et la Sonatrach, notamment, embauchèrent nombre de ces cadres pétroliers palestiniens, souvent très compétents.

Les lendemains de la guerre des Six-Jours

Au plan du changement des mentalités, vers la fin des années 1960 et durant la décennie suivante, on assista à des prises de position très avant-gardistes et très courageuses de la part de pays tels que l'Arabie Saoudite ou l'Iran du chah, dont les régimes étaient considérés jusque-là comme étant à la solde des États-Unis. Outre le roi Fayçal et le chah Reza Pahlavi, deux hommes ont joué un rôle clé dans cette évolution, les deux ministres en charge du pétrole, le Saoudien Zaki Yamani et l'Iranien Jamshid Amouzegar.

Les changements de structures provoqués par la guerre de juin 1967 eurent un impact encore plus grand sur l'échiquier pétrolier mondial. Malgré – ou en raison de – la défaite, Gamal Abdel Nasser était devenu pour les masses arabes le nouveau Saladin, le héros qui leur avait fait relever la tête et qui avait défendu leur cause et leur honneur face aux plus grands de ce monde. Il fit, surtout, beaucoup d'émules avant de décéder en 1970. En 1968, le parti Baath arrivait au pouvoir en Irak, avec à la tête du mouvement Hassan Al-Bakr et pour vice-président un certain Saddam Hussein, qui très vite l'évinça du pouvoir. Indépendamment du régime dictatorial qu'il a instauré, Saddam Hussein a incontestablement fait faire un saut de géant à son pays dans le domaine des hydrocarbures. Sous sa présidence, l'Irak a été l'un des acteurs principaux de l'évolution des mentalités à l'intérieur de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole durant la période charnière de 1968 à 1975.

Cependant, le changement le plus important survenu alors, qui fut à l'origine de tous les bouleversements ultérieurs dans les relations pays producteurs/compagnies pétrolières, reste le coup d'État du colonel Kadhafi en Libye. Le 1er septembre 1969, Mouammar Kadhafi, 27 ans, en compagnie d'un groupe d'officiers de l'armée libyenne, renversait le vieux roi Idriss. Son idole et modèle était Gamal Abdel Nasser, qu'il essayait d'imiter en toutes choses. À cette date, la Libye était devenue un important producteur, vers lequel avaient commencé à affluer les compagnies pétrolières américaines, les indépendants comme les « majors ». Six mois après son accession au pouvoir, le bouillant colonel gagnait son premier bras de fer. Il obtenait, en mars 1970, l'évacuation des troupes britanniques de son pays et la fermeture de la grande base militaire américaine de Wheelus Field. Il chercha alors à frapper un grand coup dans le secteur pétrolier à l'occasion du premier anniversaire de son coup d'État. Un événement

important, survenu dans le courant du dernier trimestre de 1969, allait lui en fournir l'opportunité.

Depuis la guerre de juin 1967, le canal de Suez était fermé au trafic maritime. La production pétrolière du Moyen-Orient à destination de l'Europe était évacuée par des tankers qui faisaient le tour de l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance, engendrant ainsi un surcoût du baril de pétrole rendu à Rotterdam ou Livourne. Cependant, une partie des productions irakienne et saoudienne était expédiée directement vers la Méditerranée, *via* l'oléoduc de la Trans Arabian Pipeline (Tapline), dont le terminal départ se trouvait dans la région de Dammam en Arabie Saoudite et qui rejoignait le port de Saïda au Liban, après avoir traversé l'Irak. Quelque 70 millions de tonnes de pétrole, de même qualité que celui livré *via* le cap de Bonne-Espérance, arrivaient ainsi chaque année en Europe à un prix inférieur. Était également disponible en Méditerranée le pétrole en provenance d'Algérie et de Libye, dont le prix « CIF port européen » était lui aussi inférieur au prix du pétrole du Moyen-Orient. C'est pourquoi ces quatre pays cherchaient depuis deux années déjà à obtenir, pour le pétrole de la Méditerranée, un prix de vente supérieur afin de l'aligner sur celui en provenance du Golfe.

Or, en octobre 1969, survint la fermeture du Tapline – suite apparemment à un sabotage –, qui ramena ensuite sa capacité annuelle à 25 millions de tonnes. Cette brusque diminution des quantités mises sur le marché avait créé une tension, une occasion que Mouammar Kadhafi saisit au vol pour demander aux compagnies pétrolières opérant dans son pays la révision du prix posté du pétrole libyen. Concomitamment, il sollicita l'assistance de l'Algérie pour l'étude des conditions d'exploitation des champs d'Intissar par Occidental Petroleum et de Zelten par Esso. L'examen par la Sonatrach de la situation de ces deux gisements fit apparaître qu'ils étaient exploités à des taux très élevés. Notre recommandation fut alors d'en diminuer notablement le rythme de production, dans l'attente d'investissements complémentaires qui éviteraient des dommages irrémédiables.

Des négociations sur les prix entre le gouvernement libyen et les compagnies s'engagèrent en janvier 1970. Constatant que les discussions globales ne permettaient pas d'avancer, les Libyens convoquèrent alors chacune d'entre elles séparément pour des entretiens bilatéraux. Parmi la quarantaine de compagnies présentes dans le pays, il y avait, outre les multinationales, beaucoup d'indépendants, parmi lesquels Occidental Petroleum, dite Oxy, dont la majeure partie des ressources se trouvait

justement en Libye. Au motif réel que les compagnies exploitaient les champs à des rythmes très élevés, nuisibles aux intérêts à long terme du pays, le gouvernement imposa à toutes des niveaux de production nettement inférieurs. Il promit aussi de réviser ces quotas dans la mesure où les compagnies accepteraient des modifications de prix et de fiscalité.

Par ce contingentement, qui dura près de neuf mois, Mouammar Kadhafi réussit à faire craquer le maillon le plus faible du front des sociétés pétrolières, en l'occurrence Oxy, qui ne disposait pas de la marge de manœuvre des « majors » et qui entraîna les autres dans sa chute. Le résultat du bras de fer fut que les premiers accords furent passés en septembre 1970 avec Occidental Petroleum, avec un léger retard par rapport à la date butoir souhaitée par le colonel. Peu de temps après, huit sociétés opératrices sur treize, dont le géant Esso, allaient s'aligner sur ces dispositions. Le nouveau prix du pétrole libyen était fixé à 2,53 dollars le baril contre 2,21 jusque-là, avec une augmentation programmée de 2 cents par baril au 1er janvier de chacune des cinq années suivantes. Le taux de l'impôt était augmenté de manière telle qu'il compensait le manque à gagner de la Libye durant la période de 1965 à 1970. Il variait de 54 % à 58 %, selon le cas.

1970 : l'OPEP prend les choses en main

Après ce premier déblocage en Libye, partout ailleurs dans le monde les événements se précipitèrent en cascade. Les voix de nombreux hauts responsables pétroliers des pays producteurs se firent entendre, exprimant toutes les mêmes revendications : augmentation de la production, augmentation des prix postés, augmentation du taux de l'impôt. Jusque-là, les compagnies pétrolières avaient disposé des champs de pétrole et de leurs réserves à leur guise, tant au Moyen-Orient qu'en Afrique ou en Amérique latine. Elles avaient toujours exploité les gisements au rythme qu'elles voulaient, ne tenant compte que de leurs seuls intérêts, de l'évolution des prix sur le marché, de la sécurité d'approvisionnement de tel pays ou groupe de pays, tout en modulant comme elles l'entendaient leur production globale entre les différentes régions du monde. Le tout sans prendre en considération les intérêts des pays hôtes.

Les niveaux de production augmentaient ou diminuaient en fonction de ces facteurs, mais le pays concerné n'en était en général informé qu'*a posteriori*. L'obligation principale des compagnies envers les pays dans

lesquels elles opéraient était l'impôt, qui avait pour assiette les prix postés ou prix affichés qu'elles déclaraient. Ces prix étaient en principe plus élevés que les prix de vente réels, mais dans les faits ils étaient presque toujours et presque partout inférieurs. Les pays producteurs n'avaient pas non plus droit au chapitre sur ce plan, car les compagnies opérant dans un même pays ou une même zone géographique se mettaient d'accord entre elles sur le prix à afficher, après quoi le pays hôte n'avait plus d'autre choix que de le déclarer comme prix de référence de son pétrole. Quant au taux de l'impôt, il tournait partout aux alentours de 50 % du bénéfice. À cela s'ajoutait une redevance égale à 12,5 % du chiffre d'affaires des sociétés, que celles-ci étaient tenues de payer quel que soit le bénéfice réalisé. Dans le système OPEP, en vigueur dans la majeure partie des pays producteurs, cette redevance était incluse dans le prix de revient en tant que charge d'exploitation. En Algérie, elle était considérée comme un acompte d'impôt, à valoir sur le montant global dû par le concessionnaire.

Après le colonel Kadhafi, le chah d'Iran demanda au consortium de sociétés opérant dans son pays d'engager des négociations en vue de l'accroissement de la production pétrolière iranienne. Il annonça simultanément qu'il envisageait de s'adjuger une partie des concessions du consortium dans le cas où les discussions n'aboutiraient pas. En octobre 1970, pour exercer une pression plus forte encore sur ses interlocuteurs, il conclut un important accord avec l'URSS, ayant pour objet la mise à disposition de la National Iranian Oil Company (NIOC) d'experts soviétiques pour l'exploration dans le nord et le centre du pays. L'accord prévoyait aussi une assistance technique de l'Union soviétique en vue de la construction d'un second oléoduc, qui viendrait doubler la capacité existante de celui mis en fonctionnement peu de temps auparavant entre le Sud iranien et le Caucase et destiné à alimenter l'Europe de l'Ouest.

Entre-temps, les compagnies pétrolières internationales s'étaient regroupées au sein d'un cartel qui tenait réunion sur réunion à Londres et New York, afin de trouver une parade à l'action des pays de l'OPEP. Elles comprirent qu'il était temps pour elles de calmer le jeu, pour ne pas perdre le contrôle des affaires. Elles acceptèrent les conditions du chah et prirent un certain nombre d'initiatives en d'autres points du monde. Elles décidèrent ainsi de relever de 20 cents par baril, au terminal méditerranéen du Tapline, le prix affiché du pétrole venu d'Irak et d'Arabie Saoudite, de façon à l'aligner sur le nouveau prix libyen. Shell et BP firent de même pour le pétrole nigérian, dont elles augmentèrent, en novembre 1970, le prix de 20 à 25 cents par baril avec effet rétroactif au 1er septembre.

En Irak, le consortium franco-anglais IPC entreprit de dégeler ses relations avec le gouvernement et promit de porter sa production de 74 millions de tonnes en 1969 à 90 millions en 1972. Il envisagea de remettre en exploitation les champs de Kirkouk et de Mossoul, fermés depuis la mise en quarantaine de l'Irak, et décida même de lui accorder un prêt de 20 millions de livres sterling. C'est dire quelle était la puissance de l'IPC, qui pouvait se permettre de ne pas exploiter les gisements très prolifiques du Kurdistan irakien et de mettre le pays en quarantaine, en représailles à la tentative de retrait de ces concessions au consortium par le général Abdul Karim Kassem, Premier ministre de l'Irak de 1958 à 1963. En 1961, celui-ci avait en effet promulgué une loi en ce sens, pour empêcher le gel de ces concessions par l'IPC, qui avait refusé de mettre en exploitation les champs de la région de Kirkouk/Mossoul (voir *supra*, chapitre 2). Dans le Golfe, enfin, les compagnies pétrolières annoncèrent, sans les chiffrer, des augmentations de production.

En Algérie cependant les choses restaient figées : le prix affiché du brut continuait d'être fixé à 2,08 dollars le baril, tandis que s'enlisaient les négociations algéro-françaises. Pour autant, l'Algérie n'était pas inactive au plan international : après avoir adhéré à l'OPEP en 1969, elle recommanda aux ministres réunis à Alger en juin 1970, lors de la XX^e^ conférence de l'Organisation, d'adopter comme modèle des relations pays producteurs/compagnies pétrolières le contrat qu'elle avait passé avec la société américaine Getty Petroleum. Elle en avait fait de même un mois auparavant, lors de la réunion de ce que l'on avait appelé le « front du refus », à savoir la rencontre tripartite Algérie/Libye/Irak destinée à harmoniser la politique des trois pays.

Le tournant décisif dans la définition de ces relations intervint lors de la réunion du Conseil des ministres des pays de l'OPEP à Caracas, en décembre 1970. En cette occasion fut adoptée la « résolution 120 », probablement la plus importante dans les annales de l'Organisation jusqu'à ce jour. Cette résolution recommandait de porter le taux d'imposition des bénéfices des sociétés pétrolières étrangères à 55 % au minimum, tout comme elle approuvait et soutenait par avance tout gouvernement qui relèverait ce taux sans négociation préalable (le Venezuela, pays hôte de la conférence, donna l'exemple en passant aussitôt à 60 %). Elle demandait aussi aux États membres de rechercher une augmentation générale des prix postés et de les uniformiser en s'alignant sur les prix les plus élevés. Sur ce point également, elle encourageait les pays à fixer d'autorité les prix affichés.

À compter de cette date, on assista à un changement fondamental sur ces deux questions. Désormais, le taux de l'impôt et les prix ne seront plus négociés selon le bon vouloir des compagnies : ils seront arrêtés, pendant quelque temps encore, de concert avec elles, mais à l'initiative et souvent aux conditions des pays producteurs. La conférence de Caracas décida également l'adoption de nouvelles bases pour l'établissement de prix de l'échelle des bruts, par rapport à un brut étalon, l'Arabian Light, le pétrole léger saoudien livré à Ras-Tanoura. C'est ce que l'on appelait en jargon pétrolier le « calcul des différentiels ». Ces différentiels tenaient compte de la qualité du pétrole (dont sa teneur en soufre), de l'éloignement des marchés, de la prime dite de Suez et d'autres données encore. Enfin, dernière recommandation de la résolution 120, celle demandant à tous les États membres de mettre fin à toutes les remises consenties ici ou là, car il en existait pas mal dans les différents pays.

Au cours de cette même réunion, les ministres adoptèrent d'autres résolutions, notamment celle approuvant le contingentement libyen ou celle portant sur l'indexation des prix du pétrole sur l'évolution de l'inflation dans les pays acheteurs. En décidant d'indexer les prix, les pays producteurs ne faisaient que rétablir une certaine équité dans les ventes de pétrole. Bien que celles-ci passassent par des contrats à long terme, les prix étaient restés, par le passé, inchangés durant des années. L'OPEP avait d'autant plus raison de vouloir se prémunir contre l'inflation que le gouvernement des États-Unis avait commencé à laisser filer le dollar, qui subirait deux dévaluations en quelques mois.

Janvier 1971 : la contre-offensive des compagnies pétrolières occidentales

Quelle fut la riposte du cartel des compagnies pétrolières aux décisions de l'OPEP de décembre 1970 ? Ce cartel réunissait essentiellement les « majors » anglo-saxonnes : la Standard Oil of New Jersey (ESSO), la Standard Oil of California (SOCAL), la Gulf Oil, Mobil Oil, Texaco, BP, Shell. À ce noyau dur s'étaient adjoints, outre celle que l'on appelait la « huitième sœur d'une famille qui en compte sept », la CFP (futur Total), des indépendants comme Marathon, Continental, Atlantic Richfield, Grace Oil, Amerada Hess, Hunt et Occidental Petroleum. D'autres compagnies américaines, japonaises ou européennes, telles que l'ENI ou Elf-Erap, soutenaient l'action de ce cartel sans s'y joindre formellement.

Après avoir constitué un état-major de crise, la toute première décision que prirent ces sociétés en janvier 1971 fut la construction d'un nouvel oléoduc qui longerait le canal de Suez et par lequel transiterait une partie de la production du golfe Arabo-persique (ce pipeline, dénommé SUMED, sera mis en fonctionnement en 1977, le projet ayant été repris par les compagnies pétrolières de cinq pays arabes au lendemain de la guerre d'octobre 1973). Au sein du groupe des sept sœurs, certains commençaient à réfléchir à la construction d'un autre oléoduc qui traverserait l'Alaska du nord au sud afin d'éviter aux tankers le contournement des îles Aléoutiennes. Enfin, troisième mesure à long terme, le cartel décida de se lancer à bras-le-corps dans l'exploitation du pétrole en mer du Nord. Cela supposait des recherches intensives pour la mise au point de nouvelles techniques de forage dans des profondeurs d'eau de plus en plus grandes, mais aussi une assistance plus importante, aux plans financier et législatif, de la part de leurs gouvernements.

Ainsi, les compagnies américaines demandèrent au Département de la Justice de leur pays de faire une entorse au Sherman Act (la loi antitrust) afin de pouvoir se liguer contre l'OPEP, ce qu'elles obtinrent. Elles proposèrent ensuite aux européennes (Shell, BP et CFP) de se joindre à elles. De son côté, le Département d'État engagea des consultations diplomatiques avec les gouvernements occidentaux afin d'arrêter une ligne de conduite commune, sous la houlette des États-Unis, face aux revendications de plus en plus pressantes des pays de l'OPEP. Il y avait, en effet, le feu dans la maison : les pays producteurs, qui avaient jusque-là agi en ordre dispersé, avaient décidé à Caracas qu'ils avanceraient dorénavant en groupe.

Au lendemain de cette XXI^e^ réunion ministérielle de l'Organisation, les regards se braquèrent sur Téhéran et Tripoli. À Téhéran, lors des tout premiers jours de janvier 1971, les ministres irakien et saoudien, Saadoun Hamadi et Zaki Yamani, rencontrèrent leur collègue iranien Jamshid Amouzegar. Les trois ministres décidèrent de convoquer les représentants des compagnies opérant dans les pays du Golfe, de leur proposer une augmentation des prix de 20 à 30 cents par baril et d'arrêter, en conformité avec la résolution 120, un éventail de prix pour les différentes qualités de brut. Ils annoncèrent aussi que, en cas de refus de la part des sociétés, ils provoqueraient une réunion de l'OPEP qui envisagerait une action commune des pays membres. Au même moment, de nouvelles négociations démarraient à Tripoli, au cours desquelles les Libyens demandèrent une nouvelle hausse du prix posté de 25 %, qui passerait ainsi de 2,53 à 3,18 dollars le baril, une augmentation du taux de l'impôt à 60 % et un

réinvestissement d'un montant de 25 cents par baril produit dans la recherche pétrolière en Libye.

À Téhéran, les représentants des compagnies répondirent à l'invitation qui leur avait été adressée, mais se refusèrent à toute négociation globale, au prétexte qu'ils craignaient de tomber sous le coup de la loi antitrust, alors même que le gouvernement fédéral américain avait déjà accepté le principe d'y déroger. Ils déclarèrent être venus uniquement pour s'enquérir des demandes des pays de la région et qu'ils privilégiaient des négociations bilatérales avec chacun des pays. Les pourparlers furent alors rompus, à la suite de quoi les trois ministres demandèrent au secrétaire général de l'OPEP de convoquer une réunion ministérielle extraordinaire sur place, dans un délai d'une semaine. En réponse, les compagnies décidèrent, elles aussi, de regrouper leurs efforts et de se constituer officiellement en cartel en ouvrant un bureau à Londres. De son côté, le sous-secrétaire d'État américain John N. Irwin rendit visite aux pays « modérés » du Golfe, l'Iran, l'Arabie Saoudite et le Koweït, dans le but évident de casser la solidarité qui s'était fait jour au sein de l'OPEP.

Malgré cela, le front des producteurs tint bon et, le 19 janvier 1971, les ministres des Pétroles des treize États membres se retrouvèrent à Téhéran pour participer à la réunion extraordinaire prévue. Les compagnies cédèrent alors et acceptèrent le principe de la négociation globale. Pour les représenter dans la capitale iranienne, elles déléguèrent Lord Strathalmond, président de BP, et George Pearcy, vice-président de la Standard Oil of New Jersey, accompagnés d'une armada d'experts, qui amenaient avec eux un certain nombre de propositions. Le cartel accepta de négocier les prix affichés. Pour la première fois, les compagnies pétrolières renonçaient à ce qu'elles considéraient comme un des attributs de leur « souveraineté », à savoir l'affichage du prix qu'elles étaient seules à fixer. Elles reconnaissaient, de même, la nécessité de sauvegarder le pouvoir d'achat des pays pétroliers par une indexation des prix ; une décision somme toute logique, puisque la chute du cours du dollar avait rendu le baril de pétrole moins cher, malgré les récentes augmentations. Enfin, elles admettaient le principe de l'attribution de primes géographiques à certains bruts, pour tenir compte de la proximité des marchés.

Elles refusaient en revanche de réinvestir dans le pays hôte une partie des profits qui y étaient dégagés, ainsi que de majorer le taux de l'impôt et sa rétroactivité. Plus subtilement, le cartel reconnaissait l'OPEP comme interlocuteur valable et proposait de passer avec ses représentants un accord global concernant tous les États membres. Si une telle stratégie

réussissait, elle rendait en effet inutiles les négociations qui se déroulaient en parallèle à Tripoli. Car, s'il est une alternative que les membres du cartel redoutaient, c'était celle d'avoir à négocier séparément, à Téhéran au nom des pays du Golfe et à Tripoli au nom de ceux de la Méditerranée. Elles craignaient que les deux groupes de pays n'usent de la technique du « *leapfrogging* » (saut de grenouille), chacun d'eux utilisant les résultats obtenus par l'autre pour faire monter les enchères, et qu'un tel va-et-vient entre les deux capitales devienne totalement incontrôlable pour elles. Elles n'avaient d'ailleurs pas tort, puisque pendant qu'elles cherchaient à gagner du temps, dans l'espoir que le front des pays de l'OPEP craquerait, les Libyens réclamaient, en février, soit un mois après les premiers entretiens, un nouveau prix posté de 3,24 dollars le baril et un taux d'imposition des bénéfices de 62 %.

Puis l'OPEP repassa à l'offensive. D'abord en Iran, le 4 février 1971, quand le chah en personne déclara au cours d'un dîner offert au palais impérial en l'honneur des négociateurs qu'il y avait lieu de résoudre immédiatement les questions spécifiques aux pays du Golfe. Face au refus des compagnies de discuter des termes d'un accord portant uniquement sur les conditions de livraison du pétrole du Moyen-Orient, il menaça de fixer unilatéralement le montant et l'assiette de l'impôt pétrolier ainsi que de réduire, si nécessaire, les exportations. Il recommanda également à l'ensemble des pays de l'OPEP d'appliquer les principes de la législation vénézuélienne, car le Venezuela venait de porter le taux d'imposition à 60 % et avait fixé unilatéralement le prix posté de son pétrole. Sur l'autre théâtre des opérations, à Tripoli, la solidarité des pays de l'OPEP s'afficha de manière encore plus spectaculaire : le 10 février 1971, au moment où les négociations de Téhéran semblaient toucher à leur fin, l'Arabie Saoudite et l'Irak décidèrent de stopper toute livraison de pétrole aux terminaux méditerranéens afin de soutenir la Libye dans ses démarches, car la bataille était très rude.

Deux exemples permettent de situer le niveau des enjeux de l'époque et de comprendre les motivations des uns et des autres. Il avait été calculé que, même dans le cas en apparence extrême où les compagnies accepteraient toutes les demandes des pays producteurs, le revenu de ces derniers n'excéderait pas 1,25 dollar par baril, à comparer à un dollar de revenu pour les sociétés, tandis que pour les pays consommateurs il aurait été de 1,50 dollar, grâce aux impôts et taxes perçus sur les ventes de carburants. Autre illustration : malgré les diverses augmentations du prix du baril intervenues au cours de cette période, en 1970 et 1971 les gains nets de la

société Esso étaient encore nettement supérieurs aux recettes pétrolières de la seule Libye, dont la production atteignait alors le niveau fabuleux de 150 millions de tonnes par an.

Réuni à Téhéran le 4 février 1971, le Conseil ministériel de l'OPEP décida d'accorder un délai supplémentaire d'une semaine aux compagnies pour accepter les conditions des six pays du Golfe (Iran, Irak, Arabie Saoudite, Koweït, Qatar et Abou Dhabi), faute de quoi ceux-ci prendraient les mesures nécessaires pour mettre en application leurs demandes. Le Conseil spécifia qu'en cas de nouveau refus des compagnies d'appliquer ces décisions, elles s'exposeraient de la part de l'ensemble des États membres à des sanctions qui pourraient aller jusqu'à un embargo total sur les livraisons. Cette position très ferme de l'OPEP fit céder les compagnies pétrolières : le 16 février 1971, elles signèrent un accord séparé avec les pays du Golfe ; et elles acceptèrent d'engager à Tripoli une autre négociation sur le pétrole méditerranéen.

Aux termes de cet accord, le prix de référence de l'Arabian Light passait de 1,79 dollar le baril à 2,17, avec une prévision d'augmentation de 2,5 % au 1er janvier de chaque année jusqu'en 1975, tandis que le taux de l'impôt était porté à 55 % des bénéfices. Le Conseil adoptait par ailleurs une autre résolution, par laquelle il soutenait les efforts de la Libye et de l'Algérie dans leurs négociations avec leurs partenaires respectifs. Très peu de temps après, intervenait à Tripoli un accord calqué en tout point sur celui de Téhéran, tandis qu'en Algérie le face-à-face franco-algérien restait figé.

Négociations algéro-françaises, acte I

Comme on l'a vu, l'accord franco-algérien du 29 juillet 1965 prévoyait que ses dispositions financières seraient révisées à l'issue d'une période de quatre années. En avril 1969, le gouvernement algérien avait déclenché le processus de renégociation en adressant au gouvernement français un mémoire dans lequel il indiquait que l'Algérie envisageait d'adopter le système fiscal de l'OPEP et de porter le prix posté de son pétrole FOB Béjaïa à 2,65 dollars le baril contre les 2,08 dollars en vigueur jusque-là. Ce prix serait valable pour les deux exercices de 1969 et 1970 seulement, en attendant le toilettage global de l'accord, prévu pour 1970. Les Algériens justifiaient leur demande en se référant aux prix affichés dans d'autres pays producteurs de la région et aux dispositions du contrat

signé quelques mois auparavant avec Getty Petroleum. Le prix posté de l'Arabian Light au terminal de Ras-Tanoura était alors de 1,97 dollar le baril, le brut libyen était affiché à 2,21 dollars, tandis que le *blend* délivré par le Tapline à Saïda l'était au-delà des 2 dollars le baril. Quant à l'accord passé avec Getty Petroleum, il prévoyait que cette compagnie paierait ses impôts sur la base d'un prix de 2,63 dollars le baril.

En interne, Belaïd Abdesselam avait donné la ferme instruction à tous les cadres dirigeants du secteur de l'énergie, ceux de la Sonatrach et ceux de son propre ministère, de ne mentionner dorénavant dans leurs contacts avec les compagnies pétrolières, mais aussi dans leurs travaux (études, rapports, budgets, bilans, etc.), que le nouveau prix. Le non-respect de cette directive par Belkacem Nabi sera la goutte d'eau qui fera déborder le vase et qui entraînera, quelque temps plus tard, son limogeage. En sa qualité de directeur de l'énergie et des carburants, il avait laissé entendre au président de la CREPS, André Martin, que cette décision pourrait être aménagée. Pour Belaïd Abdesselam, c'était une preuve supplémentaire que Nabi était un « vendu », un agent français planté dans son système.

Après quelques tiraillements et un début de polémique par presse interposée, les gouvernements français et algérien convinrent de réexaminer les clauses fiscales de l'accord d'Alger, lors de négociations entre experts qui démarrèrent le 24 novembre 1969 et qui durèrent jusqu'au 13 juin 1970. Conduites du côté algérien par des représentants du ministère des Finances et des fonctionnaires de la DEC, je n'y participais pas, mais j'en ai évidemment eu connaissance. Dans l'attente des résultats, l'Algérie décida de suspendre momentanément le nouveau barème. Au cours des discussions, les négociateurs français firent remarquer que le nouveau prix de référence avancé par les Algériens était exorbitant, que les conditions d'exploitation des gisements algériens et moyen-orientaux n'étaient nullement comparables, car le prix de revient des pétroles saoudien, irakien ou koweïtien était inférieur à celui du pétrole algérien ; et qu'il fallait aussi tenir compte, lors de cette négociation, des avantages financiers consentis par la France à l'Algérie dans le cadre de l'accord d'Alger. Ce à quoi les Algériens rétorquèrent que si l'on devait faire le bilan financier de cet accord, il apparaîtrait très vite qu'il était plutôt favorable à la partie française, puisque les crédits accordés par l'OCI avaient bénéficié aux entreprises françaises qui avaient obtenu les contrats de réalisation des projets correspondants.

Les négociateurs décidèrent néanmoins de procéder en commun à l'évaluation des paramètres entrant dans le calcul des prix postés en Algérie et au Moyen-Orient. Du coup, nous allions nous empêtrer, des mois durant, dans des discussions stériles sur les coûts de production, les différentiels de qualité et de transport, les systèmes fiscaux et l'intégration ou non de la redevance dans le prix de revient du pétrole. Début juin 1970, la délégation française remit à la partie algérienne un mémorandum dans lequel elle proposait une augmentation du prix de référence par paliers annuels de 2,08 à 2,35 dollars le baril, ce niveau devant être atteint en 1975. Un accord était devenu impossible, vu l'écart considérable entre les deux positions et le fait que, pour chacune des parties, sa proposition était à prendre ou à laisser.

Les Algériens avaient vu leurs convictions renforcées par le bouleversement intervenu en Libye et par l'évolution enregistrée sur la scène pétrolière du Moyen-Orient. Du côté français, on était convaincu que l'Algérie ne pourrait se passer des compagnies françaises et que, tôt ou tard, elle serait amenée à composer. C'est pourquoi, le 13 juin 1970, le gouvernement français décida de suspendre les négociations. La riposte algérienne vint un mois plus tard : le 20 juillet 1970, le ministère de l'Industrie et de l'Énergie adressa une circulaire aux compagnies pétrolières françaises les informant qu'elles devraient dorénavant payer leur redevance et leurs impôts sur la base d'un prix posté de… 2,85 dollars le baril. Cette augmentation supplémentaire de 20 cents allait provoquer, en France, l'électrochoc souhaité par Alger.

Négociations algéro-françaises, acte II

Face à ce que la presse française qualifia alors de « coup de force d'Alger », le président Georges Pompidou prit une nouvelle initiative : il proposa à son *alter ego* algérien d'engager une négociation globale qui inclurait la révision prévue de l'ensemble de l'accord du 29 juillet 1965, mais aussi d'autres questions, telles que l'importation de vin algérien par la France ou l'accueil de la main-d'œuvre algérienne émigrée. Le président français fit savoir à Houari Boumediene qu'il s'engageait personnellement dans la recherche de nouvelles bases pour une coopération renforcée avec l'Algérie et qu'il désignait pour le représenter François-Xavier Ortoli, ministre de l'Industrie. Houari Boumediene accepta la proposition, chargeant son ministre des Affaires étrangères, Abdelaziz Bouteflika, de mener

ces nouvelles discussions au nom de l'Algérie ; et, en gage de bonne volonté, il suspendit l'application de la mesure édictée le 20 juillet. Selon les dires de Bouteflika, Georges Pompidou aurait choisi François-Xavier Ortoli pour diriger la délégation française parce qu'il était son homme de confiance et non pas en raison de sa qualité de ministre de l'Industrie, ce qui avait poussé le président algérien a en faire autant.

Une négociation très difficile s'engagea le 5 octobre 1970, dont les sessions eurent lieu alternativement à Paris et Alger et qui prendrait fin le 24 février 1971, du fait des mesures de nationalisation édictées par l'Algérie à cette date. Elle fut parasitée par les luttes au sein du pouvoir algérien, marquées par l'affrontement entre Abdelaziz Bouteflika et Belaïd Abdesselam, qui dura les cinq mois de cette négociation. Les deux hommes avaient certes des points de vue différents sur la manière dont celle-ci devait être menée et sur les buts qu'elle devait atteindre. Il n'en reste pas moins que, beaucoup plus qu'une opposition de deux conceptions différentes des nouvelles relations à nouer avec la France, l'affrontement était d'abord considéré par chacun d'entre eux comme une bataille pour la suprématie dans la défense des intérêts de l'Algérie, qui devait avoir un vainqueur et un vaincu et, par conséquent, l'élimination d'un concurrent sérieux au poste de dauphin de Houari Boumediene. L'attitude de ce dernier dans ce combat de coqs nationalistes a été alors très ambiguë, à moins que les talents de manœuvrier d'Abdelaziz Bouteflika ne l'aient rendu très hésitant quant à l'arbitrage qu'il devait rendre.

La différence entre les deux thèses en présence portait sur deux points essentiels. Le premier concernait l'ampleur à donner à ces nouvelles négociations franco-algériennes. Abdelaziz Bouteflika privilégiait une négociation globale sur tous les points de désaccord avec les Français, les hydrocarbures n'étant que l'un d'entre eux ; de ce fait, la négociation relèverait automatiquement du domaine de compétence du ministère des Affaires étrangères. Le point de vue de Belaïd Abdesselam était que les discussions devaient rester focalisées sur les questions pétrolières ; il aurait ainsi pris en charge le dossier, quitte à renoncer, le moment venu, à cette position de principe et à traiter des problèmes du vin ou de la main-d'œuvre, comme il l'avait fait avec les Soviétiques.

L'autre pomme de discorde entre les deux hommes portait sur le degré de maîtrise par l'Algérie de son secteur pétrolier. Le ministre de l'Énergie voulait qu'il soit clairement admis par la partie française que l'Algérie serait dorénavant majoritaire sur l'ensemble des gisements pétroliers du pays et qu'il soit ainsi mis fin à la notion de cosouveraineté instaurée à

Évian. Le ministre des Affaires étrangères était quant à lui disposé à concéder aux Français un contrôle total ou partiel sur certains champs pétroliers, en contrepartie de concessions qu'il se disait fort d'obtenir par ailleurs ; une telle approche n'était bien entendu possible que si la négociation était globale. C'est pourquoi Belaïd Abdesselam pensait – peut-être le pense-t-il encore quarante ans plus tard – que Bouteflika manœuvrait pour que la négociation se déroulât dans cette optique, quitte à devoir céder sur un point aussi capital que celui de la souveraineté de l'Algérie sur ses richesses pétrolières. Le déroulement effectif de la négociation sembla *a posteriori* lui donner raison.

À la veille de chaque session, Houari Boumediene donnait comme instructions à son ministre des Affaires étrangères qu'une participation de l'Algérie à hauteur de 51 % au moins dans chacun des gisements était un point non négociable. Au retour, Bouteflika revenait avec une proposition différente qui ne tenait pas compte de cette directive, comme s'il était convaincu que Boumediene n'était pas aussi ferme dans ses convictions qu'il en donnait l'air et qu'il était, lui, en mesure de le faire changer d'avis. Que celui-ci ait laissé faire semble très curieux et démontre à tout le moins une certaine ambiguïté de sa part. Belaïd Abdesselam est quant à lui resté très critique sur l'attitude de son collègue, voire sur celle de Boumediene lui-même. Il affirmera plus tard que la négociation avait duré trop longtemps, que de telles tergiversations avaient failli coûter très cher à l'Algérie et que la nationalisation, qui était devenue inéluctable, aurait dû intervenir beaucoup plus tôt, en décembre 1970 au plus tard [1].

Cela étant, quelles étaient les positions des protagonistes ? Les demandes algériennes étaient de formaliser définitivement le principe du « gaz propriété de l'Algérie », déjà admis par l'accord d'Alger. Ce qui entraînait le rachat des participations françaises dans tous les gisements de gaz. Il en était de même des canalisations de pétrole et de gaz, que l'Algérie souhaitait acquérir en totalité. Dans le domaine des prix et de la fiscalité, ses demandes étaient restées inchangées par rapport à celles des négociations fiscales précédentes. Il s'agissait toujours d'adopter le système fiscal de l'OPEP et d'aligner les prix postés FOB port algérien sur ceux des pays du Golfe, aux différentiels de qualité et de transport près. Outre les augmentations de prix que cela impliquait, cet alignement revenait à transférer la fixation des prix vers des discussions internes à l'OPEP et donc à

1 Mahfoud Bennoune et Ali El-Kenz, *Le Hasard et l'Histoire*, *op. cit.*, p. 408.

ôter des mains des compagnies pétrolières françaises un atout majeur qu'elles possédaient encore.

La demande la plus importante portait cependant sur le contrôle des opérations d'exploitation des champs de pétrole : les Algériens exigeaient de mettre fin au système du *fifty-fifty* toujours en vigueur au sein de l'Ascoop et de la SN Repal, ainsi qu'à celui des concessions instauré durant la période coloniale puis reconduit par les accords d'Évian et d'Alger. Partant de ce postulat, ils proposaient deux variantes : la première était de racheter les filiales des compagnies françaises ou leurs actifs en Algérie, la seconde consistant à reconduire les partenariats déjà existants, mais avec une participation algérienne majoritaire de 51 % au moins.

Du côté français, on a longtemps tergiversé, tout en lorgnant du côté de Téhéran et Tripoli dans l'attente des résultats des négociations en cours sur ces deux fronts. Les milieux pétroliers français étaient par ailleurs convaincus que les Algériens n'oseraient jamais franchir le pas de la nationalisation : « Ils ne tenteront pas le pari, disaient-ils en substance, car ils craignent de perdre le marché français et ne sont pas en mesure de prendre, du jour au lendemain, la relève de la recherche et de l'exploitation. » Il fallait donc jouer la montre. Abdelaziz Bouteflika a-t-il donné de faux espoirs à François-Xavier Ortoli et son équipe ? Il semblerait qu'il ait, encore une fois, promis aux négociateurs français – tout comme lors des nationalisations de 1968 dans le secteur industriel – que les intérêts français ne seraient pas touchés, qu'il n'y aurait pas de nationalisations et que l'important était d'aboutir à un accord global.

Quoi qu'il en soit, la partie française finit par se rendre à l'évidence : les Algériens étaient résolus à aller jusqu'au bout de leurs revendications. Vers la fin décembre 1970, elle avança une proposition dont elle était convaincue qu'elle recueillerait leur assentiment. Celle-ci incluait un rappel d'impôts au 1^er^ janvier 1969 sur la base d'un prix posté de 2,65 dollars le baril, qui coûterait 700 millions de francs aux sociétés, et un nouveau prix de référence de 2,75 dollars à compter du 1^er^ janvier 1971. La France acceptait également que le système de fiscalité OPEP soit dorénavant appliqué, ainsi que la rétrocession à l'Algérie de la propriété des gisements de gaz et du réseau de transport par canalisations. Enfin, pour régler l'épineuse question de la prise de participations majoritaires de la Sonatrach dans les actifs des compagnies, le compromis proposé envisageait la fourniture à l'Algérie du tiers de la production pétrolière des sociétés françaises. La mise en application d'une telle mesure aurait eu pour effet que la Sonatrach devienne majoritaire dans la production globale du pays, sans

détenir pour autant la majorité des intérêts dans certains gisements, dont celui de Hassi Messaoud, dans lequel on aurait regroupé toutes les compagnies françaises.

Du point de vue de l'Algérie, cela signifiait la création d'un îlot français au cœur du Sahara et que le plus important gisement de pétrole du pays échapperait, de ce fait, à son contrôle. Abdelaziz Bouteflika a-t-il effectivement donné son accord à une telle solution, comme n'a cessé de le marteler la presse française de l'époque ? Selon certains hauts responsables politiques et de l'appareil sécuritaire de l'époque, il semblerait que ce soit le cas : son ambition personnelle lui aurait fait oublier que l'objectif de Houari Boumediene était d'abord d'acquérir ces fameux 2 % (51 % *vs* 49 %) qui garantissaient l'indépendance économique de l'Algérie.

Un événement bizarre, qui corrobore ce point de vue, a marqué la fin de ces négociations. En janvier 1971, après un ultime déplacement d'Abdelaziz Bouteflika à Paris, le gouvernement français somma les sociétés de verser à l'Algérie un acompte de 600 millions de dinars sur les impôts dus au titre de 1969 et 1970, soit l'équivalent, à peu de chose près, des 700 millions de francs qu'elle revendiquait. Mais, contre toute attente, ce geste de bonne volonté fut suivi, le 4 février 1971, de l'annonce par la partie française de la suspension des discussions en cours. Pourquoi interrompre la négociation au lendemain d'un acte qui suggérait qu'elle serait plutôt poursuivie ? Quel était le but d'une telle manœuvre et qui manipulait qui dans cette affaire ? Plusieurs interprétations circuleront ensuite à ce sujet, dont celle selon laquelle le gouvernement français aurait agi ainsi parce qu'il avait l'assurance que ses dernières propositions seraient acceptées par Alger.

Cependant, le 8 février, l'Algérie demanda la reprise immédiate des discussions. La réponse qu'elle reçut fut jugée dilatoire, car elle ne mentionnait aucune date précise. Après quinze jours d'attente, le président Houari Boumediene proclama caduc l'accord du 29 juillet 1965 et annonça la nationalisation totale ou partielle des intérêts français dans le secteur des hydrocarbures.

9

Février 1971 : « Porter la révolution dans le secteur des hydrocarbures... »

Il devait être 18 h 30, ce mercredi 24 février 1971. J'étais encore dans mon bureau de la SN Repal quand le directeur général adjoint Jean Leduc y entra en coup de vent. Tout essoufflé, il me lança depuis le seuil de la porte : « Que va devenir la SN Repal ?

– Comment cela, de quoi parlez-vous ?

– Vous ne savez pas ?

– Qu'est-ce que je devrais savoir ?

– Je viens d'entendre à la radio que le président Boumediene avait nationalisé les pétroles. Il l'a annoncé dans un discours prononcé cet après-midi. »

Février 1971 : la nationalisation du pétrole et du gaz

En effet, Houari Boumediene avait déclaré, quelques instants plus tôt, dans un discours prononcé devant les syndicalistes de l'UGTA à l'occasion du quinzième anniversaire de leur organisation : « Le 29 juillet 1965, nous avons passé un accord avec le gouvernement français qui devait prendre en considération les intérêts réciproques des deux parties. [...] La question que nous posons cinq années plus tard est la suivante : cet

accord a-t-il été appliqué ? Nous pouvons affirmer qu'il n'a été appliqué que par une seule partie, la partie algérienne [1]. » Pour justifier ses propos, il citait le gaz, la recherche pétrolière et la création d'une industrie pétrochimique, autant de domaines pour lesquels « nous sommes en mesure de dire que la partie française n'a pas respecté les termes de l'accord ». Puis il poursuivait, à propos des négociations fiscales : « L'accord stipulait que seraient entamées, dès 1969, des négociations en vue de la révision du prix servant de base au calcul de l'impôt. Nous avons négocié sans cesse de 1969 à 1970. Nous avons acquis la certitude que les Français ne souhaitaient pas aboutir à une solution. Nous avons alors fixé un prix et informé qu'il serait à l'avenir de 2,85 dollars le baril et non plus de 2,08. »

À propos de la révision globale de l'accord, il affirmait : « Les négociations ont duré depuis le printemps 1970 jusqu'à l'automne. Les semaines et les mois se sont succédé sans qu'apparaisse le moindre résultat. On nous disait : nous ne négocierons qu'après les décisions qui seront prises à Téhéran. Après la fin des négociations de Téhéran, on nous déclara qu'il était nécessaire d'attendre les résultats de la réunion de Tripoli... Le moment est venu de prendre nos responsabilités. Nous avons décidé aujourd'hui de porter la révolution dans le secteur des hydrocarbures. Je proclame officiellement, au nom du Conseil de la révolution et du gouvernement, que les décisions suivantes sont applicables à partir de ce jour : 1) la participation algérienne dans toutes les sociétés pétrolières françaises est portée à 51 %, de façon à en assurer le contrôle effectif ; 2) la nationalisation des gisements de gaz naturel ; 3) la nationalisation du transport terrestre, c'est-à-dire de l'ensemble des canalisations se trouvant sur le territoire national. »

Treize sociétés étaient concernées par ces mesures. Dans le secteur production, se trouvaient la CFP(A), la SN Repal, la CREPS, la SNPA, Eurafrep, Francarep, Coparex et Omnirex, dont 51 % des intérêts étaient transférés à la Sonatrach ; la SEHR, concessionnaire du gisement de gaz de Hassi R'Mel, était nationalisée à 100 %. Pour la partie transport terrestre, étaient également nationalisées à 100 % SOPEG, Trapes, Trapsa, concessionnaires d'oléoducs, et SOTHRA, concessionnaire du gazoduc Hassi R'Mel/Arzew.

C'était un énorme coup de tonnerre, mais aussi un coup de poker, avec tout ce que cela suppose d'incertitude. La fin de l'hiver approchant, les compagnies pétrolières avaient des stocks quasiment pleins et leurs

1 *El-Moudjahid*, 25 février 1971.

enlèvements diminuaient de jour en jour. Or, la bataille qui s'annonçait allait se dérouler en grande partie dans le domaine de la commercialisation, à un moment où la Sonatrach n'avait pas encore créé un réseau de clients fidèles. La baisse de la demande pouvait donc être fatale à l'Algérie et à son régime. D'ailleurs, la veille encore, *Le Monde*, quotidien sérieux et bien informé, relayait l'opinion du gouvernement français selon laquelle le pouvoir algérien n'oserait pas franchir le pas. Il écrivait dans son édition du 24 février : « La France ne croit pas qu'Alger puisse mettre en œuvre ses demandes qualitatives, à savoir la récupération de 51 % des intérêts français dans l'immédiat et la totalité dans les cinq ans, car : 1) les autres exportateurs méditerranéens, l'Irak et l'Arabie Saoudite, ne sont pas intéressés par les revendications d'Alger et de Tripoli et par conséquent ne les soutiennent pas ; 2) les membres du cartel ont mis en place une clause d'assistance mutuelle ; 3) les sociétés internationales n'attendaient que l'accord de Téhéran pour produire toutes vannes ouvertes au Moyen-Orient. En dix-huit mois, elles peuvent remplacer la production de la Libye. »

Le lendemain, nouveau son de cloche dans toute la presse française, qui annonçait que « les Algériens [avaie]nt tranché dans le vif, réglant ainsi un problème de souveraineté », mais aussi l'« échec du rêve gaullien d'une coopération exemplaire entre la France et l'Algérie », ainsi que la « fin du traitement particulier réservé à l'Algérie par l'Élysée, qui craignait d'avoir un Cuba sur son flanc sud ».

Il y avait eu une première alerte trois mois auparavant. En novembre 1970, nous avions reçu à la Sonatrach ordre de la présidence de prendre nos dispositions en vue d'une nationalisation imminente. Nous étions une petite équipe de six personnes, mobilisées 24 heures sur 24, qui devions être prêts à intervenir le moment venu. Notre tâche première avait été d'élaborer, chacun dans son coin, un plan de prise en main des affaires du secteur dont il aurait la responsabilité. Djamel Lakhdari avait été chargé des questions juridiques, Nordine Aït-Laoussine de la commercialisation du brut. Au plan opérationnel, Abdelmadjid Benalychérif et moi-même avions pour mission la supervision, voire la conduite, des opérations d'exploitation sur l'ensemble des gisements, tandis que Hacène Mefti s'était vu confier la gestion des oléoducs et gazoducs du pays. Enfin, Sid Ahmed Ghozali, en sa qualité de président de la société, avait pour tâche la coordination des actions du groupe. La situation de veille n'avait cependant duré que quelques jours, avant que reprenne le cours habituel.

Aussi, nos cogitations n'avaient pas été bien loin. Mais cette fois-ci, c'était différent, le Rubicon avait été franchi. Il fallait donc assumer.

Les responsables de la Sonatrach sur la brèche

Assumer, oui. Mais que faire en l'absence de Belaïd Abdesselam, qui se trouvait à Tripoli et dont le retour n'était prévu que pour le lendemain ou le surlendemain ? À Alger, personne n'avait été informé par avance de la décision que venait d'annoncer Houari Boumediene. Nous étions donc dans le noir le plus complet. Dans l'attente du retour du ministre de l'Énergie, nous avons néanmoins tenu, le 24 février au soir, une première séance de travail, qui dura jusque tard dans la nuit, au cours de laquelle nous avons établi la liste des dossiers et questions qui nécessitaient l'aval du ministre ou des instructions, orientations ou éclaircissements de la part du gouvernement.

Au plan organisationnel, nous avons confirmé la répartition des tâches adoptée trois mois auparavant, tout en spécifiant plus précisément les gisements et sociétés dont Abdelmadjid Benalychérif et moi-même serions responsables. Il aurait la charge des sociétés CREPS et SNPA – qui avaient des intérêts dans la région d'In-Amenas, dont les champs d'Edjeleh et Zarzaïtine –, tandis que j'étais désigné responsable des gisements de Hassi Messaoud et Hassi R'Mel, appartenant aux sociétés CFP(A) et SN Repal (la particularité de cette dernière était que la Sonatrach y détenait déjà 50 % de participations ; la nationalisation n'avait donc pour objet que l'acquisition de 1 % supplémentaire). Nous avons aussi décidé de faire rédiger par Djamel Lakhdari les ordonnances par lesquelles nous étions nommés cogestionnaires des sociétés dont nous avions la charge et que nous n'aurions plus qu'à soumettre pour visa au président du tribunal.

Sans hésitation aucune, nous nous étions de la sorte substitués à un organe judiciaire officiel. Cette façon d'agir était tellement courante à la Sonatrach que, sans même nous en rendre compte, nous venions de décider que ce président de tribunal et le greffe qui en dépendait n'étaient pas en mesure de préparer un acte juridique aussi simple et qu'il était normal que nous le fassions à leur place. Il est vrai que les moyens humains et matériels de l'entreprise ont de tout temps été nettement supérieurs à tous ceux qui existaient par ailleurs, au point qu'au fil des années la Sonatrach s'est octroyé des compétences et un champ d'intervention

qui n'avaient plus rien à voir avec son objet social. D'autres structures de l'État ont aussi contribué à alimenter la saga de l'omnipotence de la compagnie nationale, en la sollicitant très souvent pour une assistance dans différents domaines. Dans les cas où la demande émanait d'un centre de pouvoir puissant – comme l'armée ou la présidence – et si l'entreprise ne disposait pas des compétences requises pour y répondre, la consigne était qu'il ne fallait jamais dire non. À défaut de fournir le service demandé, elle prenait à sa charge le coût de l'intervention d'une tierce partie. C'était là une directive non écrite du ministre de l'Énergie, destinée à créer le réseau d'allégeances dont il avait besoin pour renforcer son propre pouvoir. Avec pour conséquence que la croyance populaire selon laquelle la Sonatrach était un État dans l'État était devenue une réalité, avant de se transformer en un sentiment de supériorité vis-à-vis des autres secteurs d'activités, sentiment encore présent jusqu'à ce jour au sein de l'entreprise...

Mais revenons à ces jours fiévreux de février 1971. Outre le volet juridique, nous convînmes qu'il y avait lieu d'aborder, sans agressivité et en priorité avec les dirigeants des sociétés nationalisées, les questions portant sur leur situation financière et celles relatives à la commercialisation du brut. Nous devions les informer également que la mission dont nous étions investis par le gouvernement les mettait dans l'obligation de nous associer à tous les actes de gestion, tout particulièrement les opérations financières. Nous les informerions également qu'une double signature serait dorénavant exigée par les banques et qu'à titre conservatoire nous avions demandé au ministère des Finances de bloquer les comptes des sociétés. Au plan commercial, la situation telle qu'elle se présentait, quelques heures après la décision de nationalisation, était complexe et serait probablement difficile à gérer.

À ce stade, nous savions que la Sonatrach ne serait pas en mesure de placer sur le marché, du jour au lendemain, les importantes quantités de pétrole qui lui reviendraient désormais. Par ailleurs, les sociétés avaient certainement des programmes d'enlèvement établis depuis des mois déjà. Il fallait donc parvenir à un accord avec nos partenaires qui leur permettrait d'honorer leurs engagements, tout en mettant à disposition de la Sonatrach quelques cargaisons. Il était en effet impératif, de notre point de vue, que l'opération de prise en main des intérêts nationalisés fût marquée symboliquement par la vente de nouvelles quantités de pétrole par les services commerciaux de l'entreprise nationale. Quoi qu'il en soit, dans l'attente du règlement final du très lourd contentieux qui se profilait à

l'horizon, nous nous fixions comme tâche prioritaire de tenir une stricte comptabilité des quantités enlevées par les uns et les autres et d'exiger des sociétés la rétrocession à la Sonatrach de 51 % du produit des ventes qu'elles effectueraient à l'avenir. Dans le feu de l'action, nous étions loin d'imaginer à quel point toutes ces opérations seraient difficiles à réaliser. Nous avons cru qu'il suffisait de demander la chose pour l'obtenir !

Un impressionnant degré d'impréparation

L'enthousiasme qui animait l'ensemble de l'équipe devant cette situation inédite, dangereuse et exaltante à la fois, que probablement bien peu à travers le monde avaient pu vivre et face à laquelle le destin nous avait placés, faisait que, par naïveté ou inconscience, nous ne nous rendions pas encore compte de l'énormité du défi que nous avions à relever. Nous n'avions certainement pas en tête, à cet instant, que le régime iranien s'était retrouvé dans la tourmente et que le chah avait été sur le point de perdre son trône parce qu'il n'avait pas été en mesure d'imposer de nouvelles règles commerciales au consortium qu'il avait nationalisé en 1951. C'était comme si nous avions oublié que l'objectif ultime de toute compagnie pétrolière est de produire du pétrole, de le vendre et de maximiser ses profits.

Nous avions allègrement ignoré le fait que ces sociétés avaient des réseaux de clientèle qu'elles avaient mis des années à fidéliser et qu'il n'était nullement question pour elles de perdre. Elles avaient aussi des filiales spécialisées auxquelles elles cédaient le pétrole à des prix préférentiels. Ces opérations permettaient des facturations factices et autres manipulations, auxquelles elles ne comptaient pas renoncer. Nous n'avions pas non plus tenu compte du fait que, dans le domaine commercial, cohabitent des intérêts légaux et officiels avec d'autres plus occultes, avec tout ce que cela suppose de commissions, magouilles et « arrangements » divers. Autant de raisons qui feront que les sociétés ne nous laisseront pas fourrer notre nez dans leurs affaires, financières et commerciales notamment. Nous étions en revanche bien conscients qu'elles avaient un impératif politique et sécuritaire, celui d'assurer l'approvisionnement de la France en pétrole, qu'il n'était nullement question pour nous de limiter ou d'entraver.

Enfin, dernière question d'importance que nous avions notée sur nos tablettes, celle du personnel. Il était absolument impératif que les opérations de production se poursuivent comme à l'habitude, que le personnel reste en place et que le pétrole continue de couler. La grande inquiétude qui nous hantait était de savoir comment allait réagir le personnel français. Allait-il continuer à vaquer à ses occupations comme à l'accoutumée ? Les directions générales des sociétés concernées étaient toutes situées à Paris. Seule la SN Repal avait ses structures installées en Algérie. Néanmoins, son personnel d'encadrement, celui qui faisait « tourner la machine », était constitué en grande majorité d'ingénieurs détachés par Elf-Erap, dont la carrière était gérée depuis Paris. Il y avait donc grand risque que, sur ordre du gouvernement français ou par décision interne à CFP et à Elf-Erap, il soit demandé au personnel des deux entreprises de cesser toute activité. Auquel cas, nous nous serions trouvés dans une situation délicate.

Nous aurions pu probablement nous poser des dizaines d'autres questions lors de cette « veillée d'armes », mais il était trop tard : la soudaineté de l'événement ne laissait plus de place à la réflexion tranquille, nous étions déjà dans le feu de l'action. Il fallait se préparer à affronter les situations au fur et à mesure qu'elles se présenteraient, de façon pragmatique, et tenter de les résoudre en fonction des données du moment et de nos possibilités. C'est durant les jours et les semaines qui avaient précédé cette date fatidique du 24 février 1971 qu'il aurait fallu élaborer un ou plusieurs scénarios pour la conduite de l'opération nationalisation. C'est avant qu'il aurait fallu éplucher toutes les questions qui allaient se poser, réfléchir aux solutions à y apporter, concevoir une stratégie d'ensemble et élaborer les tactiques à mettre en œuvre. Tel ne fut pas le cas. Pour le pouvoir, il était en effet évident que la décision de nationalisation et la date à laquelle elle interviendrait devaient être gardées secrètes, afin d'en assurer le succès. Il n'en reste pas moins que l'idée était dans l'air depuis quelque temps déjà. Mais, curieusement, les dirigeants politiques n'avaient pas jugé utile de mettre à profit les trois mois qui s'étaient écoulés depuis la fausse alerte du mois de novembre précédent pour préparer les structures de l'État à un événement aussi important, voire vital pour l'Algérie et pour le régime lui-même.

Nous allions le constater dans les jours et les semaines qui suivirent : aucun des appareils de l'État – les ministères des Finances, de la Justice et du Commerce, les services des douanes, les services de sécurité, les banques – n'avait été informé à l'avance. Le degré d'impréparation des

organismes auxquels nous avions affaire était impressionnant. Pire, rares étaient ceux, dans la sphère économique comme dans la sphère politique, qui avaient conscience que la nationalisation par un pays du tiers monde d'un secteur aussi stratégique que celui des hydrocarbures était à l'époque une question d'importance nationale. Au point que nous nous sommes heurtés à de nombreux obstacles pour résoudre les situations délicates que nous affrontions. D'une manière générale, fonctionnaires et politiques avaient tendance à penser qu'il s'agissait d'une affaire propre à la Sonatrach et qu'il lui appartenait de prendre seule en charge tous les problèmes qui en découlaient.

Il nous fallut des trésors de patience et une force de persuasion hors du commun pour faire admettre à certains bureaucrates que l'on se trouvait face à une situation exceptionnelle qui nécessitait la compréhension et l'assistance de tous. Quant à solliciter des entorses éventuelles à la réglementation ou un simple contournement des règles bureaucratiques en vigueur dans les administrations, c'était demander l'impossible. Cela sans oublier les animosités entre Belaïd Abdesselam et d'autres membres du gouvernement ou du Conseil de la révolution, qui rejaillissaient sur l'ensemble du secteur de l'énergie. C'est là aussi que le qualificatif de la « Sonatrach État dans l'État » prit toute sa signification : « Vous disposez de moyens énormes, alors débrouillez-vous pour régler vos problèmes ! » nous a-t-on dit en certaines occasions. Enfin, par envie, admiration ou rejet de la compagnie nationale, certains n'hésitaient pas à lui mettre des bâtons dans les roues dans tout ce qu'elle entreprenait, voire à espérer son échec...

Hésitations françaises

La première salve ayant été tirée par le président Houari Boumediene, Alger attendait la riposte française. On avait déjà ressenti, lors des nombreuses rencontres de l'année 1970, une certaine valse-hésitation dans le camp français – comme si deux thèses s'y neutralisaient, créant une certaine inertie. La position officielle, affichée lors des différentes séances de négociations, privilégiait un règlement global de toutes les questions litigieuses entre les deux pays, le pétrole n'étant que l'une d'entre elles. En parallèle, on avait entendu les négociateurs français affirmer qu'il fallait attendre l'issue des rencontres de Téhéran et Tripoli pour aller plus avant dans le règlement du différend pétrolier, ce qui

supposait que la priorité des priorités était bien le dossier hydrocarbures. On a vu qu'un dilemme similaire existait du côté algérien, lié à la lutte pour le pouvoir entre Belaïd Abdesselam et Abdelaziz Bouteflika. Y avait-il, du côté français également, un affrontement entre deux tendances ? C'est fort possible.

Durant le reste de l'année 1971, la suite des événements a laissé en tout cas apparaître une distinction très nette entre les positions du groupe d'État Elf-Erap et celles de la CFP. La réaction de cette dernière a été de défendre les intérêts strictement économiques et financiers de ses actionnaires, dont près de la moitié étaient des intérêts privés, et d'engager très rapidement avec les autorités algériennes des négociations axées sur ces questions. Le groupe Elf-Erap cherchait quant à lui à perpétuer les relations d'État à État, avec des relents de paternalisme colonial. Houari Boumediene avait arbitré le conflit au sein de son équipe en optant pour la position défendue par son ministre de l'Énergie, mettant ainsi sur la touche son ministre des Affaires étrangères. La même clarification n'est pas intervenue du côté français : à Paris, on continuait à ne pas trop savoir que faire.

Deux jours après l'annonce des décisions de nationalisation, le gouvernement du Premier ministre français Jacques Chaban-Delmas publiait un communiqué dans lequel il déclarait : « Il appartient maintenant au gouvernement algérien de préciser les modalités d'application de la décision dont il a pris la responsabilité [2]. » Énorme aveu d'impuissance, qui laissait le champ libre à la partie algérienne ! Nous avons alors mis à profit ce manque d'esprit d'initiative de la partie française pour fourbir un peu mieux nos armes et essayer de rattraper le retard enregistré dans la préparation de l'événement. C'est le 1er mars que nous allions tenir, sous la présidence de Belaïd Abdesselam, la grande séance de *brainstorming* à laquelle nous aurions dû procéder depuis longtemps. Dans l'intervalle, les trois opérationnels que nous étions, Abdelmadjid Benalychérif, Hacène Mefti et moi-même, avions établi les premiers contacts avec nos correspondants dans les sociétés dont nous avions la charge.

De toutes les compagnies nationalisées, la CFP(A) était de loin la plus importante, tant par sa production annuelle de quelque 12 à 13 millions de tonnes que par son audience et son expérience internationales. C'était aussi une véritable forteresse : à cette date, aucun dirigeant algérien, de

---

2 *Le Monde*, 27 février 1971.

quelque secteur qu'il fût, pétrolier ou autre, n'avait mis les pieds sur sa base de Maison-Verte à Hassi Messaoud, ni approché et moins encore pénétré ses opérations ou ses structures à Alger ou dans le Sud. Aussi est-ce avec une certaine appréhension que je me rendis à mon premier rendez-vous, dans l'après-midi du 26 février, avec son directeur à Alger – c'était son titre officiel –, Raymond de Cidrac. Il me reçut en compagnie du directeur administratif et financier du groupe, René Gourgouillon, ex-pied-noir du Maroc, venu spécialement de Paris. C'était un fin juriste, que l'on rencontrait fréquemment lors des réunions du comité d'association de Haoud Berkaoui, la fameuse Ascoopette créée par l'accord du 29 juillet 1965.

Ce premier contact fut plutôt froid et dénotait une certaine condescendance de la part de mes interlocuteurs. D'emblée, Gourgouillon me demanda ce que signifiait le terme de « cogérant » mentionné dans l'ordonnance du tribunal que je venais de lui présenter : « Est-ce que cela signifie que nous devrons vous consulter chaque fois que nous aurons à embaucher ou licencier une personne ? Devrons-nous solliciter votre approbation dans le cas où nous voudrions acheter ou vendre un véhicule ? » Comme si l'exploitation du gisement de Hassi Messaoud et de son milliard de tonnes de réserves se limitait à des opérations aussi banales. Ce fut notre premier clash. Le second intervint quand nous abordâmes les questions fiscales et financières.

À deux jours de la fin du mois, les comptes de l'entreprise auprès des banques algériennes étaient quasiment vides. Le versement des salaires des employés était donc compromis. Il en était de même des versements des acomptes sur impôt, effectués trimestriellement, et du paiement de la redevance, qui avait lieu mensuellement. Au cours de l'entretien, je découvris que les comptes de la compagnie n'étaient réapprovisionnés depuis Paris qu'au moment des échéances. La réglementation algérienne en vigueur donnait le droit aux sociétés pétrolières de situer 50 % des recettes de leurs ventes hors d'Algérie. Comme toutes les autres, la CFP(A) avait tendance à déclarer au service des impôts le plus petit chiffre d'affaires possible, de manière à ne transférer vers ses comptes algériens qu'un minimum d'argent, d'où l'importance des contrats avec les filiales ou les sociétés du même groupe. Par ailleurs, la réglementation n'imposait pas non plus de rapatrier immédiatement en Algérie 50 % du produit de la vente de chaque cargaison. De ce fait, les comptes de la CFP(A) ne comportaient que des sommes relativement modestes, tout comme ceux

des autres sociétés récemment nationalisées. Mais ce n'était là qu'un des multiples problèmes que nous allions rencontrer.

Le programme d'action du 1er mars 1971

La grande séance de travail du lundi 1er mars, présidée par le ministre et réunissant l'équipe de six personnes constituée dès le départ (à laquelle étaient venus s'ajouter deux ou trois autres cadres supérieurs de la Sonatrach), démarra ainsi par une constatation évidente, relative à la nature juridique des décisions de nationalisation, dont nous ne nous étions rendu compte qu'au cours des jours précédents. L'Algérie avait procédé à une prise de participation de 51 % dans les avoirs des sociétés situés dans le pays, alors même que celles-ci continuaient d'exister par ailleurs. Comment pouvait-il en être autrement, puisque toutes, à l'exception de la CREPS et de Trapsa, étaient des sociétés de droit français, dont les sièges sociaux étaient situés en France et qui, par conséquent, échappaient à la juridiction algérienne ? L'Algérie venait d'acquérir 51 % de participations dans des gisements pétroliers, des installations et des opérations situés sur son territoire, le tout étant chapeauté par des entités qu'elle ne contrôlait pas et qu'elle ne reconnaissait pas non plus. Nous avions donc affaire à des corps sans tête.

Cette mise au point juridique, qui représentait une difficulté certaine, n'eut pas l'heur de plaire à Belaïd Abdesselam. Il considérait que, le pouvoir politique ayant décidé, il ne fallait pas lui signaler un obstacle quelconque à cette décision, ou alors il fallait l'ôter du chemin. À défaut de résoudre la question, dont nous ne trouverons la solution qu'un mois et demi plus tard, nous sommes convenus d'une action certes utopique, mais qui permettrait, pensions-nous, de sonder les intentions de nos partenaires : adresser aux présidents des sociétés des courriers par lesquels nous leur demanderions, en notre qualité de représentants du nouvel actionnaire, de transférer à Alger les sièges sociaux, les services, les comptes bancaires et les archives se trouvant en France. Comme nous imaginions bien qu'ils rejetteraient une telle proposition, nous leur demanderions également de venir à Alger pour des rencontres au cours desquelles seraient tirées les conséquences des décisions du 24 février, le but étant de créer de nouvelles entités mixtes, basées en Algérie, qui deviendraient titulaires des concessions concernées.

Les entreprises visées par cette démarche étaient la CFP(A) et la CREPS. Cette dernière était officiellement basée à In-Amenas, tout comme la Trapsa, propriétaire du pipeline par lequel elle évacuait vers la Tunisie la majeure partie de sa production. Nous décidâmes alors de convoquer, dans les plus brefs délais, les assemblées générales des actionnaires de ces deux sociétés, afin de désigner les nouveaux organes de direction. Pour le cas où l'actionnaire Elf-Erap ne répondrait pas à la convocation, nous prévoyions de porter l'affaire devant les tribunaux français et de demander que soient bloqués les comptes parisiens des deux entreprises. Très probablement vouée à l'échec, cette action, pensions-nous, nous aurait permis de tester la réaction des autorités judiciaires françaises. Mais, avant même que nous ne mettions la mesure en application, Elf-Erap transféra d'In-Amenas à Paris les sièges sociaux de la CREPS et de Trapsa.

S'agissant de la CFP(A), nous avions éliminé d'emblée l'hypothèse de la traîner en justice, pour deux raisons essentielles. Elle évacuait la totalité de sa production à travers le territoire algérien, ce qui nous permettait de faire pression sur elle à tout moment, en lui créant si nécessaire des entraves dans ce domaine. Nous tenions aussi à la ménager, car nous avions déjà maintes fois constaté qu'elle était beaucoup plus souple dans ses relations avec la Sonatrach et les autorités algériennes, en raison de sa plus grande autonomie vis-à-vis de l'État français. Le cas des sociétés de transport du pétrole et du gaz par pipelines, dont les activités avaient été nationalisées en totalité, était relativement plus simple à résoudre : nous envisagions de prendre en main leurs opérations, d'intégrer à la Sonatrach les structures existantes en Algérie et de faire prononcer par ordonnance du tribunal la viabilité d'une telle action. Ce n'était certainement pas la solution la plus nette au plan juridique, mais ce n'était après tout qu'un détail supplémentaire qui trouverait sa solution lors du règlement final du contentieux en cours. Pour ce qui est de la société d'exploitation de Hassi R'Mel (SEHR), nous adoptâmes la solution la plus évidente, celle de maintenir, à titre provisoire, la SN Repal comme opératrice sur le gisement.

L'autre question d'importance dont nous avons discuté ce matin-là était celle des ventes de pétrole et des contrats existants. D'après les bribes d'informations que nous avions pu récolter auprès des banques et des services de douanes lors des jours précédents, la plupart des contrats en cours mentionnaient des prix de vente, largement dépassés, de l'ordre de 2 dollars le baril. Afin d'éviter des complications supplémentaires dans des relations déjà bien dégradées, mais aussi parce qu'il fallait assurer la continuité du flot de rentrées de devises du pays, nous avons décidé de ne pas

demander de révision des prix. Sauf pour les contrats passés entre filiales et sociétés mères et ce, uniquement pour les cargaisons parties après le 24 février à 17 heures, heure à laquelle Houari Boumediene avait prononcé son fameux discours. Quant aux clients tiers, nous avons décidé de les contacter, de les informer officiellement des changements intervenus et, dans le cas où existerait une clause de révision des prix, de la faire jouer dès que seraient connus les résultats de la négociation en cours à Tripoli. Encore fallait-il que le produit des ventes fût rapatrié en Algérie, car les clients réglaient leurs factures à des comptes situés en France ou ailleurs à l'étranger.

Nos efforts dans ce domaine resteront vains, car les sociétés contestaient le principe même des nationalisations et se considéraient toujours propriétaires de la totalité du pétrole extrait. Cette impuissance nous créa, dans les semaines qui suivirent, un souci supplémentaire : celui d'établir des bilans financiers prévisionnels sur la base du nouveau prix du brut algérien qui se profilait à l'horizon, et de fixer une cote d'alerte au-delà de laquelle nous devrions cesser toute livraison de pétrole. Nous craignions en effet que les montants des enlèvements ne soient pas transférés vers l'Algérie. Il fallait donc s'assurer que les sommes piégées à l'extérieur ne dépassent pas le montant des indemnisations que nous calculerions sur la base des précédents établis avec les compagnies américaines.

La question de la fiscalité était également au centre de nos préoccupations. S'agissant d'une prérogative de l'État, nous n'étions pas habilités, en qualité de cogérants des entreprises, à en négocier les termes : nous ne pouvions que sonder les intentions de nos interlocuteurs et faire virer, éventuellement, les sommes correspondantes sur les comptes bancaires algériens des sociétés. Ces sommes incluaient les arriérés fiscaux des années 1969 et 1970, pour lesquels des acomptes avaient été versés à la fin du mois de janvier précédent. Elles comprenaient également l'acompte sur impôt dû au 15 mars pour l'exercice en cours. Nous devions surtout convaincre les dirigeants des sociétés auxquels nous avions affaire que les montants considérés devaient être évalués sur la base des prix qui se dessinaient à Tripoli. La redevance était, enfin, un autre élément du chapitre fiscalité que nous étions chargés d'aborder dans nos discussions internes aux sociétés. Notre mission consistait à convaincre nos interlocuteurs que les prévisions de trésorerie devraient tenir compte de ce que la redevance serait incluse dans les comptes d'exploitation de l'entreprise, à l'instar de ce qui se faisait dans les autres pays de l'OPEP.

Parmi les champs concernés par les mesures de nationalisation, Hassi Messaoud constituait un cas particulier. Comme on l'a vu, il avait fallu batailler très dur, en 1969 et 1970, avec les équipes d'ingénieurs de la CFP(A) et d'Elf-Erap pour leur faire adopter le programme de développement conçu par les Soviétiques, qui devait permettre d'atteindre un niveau de production annuelle de 28 millions de tonnes. Il appartenait dorénavant à la Sonatrach, en tant que partenaire majoritaire, de jouer le rôle de locomotive pour l'exécution des ambitieux programmes de forage et d'injection de gaz et d'eau que cela supposait. Une mission qui se révélera difficile à accomplir, car les monopoles d'importation accordés à différentes sociétés nationales avaient commencé à causer de sérieux dégâts, mais aussi parce que nous découvririons des stocks de matériel pratiquement à zéro dans les magasins de la CFP(A). Le manque de personnel qualifié algérien constituera une autre difficulté dans la réalisation de ces programmes. Quelques rares ingénieurs et techniciens pétroliers se trouvaient alors sous les drapeaux, mais l'armée restera insensible à nos demandes et refusera de les mettre à notre disposition. Pour l'heure, il y avait lieu de s'assurer que ces programmes avaient été lancés. Avec un interdit formel de la part du gouvernement : ne faire, en aucun cas, appel aux Soviétiques. Leurs équipes présentes à Alger devaient poursuivre leur mission de conseillers de la Sonatrach, sans plus. Pas question de les utiliser à l'intérieur de la SN Repal ou de la CFP(A). Il ne fallait pas donner du grain à moudre au clan des va-t-en-guerre qui, dans l'Hexagone, ne cessait de clamer que l'Algérie était le « Cuba de la France » sur son flanc sud et voulait que celle-ci fût traitée de la même manière que les Américains traitaient Fidel Castro et son régime.

La séance de *brainstorming* du 1er mars 1971 prit fin sur une ferme recommandation de Belaïd Abdesselam : il fallait bien faire comprendre à nos interlocuteurs que le principe de la nationalisation n'était pas négociable. « Dans la mesure où ils reconnaîtront ce droit souverain de l'Algérie, affirma-t-il, alors et alors seulement, il y aura négociation du montant de l'indemnisation. Faites-leur savoir que, dans l'immédiat, il n'y a rien d'autre à faire que régler, entre actionnaires, les questions d'intendance qui découlent des ordonnances de nationalisation. » Cette mise au point venait en réplique aux premiers échos qui nous étaient parvenus d'outre-Méditerranée. Selon ces informations, le gouvernement français comptait se dessaisir du dossier hydrocarbures et laisser les entreprises pétrolières traiter directement avec les autorités algériennes. De leur côté,

les cercles pétroliers français exigeaient un accord préalable sur les indemnisations avant d'admettre la légitimité de l'initiative algérienne.

Forts de ces recommandations, nous retournâmes à nos postes, persuadés que cette fois-ci nous détenions la solution de tous nos problèmes. Nous avions approfondi notre réflexion, nous avions examiné les différentes facettes de chaque question et nous avions des propositions pour résoudre chacun des problèmes soulevés. Pourquoi alors douter de notre capacité à relever le défi auquel nous faisions face ? Nous n'allions, hélas, pas tarder à nous rendre compte qu'un abîme séparait la théorie de la pratique. En ce qui me concerne, s'agissant de ma tâche à l'intérieur de la CFP(A), j'allais très vite me retrouver face à un mur.

Couper le cordon ombilical de la CFP(A) avec Neuilly ?

Quand on pénétrait dans le bel immeuble de la Compagnie française des pétroles Algérie, dans le quartier cossu de Hydra à Alger, on était frappé par le silence qui y régnait et l'impression de calme et de sérénité qui s'en dégageait. Mais que se cachait-il derrière ce masque ? Un David ou un Goliath ? La structure de la CFP à Alger était en réalité une coquille vide. Quant aux services opérationnels de Hassi Messaoud, ils n'étaient pas autorisés à entreprendre quoi que ce soit par eux-mêmes : ils devaient exécuter sans discussion les ordres venus du siège de Neuilly.

En sa qualité de « directeur à Alger », Raymond de Cidrac n'était qu'un relais entre la direction générale du groupe et l'administration algérienne. Il devait transmettre pour traitement au service compétent en France tout courrier, toute requête de renseignements émanant de la direction de l'énergie et des carburants, de la direction des impôts, du service des douanes ou de toute autre administration algérienne. Il convoyait ensuite à l'expéditeur la réponse qu'il avait reçue du siège, accompagnée d'une lettre de présentation, dont le texte avait été rédigé à Neuilly. En dehors de ce rôle de « représentant officiel » de la CFP, il n'avait aucune autorité sur les services de Hassi Messaoud et n'exerçait qu'une vague tâche de coordination sur ceux présents à Alger.

Parmi ceux-ci, on trouvait un service administratif chargé du suivi du personnel algérien, dont la tâche essentielle était le contact avec les caisses locales de sécurité sociale. Ce service n'avait pas autorité à gérer les rares cadres algériens et encore moins les expatriés. Il ne pouvait ni embaucher,

ni licencier, ni promouvoir le moindre agent. Tout juste pouvait-il suggérer quelques menues mesures ou embaucher du personnel subalterne temporaire, dans le cadre de besoins et de budgets préétablis. Sinon, la gestion du personnel, comme toutes les autres fonctions de la société, était téléguidée depuis Neuilly. L'autre service relativement important de la CFP(A) – cinq à six personnes tout au plus – était le département financier, qui couvrait les petites dépenses du siège, préparait les chèques adressés au Trésor public pour paiement des impôts et effectuait les virements des salaires, payés en dinars algériens, le tout sur la base d'états financiers transmis depuis la direction parisienne de la société. Le versement des salaires payés en francs et les fiches de paie correspondantes étaient faits en France.

Les opérations d'exploitation de Hassi Messaoud relevaient de la compétence directe des services situés à Neuilly. Il existait une liaison spécialisée directe par télex entre le champ et le siège, par laquelle transitaient journellement, dans le sens Neuilly/Hassi Messaoud, les instructions d'ordre technique, financier ou administratif. Tous les matins, Neuilly transmettait le programme de travail de la journée, incluant les opérations de forage à mener, la liste des puits à ouvrir ou à fermer, le rythme de production à respecter, les quantités de gaz à injecter, les opérations de maintenance à déclencher ou à poursuivre, mais aussi les ordres aux services financiers d'Alger et de Hassi Messaoud pour leur rappeler la liste des paiements à effectuer dans la journée. La marge de manœuvre accordée aux chefs de service locaux était quasiment nulle : ils devaient impérativement solliciter l'accord de Neuilly pour la moindre initiative, fût-elle motivée par un événement imprévisible.

Dans l'autre sens, étaient expédiés vers Neuilly les comptes rendus d'exécution des tâches assignées, les rapports de forage de la journée, le nombre de mètres forés, les quantités de pétrole produites ou expédiées vers les pipelines d'évacuation, la liste et les descriptifs détaillés des opérations de maintenance réalisées, les copies de lettres reçues de toute administration algérienne, le listing des paiements effectués dans la journée ainsi que toute autre information, aussi futile soit-elle.

Du fait de la rigidité du carcan ordonnant les opérations d'exploitation du gisement, toute panne ou perturbation sur cette ligne spécialisée pouvait être cause de graves dysfonctionnements. Aussi, pour prévenir ce risque, les chefs des services forage et production recevaient des programmes de travaux hebdomadaires, balisés de lignes rouges qu'ils ne pouvaient en aucun cas franchir et d'instructions qu'ils étaient chargés

d'exécuter en cas de pépin grave. Ils ne connaissaient pas pour autant, même de manière sommaire, le raisonnement ou la philosophie qui avaient présidé à l'élaboration de ces programmes. C'est pourquoi nous avions dénommé cette ligne spécialisée le « cordon ombilical » de la CFP(A). Et c'est pourquoi aussi il n'était guère aisé de mettre en application nos résolutions du 1er mars. À chacune de mes demandes, de Cidrac répondait systématiquement : « Il faut demander cela à Neuilly. Nous allons voir avec Neuilly. » Ainsi donc, pour résoudre le moindre problème, c'était soit le courrier à Neuilly, qui restait sans réponse, soit le système D.

Établir la liste des clients de la société ? Les services des douanes des ports d'Arzew et de Béjaïa me communiquaient les noms et les adresses des armateurs dont les navires avaient enlevé des cargaisons pour le compte de la CFP(A) au cours des six derniers mois, avec leurs destinations et avec un degré de fiabilité douteux quant au nom du client. Connaître le montant des paiements effectués pour chaque livraison ? C'était tout simplement impossible, vu qu'ils avaient lieu à l'étranger. Les banques algériennes pouvaient tout au plus fournir la liste des établissements émetteurs de transfert d'argent vers les comptes de la CFP(A) en Algérie. Face à ce mur, ma frustration était très grande.

Quant à Belaïd Abdesselam, il se hérissait chaque fois que je lui parlais de cette tutelle de Neuilly. Il m'avait maintes fois demandé, sans trop de conviction, de couper ce cordon ombilical. Les conditions du moment faisaient que cette solution était impossible. Il ne restait plus alors qu'à harceler le siège parisien de la compagnie de lettres traitant de questions importantes, mais aussi de sujets farfelus, dans l'espoir d'une réaction, aussi minime soit-elle. De même qu'il ne restait plus qu'à répercuter sur les fournisseurs, clients et banquiers de la CFP(A) les instructions gouvernementales, afin de les informer de la nouvelle situation en Algérie et de leur faire savoir que l'avis de la Sonatrach était dorénavant prépondérant dans toute affaire en relation avec les intérêts de la société dans le pays. Le but étant d'instaurer une guerre des nerfs avec la direction parisienne, dans l'espoir que cette stratégie la ferait craquer à la longue. Ce n'était que les débuts d'un affrontement qui durerait encore de longs mois.

10

1971 : la bataille du pétrole franco-algérienne

Une vingtaine de jours après l'annonce des mesures de nationalisation, le gouvernement français espérait encore – plutôt mollement – influer sur le cours des événements. Il dépêcha à Alger le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Hervé Alphand, avec pour mission de reprendre langue avec les Algériens et d'essayer de sauver ce qui pouvait l'être encore. La désignation d'un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay en lieu et place d'un ministre pour mener un tel combat d'arrière-garde démontrait à l'évidence que l'on ne croyait pas trop au succès de la démarche. On espérait néanmoins réintroduire dans le processus de négociation les propositions faites auparavant par François-Xavier Ortoli en les maquillant d'un accord de façade portant reconnaissance de la légitimité des mesures édictées par l'Algérie le 24 février.

Les escarmouches de mars 1971

Du côté algérien, on avait perçu cette nouvelle tentative française comme une simple manœuvre dilatoire, destinée à gagner du temps et à diluer, par un certain nombre d'artifices juridiques, la portée de ces mesures. Les convictions algériennes avaient été renforcées par les propos

des émissaires des sociétés pétrolières françaises venus s'enquérir, dès le 4 mars, des modalités de leur mise en application. La question fondamentale qui les préoccupait, avaient-ils expliqué, était le montant des indemnisations. Ils affirmaient que, dans la mesure où ces montants étaient acceptables, ils joueraient le jeu de la nationalisation, ce qui signifiait que, dans le cas contraire, ils ne reconnaîtraient pas la validité des décisions prises par l'Algérie.

C'était le genre de langage qu'il ne fallait surtout pas tenir au pouvoir algérien de l'époque, très sourcilleux sur toute question pouvant porter atteinte à son indépendance et à sa souveraineté. Houari Boumediene considérait que la manière dont il avait mis fin, le 24 février, à deux années de palabres sur l'avenir des hydrocarbures algériens, indiquait clairement que les mesures de nationalisation annoncées ce jour-là constituaient un acte de souveraineté qui ne souffrait aucune discussion. Les indemnisations n'étant qu'une conséquence de cet acte, le montant pouvait en être négocié. Encore une fois, Elf-Erap s'était singularisée par rapport à la CFP en ajoutant qu'elle aurait préféré une nationalisation à 100 % car, avec les 49 % qui lui restaient, elle se considérait piégée. La position d'associé minoritaire était, selon elle, insoutenable pour une entreprise émanation de l'État français.

La position algérienne s'était vue également renforcée par l'évolution des négociations en cours au niveau de l'OPEP. L'avant-veille de la nationalisation, s'était réuni à Tripoli le « groupe des quatre », composé de la Libye, l'Algérie, l'Irak et l'Arabie Saoudite, représentés par leurs ministres des Pétroles. Les quatre pays avaient décidé de confirmer la Libye dans son rôle de chef de file et de l'assurer de leur soutien dans la négociation à venir. Les compagnies pétrolières membres du cartel avaient envoyé George Pearcy en éclaireur à Tripoli, où il fut reçu en qualité de vice-président de la Standard Oil of New Jersey et non pas en tant que représentant du cartel, car les Libyens maintenaient l'exigence qui leur avait si bien réussi la première fois de négocier séparément avec chaque société.

Le 27 février, démarra ce que l'on a appelé le « second round » des négociations de Tripoli. Les demandes de la Libye incluaient le prix posté (qu'elle souhaitait porter à 4 dollars le baril), l'augmentation du taux de l'impôt (pour le situer dans la fourchette de 55 % à 65 % selon le cas particulier de chaque compagnie) et le réinvestissement sur place d'une somme de 25 cents par baril produit. Un délai de quinze jours fut fixé par le groupe des quatre aux sociétés pour conclure un accord avec la Libye, faute de

quoi elles se verraient imposer un embargo sur les livraisons. S'il avait lieu, cet embargo porterait sur une production annuelle globale considérable, 280 millions de tonnes. Après un mois de mars fertile en rebondissements, un accord fut signé à Tripoli le 2 avril 1971. Le nouveau prix posté libyen, pour du pétrole de 40° API, passait à 3,447 dollars le baril, tandis qu'un nouveau barème d'impôt de 55 % était fixé pour toutes les compagnies présentes dans le pays. Avec un complément, différent pour chacune d'entre elles, de quelques points supplémentaires pour compenser le manque à gagner de la Libye durant la période 1965-1970. S'agissant du réinvestissement sur place, les membres du cartel concédaient le montant modeste de 2 cents par baril. La transposition de ces chiffres au cas de l'Algérie faisait apparaître encore une fois la situation anachronique qui y prévalait. Celle-ci pouvait, désormais, exiger un prix posté pour son brut de 3,60 dollars le baril, à comparer aux 2,08 qui y avaient encore officiellement cours.

Le 15 mars était pour nous une date fatidique. C'est ce jour-là que devait être payé le premier acompte des impôts dus au titre de l'année en cours. Il y avait de l'anxiété dans l'air à Alger. Comment allaient réagir les compagnies pétrolières françaises aux mesures qui les avaient frappées vingt jours plus tôt ? Allaient-elles honorer leurs obligations fiscales ? Leurs dettes s'élevaient à 800 millions de francs environ. En cas de non-paiement, le Trésor public connaîtrait de sérieuses difficultés. Jusqu'à la veille de l'échéance, aucun virement en provenance de l'étranger n'avait été enregistré sur les comptes bancaires. Après un dernier contrôle auprès de la direction des impôts dans l'après-midi du 15 mars, il fallut se rendre à l'évidence : les sociétés nationalisées refusaient d'honorer leurs dettes.

Du côté de la CFP(A), on n'avait même pas daigné répondre aux demandes d'explication que j'avais formulées, tandis que la CREPS faisait preuve d'une mauvaise foi évidente. Elle évoquait comme raison du non-paiement la « saisie » par Abdelmadjid Benalychérif d'un livre de comptes qu'il avait demandé à examiner quelques jours plus tôt. La SNPA avait prétexté l'assèchement de ses caisses dû, disait-elle, au prélèvement par la Sonatrach d'une cargaison de 80 000 tonnes de pétrole qui lui était destinée. Celle-ci avait effectivement prélevé cette quantité sur la production revenant aux sociétés du groupe Elf-Erap, en riposte à des enlèvements par le groupe, au terminal de La Skhirra, sur la part de la Sonatrach.

Au matin du 16, ce fut le branle-bas de combat : réunion de crise au ministère de l'Industrie et de l'Énergie sous la présidence de Belaïd

Abdesselam pour décider de la nouvelle conduite à adopter. Plus question de maintenir l'attitude *soft* qui avait été la nôtre jusque-là, il fallait organiser la riposte. La restriction la plus importante dont nous convînmes concernait le programme de livraison à La Skhirra, que nous avons ramené à un niveau de 70 % de la normale. La production des gisements de la région d'In-Amenas devait néanmoins rester inchangée, le surplus de 30 % étant désormais évacué vers Béjaïa et Arzew : des quantités journalières de l'ordre de 30 000 tonnes de pétrole ne transiteraient plus par le pipeline de la Trapsa, causant ainsi à celle-ci une diminution importante des redevances de transport qu'elle percevait. La CREPS, autre société du groupe Elf-Erap, concessionnaire de ces gisements, serait elle aussi pénalisée par cette mesure, puisque c'est à la Sonatrach qu'elle aurait à payer dorénavant ces droits de péage. Enfin, une partie non négligeable de la production du groupe, qui échappait jusque-là au contrôle de l'Algérie du fait de son évacuation par la Tunisie, serait soumise à la juridiction algérienne.

La seconde restriction que nous imposâmes portait sur les quantités de pétrole mises à disposition des sociétés nationalisées. Il n'était plus question de les laisser enlever la totalité de la production qui était la leur avant le 24 février ; la Sonatrach prendrait dorénavant possession de toute la part qui lui revenait en vertu des mesures de nationalisation. De plus, afin de régler à leur place les impôts impayés, nous avons décidé de placer en ventes spot une partie de leur production. En attendant la réalisation de ces ventes, encore hypothétiques, l'instruction du gouvernement était que la Sonatrach verserait au service des impôts, en acompte sur ces impayés, le montant des remboursements qu'elle devait à la Sopefal dans le cadre de l'Ascoop. À la CREPS et à la CFP(A), Abdelmadjid Benalychérif et moi-même devions informer nos interlocuteurs respectifs que le prix posté annoncé de 2,85 dollars le baril n'était valable que jusqu'au 1er septembre 1970. Au-delà, de nouveaux prix, qui tiendraient compte des résultats du premier et du second round des négociations de Tripoli, seraient fixés et notifiés ultérieurement. Nous devions également porter à leur connaissance que le rapatriement du produit de la vente des 51 % de production revenant à la Sonatrach, que nous avions laissés à leur disposition, se ferait aussi sur la base des nouveaux prix postés. Enfin, dernière mesure prise ce 16 mars, la promotion à des postes de responsabilité, au sein de la CREPS et dans les sociétés nationalisées à 100 %, de certains cadres algériens aptes à prendre la relève du personnel expatrié.

Vingt-quatre heures après ce conclave, survint un événement extrêmement important qui allait donner une nouvelle tournure au cours des choses. À un contentieux déjà très lourd venait s'ajouter la décision de Gaz de France de cesser les paiements des livraisons de GNL en provenance d'Algérie. Gaz de France n'était alors qu'un client de la Sonatrach, nullement concerné par les dispositions arrêtées le 24 février ; ce n'était donc pas par solidarité avec les compagnies pétrolières qu'il avait agi de la sorte. En réalité, il exécutait un ordre du gouvernement français qui imposait, par ce biais, une première mesure de rétorsion à l'égard de l'Algérie. Réponse du berger à la bergère, l'Algérie décida d'arrêter totalement le pompage à destination de La Skhirra et d'exiger à l'avenir le paiement préalable à tout enlèvement de la part des sociétés du groupe Elf-Erap. En l'espace de quelques jours, une situation de tension extrême venait de s'instaurer entre les deux rives de la Méditerranée. Ce n'était plus une guerre des nerfs ni une atmosphère de guérilla qui prévalaient. On n'était plus très loin d'un embrasement général, qui aurait pu être fatal pour tous, n'eût été la sagesse dont ont fait preuve les dirigeants politiques algériens et français.

Tout le monde décida alors d'attendre la fin des négociations de Tripoli, dont les résultats allaient non seulement déterminer le niveau du prix posté du pétrole algérien, mais allaient également donner une indication du rapport de forces qui prévaudrait à l'avenir sur la scène pétrolière mondiale. Les sociétés françaises espéraient encore que les « majors » américaines sauraient défendre face aux Libyens la position dominante qui était la leur. Elles commençaient aussi à fourbir leurs armes en vue de la grande bataille qui s'annonçait et dont on n'avait vu jusque-là que les prémisses. Elles pensaient avoir encore pas mal d'atouts dans leur manche pour faire céder les Algériens.

Il n'y a plus rien à négocier !

À Tripoli, un accord avait commencé à prendre forme lors de la dernière semaine de mars et fut signé le 2 avril. À Alger, on était convaincu que les compagnies ou le gouvernement français allaient faire une proposition globale de règlement de la crise qui tiendrait compte des nouvelles réalités géopolitiques de la scène pétrolière mondiale. À cette date, il était encore temps, pour la partie française, d'influer sur le cours des événements, car les Algériens étaient disposés à négocier le nouveau statut à

accorder aux sociétés nationalisées. Il aurait suffi que le gouvernement français admît, dans les faits et non en paroles uniquement [1], que, comme tout État souverain, l'Algérie était en droit de nationaliser ses ressources naturelles et que cette reconnaissance ne fût pas conditionnée par le montant des indemnisations. Cependant, les dirigeants français n'ont pas eu le courage politique de prendre une initiative avant-gardiste (qui aurait préservé leurs intérêts à long terme), sans faire preuve pour autant du pragmatisme des compagnies anglo-saxonnes (qui avaient fini par adopter des positions réalistes, tant à Téhéran qu'à Tripoli). Ils ratèrent alors définitivement le coche, se voyant imposer des solutions plutôt que de participer à leur élaboration. Il y aura bien, en avril et en mai, une riposte française à la nouvelle situation instaurée le 24 février. Fondée uniquement sur l'utilisation de la force, une telle riposte ne pouvait qu'échouer.

Dix jours après la signature de l'accord de Tripoli, devant le mutisme français, Houari Boumediene monta à nouveau au créneau et annonça de nouvelles mesures, traitant de chacun des points encore en suspens dans le contentieux en cours. Ainsi, le montant global des indemnisations accordées aux sociétés nationalisées avait été fixé par le gouvernement, dit-il, à 100 millions de dollars, tandis que le prix posté du pétrole était porté à 3,60 dollars le baril à compter du 20 mars. Les autres mesures arrêtées ce 12 avril 1971, qu'il ne fit que survoler dans son discours, ont fait l'objet d'une série d'ordonnances [2]. La plus importante était celle qui définissait le cadre dans lequel s'exercerait dorénavant l'activité des firmes étrangères dans le domaine de la recherche et de l'exploitation d

comptabilisation entraînait comme conséquence que le montant total de l'impôt payé par toute société représenterait alors 60,625 % de son bénéfice.

Il était mis fin, par ordonnance également, au recours à l'arbitrage international pour le règlement de tout litige opposant une entreprise pétrolière à l'État. Dorénavant, à défaut d'accord amiable, compétence était donnée en la matière, en premier et dernier ressort, à la Cour suprême algérienne pour trancher. La fixation du prix posté ne ferait plus, comme par le passé, l'objet de négociations avec les compagnies pétrolières : il serait arrêté par décret du ministre chargé des hydrocarbures. À titre transitoire, c'est par ordonnance également que furent fixés les prix de référence servant au calcul de l'impôt des années 1969 et 1970. On vit alors disparaître le chiffre mythique de 2,08 dollars le baril de pétrole FOB Béjaïa, remplacé pour ces deux années par celui de 2,77 dollars. Par l'ensemble de ces mesures, le système des concessions, en vigueur depuis la découverte du pétrole en 1956 et qui avait encore cours ailleurs à travers le monde, disparaissait à jamais du paysage algérien.

C'est pourquoi, vu la tournure très dangereuse que prenaient les événements et vu la tourmente dans laquelle se trouvaient les relations algéro-françaises, le pouvoir algérien se mit à la recherche de soutiens extérieurs. Houari Boumediene dépêcha ses ministres de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de l'Énergie auprès du roi du Maroc Hassan II, du président tunisien Habib Bourguiba et du leader libyen Mouammar Kadhafi, avec pour mission d'expliquer à ces trois chefs d'État la portée des mesures qu'il venait de prendre et de solliciter leur soutien. Le lobby algérien aux États-Unis fut également mis à contribution. Les échos parvenus d'outre-Atlantique étaient que le gouvernement et les milieux d'affaires américains étaient favorables aux mesures prises par l'Algérie, à condition que celle-ci indemnisât correctement les intérêts nationalisés, comme elle l'avait fait un an auparavant pour les intérêts américains.

Les estimations que nous avions faites en interne à la Sonatrach avaient abouti à un montant total d'indemnisations de 88,6 millions de dollars, qui se répartissaient comme suit : 51 millions seraient attribués à la CFP(A), 13 millions à la CREPS, 5 millions à la Sofrepal, 12 millions à Petropar, 2 millions chacune à la SNPA et Eurafrep, 1,4 million à Coparex, 1,2 million à Francarep et 1 million à Omnirex. Initialement calculé en dinars algériens, le total était de 443 millions de dinars (un dollar valant alors 5 dinars). Pour ne pas décevoir les attentes des Américains, Houari

Boumediene avait arrondi la somme à 100 millions de dollars, chiffre qui fut immédiatement transmis à la Banque mondiale.

Le contrat de vente de gaz de Sonatrach à El Paso se trouvait alors en effet en phase d'examen par la Commission fédérale américaine de l'énergie et des demandes de crédits pour la réalisation de l'opération avaient été introduites auprès de la Banque mondiale (voir *supra*, chapitre 7). Et il n'était pas question de voir l'opération capoter. Pour étouffer dans l'œuf toute velléité d'opposition au projet de la part des milieux d'affaires et gouvernementaux français, le gouvernement algérien avait donc déclenché une campagne d'explication et une opération de charme en direction des centres de décision américains, le montant de l'indemnisation des intérêts français nationalisés étant un des éléments principaux de l'opération.

En prenant cette batterie de décisions, le pouvoir algérien venait de démontrer qu'il tenait à mettre un point final à la crise dans les meilleurs délais. Il aurait préféré que cela se fît avec la participation de la partie française, mais il était prêt aussi à agir seul tant que cette dernière persistait dans sa position attentiste. Ordre fut alors donné par le gouvernement à la Sonatrach de lancer une initiative destinée à créer de nouvelles structures juridiques, en harmonie avec la nouvelle législation annoncée le 12 avril. Ces nouvelles entités viendraient se substituer aux entreprises dont les intérêts avaient été nationalisés. Nous avons demandé alors à nos partenaires français de participer à des assemblées générales d'actionnaires et à la mise en place de conseils d'administration et de nouveaux organes de direction de sociétés qui restaient à créer. Il s'agissait de mettre fin à l'absurdité juridique de corps sans tête qu'étaient devenues les compagnies touchées par les mesures de nationalisation.

La partie française ne l'entendit pas de cette oreille : pour elle, ces entreprises étaient de droit français et continuaient d'exister en tant que telles, même si pour certaines l'objet même de leur existence avait disparu. En prévision d'un refus de la part des organes de direction parisiens, l'instruction gouvernementale était de se passer, si nécessaire, de leur aval. Plus qu'un détournement, c'était un véritable viol des dispositions du code civil que le gouvernement nous demandait de faire. Les juristes en avaient les cheveux qui se hérissaient sur la tête : comment obliger quelqu'un qui n'était pas consentant à créer une firme à laquelle il céderait contre son gré des actifs qu'il considérait comme étant encore les siens ? Malgré les protestations véhémentes des spécialistes, Belaïd Abdesselam demeura intraitable. Il n'était pas question de faire autre chose que

de mettre en application l'instruction gouvernementale qu'il nous avait relayée, quitte à se mettre en porte à faux avec la loi. « De toute façon, on n'en est plus à une illégalité près », disait-il.

Après avoir établi des statuts pour chacune des nouvelles entités à créer, nous adressâmes des convocations aux dirigeants des entreprises concernées pour assister, du 19 au 24 avril, aux assemblées générales et aux conseils d'administration des sociétés suivantes : Alrep, qui se substituerait à la CFP(A) dans ses droits miniers ; Repal, qui se substituerait à la SN Repal ; Petral (à Petropar) ; Copal (à Coparex) ; Sepal (à la SNPA) ; Sarep (à Francarep) ; Calrep (à Eurafrep) ; et Alrex (à Omnirex). Bien évidemment, aucun des dirigeants des firmes concernées ne répondit à la convocation, ce qui n'empêcha pas que ces nouvelles structures juridiques soient créées. Auparavant, le 6 avril, nous avions réuni un conseil d'administration de la CREPS, dont le siège social était situé en territoire algérien, et avions élu Abdelmadjid Benalychérif P-DG de la société. Au même moment, la direction générale française de l'entreprise en faisait transférer le siège en France.

De notre point de vue, nous venions ainsi de régler les derniers points nés de la nationalisation et nous attendions que nos partenaires se manifestent afin de traiter avec eux les rares questions encore en suspens, dont la part revenant à chacun de l'enveloppe de 100 millions de dollars annoncée par le président Houari Boumediene. La réponse à nos attentes n'allait pas tarder à venir. Elle fut extrêmement violente.

Les mesures de rétorsion françaises

La bataille du pétrole était en train de tourner en faveur de l'Algérie. Le 15 avril, constatant que les dernières mesures algériennes avaient rendu sans objet la poursuite des négociations pétrolières entre les deux États, le gouvernement français décida de mettre fin à la mission confiée à Hervé Alphand, secrétaire général du Quai d'Orsay. Cela signifiait que ce serait dorénavant aux compagnies pétrolières de mener des conversations directes avec les autorités algériennes sur le devenir de leurs activités dans le pays. Cette décision était également un camouflet pour Pierre Guillaumat, dont la politique à la tête d'Elf-Erap venait de démontrer son inanité. À compter de cette date, ce sera la politique défendue par la CFP qui prévaudra dans la conduite des affaires pétrolières françaises au Sahara.

Malgré cette position de façade apparemment conciliatrice, le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas lança une série de mesures de rétorsion en riposte à celles prises par Houari Boumediene. L'Algérie étant de longue date exportatrice de main-d'œuvre vers la France, une de ses premières décisions fut de freiner ce flux de main-d'œuvre. Les négociations en cours avec le Portugal, portant sur l'accueil de travailleurs de ce pays, furent accélérées, ainsi que les régularisations de ceux qui travaillaient clandestinement en France. Ces négociations aboutirent à la signature à Lisbonne, le 29 juillet 1971, d'un protocole franco-portugais qui portait à 65 000 par an le nombre d'immigrants et augmentait légèrement le taux de régularisation des clandestins, pour le porter à 60 % [3]. Cet accord se faisait au détriment de l'Algérie, dont le contingent de travailleurs immigrés passait de 35 000 à 25 000 par an, soit une diminution de 30 % des entrées. Au même moment, un communiqué du ministère de l'Agriculture rappelait que la France n'importait plus de vins algériens de sa propre initiative et qu'elle devait se conformer au régime de la CEE. Une manière de signifier que l'offre de compensation pour non-importation de ces vins, faite par François-Xavier Ortoli durant les négociations de l'année précédente, était désormais caduque.

Sur le plan pétrolier, l'action française se fit plus incisive. L'ambassadeur de France à Washington engagea une démarche officielle auprès du secrétaire d'État adjoint, afin d'obtenir des assurances sur le rôle que la France voulait se réserver en Algérie et sur l'intention du gouvernement américain de ne pas lui créer des difficultés dans le contentieux en cours avec elle. Il évoqua avec son interlocuteur le contrat de vente de gaz par la Sonatrach à El Paso Natural Gas (voir *supra*, chapitre 7) et lui fit part de ses inquiétudes quant à la manière dont se déroulaient les auditions de la Commission fédérale de l'énergie, se demandant même si l'achat de gaz algérien était dans l'intérêt national américain. Il exprima le souhait de voir l'EximBank américaine ne pas examiner le contrat de prêt sollicité par la Sonatrach pour la construction par la société Chemico de l'usine de liquéfaction d'Arzew. Et il n'hésita pas non plus à demander officiellement que le gouvernement américain fasse surseoir à l'achat de gaz algérien par d'autres compagnies qu'El Paso.

L'action diplomatique française se déploya également en Europe. Des pressions furent exercées sur l'Italie, l'Espagne et l'Autriche notamment,

3 *Journal officiel de la République française*, 31 octobre 1971.

déjà clientes de l'Algérie, auxquelles on demanda de renoncer à leurs achats de gaz. Paris leur adressa des protestations diplomatiques, ainsi d'ailleurs qu'à toutes les capitales européennes, visant à stopper toute velléité de nouveaux contrats de vente. Les milieux financiers français furent eux aussi mobilisés : ils intervinrent auprès des banques américaines et internationales intéressées par le projet Sonatrach/El Paso pour les dissuader de proposer un financement. Les médias furent enfin mis à contribution : certains journaux, dont *L'Aurore*, annoncèrent que l'on avait récemment constaté la présence de bâtiments de guerre soviétiques dans les ports algériens, ainsi que de Mig 23 – le dernier-né des chasseurs-bombardiers soviétiques de l'époque – sur des bases aériennes algériennes. N'était-ce pas la meilleure preuve que l'Algérie était devenue le « Cuba de la France » sur son flanc sud ? Le président Georges Pompidou mit lui-même son poids dans la balance : après avoir intercédé, comme on l'a vu, auprès de son homologue américain Richard Nixon pour tenter d'empêcher l'opération avec El Paso, il demanda publiquement aux Américains, lors d'une conférence de presse, de ne pas encourager l'intransigeance algérienne [4].

Les mesures les plus dures étaient cependant encore à venir. Elles furent le fait des compagnies pétrolières françaises elles-mêmes. Le 17 avril, elles mirent en garde dans une déclaration publique tout acheteur de « leur pétrole » vendu par l'Algérie : une partie du pétrole algérien était, disaient-elles, du pétrole volé, du « pétrole rouge » – terme repris plus tard dans un courrier adressé à leurs clients. En conséquence de quoi, affirmaient-elles, elles traîneraient en justice tout acheteur de ce pétrole. Elles précisaient qu'elles porteraient plainte devant les tribunaux des pays des acheteurs, voire devant un tribunal international. Elles menaçaient enfin de saisie-arrêt tout navire transportant du « pétrole français » en provenance d'Algérie. Ce « pétrole français » n'ayant ni couleur ni odeur différentes du reste du pétrole auquel il était mélangé, c'est donc toute la production algérienne qui était menacée. En d'autres termes, les sociétés françaises tentaient d'instaurer un véritable boycottage international. Donnant l'exemple, elles cessèrent tout chargement de pétrole au départ des terminaux algériens à compter du 20 avril, au motif que le nouveau prix posté était trop élevé.

---

4 *Le Monde*, 18 avril 1971.

Parallèlement à cette déclaration, elles adressèrent des lettres de mise en garde aux courtiers, firmes et agences intéressés par l'achat de pétrole algérien. Jacques Bénézit, P-DG de la CFP(A), fut le premier à envoyer ce genre de courrier aux acheteurs potentiels, suivi vers la fin avril par les présidents de la CREPS, de la SNPA, de Petropar, de Sofrepal et de Sopefal. Toutes ces lettres se terminaient par la même menace : « Sans préjudice d'autres actions éventuelles, notre société a également décidé d'user à titre conservatoire et afin de préserver ses intérêts de tels moyens de droit qu'elle jugera appropriés à l'encontre de toute personne qui aura un arrangement commercial quelconque avec l'État algérien, ou avec la Sonatrach, ou avec toute autre entité juridique, lui permettant d'acquérir des hydrocarbures provenant de l'un ou l'autre des gisements ci-dessus mentionnés et prélevés sur la part de notre société dans lesdits gisements. »

Mais ces menaces n'eurent pas l'impact souhaité par leurs auteurs. Si certains courtiers et firmes européens prirent effectivement peur, ce ne fut pas le cas des entreprises américaines, qui voyaient se rapprocher le moment où elles occuperaient le vide que laisseraient leurs consœurs françaises. L'administration et les milieux d'affaires américains avaient compris depuis quelque temps déjà le double jeu du régime de Houari Boumediene, qui prônait publiquement un antiaméricanisme virulent mais qui, en coulisses, traitait des affaires juteuses avec les firmes américaines et se rapprochait de plus en plus des États-Unis. Il faut dire que les Messaoud Zéghar, Chérif Guellal, Frank Schultz et John Conally avaient fait du bon travail. On vit ainsi Howard Boyd, président de la société El Paso Natural Gas, affirmer dans une déclaration au *Wall Street Journal* : « Les lois internationales reconnaissent à un État le droit de nationaliser ses ressources naturelles. Selon le point de vue d'El Paso Natural Gas, les sociétés pétrolières françaises ne disposent d'aucune base juridique valable pour intenter une action en justice contre les acheteurs américains de pétrole et de gaz produits à partir des intérêts détenus anciennement par ces sociétés en Algérie. Il ne s'agit que de considérations tactiques destinées à faire le maximum de pression sur les Algériens [5]. »

Le boycottage fut partiellement levé au début de l'été 1971, après la signature d'un accord avec la CFP, puis totalement à la fin de l'année, après celui avec Elf-Erap. Il eut néanmoins pour conséquence que la

5 *Le Monde*, 30 avril 1971.

production de pétrole de l'Algérie pour l'année 1971 ne fut que de 36,5 millions de tonnes, alors que le potentiel du pays était de 50 millions.

La CFP quitte l'Algérie

À la fin avril 1971, le gouvernement décida de changer d'attitude vis-à-vis de la CFP. Je reçus ordre de Belaïd Abdesselam de couper définitivement tout lien avec Paris et d'installer à Alger, au sein d'Alrep – ex-CFP(A) – dont j'avais été nommé président, des services technico-administratifs qui se substitueraient à ceux de Neuilly. Ce fut la goutte qui, apparemment, fit déborder le vase dans des relations déjà très tendues avec ce partenaire. Raymond Lévy, directeur de la branche recherche-prospection d'Elf-Erap, venait d'adresser au personnel du groupe une lettre rendue publique l'informant que la majeure partie de ses 450 agents présents en Algérie serait rapatriée avant la fin de l'année, ce qui nous laissait un délai de huit mois pour préparer la relève. Mais, après la décision d'Abdesselam, la CFP ne nous accorda que moins de vingt-quatre heures pour ce faire !

Le vendredi 30 avril au matin, je reçus une délégation venue de Paris, dirigée par le directeur administratif et financier René Gourgouillon, assisté de trois personnes : un financier, François Castellani, un géologue, Philippe Legrand, et le directeur à Alger, Raymond de Cidrac. Ce dernier m'avait laissé croire que l'entretien porterait sur le programme d'enlèvement du mois de mai. Peut-être n'était-il pas lui-même informé de la bombe que sa direction avait décidé de faire exploser en cette occasion ?

Gourgouillon attaqua d'un ton sec, déterminé et dramatique : « Voilà maintenant un peu plus de deux mois que vous avez nationalisé la CFP(A). Durant cette période, vous avez continué à exploiter Hassi Messaoud grâce à l'assistance de notre société. C'est nous qui avons continué à financer les opérations. Vous avez pris notre pétrole. Récemment, vous avez commencé à apporter des modifications à notre organigramme en procédant à l'algérianisation de certains postes. Vous avez créé une nouvelle société sans notre accord. La comédie a assez duré ! C'est pourquoi nous avons décidé de mettre fin à nos opérations en Algérie. La première mesure que nous avons décidée est de retirer notre personnel de Hassi Messaoud dès ce soir. Si vous êtes intéressés par la fourniture d'une assistance technique, transmettez-nous la liste des personnes que vous souhaiteriez garder. Comme nous avons d'autres besoins par ailleurs, nous verrons si

nous pouvons vous les laisser, si les intéressés veulent travailler pour votre compte, puis nous vous ferons part de notre décision. Vous avez quarante-huit heures pour nous fournir cette liste. » Puis, semblant réaliser que quarante-huit heures plus tard, c'était un dimanche, il poursuivit : « Quarante-huit heures, ça fait dimanche. Bon, vous avez jusqu'à lundi, mettons mardi, pour nous faire part de vos souhaits. »

C'était comme si le ciel me tombait sur la tête : nous n'aurions pas le temps de nous retourner dans un délai aussi bref s'ils retiraient tout le personnel présent à Hassi Messaoud, y compris les Algériens, soit quelque 800 personnes. Tous les services du champ étaient tenus par des ingénieurs français. Les chefs de service, les adjoints, les contremaîtres, les techniciens supérieurs étaient tous français. Ce n'est qu'à partir du troisième ou du quatrième échelon hiérarchique que l'on trouvait des Algériens, formés pour le poste qu'ils occupaient et nullement en mesure de prendre la relève. C'étaient de bons exécutants des ordres qu'ils recevaient, pas plus. Que faire alors ? La production s'arrêterait-elle ? Quelles seraient les conséquences techniques, financières, économiques et politiques de cette mesure ? En quelques secondes, c'est l'apocalypse que j'avais devant les yeux. La seule chose que je trouvai à dire fut : « Tout le personnel ? Même les Algériens ?

– Le personnel algérien est également du personnel CFP(A). C'est nous qui l'avons recruté, il est lié par contrat avec nous. Néanmoins, nous vous autorisons à le contacter et à lui faire des propositions d'embauche par la Sonatrach. »

Un véritable chantage. Comprenant que la CFP n'allait pas transplanter en France plusieurs centaines d'Algériens, je repris courage et répondis avec un peu plus d'assurance : « Vous dites que le personnel algérien est un personnel CFP(A), avec lequel vous êtes liés par contrat. Il vous appartient alors de l'informer de votre décision d'arrêter toute activité en Algérie et de mettre fin aux contrats en cours. Je vous autorise, pour ma part, à mentionner dans vos courriers que la Sonatrach est disposée à les reprendre, à partir du moment où ils seront libres de tout engagement. Pour ce qui est du personnel français, je prends note de votre déclaration. Vous pensez bien que, compte tenu de l'importance de la question, je dois en référer à mes supérieurs hiérarchiques. Quant à votre offre d'assistance technique, nous verrons quelle suite y donner. Je vous tiendrai au courant. »

Gourgouillon reprit la parole : « La seconde question que je voulais soulever a également trait au personnel. Comme vous le savez, la paye est

établie sur ordinateur à Neuilly et transmise à Alger pour exécution. Si vous le voulez, nous pouvons continuer à le faire pour votre compte, dans le cadre d'un contrat d'assistance.

– Nous n'avons pas besoin d'assistance dans ce domaine. Il suffit que vous nous transmettiez les éléments de base pour que nous prenions la suite. »

Il souleva ensuite une autre question non moins importante, concernant les commandes de matériels et d'équipements qu'ils avaient passées auprès de différents fournisseurs pour la mise en route du programme de développement de Hassi Messaoud, pour lequel nous nous étions tant battus au cours des deux années précédentes : « Il faudrait que vous nous indiquiez très rapidement si vous désirez prendre la suite, de manière à ce que nous mettions fin à nos liens juridiques avec ces fournisseurs.

– Nous pouvons vous envoyer une équipe à Neuilly à laquelle vous transmettrez les affaires, en lui indiquant l'état d'avancement des différents projets, les fournisseurs auxquels vous avez passé commande et les termes de ces commandes. Nous verrons ce que nous reprendrons à notre compte et ce que nous annulerons. En principe, nous reprendrons le tout. »

Gourgouillon mit fin à la discussion en m'interdisant d'utiliser dorénavant le papier à en-tête de la CFP(A), « qui était morte »...

1er mai 1971 : baptême du feu à Hassi Messaoud

J'avais la tête pleine des scénarios les plus horribles au sortir de l'entretien. Mais que faire ? Rien d'autre que se rendre à Hassi Messaoud par l'avion du soir, pour essayer d'organiser la relève dans la précipitation et faire au mieux pour éviter la catastrophe. Dans l'immédiat, je me rendis au ministère pour informer Abdesselam de la tournure dramatique que prenaient les événements. Sid Ahmed Ghozali était également présent. Le ministre écouta religieusement mes propos, puis me dit : « Pars à Messaoud ! » Il ajouta : « Pour ce qui est de l'assistance technique, dis-leur d'aller se faire foutre ! » Il était visiblement très secoué, car il utilisa un terme arabe grossier pour dire « foutre », ce qui n'était pas dans ses habitudes. « Informe le directeur général de la Sûreté nationale et demande-lui de prendre les mesures qu'impose la situation. »

C'est muni de cette seule recommandation que je quittai son bureau, conscient que la responsabilité de la poursuite des opérations d'exploitation du gisement reposait désormais entièrement sur mes épaules. Plus de la moitié de la production de l'Algérie dépendait de mon action et des décisions que j'allais prendre. Il est impossible de décrire par des mots la foule de sentiments que j'éprouvais en cet instant, tant était intense mon émotion. J'avais l'impression que tout cela était irréel. J'étais pris dans un tourbillon que je ne contrôlais pas, tandis qu'une joie enivrante de me retrouver face à un tel défi se mêlait en moi à une peur qui me coupait le souffle.

Accompagné d'un maigre état-major de trois ingénieurs, je pris l'avion de relève de 23 heures, après avoir informé Legrand que la Sonatrach ne comptait pas donner suite à la proposition d'assistance technique de la CFP. J'appelai aussi le chef du comité de vigilance – comité que nous avions créé un mois auparavant et dont la tâche consistait à éviter tout acte de malveillance sur les installations pétrolières – pour lui demander de prendre les dispositions nécessaires en vue de séances de travail de nuit. Étaient également du voyage plusieurs membres des services de sécurité, ainsi que le patron de la police pour la wilaya des Oasis.

Nous fûmes accueillis à Hassi Messaoud par Gérard Klein, chef de district de la CFP(A), et Pierre Chouzenoux, chef de champ de la Repal, dans un aéroport noir de monde. Il y régnait une grande effervescence car, la nouvelle du retrait du personnel français de la CFP(A) s'étant répandue comme une traînée de poudre, nombre de curieux étaient venus guetter l'arrivée du vol d'Alger. Nous décidâmes avec Gérard Klein d'une rencontre, en sa présence, avec les chefs des différents services le lendemain matin à 8 heures. Dans l'immédiat, je lui demandai de mettre à notre disposition une salle de réunion. Il fallait en effet constituer dans le courant de la nuit les équipes qui prendraient les choses en main le 1er mai au matin.

Avec les membres du comité de vigilance, nous avons d'abord organisé une réunion d'information à laquelle assistaient les cadres supérieurs algériens de la CFP(A) et de la Repal, les membres des organisations locales du FLN et de l'UGTA, les représentants de la wilaya des Oasis, des officiers de la 4e région militaire dépêchés depuis Ouargla, ainsi que les membres des services de sécurité venus d'Alger. L'objet de ce briefing était de sensibiliser le personnel algérien, les cadres supérieurs en particulier, à l'immensité de la tâche qui nous attendait et à l'énorme défi qu'il fallait relever. Du fait de leur présence au Sahara, loin des centres de décision algérois, et en raison

de la marginalisation dont ils avaient fait l'objet dans leur vie professionnelle, ces quelques ingénieurs, contremaîtres, chefs de chantier ou techniciens supérieurs étaient peu au courant des événements qui s'étaient produits sur la scène pétrolière algérienne. Il fallut donc leur relater l'évolution des relations pétrolières algéro-françaises depuis les accords d'Évian, afin qu'ils se sentent partie prenante des événements en cours. Cet historique devait les amener à comprendre comment et pourquoi on en était arrivé à la situation présente et, partant, galvaniser leurs énergies et leur faire ressentir le désir de devenir des acteurs responsables du destin de leur pays.

Lors d'une seconde réunion plus restreinte, entre 3 heures et 6 h 30, nous mîmes en place les nouvelles équipes qui auraient la charge des opérations d'exploitation du gisement à partir de 8 heures. Le travail se fit au tableau noir, en deux phases. Il fallut d'abord reconstituer le schéma organisationnel du champ, sur la base des « Je crois que... » et des « Je pense que... » de la quinzaine de personnes présentes. Aucun de ces agents ne savait avec certitude qui faisait quoi au sein des divers services, ni qui en étaient les chefs. Après avoir constaté que les Pierre, Paul ou Jacques, patrons présumés du forage, de la production ou de la centrale à boue, étaient sur le départ, il fallut désigner en l'espace de quelques instants les Mohamed, Saïd ou Abdelkader qui les remplaceraient. Le choix des candidats potentiels à la relève se fit sur la base des appréciations et jugements portés par chacun des présents. C'était l'unique façon d'agir, vu le peu de temps qui nous séparait de l'heure de vérité.

En se reportant à l'organigramme que nous venions de dessiner au tableau, il était évident que ces remplaçants étaient loin de posséder les compétences requises pour occuper les fonctions qui allaient être les leurs dans quelques heures. Leurs postes actuels étaient tous au niveau du troisième ou quatrième échelon de la hiérarchie en place. Mais que faire ? C'était là le matériau humain dont nous disposions et il fallait faire avec... Nous baignions dans une atmosphère totalement surréaliste. En un court laps de temps, nous devions procéder au remplacement de personnes qui avaient plusieurs années d'expérience derrière elles, connaissant dans le moindre détail les opérations dont elles étaient responsables, disposant du formidable outil qu'était la structure de la CFP à Neuilly et qui avaient créé au fil des ans les réflexes et les liens qui font la routine quotidienne et qui contribuent à huiler la machine opérationnelle. Il ne nous restait plus qu'à espérer que la « *baraka* » serait avec nous et que l'enthousiasme de ces jeunes Algériens viendrait compenser leur manque flagrant d'expérience.

Nous nous demandions par ailleurs comment allaient se dérouler les passations de consignes entre ceux qui partaient et ceux qui arrivaient : c'était une de nos grandes craintes en cet instant, car mes collègues et moi sentions que nous n'étions plus maîtres des événements. Aussi fallait-il prévenir tout dérapage. Nous ne pouvions en effet préjuger des réactions de ces jeunes responsables que nous venions de désigner et dont certains auraient pu avoir tendance à vouloir prendre leur revanche sur le sort qui leur avait été réservé par le passé. De même, nous ne savions pas quel était l'état d'esprit des agents français, dont nombre d'entre eux avaient passé de longues années à faire un métier captivant au cœur du Sahara. Certains avaient peut-être aimé ce pays, dans lequel ils avaient passé une partie de leur vie et qu'ils se voyaient contraints de quitter avec regret. D'autres considéraient peut-être avoir perdu cette tranche de leur vie passée au milieu de nulle part et loin de toute civilisation. Tous étaient probablement taraudés par la question de savoir de quoi serait fait le lendemain de leur rapatriement en France. Ces interrogations et états d'âme auraient pu pousser certains à des comportements erratiques.

C'est pourquoi nous avons donné deux recommandations essentielles aux nouvelles équipes : faire preuve de courtoisie et de correction à l'égard de leurs ex-collègues et s'assurer que les documents et archives de chaque service resteraient en place.

« Les torchères brûlent toujours dans le ciel de Hassi Messaoud »

À 8 heures, ce fut la réunion avec Gérard Klein et les chefs des différents services. Je les informai que, conformément à la décision de leur compagnie de les retirer des opérations de Hassi Messaoud, ils étaient libres de quitter leurs postes de travail dès qu'ils auraient procédé aux passations de consignes avec les nouveaux responsables, dont je leur fournis la liste. Les questions fusèrent alors de toutes parts : « Comment allez-vous mener les opérations de production ? Comment ferez-vous tourner les appareils de forage ? À quel rythme allez-vous produire ? Comment fonctionnera la réinjection ? Et la centrale à boue, que deviendra-t-elle ? Vous savez qu'elle fournit de la boue à tous les appareils de forage de la région. Si elle s'arrête, ce sont tous ces forages qui s'arrêteront. Et puis, il faut être spécialiste pour la faire fonctionner ! »

À toutes ces interrogations, je répondis simplement que cela ne les concernait plus et que tout ce qu'ils avaient à faire était de transmettre le plus correctement et le plus complètement possible les connaissances qu'ils avaient accumulées lors de plusieurs années de travail sur le champ de Hassi Messaoud. Après quoi, nous avons décidé avec Klein qu'il prendrait contact, par télex uniquement, avec Neuilly pour arrêter les modalités de départ. L'opération de rapatriement fut finalisée en fin de matinée. Paris affréterait deux avions Caravelle qui transporteraient, le premier les agents célibataires, le second les mariés avec leurs familles et Gérard Klein. Il y avait aussi un groupe de dix-sept personnes qui possédaient des véhicules personnels et qui décidèrent de partir en compagnie de leurs familles par la route vers Tunis, d'où ils embarqueraient pour Marseille.

Arrêter les modalités de départ avec les services de police et de douane ne fut pas chose aisée, pour ceux qui devaient prendre la route tout particulièrement. Afin d'éviter tout problème au niveau du poste frontière algéro-tunisien d'El-Oued, qui n'était apparemment pas en mesure de gérer un tel convoi exceptionnel, il fut décidé de procéder aux formalités de départ sur la base de Maison-Verte et de faire escorter le groupe jusqu'à la frontière. En rechignant quelque peu, les services de police se rallièrent à cette solution, alors que les douaniers y étaient totalement opposés. Ils avaient l'air de penser que ces quarante à cinquante personnes allaient se livrer à toutes sortes de trafics illicites le long de ce trajet de quelque 300 kilomètres.

Une fois le principe admis, il fallut deux longues heures de discussion avec le chef local de la douane avant de l'amener à de meilleurs sentiments : il s'opposait à ce que Gérard Klein quittât le territoire algérien, en raison, disait-il, d'une pénalité de 250 dinars – autant en francs – non payée par la CFP(A) ! Ce fonctionnaire obtus et têtu ne se rendait pas compte du ridicule et de l'incongruité de sa requête, face à l'enjeu en cours qui était de récupérer les milliards de dollars que représentaient la moitié des réserves du gisement. Il était tout simplement incapable de saisir que les conséquences de son attitude seraient désastreuses pour tous et que les médias français s'empresseraient d'annoncer au monde entier, dès le lendemain, que les Algériens avaient retenu en otage le chef de district de la CFP(A) pour une amende de 250 dinars impayée ! Il consentit finalement à autoriser le départ de Klein, exigeant quand même que ce dernier signât une reconnaissance de dette…

En dehors de cet accroc, la journée se déroula sans incident notable. Dans la soirée, nous fûmes heureux de constater que, malgré quelques problèmes mineurs, le pétrole ne s'était pas arrêté de couler. La production

journalière avait été de 10 000 tonnes, pour un potentiel du champ de 30 000 tonnes. Et encore, la limitation était due aux enlèvements qui avaient diminué en raison du boycottage et non pas à la capacité de produire du gisement. Le baptême du feu s'était donc bien passé.

Le premier contingent d'agents français partit par avion dans le courant de la nuit, le second quittant Hassi Messaoud dans l'après-midi du 2 mai. Dès son arrivée à Orly, les journalistes se ruèrent sur Gérard Klein pour recueillir ses impressions sur ce départ précipité, qui avait surpris tout le monde. Ce fut un grand soulagement de l'entendre déclarer sur les ondes des radios françaises que son départ s'était déroulé dans de bonnes conditions et que « les Algériens avaient été très corrects ».

Car entre-temps, relayée par les médias et certains cercles politiques français, la CFP avait commencé à faire circuler une version déformée des faits, accusant les autorités algériennes d'avoir « chassé » les techniciens pétroliers français. Quel était le but recherché par la CFP ? Pourquoi avait-elle ainsi travesti la vérité ? Il est certain que l'on avait dû longtemps peser le pour et le contre au sein de la compagnie avant de décider le retrait du personnel chargé de l'exploitation de Hassi Messaoud. Ses dirigeants avaient très certainement pensé que cette mesure entraînerait le chaos et l'arrêt de la production pétrolière. La manœuvre ayant échoué, ils essayaient très probablement de camoufler l'échec en imputant aux Algériens leur décision de quitter le pays.

Était-ce une manipulation destinée à détruire le capital de confiance dont jouissait l'Algérie auprès des Américains ? Ou bien s'agissait-il de préparer l'opinion publique française à une action plus violente en direction de l'Algérie ? À moins que ce ne fût tout simplement qu'une machination ayant pour objectif de semer la zizanie dans les rangs algériens ? Si tel était le cas, l'opération était en voie de réussir puisque, au troisième jour du départ du personnel français, Sid Ahmed Ghozali me demanda de lui fournir un rapport écrit – « destiné au ministre », disait-il – sur l'entretien que j'avais eu le 30 avril au matin avec Gourgouillon et son équipe.

La campagne médiatique française avait enflé à un point tel que, le 4 mai 1971, la Sonatrach fit publier dans le quotidien *El-Moudjahid* une mise au point reproduisant en détail les termes de cet entretien. Au plus haut niveau de l'État, on commençait à craindre une réaction française qui mettrait en péril le régime. Le spectre du docteur Mossadegh, renversé en Iran dix-huit ans plus tôt, était encore vivace et hantait les esprits. Houari Boumediene demanda alors des comptes aux dirigeants du secteur pétrolier. Tout comme Sid Ahmed Ghozali, Belaïd Abdesselam essaya de tirer son épingle

du jeu : je me retrouvai dans la situation du bouc émissaire tout désigné, celui auquel on imputerait la catastrophe si elle devait survenir. Dans de telles circonstances, il était très difficile de sauver sa peau face au puissant pouvoir en place dans l'Algérie d'alors. Craignant pour son avenir, il était capable des pires extrémités.

Dans mon rapport au ministre, je ne manquai pas, bien entendu, de souligner qu'aussi bien lui-même que le président de la Sonatrach connaissaient parfaitement les dirigeants de la CFP et qu'au cas où ils auraient douté de ma parole, ils avaient eu le loisir de s'assurer auprès d'eux que la décision de retrait avait bel et bien été arrêtée par leur compagnie. Il est certain qu'une telle mise au point de ma part, même écrite, aurait été de peu de secours si les choses avaient tourné au vinaigre. Ce ne fut, Dieu merci, pas le cas : l'opération de relève ayant réussi et le pétrole n'ayant pas cessé de couler, ne serait-ce qu'une seconde, l'atmosphère devint plus sereine.

Une fois passé le choc du premier jour, le rythme de production du champ de Hassi Messaoud reprit, passant de 18 000 tonnes le 3 mai à 25 000 dès le lendemain. Ce niveau fut maintenu jusqu'au début de l'été, quand intervint l'accord final avec la CFP, pour atteindre alors le potentiel maximum du champ de 30 500 tonnes par jour. Une anecdote fameuse a marqué ces quelques jours du mois de mai, au cours desquels s'est forgé le destin du pétrole algérien. Quelques heures après le départ par la route du dernier contingent d'agents de la CFP, un ingénieur français de retour de congé arriva en voiture à la base de Maison-Verte. Il fut naturellement choqué d'apprendre que tous ses collègues avaient quitté le champ. Son épouse, qui l'accompagnait, ne put s'empêcher de réagir à la vue des torchères qui brûlaient : « Tu vois ! Tu vois ! Les torchères brûlent toujours [6] ! Et toi qui me disais tout le temps que si nous partions, tout s'arrêterait. » Les paroles de cette femme furent immortalisées par *Le Monde*, qui titra le 19 mai : « Les torchères brûlent toujours dans le ciel de Hassi Messaoud », avant de poursuivre : « Dans le ciel, chauffé à blanc, elles lancent toujours leurs panaches rouge, orange et noir, les couleurs de l'emblème de la Sonatrach. » C'est vers cette date que la CFP, la future Total (à partir de 1985), renoua le contact avec les Algériens, visiblement désireuse d'aboutir dans les meilleurs délais à une solution négociée d'une crise qui n'avait que trop duré.

---

6 Des torchères qui brûlent sont le signe que les opérations d'exploitation se déroulent normalement.

11

1972 : la sortie du tunnel

Le 26 mai 1971 au matin, nous tenions une première séance de travail avec une délégation de la CFP, présidée par le directeur général de la maison mère, Frédéric Berbigier, assisté d'un juriste redoutable, Roland de Montaigu, et du financier François Castellani. Représentant la Sonatrach, il y avait Sid Ahmed Ghozali, Nordine Aït-Laoussine et moi-même. La négociation s'étala sur tout le mois de juin avant d'aboutir à un accord, en vertu duquel la CFP acceptait d'entrer à concurrence de 49 % dans le capital de la société Alrep, constituée deux mois auparavant.

La fin des hostilités

Elle créait, pour ce faire, une filiale algérienne dénommée Total-Algérie, qui devenait le porteur de cette participation, ce qui signifiait aussi que la CFP(A) disparaissait définitivement. La Sonatrach, devenue opératrice du champ de Hassi Messaoud nord, s'engageait à livrer à Total-Algérie sa part de pétrole au prix de revient. En conséquence du boycottage déclenché le 15 avril, la CFP renonçait à ses droits d'enlèvements depuis cette date. Elle devait aussi rétrocéder à la Sonatrach les quantités qu'elle avait enlevées en excédent par rapport à sa part de 49 % dans la

production du champ. Elle se chargeait également d'informer les sociétés et organismes auxquels elle avait adressé des lettres de mise en garde, qu'il n'existait plus de litiges entre elle et l'Algérie et que les termes de ladite lettre étaient devenus nuls et non avenus.

S'agissant de l'indemnisation des intérêts nationalisés, il était convenu que la CFP percevrait un montant de 60 millions de dollars, payables sans intérêts en sept annuités de mai 1972 à mai 1978. Par ailleurs, la CFP s'engageait à régler ses arriérés fiscaux, d'un montant global de 150 millions de francs, en six mensualités entre le 1er août et le 31 décembre 1971. La CFP admettait que le prix posté du brut algérien soit porté à 3,60 dollars le baril, en conséquence du second accord de Tripoli. Pour faire face à l'ensemble de ses obligations financières, elle s'engageait à rapatrier en Algérie 75 % du produit de ses ventes de pétrole algérien, alors que la législation en vigueur jusque-là fixait ce seuil à 50 %.

L'autre point extrêmement important de cet accord était celui par lequel la CFP décidait de participer pleinement au développement du champ de Hassi Messaoud, afin d'en porter la production, dans l'immédiat, à 30 millions de tonnes par an, puis à 40 millions à plus long terme. À cet effet, elle devait réinvestir, durant les cinq années à venir, des sommes variant entre 0,37 dollar et 0,50 dollar par baril produit. L'accord prévoyait aussi qu'il deviendrait automatiquement caduc en cas de divergence entre les parties lors de la révision des clauses fiscales et financières et fixait par avance le droit de sortie, c'est-à-dire le montant auquel serait rachetée, en pareil cas, la part de 49 % détenue par Total-Algérie. Il mettait fin, en outre, au système de règlement par arbitrage international des litiges pouvant naître entre les parties : ceux-ci relèveraient désormais de la juridiction des tribunaux algériens.

L'accord avec Elf-Erap fut plus laborieux à atteindre. Les négociations se déroulèrent dans une ambiance et un environnement de grande hostilité. Réagissant à contre-courant des événements, le groupe d'État français avait ordonné, vers le 20 mai, le retrait du personnel expatrié de la CREPS et de la Trapsa à In-Amenas. Venant après le violent baptême du feu subi – mais réussi – par la Sonatrach à Hassi Messaoud, cette décision s'apparentait beaucoup plus à une réaction de dépit, voire à un combat d'arrière-garde inutile, qu'à un acte de bonne gouvernance de la maison Elf. Vu d'Alger, c'était un pétard mouillé, même si la relève ne fut pas facile, en raison notamment de la vétusté des installations des champs de Zarzaïtine et d'Edjeleh et des difficultés à en assurer l'entretien. À la même date, la direction générale d'Elf-Erap, visiblement soutenue par les milieux

gouvernementaux, avait demandé à l'entreprise française Tunzini de mettre fin unilatéralement au contrat qui la liait à la Sonatrach, portant sur la construction des unités de traitement de gaz du champ de Hassi R'Mel. L'objectif de cette décision était double : exercer une ultime pression sur les Algériens dans le cadre de la bataille du pétrole en cours ; mais aussi, et surtout, tenter de saborder les engagements de fourniture de gaz pris par l'Algérie envers ses clients américains et européens. Et, pourquoi pas, créer un *casus belli* sur lequel s'appuierait Gaz de France pour justifier l'arrêt des enlèvements qu'il avait décidé peu de temps auparavant. L'affaire nous empoisonna pas mal, car il fallut trouver, dans des délais très brefs, un constructeur qui voudrait bien prendre la suite. Nous réussîmes à nous mettre d'accord avec la firme anglaise Pritchard Rhodes, mais le chantier subirait un retard de quelques mois, sans grande conséquence sur les contrats de vente de gaz.

Le 19 juillet, les négociations avec Elf-Erap s'engagèrent dans une atmosphère très lourde. Le fait que la signature de l'accord avec Total était intervenue une vingtaine de jours auparavant rendait cependant la tâche plus facile : il suffisait de reproduire le schéma arrêté avec celle-ci, d'autant plus que la perte d'intérêts subie par Elf-Erap était moindre que celle de Total [1]. Nous fûmes cependant surpris d'apprendre que le groupe envisageait d'abandonner une partie des droits encore détenus par ses filiales en Algérie, car il voulait apurer son contentieux financier sans avoir à transférer des fonds depuis la France. Le groupe Elf-Erap fournissait ainsi une preuve supplémentaire de la différence fondamentale de philosophie entre lui, représentant de l'État français, et la CFP, représentant des intérêts majoritairement privés. Il démontrait aussi, à l'évidence, que la nostalgie du passé déterminait encore fortement les actions qu'il entreprenait. On retrouvait là, dans le domaine des hydrocarbures, une transposition de l'attitude des milieux « Algérie française » constatée, dans le domaine politique, durant et après la guerre de libération.

Pour solder son contentieux fiscal de 78 millions de dollars, alors que le montant de l'indemnisation, arrêté d'un commun accord, était de 36,7 millions, Elf-Erap décida de rétrocéder à la Sonatrach l'ensemble des intérêts qu'elle détenait encore au sein de la CREPS, de la CPA, de Petropar et de la SNPA, ainsi que la moitié de sa participation dans la Repal. En vertu de l'accord, la production algérienne du groupe chuterait à

1 Elf-Erap contrôlait une production annuelle de 17,2 millions de tonnes avant le 24 février ; elle était tombée ensuite à 14,2 millions.

5,5 millions de tonnes en 1972. Les autres dispositions étaient en tous points identiques à celles conclues avec la CFP, à l'exception d'une seule : la livraison de pétrole à Elf-Erap allait se faire désormais uniquement *via* le terminal de La Skhirra. Cela permettait de régler de manière définitive la question de la propriété du pipeline de la Trapsa, qui avait envenimé jusque-là les relations du groupe avec l'Algérie. Le tronçon situé en Algérie était cédé à la Sonatrach, tandis que celui se trouvant en territoire tunisien revenait en totalité au groupe français.

L'accord réalisé en septembre fut paraphé en novembre, puis définitivement entériné en décembre. Au même moment, intervint le règlement des derniers contentieux avec les sociétés Eurafrep, Francarep, Coparex et Omnirex, qui cédèrent à la Sonatrach la totalité de leurs avoirs en Algérie.

Percée américaine

L'accord avec la CFP indiquait que l'Algérie avait gagné la bataille du pétrole. Celui avec Elf-Erap constitua le point d'orgue d'une année très riche en événements. Une année extrêmement éprouvante, mais qui restera ancrée à jamais dans l'esprit de tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'écriture de cette page de l'histoire du pays. Dans un discours prononcé le 1er novembre 1971, Houari Boumediene pouvait annoncer avec fierté : « La bataille du pétrole a été pour nous un nouveau 1er novembre, économique celui-là », avant d'ajouter : « D'aucuns étaient persuadés que nous allions droit vers un échec... » En effet, malgré la puissante volonté politique de deux hommes – le président algérien et son ministre de l'Industrie et de l'Énergie –, cela aurait pu être un échec, n'eussent été les énormes sacrifices consentis, la somme colossale d'efforts fournis et le nombre incalculable de nuits blanches passées par la jeune équipe de cadres de la Sonatrach qui avaient participé à l'opération. La mobilisation pendant « plus de dix-huit mois des meilleures têtes de la Sonatrach [2] » avait permis de mettre fin définitivement à la cosouveraineté sur les richesses pétrolières du Sahara et de hisser la Sonatrach au premier rang des compagnies nationales des pays producteurs de pétrole.

En dehors de la satisfaction d'avoir remporté une victoire qui flattait l'orgueil national, le bilan financier de l'opération « nationalisation des

---

2 Nicole Grimaud, *La Politique extérieure de l'Algérie*, *op. cit.*, p. 83.

hydrocarbures » a été globalement satisfaisant, car l'augmentation des prix du pétrole a permis de compenser les pertes dues au boycottage. Celui-ci a eu pour effet que la production de l'année 1971 a chuté à 36,5 millions de tonnes pour un potentiel de l'ordre de 50 millions. Cette barre sera d'ailleurs franchie l'année suivante. À signaler, à ce propos, l'aide de la Libye, qui a consenti à l'Algérie un prêt d'une centaine de millions de dollars lui permettant de passer sans accroc la période difficile de mars à août. Pour ses huit ans d'âge, la Sonatrach se retrouvait à la tête d'un patrimoine comprenant des réserves pétrolières de 4 milliards de tonnes, 4 000 milliards de mètres cubes de gaz, 3 500 kilomètres d'oléoducs et de gazoducs et une production annuelle de pétrole de l'ordre de 38 millions de tonnes. La CFP et Elf-Erap se partageaient une douzaine de millions de tonnes, avec un léger avantage au profit de la CFP. Elf-Erap cessait d'être le premier producteur français en Algérie et le premier partenaire de la Sonatrach.

Les autres grands vainqueurs des événements survenus en Algérie en cette année 1971 étaient les États-Unis, dont les compagnies pétrolières allaient commencer à se frayer un étroit chemin d'accès vers le pétrole et le gaz du Sahara, sans y être présentes. En effet, les quelques-unes qui y détenaient des surfaces d'exploitation avaient quitté le pays quelques mois auparavant et les nouvelles n'étaient pas encore arrivées. Les Américains passèrent cependant d'importants contrats d'achat de gaz – surtout – et de pétrole avec la Sonatrach, et décrochèrent nombre d'affaires pour la réalisation clé en main de projets industriels, ainsi que d'importants contrats d'évaluation des réserves et de développement de la quasi-totalité des gisements algériens. C'était le début de ce que l'on a appelé le « projet Valhyd » (valorisation des hydrocarbures). Avec le temps, ils transformeront l'essai et feront une autoroute de la brèche qu'ils s'étaient créée alors.

Dans l'immédiat, ils prouvaient leur intérêt pour l'Algérie quand, au moment où s'engageaient les négociations Sonatrach-CFP, l'EximBank américaine débloqua le prêt sollicité par la compagnie nationale algérienne. Ce prêt était destiné à la construction des installations et à l'acquisition des matériels et équipements nécessaires à la réalisation de l'opération de vente de GNL à El Paso Natural Gas. Hasard du calendrier, la déclaration de Howard Boyd, président de la société, par laquelle il dénonçait en avril 1971 les lettres de mise en garde des sociétés françaises ? Probablement pas. Ce faisant, il avait donné le ton : les Américains tenaient à la réalisation de ce contrat et, d'une manière générale, souhaitaient

entretenir de bonnes relations avec les Algériens. Il semblerait cependant que, pour démontrer un minimum de solidarité avec les entreprises françaises nationalisées, l'annonce de ce prêt ait été retardée d'une quinzaine de jours, dans l'attente du démarrage des négociations avec la CFP.

19 juin 1971 : la fête du régime

Une semaine après le début des discussions avec la CFP, le régime considérait avoir gagné la partie de bras de fer engagée le 24 février. Houari Boumediene décida alors de fêter l'événement à sa manière. Le 6 ou le 7 juin, Sid Ahmed Ghozali, Nordine Aït-Laoussine, Abdelmadjid Benalychérif et moi-même fûmes convoqués à la présidence de la République chez le directeur du protocole, Abdelmadjid Allahoum. « Cette année, le 19 juin, c'est chez vous, nous dit-il de but en blanc [3]. C'est à Hassi Messaoud que nous organiserons les festivités. Je descends moi-même ce soir. Désignez les gens qui s'en occuperont chez vous pour qu'ils m'accompagnent. »

Il nous fit part du programme, qui comprendrait trois temps forts : le discours du président, la soirée de gala et l'inauguration d'un objectif industriel ou culturel. Il nous communiqua également la liste des invités, un millier de personnes, dont les membres du Conseil de la révolution, les membres du gouvernement, le corps diplomatique accrédité à Alger et les « cadres de la nation », c'est-à-dire tous les hauts responsables civils et militaires. À cette liste, s'ajoutaient les accompagnateurs, les chauffeurs, la garde rapprochée du président et d'autres personnes encore dont, nous dit-il, « nous fixerons nous-mêmes la liste ». Effectivement, le nombre total de personnes était autrement plus important puisqu'il fallait rajouter les cadres supérieurs de la Sonatrach, les troupes théâtrales et musicales qui devaient se produire le 19 juin au soir, les médecins et infirmiers, les membres des services de sécurité et maints autres invités.

C'étaient donc quelque 2 000 personnes que nous devions prendre totalement en charge deux jours durant et une lourde logistique que nous devions engager : affrètement d'avions, accueil des invités, logement, nourriture, etc. À l'issue d'une courte séance de travail tenue plus tard au siège de la Sonatrach, je me retrouvai tout naturellement chargé de

---

3 Du temps de Boumediene, la date anniversaire du coup d'État qui l'avait amené au pouvoir était un jour férié. Traditionnellement le régime organisait des festivités ce jour-là.

l'organisation des festivités sur le site lui-même, en raison de mes responsabilités sur le champ de Hassi Messaoud. De même, nous décidâmes d'ouvrir un compte spécial dans lequel seraient regroupées toutes les dépenses occasionnées : « Tu adresseras la facture à la présidence de la République pour règlement. C'est leur fête », me dit Ghozali.

Arrivés à Hassi Messaoud, nous convînmes avec Abdelmadjid Allahoum que l'ensemble des cérémonies officielles auraient lieu sur et autour de la base de vie de l'ex-CFP(A), Maison-Verte. Parmi les questions de logistique les plus difficiles à régler, celle du logement. La solution trouvée fut de loger le personnel des deux sociétés, Alrep et Repal, dans les salles de cinéma, transformées pour l'occasion en d'immenses dortoirs, après en avoir démonté les fauteuils. C'était la seule manière de libérer les cabines et de les mettre à disposition des invités. L'autre gros souci était celui de l'organisation du grand rassemblement populaire au cours duquel Houari Boumediene prononcerait son discours : 5 000 personnes, embrigadées par le FLN, devaient y assister. Il fallait assurer le transport, l'accueil, le rassemblement de cette énorme foule face à l'estrade présidentielle, installée sur un terrain de sport, et se préparer à des cas d'insolation éventuels [4].

Pour la soirée de gala, il nous fut demandé de prévoir des cabines de fortune dans lesquelles les comédiens, animateurs et autres intervenants se changeraient et se maquilleraient. Nous devions également monter d'immenses tentes, fournies par la présidence, à l'intérieur desquelles prendraient place les invités et y installer 250 tables basses dressées : couverts, verres, boissons – tout sauf de l'alcool –, verres à thé, etc. Tout devait y être. Quant au dîner lui-même, pas moins de 600 méchouis seraient préparés et servis par du personnel habillé en costume traditionnel local ! Les soudeurs de la Sonatrach passèrent des jours à préparer les broches. Il fallut, de même, organiser une razzia des souks de plusieurs villes pour acquérir les 1 200 costumes traditionnels requis. Il fallait aussi des fleurs à placer dans les villas prévues pour les membres du Conseil de la révolution et ceux du gouvernement : nous fîmes venir depuis la capitale un avion entier de fleurs, spécialement affrété !

Last but not least, la question des alcools. Dans ce genre de manifestations officielles, on ne servait jamais d'alcool aux invités, ce qui ne les empêchait pas d'en boire discrètement. Abdelmadjid Allahoum me

4 Le responsable local du FLN exigea qu'un couscous fût servi aux 5 000 participants à l'issue du meeting programmé pour le 19 juin à 17 heures. Il fallut longtemps argumenter avant de lui faire admettre que la Sonatrach n'était pas équipée pour organiser un tel festin !

demanda, sous le sceau du secret, de prévoir des alcools forts – du whisky essentiellement – et du vin, qui seraient distribués à certaines des hautes personnalités présentes : « Fais placer les caisses dans la villa de Bouteflika. Nous nous chargerons de la distribution. »

Dans la matinée du 19 juin, Houari Boumediene arrivait à Hassi Messaoud, accompagné des hautes personnalités de l'État et du corps diplomatique. Son premier geste officiel fut de découvrir une plaque commémorative portant le nouveau nom de la base de Maison-Verte, qui fut débaptisée pour s'appeler « Base du 24 février 1971 ». Puis il tint une séance de travail avec les cadres supérieurs de la Sonatrach, au cours de laquelle il nous félicita pour le travail accompli depuis la nationalisation et nous demanda de lui faire un exposé sur les travaux en cours dans le domaine de l'exploration et de la production. Le souvenir que j'ai gardé de cette réunion est qu'il semblait être bien au courant du développement du secteur pétrolier et qu'il avait une bonne mémoire des chiffres et des événements. Il nous informa également que la situation financière du pays avait été très affectée par le boycottage pétrolier et nous demanda de revoir à la baisse les programmes d'investissement.

Le même jour, de l'autre côté de la Méditerranée, le président Georges Pompidou devait prononcer une allocution à bord du porte-avions *Clemenceau* dans le port de Toulon. Dès l'arrivée de l'avion présidentiel, Abdelmadjid Allahoum était venu vers moi et m'avait dit : « Débrouille-moi le discours de Pompidou. Dans le cas où il ferait une allusion quelconque à l'Algérie, Boumediene lui répondra dans son allocution de cet après-midi. » Il était inutile de lui dire qu'il avait, pour ce faire, le ministre de l'Information et le directeur de l'agence algérienne de presse sous la main. Sa réponse était celle que l'on entendait toujours en de telles circonstances : « À la Sonatrach, vous avez les moyens. » Il fallut alors se rabattre sur la cellule de crise que nous avions installée à Alger, en vue de coups durs de ce genre. Elle dut souscrire, dans la hâte, un abonnement de courte durée auprès de l'AFP, qui diffusait en continu les propos du président français. Une démarche et une lourde dépense tout compte fait inutiles, vu que le président Pompidou ne souffla mot sur la crise en cours entre l'Algérie et la France.

En dehors des longues tirades d'autosatisfaction et de l'hommage rendu à tous ceux qui « avaient œuvré pour que le peuple algérien remporte la bataille du pétrole », Houari Boumediene, lui, dans son discours, remercia les Libyens qui, dit-il, « [avaie]nt été à peu près les seuls à soutenir la ferme position de l'Algérie ». Il confirma ainsi que les autres pays arabes

– tant les producteurs de pétrole que ceux qui ne l'étaient pas – n'avaient pas fait preuve de solidarité particulière vis-à-vis de l'Algérie, de crainte d'indisposer la France, dont la politique arabe, initiée par le général de Gaulle, était très appréciée au Moyen-Orient.

Une fois éteints les lampions de la fête, je fis établir la facture globale du coût de la célébration de l'anniversaire du 19 juin 1965. Elle s'élevait à 14 millions de dinars (autant en francs). Je la présentai à Sid Ahmed Ghozali : « On l'envoie à la présidence ? – Tu es fou, me répondit-il. Débrouille-toi pour l'inclure dans le prix de revient du brut de Hassi Messaoud. » Ce fut une sacrée gymnastique comptable que de saupoudrer une somme aussi importante sur les coûts des forages et autres travaux réalisés sur le gisement... Ainsi, la CFP et Elf-Erap contribuèrent, à leur insu et chacune pour sa part, au coût de la fête du régime algérien pour cette année 1971 !

Avril 1972 : nouveau démarrage pour la Sonatrach

L'ordre était tombé tel un couperet : ce sera pour le 1er avril 1972. Nous venions tout juste de signer l'accord avec Elf-Erap, mettant fin définitivement au contentieux algéro-français, quand je reçus, le 4 janvier 1972, une nouvelle instruction gouvernementale : il s'agissait de mettre en application les dispositions de la loi fondamentale sur les hydrocarbures du 12 avril 1971, en vertu desquelles le rôle d'opérateur sur tous les champs de pétrole et de gaz algériens était dévolu à la Sonatrach. Il fallait donc procéder, avant le 1er avril, à l'intégration au sein de la compagnie nationale des sociétés nationalisées et créer à cet effet une énorme direction de la production qui les regrouperait. Elles étaient treize et avaient des statuts divers.

Quatre d'entre elles jouaient un simple rôle de *sleeping partner*, se contentant de gérer des participations financières dans certains gisements : leur présence en Algérie se limitait à une coquille vide employant quelques personnes. Pour d'autres, la taille des opérations était plus importante et leurs pourcentages de participation dans divers champs étaient substantiels : au nombre de quatre également, dont la SEHR, elles étaient opératrices sur certains champs et employaient au total 400 à 500 personnes. Puis, il y avait celles que l'on pourrait appeler les « grosses cylindrées » : la SN Repal, la CFP(A) et la CREPS. Elles étaient opératrices

sur les plus gros gisements algériens, employaient un millier de personnes chacune et disposaient de moyens importants. Toutes trois possédaient leurs propres appareils de forage et des flottes de camions gros porteurs (la SN Repal possédait même un important centre de traitement informatique). Au sein de la Sonatrach elle-même, existait un département exploitation chargé des opérations du champ d'El-Borma. La nouvelle direction devait, en sus, prendre en charge au plan juridique les droits et obligations de deux sociétés du groupe Elf-Erap, la Sopefal et Sofrepal.

Tel était l'amalgame de sociétés et d'activités qu'il fallait fondre dans le même moule et ériger en une énorme et unique structure. Celle-ci devait englober cinquante-deux champs de pétrole et de gaz, situés aux quatre coins du Sahara, assurer une production annuelle de 50 millions de tonnes de pétrole, de 5 à 6 milliards de mètres cubes de gaz dans l'immédiat (plusieurs dizaines à plus long terme) et gérer un budget de plusieurs millions de dollars. Il fallait aussi transférer quelque 5 000 personnes depuis leurs postes de travail du moment vers cette nouvelle structure. Qui plus est, les sièges de toutes ces sociétés étaient répartis à travers autant d'adresses dans Alger. Dans le courant de l'année 1971, nous avions certes mis fin à leur existence juridique et procédé à leur remplacement, sur le papier, par des entreprises de droit algérien. Mais cette mesure n'était d'aucun effet sur les opérations, qu'il s'agissait désormais d'unifier.

Les actions à entreprendre portaient sur plusieurs plans. Le volet financier, tout d'abord. Cela consistait à engager, dans une première étape, un travail qui aurait dû l'être au lendemain de la création, en avril 1971, de ces sociétés fictives. En l'occurrence, arrêter les comptes des sociétés nationalisées à la date du 24 février 1971, avant d'en transférer actifs et passifs à celles qui les avaient remplacées. Dans une seconde étape, il fallait faire le tri, dans ce maelström financier, entre différents types d'immobilisations. Celles, d'une part, qui étaient la propriété de ces nouvelles entités : même s'il s'agissait au départ de sociétés fictives, les Alrep, Repal, Sepal et autres n'en étaient pas moins les titulaires légaux des droits miniers, dont les statuts avaient été figés dans les accords passés avec la CFP et Elf-Erap. D'autre part, il y avait les immobilisations tangibles liées au rôle d'opérateur, comme les appareils de forage, qui devaient être transférées à la Sonatrach. L'instruction gouvernementale était de démêler, en moins de trois mois, l'écheveau financier que constituaient les comptes des treize entreprises concernées. Les experts comptables connaissent le degré de complexité d'une telle opération quand elle concerne la fusion de deux

entreprises, le temps nécessaire pour en venir à bout et le soin qu'il faut y apporter si l'on veut éviter toute erreur. La même opération, répétée treize fois en un laps de temps aussi court, constituait tout simplement un travail de Titan.

Les problèmes de trésorerie représentaient un autre casse-tête chinois. S'y imbriquaient les cessions interentreprises effectuées en dinars algériens et en devises étrangères, les versements des sociétés au fisc et ceux pris en charge directement par l'État dans le cadre des indemnisations des intérêts nationalisés, et maintes autres recettes et dépenses. Cette consolidation financière entraînait la manipulation de sommes à huit ou dix zéros qui donnaient le tournis. L'évolution des prix postés, la différence de traitement de la redevance selon les périodes et les quantités de pétrole enlevées par chacun des partenaires au cours de l'année 1971, qui ne correspondaient pas nécessairement aux pourcentages de participations, étaient autant d'éléments qui venaient corser encore la tâche à accomplir. Cet apurement des comptes nécessita la création de plusieurs groupes de travail, chargés chacun d'un aspect particulier de la question, ainsi que l'intervention de représentants des associés et de ceux des ministères des Finances et de l'Énergie. Il ne fallait surtout pas faire d'erreurs d'aiguillage dans l'affectation des comptes.

Un enfantement dans la douleur

Mais, aussi complexe et difficile que fût le volet financier de l'opération, il restait relativement simple par rapport à son aspect humain. L'instruction gouvernementale du 4 janvier exigeait, pour je ne sais quelle raison, que priorité soit donnée à la libération des locaux occupés par douze sociétés sur les treize concernées par la fusion : il fallait regrouper tout le personnel d'Alger, soit quelque 2 000 personnes, dans le seul immeuble de la SN Repal, prévu à l'origine pour en accueillir 800. Quant au délai imparti, il était celui du temps nécessaire pour procéder aux différents déménagements, soit... huit à dix jours. Le résultat en fut une belle pagaille, marquée par une forte résistance au changement, somme toute compréhensible, manifestée par cette masse d'individus venus d'horizons divers.

Chacun avait organisé sa vie en fonction de son lieu de travail. Venir perturber, par le fait du Prince, cette routine quotidienne n'était pas nécessairement bien accueilli. Par ailleurs, tout le monde savait que ce

rassemblement en un seul lieu n'était que le prélude à une opération autrement plus importante, qui consisterait en la création d'une nouvelle structure unique, au sein de laquelle les postes de responsabilité seraient bien moins nombreux et par conséquent chers à acquérir. Cette perception de l'avenir s'extériorisa lors de l'installation des services et des individus dans les nouveaux locaux. Elle reflétait les ambitions légitimes de tout un chacun : nombreux étaient ceux qui voyaient, dans la taille ou la disposition du bureau qui leur était affecté, le statut social et l'importance du poste qui seraient les leurs plus tard. Ces comportements, qui s'exprimaient par une mauvaise volonté dans l'accomplissement de la tâche quotidienne, compliquèrent un peu plus une situation déjà difficile. À cela s'ajoutait un certain esprit de clocher, qui entravait l'instauration de règles communes : chacun avait tendance à prétendre que les méthodes de travail de son ex-entreprise étaient les meilleures.

La force d'inertie et l'opposition au changement furent encore plus fortes lors de la mise en place du schéma organisationnel retenu. La caractéristique commune à toutes les sociétés nationalisées était la grande centralisation et la stricte hiérarchisation de leurs structures, chacune ayant son « cordon ombilical » qui la rattachait au siège social situé en France ; ce modèle d'organisation, propre aux entreprises françaises de l'époque, s'expliquait aussi par le nombre restreint de champs exploités par chacune d'entre elles. Il n'était évidemment pas question pour nous d'adopter un tel modèle : la chaîne de transmission d'information et de décision, déjà lente et complexe quand elle concernait une centaine de personnes réparties sur quatre ou cinq petits champs, aurait été totalement paralysée quand elle engloberait 5 000 personnes et un nombre de champs dix fois plus grand. Et nous pouvions d'autant moins dupliquer une telle organisation que nous ne disposions même pas du quart du personnel d'encadrement qui existait auparavant.

Pour toutes ces raisons et nombre d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer, nous avons adopté un schéma plus souple et moins centralisé. Ce qui n'empêcha pas de nous heurter à une forte résistance au moment où nous en fîmes l'annonce, vers la fin du premier trimestre de 1972. L'organigramme retenu consistait en la création de trois districts géographiques distincts au Sahara, regroupant chacun plusieurs champs. Il comprenait également huit départements fonctionnels au niveau du siège à Alger. Le tout avec un très fort degré d'autonomie et un pouvoir décisionnel important accordé aux nouveaux managers algériens. Mais ceux-ci ne possédaient pas tous une telle aptitude à la prise de décisions, habitués qu'ils

avait été nettement plus aisée car, à la différence de l'Algérie, elle s'était faite avec le concours des sociétés opérant sur leurs territoires.

En avril 1972, je fus nommé à la tête de cette énorme direction de la production de la Sonatrach, une fonction qui n'existait pas jusque-là et que j'allais cumuler avec celle de vice-président de la société à compter du mois de décembre de cette même année. Les tâches urgentes ne manquaient pas, alors même que de sombres nuages pointaient à nouveau à l'horizon, ceux qu'allait faire naître une autre situation exceptionnelle, la guerre israélo-égyptienne d'octobre 1973, qui sera très lourde de conséquences sur la scène pétrolière mondiale.

12

1973 : la grande tourmente

Les affrontements entre pays producteurs et pays consommateurs ont continué tout au long des années 1970, une décennie charnière marquée par des événements décisifs dans le domaine des hydrocarbures, dont deux chocs pétroliers. Au début de l'année 1972, après les rounds de négociations de Téhéran et Tripoli, qui n'avaient été en fin de compte qu'un avant-goût des grands bouleversements qui allaient suivre, des fissures avaient commencé à apparaître dans la carcasse du plus puissant des pays occidentaux, les États-Unis.

La guerre du Viêt-nam et les bouleversements de la scène pétrolière mondiale

Le hic, c'était la guerre sans fin du Viêt-nam, dans laquelle ils étaient englués jusqu'au cou depuis 1964 : le gouvernement américain était politiquement affaibli pour agir sur plusieurs autres fronts, dont celui du pétrole. En effet, l'opinion publique américaine – sensibilisée par les récits des anciens du Viêt-nam rapportant les scènes épouvantables dont ils avaient été témoins et qui dénonçaient la folie collective ayant envahi

l'Amérique – réclamait de plus en plus fortement la fin de cette guerre atroce. Les États-Unis étaient également affaiblis financièrement, car la guerre coûtait de plus en plus cher au contribuable. Afin d'assurer sa réélection pour un second mandat, le président Richard Nixon avait laissé croire, une dizaine de jours avant le scrutin de novembre 1972, qu'un accord de cessez-le-feu était en vue. Il remporta une victoire à la Pyrrhus, grâce notamment aux manœuvres illégales qu'il avait ordonnées : Nixon était directement impliqué dans le « scandale du Watergate », qui débouchera sur sa destitution en 1974.

Fin janvier 1973, les négociations menées depuis plus de deux années à Paris entre le rusé secrétaire d'État Henry Kissinger et le dirigeant du FNL vietnamien Le Duc Tho aboutirent à la signature d'un accord. Celui-ci mettait fin à l'intervention américaine, mais pas à la guerre, qui durera deux années supplémentaires, jusqu'à l'unification du pays en 1975. Il était grand temps pour l'Amérique de s'extirper du bourbier vietnamien : il fallait se tourner vers la résolution de l'autre problème, hautement stratégique, qui avait commencé à faire trembler l'empire sur ses fondements, celui du pétrole. D'ailleurs, même ses alliés les plus fidèles au sein de l'OPEP, l'Arabie Saoudite et l'Iran, s'étaient mis à ruer dans les brancards. Pour l'ogre américain, c'était le moment de montrer les dents et de reprendre les choses en main, d'autant plus qu'une autre guerre se profilait. Une guerre dans laquelle les États-Unis n'étaient pas directement impliqués, mais qui concernait leur grand allié, Israël. Elle aurait néanmoins pour eux d'importantes répercussions, au plan pétrolier notamment.

Au lendemain des conférences de Téhéran et de Tripoli, les bouleversements enregistrés sur la scène pétrolière mondiale avaient cristallisé un peu plus les antagonismes entre pays producteurs et pays consommateurs. L'année 1972 et la première moitié de 1973 ont connu une escalade permanente de l'affrontement entre les deux camps. La conception de la stratégie pétrolière du camp des consommateurs avait cessé d'être l'apanage des seules multinationales, qui continuaient néanmoins d'être l'interlocuteur officiel des pays de l'OPEP, au travers du cartel qu'elles avaient constitué. Les gouvernements occidentaux s'étaient mis à intervenir de plus en plus directement dans les affaires pétrolières.

À la mi-décembre 1971, alors qu'il n'était pas encore sorti du guêpier vietnamien – et peut-être pour cette raison également –, le gouvernement américain avait décidé une dévaluation du dollar de 7,89 %. Les pays de l'OPEP, qui s'étaient tant battus pour obtenir l'augmentation des prix

postés, voyaient leurs revenus s'éroder d'autant, le dollar étant la monnaie de paiement dans les transactions en la matière. S'engagea alors à Genève une nouvelle négociation entre les représentants des deux camps, qui aboutit le 20 janvier 1972 à une augmentation des prix de 8,49 %. Cet accord, intitulé « Genève I », prévoyait aussi une révision trimestrielle des prix affichés.

Dès septembre 1971, la conférence ministérielle de l'OPEP avait fait sienne ce que l'on avait appelé la « demande qualitative » de l'Algérie : elle avait adopté une résolution par laquelle elle engageait les États membres à prendre des participations dans les sociétés pétrolières présentes sur leurs territoires. Encore une fois, la Libye allait, la première, passer à l'acte. Prenant prétexte de la cession par le Royaume-Uni de deux îlots émiratis à l'Iran, le colonel Kadhafi ordonna, en décembre 1971, la nationalisation des activités de British Petroleum en Libye. De leur côté, en janvier 1972, les États du Golfe (Iran, Irak, Arabie Saoudite et Koweït) engagèrent à New York des négociations avec les compagnies opérant chez eux, portant sur des prises de participations majoritaires dans leurs opérations. Ces négociations aboutirent, en octobre de la même année, à un accord selon lequel les États prendraient, à compter du 1er janvier 1973, des participations de 25 % dans les actifs de ces sociétés, qui seraient portées progressivement à 51 %.

Un accord tout compte fait inutile, car les choses se passeront tout à fait différemment dans la réalité. En effet, seule l'Arabie Saoudite sera le bon élève de la bande, se satisfaisant des conclusions de New York, et prendra 25 % de participations dans l'Aramco (Arabian American Oil Company) au 1er janvier 1973. L'Irak, de son côté, nationalisera en juin 1972 l'IPC (Irak Petroleum Company) et enclenchera avec les compagnies françaises Elf-Erap et CFP des discussions bilatérales portant sur la participation de la France à l'exploitation et à la commercialisation du pétrole irakien. Le Koweït ira, lui aussi, au-delà du schéma mis au point avec le cartel : en 1973, il portera à 60 % sa participation dans les sociétés opérant sur son territoire. S'appuyant sur les dispositions arrêtées à New York, le colonel Kadhafi attendra le 1er septembre pour annoncer la nationalisation de 51 % des actifs des sociétés présentes en Libye. Le choix de la date anniversaire de sa prise de pouvoir en 1969 n'était certainement pas fortuit : il donnait ainsi plus de solennité à la mesure.

La stratégie mise au point par l'Iran fut appliquée en deux phases. Lors de la première, menée en parallèle aux discussions de New York, les Iraniens engagèrent des négociations directes avec les membres du

consortium opérant dans le pays. L'arrangement conclu consista en un doublement de la production, moyennant des investissements massifs, et en une assistance du consortium à la National Iranian Oil Company (NIOC) dans la mise au point de produits dérivés du pétrole et du gaz. Dans une seconde phase, allant au-delà des engagements pris à New York, l'Iran prit sa revanche sur l'Histoire. Tout en garantissant aux compagnies un approvisionnement sûr, régulier et important, il exigea le transfert de toute l'activité pétrolière, du puits à la raffinerie, à la compagnie nationale. À la mi-mars, le chah annonça la prise en main prochaine des ressources en hydrocarbures du pays par la NIOC. Le transfert fut formalisé par la signature, le 31 juillet – date anniversaire selon le calendrier hégirien de la nationalisation du pétrole en 1951 par le gouvernement Mossadegh – d'un accord qui prenait effet au 20 mars, date du nouvel an iranien. Le chah était sorti victorieux de la bataille, mais la puissance du symbole adressé aux pays occidentaux était telle qu'elle fut à l'origine d'un renversement d'alliances : tout en continuant d'assumer le rôle de gardien des richesses pétrolières du Golfe, l'Iran ne sera plus, à compter de cette date, le fournisseur préféré du monde occidental ; ce rôle sera conféré à l'Arabie Saoudite, dont on fera, quelques années plus tard, le troisième producteur mondial, après l'URSS et les États-Unis.

Pendant ce temps, les gouvernements occidentaux poursuivaient la recherche des moyens qui leur permettraient d'échapper à l'emprise de l'OPEP. On commençait à évoquer la possibilité de création d'une organisation des pays importateurs de pétrole, tout en favorisant la recherche pétrolière sous des « cieux plus cléments ». À la mi-1971, le gouvernement britannique avait ouvert la voie, en mettant en adjudication des zones d'exploration pétrolière d'une superficie de plus de 100 000 km^2 au large des côtes du Royaume-Uni. La mer du Nord allait devenir le nouvel Eldorado. BP y mit au jour, cette année-là, le gisement de Forties.

Mais la recherche pétrolière en mer est très coûteuse. Le forage et l'exploitation se faisaient à l'époque depuis des barges et des navires spécialement équipés et, de plus en plus déjà, à partir de plates-formes flottantes ou fixes. Une plate-forme est une véritable petite ville en mer, faite d'acier et de béton, où se trouvent répartis sur plusieurs étages les installations de forage ou de production, les ateliers d'entretien, les magasins de pièces de rechange et les quartiers de vie du personnel. Par ailleurs, la mer du Nord est une mer très fréquentée et agitée, où les brouillards sont présents en permanence. Aussi, mener des opérations de recherche dans ces conditions nécessite-t-il des équipements et des techniques fort onéreux,

engloutissant des millions de dollars que les compagnies n'hésitèrent pas à engager. « C'est le prix à payer pour échapper au chantage de l'OPEP », disaient-elles. Cela étant, malgré les protestations de façade, l'augmentation des prix les arrangeait, car sinon ce pétrole de la mer du Nord, dont le prix de revient était extrêmement élevé, n'aurait pas été rentable. Le prix à payer, c'était aussi ce prêt consenti à des conditions très avantageuses par un consortium bancaire à BP pour le développement du gisement de Forties. D'un montant avoisinant le milliard de dollars – une somme faramineuse pour l'époque –, ce prêt comportait une clause singulière : les banques acceptaient que les remboursements soient suspendus si l'exploitation du champ venait à être interrompue pour quelque raison que ce soit.

En février 1973, au lendemain de l'annonce de son désengagement programmé du Viêt-nam, le gouvernement des États-Unis pouvait enfin se consacrer entièrement à la crise pétrolière. Il décida alors une nouvelle dévaluation du dollar de 11,3 %, suivie d'une nouvelle réunion à Tripoli entre l'OPEP et le cartel des sociétés pétrolières. Les pays producteurs demandèrent une augmentation des prix du pétrole équivalente à la chute du dollar, tandis que les sociétés proposèrent 9 %. Au 12 février, jour de la dévaluation, le cours de l'once d'or passait de 38 dollars à 42,33. Trois jours après, elle était cotée à 78,50 dollars. Le 15 mai, l'or crevait le plafond des 100 dollars l'once, pour atteindre 120 dollars le 7 juin et terminer l'année à 130 dollars. Les négociations de Tripoli ayant échoué, de nouvelles discussions démarrèrent à Genève. Ce sera « Genève II ».

Elles furent laborieuses et aboutirent à une augmentation de 20 % environ du prix du brut de référence, l'Arabian Light, dont la révision serait désormais mensuelle. Son prix passa de 2,479 dollars le baril au 1er janvier 1973 à 2,963 au début juin. Une augmentation ridicule au regard des bouleversements qu'avaient connus le dollar et l'once d'or. Cela allait pousser les pays de l'OPEP à imaginer une autre parade pour se prémunir contre l'évolution d'une situation qu'ils ne maîtrisaient pas. Au cours de ce mois de juin, ils se mirent d'accord sur l'idée qui était dans l'air depuis quelque temps déjà, à savoir l'adoption d'un panier de monnaies pour la détermination des prix du pétrole.

Tous ces accords et décisions n'étaient finalement que des palliatifs qui amélioraient certes quelque peu leur situation, mais sans plus. Le grand chambardement de la scène pétrolière mondiale interviendra en octobre, lors de la guerre israélo-arabe, « guerre du Ramadan » pour les uns, « guerre du Kippour » pour les autres.

La guerre israélo-arabe d'octobre 1973

Cela faisait plus de six ans que les Israéliens avaient conquis le Sinaï. La puissance de leur armée et la protection sans faille dont ils bénéficiaient de la part des États-Unis leur avaient permis de s'y installer, apparemment pour longtemps. Afin de se prémunir contre toute surprise éventuelle, ils avaient érigé d'immenses dunes et installé un réseau de barbelés tout le long du canal de Suez, à l'abri desquels ils avaient mis en exploitation les riches gisements pétroliers de la région.

Le 10 octobre 1973, en plein mois de Ramadan, le monde apprenait avec stupeur que l'Égypte venait de déclencher des hostilités contre Israël. La surprise était d'autant plus grande que le président Anouar El-Sadate avait brutalement mis fin, une quinzaine de mois auparavant, à la mission des conseillers et experts militaires soviétiques. Le monde était convaincu qu'il venait de commettre une énorme erreur et que l'armée égyptienne, équipée et formée par les Soviétiques, ne s'en relèverait pas avant longtemps. Or, en moins de trois jours, le général Saâd Eddine Chazli et ses hommes réussirent à franchir le canal de Suez et à enfoncer la ligne de défense israélienne, dite « ligne Bar Lev ». Devant le danger très réel de voir l'armée israélienne défaite, les États-Unis volèrent au secours de leur allié, lui fournissant l'assistance logistique qui lui permettrait de reconquérir une partie du terrain perdu, exigèrent du président égyptien de stopper l'avance de son armée et dépêchèrent le secrétaire d'État Henry Kissinger dans la région avec pour mission de convaincre les belligérants de mettre fin aux hostilités. C'est sous la présidence de Jimmy Carter que, cinq années plus tard, sera signé à Camp David un accord de paix israélo-égyptien.

Durant la période d'occupation du Sinaï, des quantités annuelles estimées entre 8 et 10 millions de tonnes de pétrole ont été soutirées par les Israéliens. La première conséquence de cette guerre a été que ce pétrole a immédiatement cessé d'être disponible sur le marché, causant ainsi une première perturbation. La seconde, de loin plus importante, a été l'œuvre de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) [1]. Par solidarité avec l'Égypte et dans le but de faire pression sur les pays occidentaux et les amener ainsi à exercer à leur tour des pressions sur Israël,

1 L'OPAEP, une organisation politico-économique arabe spécialisée dans les questions pétrolières, comprenait à l'époque dix États membres : l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Qatar, les Émirats arabes unis, Bahreïn, l'Irak, la Syrie, l'Égypte, la Libye et l'Algérie.

le Conseil des ministres de l'Organisation décida, le 17 octobre 1973, un programme de réduction progressive de la production pétrolière des pays membres. La résolution adoptée indiquait que cette réduction serait applicable jusqu'au retrait des Israéliens des territoires occupés, qu'une rétention immédiate de 5 % serait mise en application, qu'elle serait augmentée d'autant chaque mois et qu'un embargo total et immédiat était décrété sur les exportations à destination des États-Unis, des Pays-Bas, du Portugal, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie. La mesure fit l'effet d'un séisme, dont les conséquences sont ressenties jusqu'à nos jours. Avec le temps, on constatera qu'elle a entraîné un bouleversement complet de la scène pétrolière mondiale, avec des répercussions considérables sur le développement des sources d'énergie concurrentes du pétrole, les relations Nord-Sud, la politique énergétique et l'économie des pays occidentaux, ainsi que sur la politique des États-Unis au Moyen-Orient.

Dans l'immédiat, les premières réactions enregistrées dans le monde furent de panique : queues interminables devant les stations d'essence pour faire le plein de carburant, réapparition des vélos aux Pays-Bas, extinction des lumières à minuit à Piccadilly Circus à Londres. Devant la pénurie de kérosène de type JP1, on vit des compagnies d'aviation utiliser du JP4, plus léger, plus volatil et donc plus dangereux. Profitant de l'aubaine, les majors amplifièrent l'atmosphère de panique en instaurant leurs propres mesures de rétention, causant ainsi une envolée des prix à la pompe, dont elles tirèrent profit. Les premiers instants de surprise passés, d'autres mesures d'urgence furent prises, comme la limitation de la vitesse à 90 km/h sur les routes aux États-Unis, ou l'instauration d'un plan de rationnement des carburants et l'interdiction d'utiliser la voiture le dimanche aux Pays-Bas.

Le 5 novembre, se tint à Koweït une nouvelle réunion du Conseil des ministres de l'OPAEP, qui confirma la réduction supplémentaire de 5 % et mit au point le fonctionnement d'une commission de contrôle de l'embargo, composée de l'Arabie Saoudite, du Koweït, de la Libye et de l'Algérie. Il laissa la possibilité aux pays membres de diminuer encore plus leur production pétrolière, s'ils le désiraient. Ainsi, l'Arabie Saoudite décida une rétention de 15 %, le Koweït de 23 %, tandis que l'Algérie se limitait aux 10 % fixés par l'Organisation. Le Conseil des ministres décida aussi de classer les pays en amis, ennemis ou neutres. Étaient considérés « amis » tous ceux qui acceptaient de déclarer qu'Israël devait libérer les territoires occupés en 1967 et 1973. On trouvait dans cette catégorie tous les pays africains, à l'exception de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, ceux

d'Asie et d'Amérique du Sud, les pays socialistes ainsi que la France et l'Espagne ; la rétention qui leur était appliquée variait, d'un cas à l'autre, entre 5 % et 8 % à 9 %. Les pays dits « ennemis », parmi lesquels on comptait essentiellement les États-Unis et les Pays-Bas, subissaient un embargo total. Aux pays « neutres », était appliquée la rétention maximum de 10 %.

Enfin, dernière mesure adoptée par le Conseil, celle qui chargeait deux ministres, le Saoudien Zaki Yamani et l'Algérien Belaïd Abdesselam, d'entreprendre le tour des capitales occidentales afin d'expliciter le point de vue des pays arabes. Ils furent reçus à Paris par le président Georges Pompidou et à Londres par le Premier ministre Edward Heath, avant de rejoindre Bruxelles où ils rencontrèrent le Premier ministre Edmond Leburton et le président de la Commission européenne François-Xavier Ortoli. Ce fut ensuite la visite à Washington, où ils s'entretinrent avec le président Richard Nixon et Henry Kissinger. Ils terminèrent leur tournée, en janvier 1974, par des visites à Madrid, Rome, Bonn et Tokyo, où l'empereur du Japon lui-même les reçut.

Le 26 décembre, une nouvelle réunion du Conseil des ministres de l'OPAEP confirma sa décision précédente de diminuer la production de 5 % supplémentaires, faisant passer ainsi la rétention à 15 %. Il faisait entrer le Japon, les Philippines et la Belgique dans la liste des pays amis, maintenait l'embargo total contre les États-Unis et les Pays-Bas et désignait l'Algérie comme coordonnateur des approvisionnements des pays africains. Il en sera ainsi jusqu'au 18 mars 1974, quand l'OPAEP décida le retour à la normale et leva l'embargo sur les livraisons à destination des États-Unis. Il fut en revanche maintenu à l'égard des Pays-Bas et ne sera complètement levé que le 10 juillet, soit neuf mois après son entrée en vigueur.

Il était en effet grand temps de mettre fin à la rétention, car les pays qui en faisaient le plus les frais étaient ceux du tiers monde, malgré la mise en garde de l'OPAEP aux compagnies pétrolières contre toute tentative de discrimination vis-à-vis des pays amis ou favorables à la cause arabe. Les compagnies procédaient à leurs enlèvements, diminués du pourcentage de rétention décidé par l'Organisation, pour ensuite livrer ce pétrole à qui bon leur semblait. Elles avaient, elles aussi, leurs listes de pays et de clients amis qu'elles approvisionnaient en priorité. La Yougoslavie de Tito avait ainsi fait les frais d'une telle politique. Un soir de novembre, le chargé d'affaires yougoslave à Alger vint me voir, catastrophé, pour me dire : « Nous n'avons plus qu'une semaine de réserves de carburants. Nos deux fournisseurs, Exxon et Mobil, ont décidé de donner priorité à d'autres

clients que la Yougoslavie. C'est tout le pays qui sera à l'arrêt si nous ne recevons pas de pétrole dans les deux ou trois jours qui viennent. Je te prie de faire tout ton possible pour nous dépanner. » Après consultation du ministre, il fut décidé d'adresser en urgence une cargaison de 100 000 tonnes de brut, depuis la Libye afin de gagner vingt-quatre heures de trajet. Les raffineries yougoslaves devinrent d'ailleurs bonnes clientes de l'Algérie après cette affaire.

La tournée des deux ministres, Zaki Yamani et Belaïd Abdesselam, avait constitué le point d'orgue de l'action de l'OPAEP, qui transmit le relais à l'OPEP, laquelle tentait de mener, depuis le 1er janvier 1974, une action coordonnée dans le domaine des prix. Car, depuis le déclenchement de la guerre d'octobre et la riposte des pays arabes producteurs de pétrole, le marché pétrolier était devenu tout simplement fou, connaissant une envolée des prix sans précédent. Cette flambée des cours n'obéissait à aucune règle, si ce n'est celle du chacun pour soi : la spéculation aidant, on était entré dans une spirale incontrôlable qui tirait les cours du brut vers le haut. C'était le déclenchement de ce que l'on a appelé le premier choc pétrolier. Dans la foulée de ces bouleversements, l'Équateur et l'Indonésie furent les premiers à annoncer une augmentation des prix de leur pétrole. Au 1er janvier 1974, le prix posté du pétrole algérien a été fixé à 16,216 dollars le baril, contre 3,60 une année auparavant, tandis qu'à la même date le pétrole libyen, dont le prix officiellement affiché était de 15,768 dollars le baril, était revendu par des spéculateurs sur le marché parallèle à 19 dollars.

Parmi ces spéculateurs, on retrouvait les grandes multinationales, dont les bénéfices ont augmenté de 60 % en 1973. La spéculation, qui avait provoqué et entretenu la flambée des prix, allait être affinée par ces compagnies jusqu'à être transformée, au cours des années suivantes, en technique courante de vente, dite « ventes à terme » [2]. On vit réapparaître également, au cours de ces mois troubles, la plus vieille technique de vente au monde, celle du troc : armes contre pétrole, c'était la dernière trouvaille de certains pays, grands fabricants d'armes, pour écumer les « pétrodollars » accumulés. Enfin, profitant de la nouvelle donne, le Venezuela

2 Aujourd'hui, ces ventes prennent la forme de ce que l'on appelle, dans le jargon du métier, le *paper baril* : c'est un titre qui transite de main en main, le long d'une chaîne d'acheteurs et de vendeurs successifs – la *daisy chain*, ou guirlande de marguerite –, et qui équivaut à une cargaison fictive, la transaction réelle ne prenant forme qu'au bout de quelques mois.

nationalisa son industrie pétrolière et l'Irak fit de même pour les parts de Shell, Exxon et Mobil dans la Basrah Petroleum Company.

Cette avalanche d'événements contribua à dramatiser un peu plus la situation sur la scène pétrolière mondiale, plaçant le pétrole au cœur des relations internationales. On assista alors à un très net raidissement des positions des deux camps, celui des producteurs et celui des consommateurs, qui prendra à partir de 1974 la forme d'une confrontation entre un David très médiatisé, l'OPEP, et un Goliath plus discret mais nettement plus efficace, l'Agence internationale de l'énergie (voir chapitre suivant).

Tourmentes à l'algérienne

En Algérie, les années qui suivirent la nationalisation ont été extrêmement importantes pour le développement de l'outil de production de la Sonatrach. Elles ont aussi été très difficiles, car pleines de turbulences. Aux difficultés inhérentes à la fusion des entreprises nationalisées au sein d'une seule et énorme structure, étaient venus s'ajouter les problèmes de terrain liés à l'exploitation des champs. Chacun avait sa spécificité, son historique plus ou moins difficile à reconstituer à partir des documents disponibles, puisque les hommes qui avaient été en charge de son exploitation n'étaient plus là pour en parler. Il fallait néanmoins assurer la continuité, même si, dans certains cas comme celui de Zarzaïtine, la situation du gisement était déjà bien dégradée.

La surexploitation dont il avait fait l'objet nécessitait la mise en marche immédiate d'une injection massive d'eau, qui avait été recommandée par la DICA dès 1961. L'opération prendra cette fois-ci du retard, en raison des obstacles créés par la loi sur les monopoles d'importation et ceux dus au système bancaire algérien, très peu efficient. L'exploitation de ce champ fut particulièrement difficile en raison aussi de l'état de vétusté avancée des équipements installés, qui n'avaient jamais été rénovés par l'ancien concessionnaire. Elle le deviendra encore plus après les deux incendies survenus sur deux puits en 1972 et 1973. Le premier, en particulier, fut très violent et nécessita l'intervention de l'Américain Red Adair, le « pompier volant » ; il dura deux mois avant d'être maîtrisé.

Ce n'était d'ailleurs pas le seul champ à subir les conséquences de la loi sur le commerce extérieur. Toute l'industrie pétrolière en souffrait, mais les dégâts étaient camouflés par le flot de rentrées de devises enregistré par le secteur. L'anecdote du thé Lipton de la société Pritchard Rhodes sur le

champ de Hassi R'Mel résume à elle seule les situations à la Kafka créées par cette réglementation. Le personnel anglais de la société – plus d'une centaine de personnes – consommait de grandes quantités de ce thé, qui n'était pas disponible alors dans le commerce en Algérie et dont l'importation légale n'était pas permise. Pritchard Rhodes en faisait certes parvenir de temps à autre des petites quantités à ses employés dans les bagages de ceux qui voyageaient entre la capitale britannique et le chantier. Mais, comme cela ne suffisait pas, elle profitait de l'expédition de gros équipements destinés à la construction du centre de traitement de gaz pour y adjoindre une ou deux caisses bourrées de quelques centaines de boîtes de thé.

Ce qui devait arriver arriva : les services des douanes découvrirent le pot aux roses et mirent en route la procédure « standard » en la matière : importation de produit illicite, fausse déclaration, saisie du matériel, amende, etc. L'ingénieur chef de mission entreprit des démarches pour débloquer la situation, mais en vain. Autant s'adresser à un mur, car on ne badinait pas avec ces choses-là dans l'Algérie d'alors. Privé de sa boisson favorite, le personnel menaçait de faire grève. Il fallut l'intervention de Belaïd Abdesselam en personne auprès de Smaïl Mahroug, son collègue des Finances, pour débloquer l'affaire. Quand on sait à quel point ces deux ministres se haïssaient, on peut imaginer les amabilités qu'ils échangèrent au cours de leur conversation téléphonique. On peut tout aussi aisément imaginer qu'une journée d'arrêt du chantier aurait coûté – et de loin – beaucoup plus que la plus forte amende dont aurait pu écoper la société Pritchard Rhodes.

En 1973, j'ai été témoin d'un autre épisode malheureux, d'une certaine façon prémonitoire de ce qui allait se passer vingt ans plus tard, lors de la guerre civile algérienne. Belaïd Abdesselam, qui rêvait de faire de Hassi Messaoud le Houston de l'Algérie, avait décidé de transformer cette grosse bourgade, peuplée d'hommes uniquement, en une petite ville dans laquelle les pétroliers auraient pu s'installer en famille. C'était une excellente initiative pour stabiliser le personnel, instaurer des relations de travail plus harmonieuses et des vies familiales plus sereines, et qui aurait aussi entraîné, à long terme, une baisse des coûts de production. Cela se passait au moment où Houari Boumediene venait de lancer sa « révolution agraire », qui se révélera la plus grande catastrophe agricole que l'Algérie ait jamais connue. Dans ce cadre, il avait programmé de réaliser un millier de villages agricoles, dits « villages socialistes ». Il comptait ainsi sédentariser les agriculteurs, paysans et éleveurs et leur offrir des conditions de vie

meilleures. Il était totalement dans l'utopie, mais là n'est pas notre propos. Chaque wali avait son quota de villages à créer. Faire de Hassi Messaoud une ville était donc dans l'air du temps et constituait à coup sûr, pour Belaïd Abdesselam, une bonne opération politique.

Pour entreprendre les études nécessaires, nous avions engagé un bureau d'architectes américano-libanais spécialisé en matière d'urbanisme, Dar El-Handassah, lequel nous avait remis quelques mois plus tard un avant-projet portant sur la réalisation d'une ville de 24 000 habitants, devant grossir ensuite jusqu'à 42 000 âmes. Belaïd Abdesselam me dit alors : « Tu vas descendre à Ouargla [3] et à Hassi Messaoud, avec les architectes du bureau d'études, et présenter le projet aux autorités locales. Il faut les mettre dans le coup et prendre note de leurs remarques et doléances. Nous obtiendrons plus facilement les crédits requis, les autorisations administratives nécessaires et nous pourrons solliciter leur assistance chaque fois que de besoin. » Trois centres de pouvoir locaux devaient alors être consultés en pareille occasion : le wali (préfet), représentant officiel de l'État, le responsable du FLN, parti unique, et le chef de région militaire.

Lors de la présentation du projet au wali, celui-ci écouta les explications fournies, prit note des contraintes urbanistiques pour lesquelles ses services seraient mis à contribution, fit quelques remarques, puis me dit, en fin de réunion : « Je vous aiderai en tout, vous pouvez compter sur mon soutien le plus total. Je vous demanderai seulement de me réaliser, dans la foulée, un village socialiste. Nous n'avons pas les moyens humains et matériels de le faire. Comme tu le sais, le président tient absolument à ce que chaque wali apporte sa contribution. » Rien de moins ! Je pris note de sa requête et lui dis que j'en parlerais au ministre. Le représentant du FLN [4] nous fit, lui, remarquer que nous n'avions pas prévu de siège du parti. Il trouvait très certainement que, parmi les bâtiments prévus dans cette ville en gestation, aucun n'était digne du prestige de son parti. Ce qu'il souhaitait probablement, c'était un Watergate, un immeuble identique à celui qui abritait le siège du parti démocrate à Washington. Je lui promis néanmoins que je porterais sa demande à la connaissance du ministre.

---

3 Chef-lieu de la wilaya où étaient concentrés tous les organes administratifs.

4 C'est le même personnage qui avait demandé, deux ans plus tôt, que soit servi un couscous aux 5 000 personnes ayant assisté au discours de Houari Boumediene lors des festivités marquant l'anniversaire du coup d'État de 1965.

Le chef de la IV^e^ région militaire, le colonel Mohamed Attaïlia, nous fit recevoir par son chef d'état-major, le commandant Larbi Belkheir, qui avait sous ses ordres le service local de la redoutable Sécurité militaire (SM) – alors illustre inconnu, Belkheir deviendra plus tard un personnage central du pouvoir algérien (voir *infra*, chapitre 15 et suivants). À l'issue de la présentation, il formula une seule remarque : « Vous avez oublié la prison ! » C'était tellement incongru que nous en sommes restés bouche bée. Cet homme n'avait pensé à aucun objectif qui aurait rendu la vie un peu plus agréable à une population qui vivrait au cœur de l'environnement hostile du Sahara, sous des températures atteignant les 50°C à l'ombre en été et des vents de sable dont les grains pénètrent dans chaque recoin de chaque maison. Mais il avait pensé à la prison ! Comme si le Sahara, en lui-même, n'était pas déjà une immense prison !

De retour à Alger, je fis mon rapport à Belaïd Abdesselam, qui me dit alors : « J'aurais fait un village socialiste pour le wali, de même que j'aurais fait, pour le responsable du FLN, son Watergate, mais une prison, je n'en ferai jamais ! On laisse tout tomber. » Cet abandon d'un beau projet du fait de la seule volonté d'un homme obtus est révélateur de la puissance qu'avait acquise la fameuse SM au sein du pouvoir...

Boom pétrolier en Algérie, premier grand scandale de corruption

Mais la construction d'une ville à Hassi Messaoud n'était que l'un des nombreux projets de l'ambitieux programme de développement industriel de Belaïd Abdesselam. L'économie du pays traversait alors une période faste de son histoire, que le régime comptait bien mettre à profit pour accélérer le rythme des réalisations – les programmées et celles qui ne l'étaient pas – du plan quadriennal en cours. De 1971 à 1973, la production pétrolière annuelle a enregistré un bond spectaculaire, passant de 36,5 à 52 millions de tonnes. Couplée à l'augmentation vertigineuse des prix survenue au lendemain de la guerre d'octobre 1973, cette production record a entraîné un quintuplement des revenus de l'Algérie. La politique de développement économique adoptée par Belaïd Abdesselam, dite des « industries industrialisantes », dont ses ennemis et de nombreux spécialistes lui feront grief plus tard, s'en est trouvée encouragée.

Par ailleurs, la victoire diplomatique remportée par le pouvoir lors du sommet des pays non alignés tenu en septembre 1973 à Alger a renforcé

les convictions doctrinales de Houari Boumediene, créant chez lui et chez son ministre de l'Industrie et de l'Énergie un fort sentiment de puissance et d'infaillibilité. Boumediene a alors été élu président du Mouvement des non-alignés, une tribune qu'il a su ensuite pleinement utiliser pour s'affirmer sur la scène internationale, traitant d'égal à égal avec les grands de ce monde et s'affichant comme l'un des leaders du tiers monde. Au plan pétrolier, les États membres de l'OPEP ont progressivement rejoint la ligne politique prônée par l'Algérie et Lamine Khène – ami intime d'Abdesselam – a été nommé secrétaire général de l'Organisation en 1972. Cette même année, se tint à Alger le Congrès arabe du pétrole ; et l'année suivante, au lendemain de la guerre d'octobre, le ministre algérien et le Saoudien Zaki Yamani ont été désignés comme on l'a vu porte-parole de l'OPAEP auprès des chefs d'État occidentaux.

C'est dans cette atmosphère d'euphorie qu'ont été lancées la construction à Arzew d'une énorme usine de liquéfaction du gaz destiné aux États-Unis (dénommée « Jumbo GNL » en raison de sa taille) et celle d'une raffinerie sur le même site. À la même époque, six unités de traitement du gaz ont été construites sur le gisement de Hassi R'Mel, deux oléoducs ont été posés, tandis que 1 000 centres enfûteurs de butane/propane devaient être érigés à travers tout le territoire et qu'étaient entamées les premières études du gazoduc sous-marin devant relier l'Algérie à l'Italie *via* la Tunisie. Ce programme d'investissements de plusieurs milliards de dollars ne pouvait qu'aiguiser les appétits des grandes firmes mondiales d'engineering et de leurs hommes de paille. L'Algérie connut alors son premier grand scandale de corruption, dans le cadre du contrat de construction par l'entreprise américaine Chemico de l'usine de liquéfaction d'Arzew.

Ce contrat, d'un montant de plus de 300 millions de dollars, avait été signé entre la Sonatrach et Chemico en 1971. Messaoud Zéghar, l'ami de Boumediene, a joué un rôle d'intermédiaire et aidé Chemico à décrocher l'affaire, en contrepartie d'une commission de 2,75 millions de dollars. Le pot aux roses fut découvert en 1974, à la suite de quoi le contrat fut rompu – à la demande de Belaïd Abdesselam ? Sur pression de l'administration américaine ? – et Chemico remplacé par une autre grande firme américaine, Bechtel Industries. Qui a dénoncé Zéghar et porté l'affaire au grand jour ? Plusieurs versions ont circulé à ce sujet. Il est en tout cas certain que l'intervention de Zéghar en faveur de l'offre de Chemico n'a pu qu'être avalisée à un très haut niveau. Ce n'est certainement pas au niveau de la commission d'évaluation qu'a pu avoir lieu le coup de pouce nécessaire, vu les sommes en jeu et l'extrême importance qu'accordait le pouvoir à

cette usine destinée à liquéfier le gaz destiné à El Paso. Pourquoi les plus hautes autorités politiques du pays n'ont-elles commencé à s'intéresser à l'affaire que trois ans après la signature du contrat, alors qu'elles ne pouvaient ignorer, dès le début, la présence de Zéghar, que tout le monde savait être un intermédiaire, représentant de firmes étrangères ? Mystère...

Les explications données bien des années plus tard par les responsables de l'époque n'apporteront guère de lumières sur cet épisode – attestant incidemment de la très longue tradition d'omerta entourant jusqu'à ce jour les affaires de corruption en Algérie. En 2007, Belaïd Abdesselam laissera entendre que ce serait la commission de contrôle de la Bourse de New York qui aurait fourni « au gouvernement algérien les éléments de preuve lui permettant de récupérer les fonds subtilisés indûment à l'Algérie et de poursuivre en justice, en Algérie et aux États-Unis, les coupables de l'escroquerie [5] ». Et, en 2008, Sid Ahmed Ghozali, l'ancien président de la Sonatrach, expliquera quant à lui que c'est à l'occasion de l'examen des comptes de Chemico relatifs au projet que furent découvertes deux commissions, l'une de 2 millions de dollars, l'autre de 750 000 dollars, versées à des sociétés écrans domiciliées en Suisse [6].

Messaoud Zéghar aurait remboursé en 1977 au Trésor public algérien les commissions perçues, mais il aurait gardé ensuite une dent tenace contre Belaïd Abdesselam en raison de cette affaire [7]. Son intervention auprès de Boumediene aurait-elle valu à Abdesselam d'être « dégradé » lors du remaniement ministériel intervenu cette même année ? Boumediene et Zéghar étant tous deux décédés, on n'aura probablement jamais la réponse à cette question. En avril 1977, à l'occasion d'un remaniement gouvernemental, le ministère de l'Industrie et de l'Énergie fut en tout cas éclaté en trois ministères différents. Abdesselam obtint le maroquin le moins prestigieux, celui des Industries légères, alors que beaucoup s'attendaient à ce qu'il fût nommé Premier ministre ; Sid Ahmed Ghozali fut nommé ministre de l'Énergie et des Industries pétrochimiques, et Mohamed Liassine, auparavant directeur général de la Société nationale de sidérurgie (SNS), ministre des Industries lourdes.

Au-delà de ces péripéties algériennes, la guerre du Moyen-Orient d'octobre 1973 a provoqué, on l'a vu, bien d'autres remous sur la scène

---

5 Belaïd ABDESSELAM, « La politique de développement appliquée par l'Algérie au lendemain de son indépendance », *loc. cit.*

6 Interview de Sid Ahmed Ghozali au *Soir d'Algérie*, 7-8 mars 2008.

7 Hanafi TAGUEMOUT, *L'Affaire Zéghar, op. cit.*, p. 124-125.

pétrolière mondiale, remettant utilement en cause certaines évidences : le monde a alors brusquement pris conscience que le pétrole n'était pas cette ressource jusque-là considérée comme inépuisable. Les gouvernements, tout comme les simples citoyens, ont été confrontés à une situation dont ils ne s'étaient pas souciés auparavant : ils ont tout d'un coup découvert que le pétrole était une denrée stratégique, non renouvelable et qui ne pouvait donc être bon marché. Pour faire face à cette nouvelle donne, il fallait s'orienter vers des économies d'énergie, consentir des investissements de plus en plus lourds pour répondre à la demande mondiale en produits pétroliers et se lancer dans la recherche de nouvelles sources d'énergie qui viendraient se substituer au pétrole, chaque fois que cela serait possible.

En Algérie, l'augmentation des prix a permis une grande aisance financière. L'État s'est alors lancé dans de lourds programmes de réalisations industrielles, notamment d'ouvrages de prestige, et, au plan agricole, dans la construction des fameux 1 000 villages socialistes. Cette frénésie d'investissements s'expliquait au départ par le désir louable du régime de sortir le pays du sous-développement. Mais ces réalisations comportaient dès l'origine des tares qui en feront avec le temps des fardeaux pour l'économie, exigeant des centaines de millions de dollars pour les maintenir en vie. Parmi ces tares, les principes dogmatiques, voire populistes, qui orientaient le nouveau modèle de développement agricole. Et aussi le gigantisme de certaines unités industrielles, ainsi que le choix des implantations d'usines qui répondaient, dans certains cas, beaucoup plus à des considérations d'équilibre politico-économique régional qu'à des critères techniques et environnementaux. Enfin, les technologies retenues n'étaient pas toujours bien maîtrisées par les cadres, trop peu nombreux.

À ces raisons, viendront s'ajouter plus tard la gabegie, l'incompétence des dirigeants politiques, l'avidité des hommes et la corruption, autant de facteurs qui provoqueront le délitement progressif de réalisations qui étaient censées être la fierté du pays. Pour l'heure, dirigeants et technocrates étaient sur la même longueur d'ondes. Aux ambitions politiques des uns répondaient les ambitions de carrière des autres. Dans le secteur pétrolier, les cadres supérieurs étaient fascinés par la technologie et le management à l'américaine. Pour eux, c'était le modèle à adopter, un choix d'autant plus évident que les contraintes de l'option socialiste du régime étaient très peu perceptibles à leurs yeux.

Mais à chacun son « *Dutch disease* ». L'enrichissement trop brusque et trop rapide du pays constituait, à vrai dire, le premier symptôme de cette

« maladie » dont sera frappée l'Algérie, de la même manière que l'ont été quasiment tous ceux dont l'économie est fondée sur l'exploitation d'une seule ressource. Mais cela, personne ne s'en apercevait encore, car le pays était pris dans une spirale ascendante et se voyait propulsé comme un acteur majeur sur la scène internationale, grâce au pétrole précisément.

13

1974-1978 : l'Algérie et le nouvel ordre mondial

En 1973, les fêtes de fin d'année se déroulèrent partout dans le monde dans une atmosphère plutôt morose. Les grandes capitales européennes, habituellement ruisselantes de lumière en pareille occasion, l'étaient un peu moins en raison des nouvelles mesures d'économie d'énergie. Le monde s'installait dans une situation de pénurie en produits pétroliers. Mais la phase du « chacun pour soi » tirait à sa fin pour les grands pays consommateurs, qui avaient jusqu'alors privilégié des accords directs et séparés avec les pays producteurs afin de garantir la sécurité de leurs approvisionnements en or noir.

Le pétrole au cœur des relations internationales

Le grand frère américain avait en effet rappelé à l'ordre les autres pays riches. Henry Kissinger – qui avait déclaré, dès le lendemain de la proclamation de l'embargo : « Laissez-les faire, nous nous en débarrasserons plus vite » – avait engagé le branle-bas de combat contre l'OPEP. Pour les États-Unis, les solutions individuelles étaient dangereuses, car elles encourageaient la surenchère des pays producteurs, menaçaient la suprématie des compagnies pétrolières américaines et rognaient leur influence sur les

principaux producteurs. Kissinger s'attacha dès lors à organiser une riposte globale par la création d'un front des pays industrialisés.

Dès les premiers jours de janvier 1974, le président Richard Nixon proposa la tenue d'une conférence des pays de l'OCDE pour préparer ce front des consommateurs, qui rencontreraient les producteurs dans les trois mois. Il menaça aussi d'arrêter la livraison de produits alimentaires aux pays arabes : leur couper les vivres, au sens propre du terme ! En parallèle, l'administration américaine annonça des mesures d'allégement fiscal visant à encourager la recherche pétrolière aux États-Unis, ainsi que des dispositions pour favoriser des sources d'énergie alternatives au pétrole.

Malgré un intense lobbying, l'initiative du président américain ne fit pas, dans un premier temps, l'unanimité parmi les États européens. La France, en particulier, s'y opposa, proposant par la voix de son ministre des Affaires étrangères Michel Jobert la tenue d'une conférence mondiale sur l'énergie qui se tiendrait sous l'égide des Nations unies. Soumise au secrétaire général de l'ONU Kurt Waldheim, l'idée fut rejetée. Son siège à New York bruissait d'informations diverses. Chacun y allait de sa solution de sortie de crise. Mais, pour le gouvernement américain, il ne fallait surtout pas que l'ONU se saisisse de la question, car il n'était pas du tout certain que ses idées y recueillent la majorité. Il était moins certain encore que les États-Unis se voient confier le leadership dans la résolution de la crise.

Pour ces raisons, *dear Henry*, qui avait proclamé depuis quelque temps déjà que « si les États-Unis ne dirigent pas, personne ne dirigera », donna de nouvelles instructions à ses diplomates : ils devaient mener une autre action de lobbying auprès des représentants des États du tiers monde et les convaincre que l'outil que les Américains envisageaient de créer servirait à défendre leurs intérêts également face aux « méchants » producteurs de pétrole. Ce langage avait des chances d'être bien perçu par les intéressés, car les mesures de rétention imposées par les multinationales pétrolières suite à l'embargo de l'OPEP avaient surtout affecté, on l'a vu, les pays du tiers monde. Sentant le danger de voir se constituer contre elle un front qui engloberait non seulement les pays industrialisés, mais aussi certains pays africains, asiatiques et sud-américains, l'OPEP annonça que, pour soulager les pays pauvres, elle envisageait la création d'une banque des pays producteurs, qui fournirait à ces pays des crédits à long terme et à faibles taux d'intérêt. Pour calmer le jeu, elle déclara également qu'elle était disposée à stabiliser les prix du brut, à la condition que les pays industrialisés limitent leur inflation et les compagnies pétrolières leurs profits.

L'initiative américaine se concrétisa par la tenue à Washington, du 11 au 13 février 1974, d'une conférence réunissant, outre les États-Unis et les neuf États membres de la CEE, le Japon, le Canada et la Norvège. Sous la houlette américaine, les représentants de ces États décidèrent alors de créer l'Agence internationale de l'énergie (AIE) – aux treize États fondateurs, une quinzaine d'autres viendront s'ajouter plus tard. Lors de cette conférence, la France adopta une position singulière : elle refusa d'adhérer à l'AIE, mais proposa d'en accueillir le siège et promit d'en appliquer toutes les résolutions. Les discussions portèrent sur la définition d'une politique commune de conservation de l'énergie, le développement des sources d'énergie traditionnelles et la coopération entre les États membres de l'AIE dans le domaine énergétique. Ces trois questions furent incluses dans le traité portant création de l'agence et constitueront ultérieurement le cœur de son activité permanente. L'autre point majeur dont la conférence eut à traiter était intitulé « Partage du pétrole en cas de nouvelle crise » : il fut convenu que, dès sa création, l'agence établirait un programme précis de répartition des ressources afin de garantir l'approvisionnement des pays de l'OCDE, qui serait mis en application en cas de nouvel embargo [1].

Trois autres questions d'actualité étaient également à l'ordre du jour de la conférence de 1974. Elles portaient sur la coopération monétaire internationale, les problèmes des pays pauvres provoqués par la flambée des prix des produits pétroliers et l'avenir des relations entre pays producteurs et consommateurs de pétrole. Il peut sembler curieux qu'une conférence internationale de l'énergie traite de coopération monétaire. Mais, depuis qu'ils avaient décidé de la non-convertibilité du dollar en or en 1970, les États-Unis n'avaient cessé d'imprimer à leur devise un mouvement vers le bas, amplifié depuis le choc pétrolier. Cette politique monétaire avait entraîné des dégâts considérables dans les économies des pays les plus démunis. Elle causait également des soucis aux alliés de l'Amérique. La France, en particulier, conditionnait à un retour à la parité fixe des monnaies son acceptation d'un programme énergétique commun aux pays industrialisés. Pour répondre à cette préoccupation, les États-Unis avaient accepté l'inscription de ce point à l'ordre du jour. Mais il faudra

1 Un objectif toujours d'actualité en 2010, les membres de l'AIE devant, affirme-t-elle, « se tenir prêts à répondre collectivement à toutes les situations d'urgence énergétique » (voir son site <www.iea.org>).

attendre le sommet de Rambouillet de décembre 1975 pour que soient harmonisés les points de vue au sein du camp occidental.

Duel à distance Alger-Washington

Malgré ces réticences, la conférence de Washington se conclut par la mise au point d'un traité portant création de l'Agence internationale de l'énergie. La machine de guerre pour affronter l'OPEP, voulue par Kissinger, était née. Elle ne sera vraiment performante qu'une bonne année plus tard, devenant alors un instrument redoutable au service des économies occidentales. Pendant ce temps, le gouvernement américain avait poursuivi sa politique de sécurisation du pays au plan énergétique en important des quantités considérables de pétrole, depuis l'Arabie Saoudite notamment, destinées à augmenter les réserves stratégiques du pays. Stocké dans de vieux gisements abandonnés et placé sous le contrôle direct de l'armée américaine, ce pétrole ne devrait être utilisé qu'en cas de guerre.

Il décida aussi de renforcer son économie en attirant vers les banques américaines les pétrodollars accumulés par les pays producteurs, qu'il incitait à investir dans l'économie des États-Unis, tout en veillant à canaliser ces investissements de telle manière que les pays de l'OPEP n'en viennent pas à prendre le contrôle de certains secteurs stratégiques [2]. À Alger, on appela cela le « hold-up du siècle ».

La conférence de Washington provoqua un tollé du côté des pays producteurs, qui avaient bien compris que le but recherché par les États-Unis n'était pas de trouver des solutions aux problèmes de pénurie de pétrole, mais d'entrer en conflit avec l'OPEP, accusée à tort de tous les maux. Pour mettre un terme à la pénurie, il aurait suffi que l'administration Nixon prenne des mesures de coercition à l'égard des multinationales pétrolières, américaines en grande majorité, et les oblige à respecter certaines règles de déontologie dans leurs opérations commerciales. D'ailleurs, malgré l'embargo, ni les États-Unis ni la quasi-totalité des pays occidentaux n'ont,

---

2 Très peu de temps auparavant, Robert McNamara, qui avait été secrétaire à la Défense des présidents Kennedy et Johnson et président de la Banque mondiale en exercice, venait d'être nommé conseiller de l'émir et de l'État du Koweït. De même, George Schultz, alors secrétaire au Trésor, avait été nommé à un poste équivalent auprès du roi d'Arabie Saoudite. Étaient-ce des nominations décidées en toute indépendance par les deux pays concernés ou étaient-elles imposées ? De nombreux observateurs politiques s'étaient posé la question à l'époque.

à aucun moment, manqué de pétrole. Quant à la flambée des prix, il n'était nullement dans les intentions de ces multinationales de la juguler, vu qu'elles en étaient les bénéficiaires.

Quelques jours avant la tenue de la conférence de Washington, Henry Kissinger avait confirmé la tendance belliqueuse de son administration en menaçant de guerre totale les pays producteurs, dans le cas, disait-il, où ils chercheraient à « étrangler » le monde industrialisé. Mohammad Reza Pahlavi, le chah d'Iran, avait réagi à la menace en avertissant les pays occidentaux qu'ils recevraient moins de pétrole s'ils démontraient qu'ils voulaient entrer en confrontation avec les pays producteurs, tandis que Houari Boumediene avait mis carrément en garde Washington contre toute intervention militaire.

Agissant en qualité de président en exercice des non-alignés, ce dernier adressa, en janvier 1974, une lettre au secrétaire général des Nations unies, proposant la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les matières premières et le développement. Le président algérien cherchait ainsi à sortir du piège tendu par les États-Unis à l'OPEP, tout en soulevant un problème réel. À la tendance des Américains de vouloir faire des pays du tiers monde non producteurs de pétrole, durement touchés par la crise, des alliés dans la bataille qu'ils comptaient engager contre l'OPEP, Houari Boumediene répondait par une évidence : le pétrole n'était que l'une des nombreuses ressources naturelles dont le tiers monde était si riche. La lutte contre le pillage de ces ressources ne concernait pas que le pétrole, elle était globale. Il cherchait ainsi à transposer au niveau du Mouvement des non-alignés les principes qui avaient guidé l'action des pays de l'OPEP et à les appliquer à l'ensemble des matières premières. Sa demande de réunion d'un forum mondial dans le cadre des Nations unies, qui traiterait de toutes les matières premières, était donc une manœuvre habile pour éveiller les consciences et contrer l'initiative américaine.

Vers la mi-février, tout juste une vingtaine de jours après qu'il eut formulé sa demande, la totalité des membres des Nations unies avaient donné leur aval à la proposition. Et le 9 avril 1974, commencèrent à New York les travaux de cette Assemblée générale extraordinaire. Le président algérien en fut le premier orateur et y prononça un discours prônant l'établissement de rapports économiques équitables entre tous les pays de la planète. Ces travaux se terminèrent par l'adoption de deux résolutions. La première reconnaissait l'urgence de l'instauration d'un Nouvel ordre économique international (NOEI), tandis que la seconde recommandait la nécessité d'une aide en faveur des pays pauvres, surtout ceux touchés par

la sécheresse. À l'issue des premières consultations entre le camp des pays industrialisés et celui des pays du tiers monde, un accord intervint sur le lieu de la conférence qui traiterait du NOEI, Paris, et sur la date de sa tenue, la fin du premier trimestre 1975 ; mais pas sur l'ordre du jour ni sur la liste des participants. Le reste de l'année 1974 fut marqué par de grandes manœuvres des deux camps, chacun essayant d'orienter les travaux dans le sens de ses intérêts.

Poursuivant sur la lancée qui était la leur avant la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire des Nations unies, les États-Unis persistaient à dire que la future conférence de Paris ne devrait se pencher que sur les questions de l'énergie, et que ne devraient par conséquent y participer que les représentants de l'AIE et de l'OPEP. À la surprise générale et en totale contradiction avec la position officielle affichée jusque-là, Henry Kissinger fit un forcing pour obtenir l'accord des États membres de la toute jeune agence sur un prix minimum élevé du pétrole à l'importation. Il confirmait ainsi les affirmations des pays producteurs, selon lesquels la flambée des prix arrangeait bel et bien les affaires des multinationales pétrolières ; Kissinger se justifia en déclarant que les États-Unis considéraient que cela favoriserait le développement des énergies nouvelles…

En dépit de l'augmentation des prix du pétrole, les pays de l'OPEP avaient constaté que leur pouvoir d'achat avait notablement diminué en raison de l'augmentation des prix des produits manufacturés qui en avait résulté, de la chute du dollar et de l'inflation en général. En septembre 1974, le Conseil des ministres de l'Organisation décida donc d'indexer les prix du pétrole sur le taux d'inflation des pays industrialisés. Pour faire face au désordre monétaire causé par les mouvements erratiques du dollar, certains d'entre eux – l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Koweït et le Qatar – lièrent la valeur de leur monnaie nationale aux droits de tirage spéciaux (DTS) émis par le Fonds monétaire international (FMI).

Pour affronter la puissante Amérique, Houari Boumediene sonna alors le rassemblement de tous les pays du sud de la planète. C'est en effet à l'initiative d'Alger qu'en février 1975 le « groupe des 77 » se réunit à Dakar [3]. Dans le communiqué adopté à l'issue de cette rencontre, les participants rappelèrent le droit des pays du tiers monde de contrôler leurs ressources

3 Le groupe des 77 a été créé en juin 1964 dans le ca[illegible]

naturelles, déclarant que les membres du groupe ne participeraient pas à la conférence de Paris si les prix des matières premières autres que le pétrole n'étaient pas à l'ordre du jour, puisque les prix en vigueur étaient loin de garantir aux pays concernés un niveau de recettes d'exportations convenable.

Un mois plus tard, en mars 1975, Houari Boumediene réunit à Alger le premier sommet des pays de l'OPEP, qui fut incontestablement pour lui un succès personnel. Les recommandations du sommet, qui constitueront les revendications de l'OPEP à la conférence de Paris, reprenaient en effet intégralement les points qu'il avait mentionnés dans son discours inaugural : établissement d'un système monétaire international plus équitable, stabilité des cours des principales monnaies – du dollar en particulier – nécessaire au développement de tous les pays de la planète, baisse des prix du pétrole en contrepartie d'un effort analogue de la part des pays industrialisés sur les prix des produits manufacturés. Boumediene réussit un autre coup d'éclat au cours de ce sommet. Il parvint à réconcilier les deux frères ennemis, l'Iran et l'Irak, qu'opposait un différend sur le tracé de leur frontière commune au niveau du Chatt El-Arab : sous la coupole de la salle de conférences du Club des pins, on vit le chah d'Iran Reza Pahlavi et le vice-président irakien Saddam Hussein se donner l'accolade devant les caméras des télévisions du monde entier.

La conférence de Paris, baptisée « Conférence Nord-Sud », démarra le 16 décembre 1975 par une rencontre de deux jours à l'échelon ministériel, avant de se poursuivre au niveau des experts pendant les années 1976 et 1977. Deux réunions préparatoires s'étaient tenues auparavant, dont la première, le 7 avril 1975, fut un échec. On avait assisté, durant les huit mois séparant ces deux dates, à d'intenses négociations entre les deux camps en présence, menés par les États-Unis d'un côté et l'Algérie de l'autre, sur la liste des vingt-sept pays qui participeraient aux travaux [4] et sur les questions qui y seraient abordées. L'accord intervenu prévoyait la création de quatre commissions qui traiteraient de quatre sujets clés : l'énergie, les matières premières, le développement et les problèmes financiers.

---

4 Les vingt-sept pays ou groupes de pays représentés à la conférence seront, d'une part, les pays industrialisés suivants : États-Unis, Canada, Australie, Japon, Espagne, Suède, Suisse et le Marché commun (future Union européenne) ; et, d'autre part, pour le tiers monde : l'Algérie, l'Iran, l'Argentine, le Venezuela, l'Arabie Saoudite, l'Irak, l'Indonésie, le Nigeria, le Mexique, l'Égypte, le Cameroun, le Brésil, l'Inde, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou, la Yougoslavie, la Zambie et le Zaïre.

L'illusion des pays du tiers monde, qui pensaient pouvoir représenter une véritable puissance s'ils constituaient un front uni face au monde industrialisé, fera cependant long feu. Les travaux de la conférence de Paris traîneront en longueur et n'aboutiront à aucun résultat notable, en dehors des accords de Lomé de cette même année 1975 [5]. D'autres rencontres internationales, dont le sommet de Cancun au Mexique en 1981, ayant toutes pour objectif l'instauration de relations économiques Nord-Sud plus équitables, suivront et se solderont également par des échecs. L'obstacle principal a toujours été que, en dépit des belles paroles, les pays du Nord fermeront leurs frontières aux produits en provenance du Sud très concurrents, notamment en raison d'une main-d'œuvre moins chère. Beaucoup plus tard, la chute du Mur de Berlin, intervenue en novembre 1989, qui mit fin à la lutte d'influence entre l'Est et l'Ouest, provoquera la disparition du mythe d'une « troisième force » représentée par le tiers monde. De même, l'avènement d'un monde unipolaire, avec pour conséquence l'instauration d'un libre-échange débridé et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, fera que les principes mêmes qui sous-tendaient la notion de nouvel ordre économique international deviendront obsolètes.

La Sonatrach à l'international

Mais on n'en était pas encore là au moment où démarraient les travaux de la conférence de Paris. Au sein de l'OPEP, le prestige de l'Algérie était à son zénith, pour deux raisons essentielles : le succès total de la nationalisation des hydrocarbures à laquelle elle avait procédé et sa présence permanente sur tous les fronts où elle défendait les intérêts des pays du tiers monde. Parmi ces pays, il en était un, le petit émirat d'Abou Dhabi, qui aurait bien aimé en faire autant, mais ne possédait pas les ressources humaines nécessaires pour prendre en main les 25 % d'intérêts que les compagnies pétrolières membres du cartel s'étaient engagées à lui transférer, en vertu de l'accord passé en 1972 à New York avec les pays du Golfe.

Les petites zizanies régionales faisaient que l'émir, le cheikh Zayed Ibn Sultan Al-Nahyane, ne tenait pas à demander l'assistance de son grand voisin, l'Arabie Saoudite. Au retour d'une visite officielle au Viêt-nam en

---

5 Ces accords prévoyaient l'abolition des taxes douanières pour les exportateurs d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (zone ACP) à l'entrée de la CEE.

mars 1974 [6], Houari Boumediene fit escale à Abou Dhabi, au cours de laquelle l'émir lui demanda l'assistance de l'Algérie pour la mise en application de la résolution de New York. Boumediene répondit favorablement : la Sonatrach détacha ensuite auprès de l'émirat une équipe composée, au départ, d'une vingtaine de cadres pétroliers de toutes les spécialités. Dirigée par un vice-président de l'entreprise nationale, Mahmoud Hamra Krouha, cette mission durera treize ans (de septembre 1974 à juin 1987). Elle aidera à négocier les accords de partenariat avec les multinationales, à créer une industrie pétrolière d'envergure et à mettre sur pied une compagnie pétrolière nationale, l'Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC), qui deviendra plus tard l'une des plus dynamiques du Moyen-Orient.

Parmi les nations du tiers monde en pleine ébullition, les pays arabes producteurs de pétrole avaient démontré leur vitalité en imposant un embargo à la première puissance mondiale. Ils avaient aussi affiché leur foi en un destin commun en créant, dès janvier 1973, l'Arab Maritime Petroleum Transport Company (AMPTC), basée à Koweït et assurant le transport maritime d'hydrocarbures. En décembre 1974, ils établirent une nouvelle entreprise interarabe, l'Arab Shipbuilding and Repair Yard Company (ASRY), qui installera à Bahreïn une cale sèche pour la construction et la réparation de tankers. En novembre 1975, ils fondèrent l'Arab Petroleum Investment Corporation (APICORP), dont l'objet était de participer au financement de projets pétroliers dans le monde arabe (sous forme de prises d'intérêts dans les projets eux-mêmes ou de prêts aux États, à des conditions financières généralement meilleures que celles du marché). En janvier 1977, fut créée l'Arab Petroleum Services Company (APSC), entreprise holding basée à Tripoli (Libye) qui se dotera de trois filiales : l'Arab Drilling and Work Over Company (ADWOC) pour le forage ; l'Arab Well Logging Company (AWLCO) pour les diagraphies ; et l'Arab Geophysical Exploration Services Company (AGESCO) pour les activités de géophysique. Deux d'entre elles, l'ADWOC et l'AGESCO, ont été constituées en association avec des partenaires américains, la Santa Fe Drilling Company et Halliburton Geophysical Services Company. Le cinquième projet commun établi sous l'égide de l'OPAEP a été un institut de formation, l'Arab Petroleum Training Institute (APTI), installé à Bagdad en 1978.

6 Cette visite fut marquée d'une pierre noire, suite au crash de l'avion qui transportait les journalistes algériens accompagnant le président, au cours duquel périrent quinze d'entre eux.

À l'exception de l'ASRY, l'Algérie a fait partie des membres fondateurs de tous ces projets. Elle en a même souvent été la locomotive dans leur initiation et leur développement, notamment en y détachant des cadres de la Sonatrach. J'ai eu personnellement le redoutable honneur d'être nommé directeur général de l'APSC, lors du premier conseil d'administration de la société tenu le 8 janvier 1977 à Tripoli. Cette nomination est intervenue après d'intenses tractations à l'échelon ministériel, depuis mai 1976, finalisées lors du Conseil des ministres de l'Organisation réuni le matin même dans la capitale libyenne.

Auparavant, à l'été 1975, j'avais quitté, à ma demande, les fonctions extrêmement importantes de vice-président hydrocarbures, de directeur de la production de la Sonatrach et de P-DG de la Repal. À cette date, la Sonatrach était devenue une énorme compagnie employant quelque 120 000 personnes. La division hydrocarbures, une des cinq vice-présidences de l'entreprise, que je dirigeais alors, comptait à elle seule environ 10 000 personnes, dont 5 000 pour la direction de la production. Les 5 000 autres étaient réparties à travers la direction des travaux pétroliers (chargée du forage essentiellement), la direction de l'exploration, la direction du transport terrestre (gazoducs et oléoducs) et la direction du laboratoire central, qui avait pour mission les analyses de roches et de fluides en sus des travaux de recherche et développement. Ce n'est pas de gaieté de cœur que j'avais pris une telle décision, après avoir été de tous les combats durant les années où s'est forgée l'âme de la compagnie nationale. Il fallait cependant se soumettre ou se démettre face à l'égoïsme, la couardise et l'irresponsabilité de dirigeants enivrés par le pouvoir, qui avaient brisé l'atmosphère de camaraderie ayant fait notre force. Je rejoignis alors ma nouvelle affectation au Koweït en tant que conseiller du secrétaire général de l'OPAEP, un poste que j'occuperai jusqu'à ma nomination à la tête de l'APSC, près de dix-huit mois plus tard.

Ma nouvelle responsabilité était redoutable, en raison de la nature éminemment politique de la fonction. De fait, les actionnaires étant des États, les positions prises par les uns ou les autres au sein des organes dirigeants de l'entreprise (assemblée générale et conseil d'administration) n'étaient pas toujours motivées par des considérations techniques, juridiques ou financières normales. Elles étaient souvent d'ordre politique, enveloppées dans une dialectique très elliptique propre aux Moyen-Orientaux, qu'il fallait décoder. L'Égypte et l'Irak avaient également présenté des candidats au poste, d'où ces tractations qui avaient duré huit mois, pendant lesquels chacun des trois pays concernés avait fait son lobbying. Afin de

démontrer aux autres participants qu'il tenait absolument à ce que le poste de directeur général revienne au candidat de l'Algérie, Houari Boumediene avait mis à la disposition de Belaïd Abdesselam son avion personnel pour se rendre à la réunion de Tripoli. C'était à ma connaissance la première fois – peut-être même la seule – que ce dernier avait à sa disposition l'avion présidentiel.

Il avait fallu une douzaine d'années pour que la Sonatrach acquière une stature de compagnie pétrolière mondiale. Elle était en train de prouver, vers le milieu de la décennie 1970, qu'elle était en mesure d'intervenir sur des théâtres d'opérations en dehors du territoire national. Les cadres et techniciens pétroliers formés dans les deux instituts du pétrole ou sur le tas étaient de plus en plus nombreux. La complexité des situations qu'ils avaient vécues et l'importance des défis qu'ils avaient eu à relever avaient forgé leur moral et les avaient dotés, en quelques années, d'un capital de savoir que d'autres, ailleurs dans le monde, n'auraient acquis qu'au bout de quinze ou vingt ans. L'Algérie disposant de réserves financières importantes depuis l'envolée des prix sur le marché pétrolier, la Sonatrach était par ailleurs en mesure de se lancer dans des opérations de recherche ou d'exploitation d'hydrocarbures, seule ou en partenariat avec d'autres, dans toute zone pétrolière intéressante à l'extérieur de l'Algérie.

Houari Boumediene était cependant intraitable à ce sujet : il n'était pas question de prendre une concession pétrolière en dehors du territoire national, alors même que l'Algérie venait juste de sortir d'une bataille épique contre ce système d'exploitation qui n'était rien d'autre que le pillage des richesses naturelles d'un pays. Il limitera donc l'intervention de la Sonatrach à la fourniture d'assistance technique à des pays « frères » ou amis, tels que le Yémen ou la Syrie, où elle exécutera des forages pour le compte de l'État en 1973 et 1974. Pour les mêmes raisons dogmatiques, Boumediene n'a jamais envisagé l'achat par la Sonatrach de réseaux de distribution de produits pétroliers ou de raffineries en Europe ou ailleurs dans le monde occidental. D'autres pays, comme ceux du Golfe ou la Libye de Kadhafi, n'ont pas eu ce genre de scrupules. Ils investiront une partie de leurs pétrodollars dans l'acquisition de réseaux de distribution, une opération qui se révélera pour eux très bénéfique quelques années plus tard, lorsque le marché se retournera et qu'il deviendra difficile d'y écouler son pétrole.

De Charybde en Scylla, les derniers grands projets de l'ère Boumediene

Pour l'Algérie, nouvelle puissance pétrolière, ces années 1970 ne furent pas seulement intenses au plan géopolitique. Elles virent aussi la mise en œuvre d'imposants programmes nationaux d'investissements dans le domaine des hydrocarbures. Le plus grandiose a été la construction du fameux gazoduc « Transmed » entre Hassi R'Mel et La Spezia en Italie, réalisée initialement en commun par la Sonatrach et l'EMS (Ente mineraria siciliana) et qui prit plus d'une dizaine d'années. C'est mon grand ami Othmane Khouani, vice-président de la compagnie, aujourd'hui décédé, un homme remarquable, d'une très grande compétence et d'une honnêteté sans faille, qui avait la charge de la conduite du projet.

Les études de conception ont été entreprises, de 1970 à 1972, par la firme américaine d'engineering Bechtel (on fit appel dans ce cadre au commandant Jacques-Yves Cousteau, qui prit, grâce à son bathyscaphe, des milliers de photos des fonds marins sur lesquels devaient être posées les conduites). Ce gazoduc, long de 2 525 km, comportera des conduites d'un diamètre de 40 pouces (plus d'un mètre) pour les trajets terrestres, se transformant en plusieurs conduites de 10 pouces lors des trajets sous-marins. Pour le construire, il fallut mesurer la vitesse des courants marins au fond et en surface et adapter en fonction la longueur des conduites. La capacité prévue au démarrage était de 12 milliards de m^3 par an, sous une pression de 180 bars, le gaz mettant quatre à cinq jours pour faire le trajet de Hassi R'Mel à La Spezia.

Une fois achevé, le Transmed sera constitué de cinq tronçons. Le premier relie Hassi R'Mel au Cap Bon en Tunisie, suivi d'une partie sous-marine pour la traversée du canal de Sicile, longue de 160 km. Cette partie est constituée de sept conduites, posées dans des profondeurs d'eau variables, dont un maximum de 550 mètres, jusqu'à Mazzara del Vallo. Vient ensuite le tronçon terrestre sicilien, à nouveau en 40 pouces jusqu'à Messine. La partie la plus spectaculaire, qui a nécessité de difficiles calculs de résistance des matériaux, est celle du tronçon sous-marin du détroit de Messine, d'une longueur de 15 km, bien que la distance à franchir ne soit à vol d'oiseau que de 4 km : cinq conduites de 10 pouces chacune partent de la pointe nord-est de la Sicile, près de Charybde, qui reposent par des

profondeurs d'eau allant jusqu'à 360 mètres et qui aboutissent près de Scylla, en Calabre. Les 11 km supplémentaires sont nécessaires pour assurer la souplesse requise par le déplacement des conduites du fait des courants très violents dans la zone. L'ouvrage se termine par un tronçon terrestre qui aboutit au terminal de La Spezia.

Les premiers tests de pose du gazoduc en eau profonde eurent lieu dans le courant des années 1974 et 1975, tandis que les accords de transit à travers la Tunisie furent signés en 1977. Les premiers travaux de pose en territoire algérien venaient tout juste de démarrer quand intervint la mort de Houari Boumediene en décembre 1978. Le Transmed sera inauguré en 1981, mais ne sera pleinement opérationnel qu'en 1983 (toujours en fonction en 2010, il assurait alors environ 5 % de l'approvisionnement gazier de l'Union européenne) – je reviendrai plus loin sur les sombres affaires de corruption auxquelles la construction de ce gazoduc a donné lieu, dans les années 1980 (voir *infra*, chapitre 15).

Un autre grand projet a été conçu dès 1971, quand la Sonatrach a commencé à s'intéresser au développement de l'exploitation du gaz. Il s'agit du projet « Valhyd » (pour « valorisation des hydrocarbures ») déjà évoqué, qui a pris forme par petites touches successives. L'idée de départ était de valoriser au mieux le gaz et ses dérivés. Elle a évolué avec le temps, jusqu'à englober beaucoup plus tard le pétrole également. Les contrats de vente de gaz à GDF de 1967 et à El Paso de 1969 ont été à l'origine du concept.

Le gisement de Hassi R'Mel produit un gaz dit humide, qui contient 180 gr/m^3 d'un hydrocarbure liquide en suspension, appelé gazoline ou condensat. C'est un pétrole léger, très apprécié, qui peut être utilisé comme carburant, après un traitement léger – donc peu onéreux – en raffinerie, ou comme matière première par l'industrie pétrochimique. Le condensat est séparé du gaz lors du passage de ce dernier à travers le centre de traitement du champ, puis les deux fluides prennent des directions différentes : le gaz, devenu ainsi « sec », est expédié directement vers les utilisateurs par gazoduc, comme c'est le cas des livraisons à l'Italie *via* le Transmed, tout comme il peut être envoyé pour liquéfaction vers les usines d'Arzew ou de Skikda. L'idée qui avait germé vers la fin des années 1960 était de produire sur le champ de Hassi R'Mel des quantités de gaz plus importantes que celles nécessaires à la satisfaction des engagements pris par la Sonatrach, d'en extraire le condensat, puis de réinjecter les quantités excédentaires dans le gisement. Après plus ample réflexion, on se dit : « Si on peut faire cela sur Hassi R'Mel, pourquoi ne ferait-on pas la

même opération sur d'autres gisements ? » Puis, de fil en aiguille, on en vint à penser que l'on pourrait utiliser le gisement de Hassi R'Mel comme centre de stockage principal dans lequel on réinjecterait le gaz sec produit ailleurs. D'autres événements viendront ultérieurement compléter notre réflexion et l'orienter vers une meilleure valorisation des richesses en hydrocarbures du pays.

Il y eut tout d'abord l'idée émise par les dirigeants soviétiques selon laquelle l'Algérie était en mesure de produire annuellement 100 millions de tonnes de pétrole. Pour justifier cette hypothèse avancée à la légère, de nouvelles équipes d'ingénieurs pétroliers soviétiques étaient arrivées à Alger en 1970, pour y entreprendre des études dans le cadre d'un contrat intitulé « Cent millions de tonnes ». Ces études, beaucoup moins élaborées que celles entreprises par le passé sur Hassi Messaoud, consistaient en une évaluation statistique du volume de travaux à engager pour atteindre quatre niveaux de production, fixés par avance : 57, 75, 85 et 100 millions de tonnes par an. Une fois les résultats des études connus, il apparaîtra que c'était pure utopie que d'espérer une production annuelle de 75 millions de tonnes.

Mais la magie du chiffre avait, encore une fois, frappé l'imaginaire des dirigeants algériens. Belaïd Abdesselam – et probablement Houari Boumediene également – croyait dur comme fer que l'Algérie atteindrait, dans le courant de la décennie à venir, le fabuleux niveau de production de 100 millions de tonnes par an. Toute tentative d'explication logique démontrant que cela était impossible était vaine. La réponse était toujours la même : « Si un ministre soviétique a affirmé que l'Algérie a un tel potentiel, il faut le croire. » Les années passant, tout le monde finit par se rendre compte qu'une telle hypothèse relevait plus du rêve que de la réalité. Néanmoins, l'augmentation des prix du pétrole de 1973 réactiva l'idée sous une autre forme.

Les prix avaient atteint un tel niveau que certains petits gisements abandonnés, en raison de leur isolement ou de leur faible productivité, étaient devenus rentables. Et l'Algérie disposait désormais de ressources financières suffisantes pour lancer la construction éventuelle de plusieurs oléoducs ou gazoducs, qui permettraient de relier une grande partie, voire la totalité, des gisements entre eux. Ainsi, à défaut de produire 100 millions de tonnes de pétrole par an, on en produirait le maximum possible et on récupérerait tout le gaz, y compris celui qui était brûlé aux torchères et que l'on réinjecterait principalement dans le champ de Hassi R'Mel, après en avoir extrait le condensat. Ce cadre général comportait d'autres

variantes possibles, en fonction des investissements requis par champ ou groupe de champs, des coûts de production, de l'éloignement de certains gisements ou de tout autre critère que l'on choisirait.

En 1972, la consolidation de toutes les hypothèses retenues fut confiée par la Sonatrach à Bechtel, qui en fit une étude de faisabilité de la valorisation par étapes des hydrocarbures algériens. Questionné une trentaine d'années plus tard sur la raison du choix de l'entreprise américaine, dont le nom revenait trop fréquemment dans les projets de la Sonatrach, Sid Ahmed Ghozali expliquera que si celle-ci avait sollicité un financement externe pour la réalisation de tout ou partie du projet Valhyd, elle l'aurait obtenu plus facilement en présentant à l'appui du dossier une évaluation de la rentabilité faite par une société de renommée mondiale[7]. Mais le projet n'ira pas à son terme, en raison du bouleversement politique provoqué par le décès de Houari Boumediene.

7 Voir l'interview de Sid Ahmed Ghozali, *Le Soir d'Algérie*, 9 mars 2008.

14

Le grand bouleversement de 1979

Le 27 décembre 1978, Houari Boumediene, âgé seulement de 46 ans, décédait à la suite d'une maladie du sang très rare, incurable à l'époque, dite maladie de Waldenström. Après un coma d'un mois, il est mort à l'hôpital Mustapha-Bacha d'Alger. Il était resté au pouvoir durant treize ans, six mois et huit jours.

La mort prématurée de Houari Boumediene

Pour la première fois de sa vie, il avait pris des vacances d'été cette année-là, accompagné de son épouse Anissa, sur l'île de Brioni dans l'Adriatique où il avait été invité par son ami le président yougoslave Josip Broz Tito. Durant ce séjour, il avait commencé à se plaindre de très forts maux de tête, sans que cela inquiète particulièrement son entourage. De retour à Alger, il reprit en août et septembre des activités normales, bien qu'il ressentît une fatigue inhabituelle. À la mi-septembre, s'était tenue à Damas une réunion au sommet des chefs d'État arabes, à laquelle il avait assisté contre l'avis de ses médecins, qui lui avaient prescrit le repos. Les Algériens commencèrent à se douter d'une situation anormale :

la télévision, qui rapportait habituellement tous ses faits et gestes, n'avait diffusé aucune image de l'arrivée à Alger de leur président à son retour de Syrie.

Il ne vint alors à l'esprit de personne qu'il s'agissait d'un problème de santé. L'opacité qui caractérisait le régime, le mystère qui a enveloppé toute la vie de Boumediene et l'atmosphère de complot permanent dans laquelle baignait le pouvoir ont fait plutôt penser à une tentative de putsch ou d'assassinat, comme cela s'était produit une dizaine d'années auparavant. « Le président doit être blessé, c'est pour cela qu'on ne nous le montre pas », disait-on à Alger. Plus tard, quand on apprendra sa maladie, certains diront qu'il avait été empoisonné par des mains inconnues lors de ce séjour en terre syrienne. On dira aussi que le Mossad israélien lui aurait inoculé le virus d'une maladie étrange par l'intermédiaire d'un rayon lumineux.

Son état de santé se dégradant, il décida d'aller se faire soigner en Union soviétique. Il passera un mois et demi à Moscou – du 29 septembre au 14 novembre –, où l'on diagnostiqua pour la première fois que le mal dont il souffrait était cette fameuse maladie de Waldenström. Malgré les traitements et bien que d'éminents professeurs et médecins soviétiques se soient relayés à son chevet, son état continua à se détériorer. C'est à ce moment-là que les Algériens apprirent par des rumeurs de plus en plus persistantes que leur président était gravement malade. Son entourage décida alors de le faire rapatrier en Algérie.

Lors du voyage de retour, Abdelaziz Bouteflika, présent dans l'avion, lui fit survoler le territoire français et adressa un message au président français Valéry Giscard d'Estaing, comme pour lui signifier qu'il était dorénavant en charge de la maison Algérie. Rentré au pays, Boumediene fut admis à l'hôpital Mustapha-Bacha, qu'il ne quitterait plus jusqu'à son décès. On fit venir alors à son chevet des médecins fameux du monde entier, des appareils médicaux sophistiqués, y compris un scanner que le président américain Jimmy Carter expédia en toute urgence à Alger. On se résolut finalement à faire appel au médecin suédois dont la maladie portait le nom. Après l'avoir examiné, pris connaissance de son dossier médical et s'être entretenu avec ses médecins, le docteur Jan Gösta Waldenström conclut qu'il n'y avait plus rien à faire, que Boumediene était condamné et que sa mort était imminente. Ce n'est que durant cet ultime séjour à l'hôpital, lors du dernier mois de sa vie, que les médias algériens furent autorisés à parler de la maladie du président. Encore qu'aucun détail particulier ne fût communiqué à la presse, si ce n'est lors des rares

fois où il sortit du profond coma dans lequel il était plongé, pour tenter de rassurer l'opinion publique.

Houari Boumediene s'est donc éteint quatre jours avant la fin de l'année 1978. Le peuple entier le pleura. Il eut droit à des funérailles nationales grandioses. Sa dépouille fut transportée sur un affût de canon jusqu'au cimetière d'El-Alia, distant d'une dizaine de kilomètres du siège de la présidence de la République à El-Mouradia. La cérémonie, émouvante, dura plusieurs heures. Prononcée par Abdelaziz Bouteflika avant la mise en terre, l'allocution funèbre fut un moment d'émotion intense. Ce fut une prouesse d'éloquence rarement atteinte, tant le texte était beau et les intonations de la voix de Bouteflika pathétiques. Mais, en vérité, on assistait là à la première manifestation publique de la lutte pour la succession.

Chadli Bendjedid, l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé

Le séisme causé par la mort de Houari Boumediene a été ressenti bien au-delà des frontières de l'Algérie. Je me souviendrai toujours de la compassion que vinrent me témoigner mes collaborateurs et amis à Tripoli après mon retour d'Alger, où je m'étais trouvé par hasard au moment du décès. Nombreux aussi étaient les Libyens qui viendraient régulièrement s'enquérir auprès de moi, durant tout le temps de ma présence à l'APSC, de l'évolution de la situation en Algérie. Pour l'heure, on savait que dès qu'ils furent convaincus que Houari Boumediene était condamné, alors même qu'il se trouvait encore à Moscou, les membres du Conseil de la révolution avaient engagé d'intenses tractations en vue de la succession. Deux hommes, représentant deux tendances politico-économiques différentes, s'étaient portés candidats : Abdelaziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères, et Mohamed Salah Yahiaoui, coordonnateur du FLN.

Depuis l'indépendance, le groupe dit « d'Oujda », dont faisaient partie Boumediene et Bouteflika, avait régné sans partage sur le pays. Le fait qu'ils soient sortis vainqueurs des affrontements de l'été 1962, qu'ils aient réussi sans coup férir à destituer, le 19 juin 1965, un président qu'ils avaient eux-mêmes installé à la tête de l'État, mais aussi la main de fer avec laquelle Houari Boumediene avait dirigé le pays treize années durant, supprimant toute opposition, avaient amené les membres de ce groupe à penser que le pouvoir en Algérie était leur chasse gardée. La disparition

du ministre de l'Intérieur Ahmed Medeghri en décembre 1974 et les disgrâces de Chérif Belkacem (en décembre 1972) et de Kaïd Ahmed (en juillet 1975) avaient fait d'Abdelaziz Bouteflika le seul rescapé du groupe, qui, fort de cette conviction, des liens privilégiés qu'il avait entretenus avec Boumediene et d'une ambition démesurée, considérait que la fonction de président de la République lui revenait de droit. Pour lui, le groupe d'Oujda s'apparentait à une monarchie, au sein de laquelle il était le dauphin naturel auquel le souverain disparu avait laissé le trône en héritage. Une idée qui ne le quittera plus jamais et dont l'Algérie ressentira le contrecoup une vingtaine d'années plus tard, comme on le verra plus loin.

Et pourtant, ses convictions politico-économiques étaient à l'opposé de celles de Houari Boumediene, à l'ombre duquel il avait vécu depuis le début des années 1960. Il était partisan de l'instauration d'une économie libérale, contrairement au système dirigiste de celui auquel il voulait succéder. Alors que Boumediene était extrêmement chatouilleux sur l'indépendance du pays, menant un combat permanent contre la politique néocolonialiste des gouvernements français, Bouteflika, francophile de longue date, était disposé à collaborer avec l'ancienne puissance occupante et à replacer l'Algérie dans l'orbite de la France. Son avantage principal était précisément que, en tant que ministre des Affaires étrangères depuis une quinzaine d'années, il était connu à l'étranger où il bénéficiait de soutiens, dont celui de la France. Belaïd Abdesselam dira de lui plus tard : « À la mort de Boumediene, beaucoup de ceux qui s'inquiétaient des menaces qui pesaient sur la continuité de la politique menée sous son égide, et dont j'étais du nombre, s'étaient mobilisés pour barrer la route de la succession à Bouteflika, en qui ils voyaient l'incarnation de l'anti-Boumediene [1]. »

L'autre candidat, Mohamed Salah Yahiaoui, avait lui aussi des atouts majeurs à faire valoir. En tant que membre du Conseil de la révolution, il se trouvait au cœur du sérail. Colonel dans l'armée, il avait dirigé l'École interarmes de Cherchell et avait participé aux combats d'Amgala contre l'armée marocaine en janvier 1975, au lendemain de la « Marche verte » et de l'occupation du Sahara occidental par Rabat. Il possédait par conséquent de sérieux appuis au sein de l'armée. En tant que coordonnateur du FLN, il contrôlait non seulement le parti unique, mais aussi toutes les organisations de masse, dont le syndicat UGTA (Union générale des

1 Mahfoud Bennoune et Ali El-Kenz, *Le Hasard et l'Histoire, op. cit.*

travailleurs algériens) et l'UNJA (Union nationale de la jeunesse algérienne). Il jouissait donc du soutien de ces organisations, mais aussi de celui des communistes du PAGS clandestin. Au plan de ses convictions doctrinaires, il prônait, tout comme Houari Boumediene, un strict dirigisme politico-économique, ce pourquoi ce dernier l'avait placé à la tête du FLN.

Dès l'annonce de la mort de Boumediene, Rabah Bitat, président de l'Assemblée populaire nationale (APN), fut désigné chef de l'État par intérim, pour un délai de quarante-cinq jours comme le prévoyait la Constitution. L'anecdote de l'oraison funèbre résume à elle seule l'âpreté de la lutte qui s'était engagée entre les deux prétendants à la succession. La première solution envisagée et la plus logique fut que ce serait à Bitat de la prononcer, en tant qu'intérimaire au poste de président. On dut cependant y renoncer, car celui-ci maîtrisait mal l'arabe. En revanche, aussi bien Yahiaoui que Bouteflika étaient de parfaits arabisants. Ce dernier, convaincu qu'il était le successeur tout désigné, fit un énorme forcing à l'intérieur du cercle des « décideurs » – qui comprenait à l'époque les membres du Conseil de la révolution, les chefs de régions militaires et le directeur de la Sécurité militaire – pour que la tâche lui soit confiée, ce à quoi s'opposa fortement Mohamed Salah Yahiaoui. Ce dernier finit par céder après qu'il fut formellement affirmé que le fait d'apparaître ainsi en première ligne, à un moment aussi solennel que l'enterrement du grand leader, ne constituait nullement une légitimation du droit successoral. Mais c'est bien pour tenter d'apparaître aux yeux du peuple comme le vainqueur de cette première escarmouche qu'Abdelaziz Bouteflika fit preuve d'autant d'éloquence... Puis on convint que l'élection présidentielle se tiendrait le 7 février 1979 et qu'elle serait précédée d'un congrès du FLN, qui choisirait le candidat à présenter au suffrage des Algériens.

Mais, en vérité, un mois avant le décès de Boumediene les dés étaient déjà jetés : ni Bouteflika ni Yahiaoui ne lui succéderaient. Dès le mois de novembre, Kasdi Merbah, patron de la Sécurité militaire depuis 1962, avait pris en effet une initiative qui sera lourde de conséquences. Sans l'avouer ni l'annoncer publiquement, il aurait bien aimé, lui aussi, succéder à son ancien chef. Il fut néanmoins assez sage pour ne pas tenter d'organiser un coup d'État, alors qu'il en avait la possibilité. La Sécurité militaire était l'unique centre de pouvoir réel et tous les connaisseurs du système algérien s'accordaient à dire « que le pouvoir était par terre et qu'il suffisait de le ramasser ». Mais des membres de son entourage lui auraient recommandé de se débarrasser d'abord de l'« étiquette de flic qui lui collait à la

peau » et de transiter par une fonction civile avant de songer à briguer la magistrature suprême, quitte à attendre l'élection présidentielle suivante prévue cinq années plus tard. Encore fallait-il, dans ce cas-là, que le titulaire du poste qui allait être choisi fût facile à manœuvrer et qu'il puisse être délogé sans difficulté. Or, ni Bouteflika ni Yahiaoui ne correspondaient à ce critère.

Le seul candidat potentiel qui semblait répondre à ce portrait-robot était le colonel Chadli Bendjedid, chef de la 2e région militaire depuis 1964. Son âge relativement avancé – il avait 49 ans –, son éloignement du centre de décision d'Alger, son ignorance présumée de la chose politique, son indolence et le peu d'ardeur avec laquelle il avait assumé sa responsabilité de chef de région en faisaient le candidat idéal. En novembre 1978, Kasdi Merbah fit donc nommer Chadli responsable de la coordination de l'armée, assurant ainsi une sorte d'intérim du poste de ministre de la Défense. Pour éviter toute opposition à cette désignation, Merbah la justifia en disant que le colonel Chadli était l'« officier le plus ancien dans le grade le plus élevé ». Puis, avec l'assistance d'autres officiers supérieurs de l'armée, dont le colonel Mohamed Benahmed, dit « Abdelghani », chef de la région militaire de Constantine, il fit campagne au sein de l'armée et à l'intérieur du microcosme politique pour que le 4e congrès du FLN choisisse Chadli comme candidat à l'élection présidentielle à venir. La suite est facile à deviner. En janvier, le choix du congrès se porta effectivement sur le nom de Chadli Bendjedid, qui fut présenté comme unique candidat au suffrage des Algériens. Il fut élu président de la République, le 7 février 1979, avec un score de 94 %.

Premiers règlements de comptes

L'élection de Chadli Bendjedid à la présidence a représenté la victoire des médiocres, lui-même ayant été un marginal au sein du pouvoir algérien. Chef de la 2e région militaire à Oran, il ne s'était intéressé que très peu à la vie politique du pays. Peu porté sur le travail, il était plutôt ce que l'on appelle un « bon vivant », pour qui seules comptent les jouissances terrestres. Sa grande passion était la plongée sous-marine : le chantier naval de Mers-El-Kébir lui avait fabriqué une grande plate-forme flottante qu'il utilisait pour aller faire de la plongée au large, loin des regards indiscrets des Oranais. Sa seconde passion était le jeu : il passait des après-midi et des soirées entières à jouer aux cartes dans le mess des

officiers de la région. Jusqu'à ce 7 février 1979, il n'avait fait preuve d'aucune ambition politique. Bien au contraire, il avait semblé satisfait de son statut de chef de région, d'autant plus que le seul poste auquel il aurait pu aspirer, celui de ministre de la Défense, n'était pas disponible.

Ayant atteint le dernier échelon de la hiérarchie militaire, il escomptait probablement arriver à l'âge de la retraite à ce poste. Le peu d'intérêt qu'il manifestait envers la fonction et la responsabilité qui étaient les siennes, son air jovial et décontracté faisaient qu'il n'avait pas d'accrocs avec ses collègues du ministère de la Défense à Alger, ni avec Boumediene d'ailleurs. Aux Tagarins (nom du quartier où est situé le ministère de la Défense), on savait parfaitement qu'il n'était pas esclave du travail et, par conséquent, on n'exigeait pas beaucoup de lui. On était plutôt tolérant à son égard et on le respectait, vu son âge et sa crinière blanche qui le faisait paraître plus vieux qu'il n'était. De fait, ce sont ses assistants et collaborateurs qui le suppléaient dans l'accomplissement des tâches relevant de sa responsabilité à la tête de la 2e région. Parmi ces derniers, deux personnages qui joueront des rôles vitaux dans l'Algérie des années 1980, 1990 et 2000 : le capitaine Larbi Belkheir, que l'on vit à l'œuvre dès le début (il a été chef d'état-major de la 2e région), et le lieutenant Mohamed Médiène, dit « Tewfik », qui apparaîtra plus tard.

Chadli Bendjedid avait un niveau scolaire très faible – les Algériens inventeront nombre de blagues sur son ignorance et son illettrisme – mais, comme beaucoup de responsables politiques, il était assez rusé. Arrivé au pouvoir, il y prendra vite goût et se montrera sous un jour complètement différent de celui qu'on lui connaissait jusque-là. Il perdra sa jovialité pour devenir vindicatif, son insouciance pour devenir hargneux, et son réalisme et sa tolérance pour se transformer en idéologue et en donneur de leçons.

Un mois après son élection, le 9 mars 1979, il constitua son premier gouvernement. Dirigé par le colonel Mohamed Benahmed Abdelghani, il était majoritairement composé de personnalités elles aussi marginales dans leur secteur et, de ce fait, marquées par de grandes frustrations. Dès leur prise de fonctions, certains de ces ministres extérioriseront ces frustrations en s'en prenant à l'ordre établi, aux responsables politiques auxquels ils succédaient, voire aux cadres exerçant dans le secteur dont ils avaient la charge. Leur mot d'ordre : tout changer, tout casser. Les structures existantes et les hommes aussi. Ils seront d'autant plus enclins à le faire que Chadli Bendjedid va leur montrer le chemin : il n'aura de cesse de mettre fin, sur tous les plans, à la voie adoptée par Houari Boumediene et de faire

la chasse aux hommes qui l'avaient servi. La motivation première de cette « deboumédiènisation » était de supprimer les concurrents éventuels. Il savait parfaitement que le Conseil de la révolution et le congrès du FLN ne l'avaient pas choisi par hasard et que, aux yeux des véritables décideurs, il n'était là que pour assurer une transition. En bon connaisseur du sérail, il savait que ni Bouteflika ni Yahiaoui n'avaient renoncé à briguer le poste et que Merbah était également à l'affût. D'où son objectif : se débarrasser au plus vite de ce trio pour assurer sa longévité dans la fonction.

Il eut l'habileté de ne pas s'attaquer aux trois à la fois, mais de procéder à leur limogeage en traitant chaque cas séparément. Dans une première phase, il neutralisa ses deux concurrents directs, Abdelaziz Bouteflika et Mohamed Salah Yahiaoui. Dès son investiture, Chadli nomma le premier au poste de ministre conseiller auprès du président de la République : sans la tribune et l'ouverture sur le monde dont il disposait jusque-là en tant que ministre des Affaires étrangères, Bouteflika devenait déjà moins dangereux. Quant à Mohamed Salah Yahiaoui, qu'il craignait moins, il le maintint d'abord au poste de coordonnateur du parti, tout comme Kasdi Merbah, confirmé à la tête de la Sécurité militaire pour quelque temps encore.

Au motif officiel de mettre fin à la gabegie des deniers de l'État et de lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite, Chadli décida en janvier 1980 de créer une Cour des comptes, « chargée du contrôle des finances de l'État, du parti, des collectivités locales et des entreprises socialistes de toute nature [2] ». L'une des toutes premières tâches confiées à cette nouvelle institution fut de contrôler la situation financière du... ministère des Affaires étrangères, dirigé sans discontinuer de 1963 à 1979 par Abdelaziz Bouteflika : elle découvrit que l'ex-ministre avait détourné à son profit l'équivalent de 60 millions de francs [3] pris sur les trésoreries de différentes chancelleries algériennes à l'étranger, qu'il avait placés sur deux comptes ouverts auprès de la Société de banque suisse. Bouteflika s'enfuit alors d'Algérie pour échapper à toute procédure judiciaire et il ne reviendra au pays que sept ans plus tard.

En juin 1980, à l'occasion du congrès extraordinaire du FLN, Chadli Bendjedid, en tant que secrétaire général du parti, organisa une révolution de palais qui aboutit au limogeage de Mohamed Salah Yahiaoui et à son remplacement par Mohamed Chérif Messaâdia.

2 Loi n° 80-01 du 12 janvier 1980 portant révision constitutionnelle (*JORADP*, même date).

3 *El-Moudjahid*, 9 août 1983.

L'élimination de Kasdi Merbah sera plus laborieuse et s'étalera sur plusieurs années. Le 15 juillet 1980, lors d'un premier remaniement ministériel, Chadli le nomme vice-ministre de la Défense, responsable des industries militaires : Merbah perd ainsi le contrôle de la Sécurité militaire, cet outil de pouvoir puissant et très performant qui lui avait permis d'être le véritable numéro deux du régime du temps de Houari Boumediene. Chadli le fait remplacer à la tête de la SM par son adjoint, Noureddine Zerhouni, dit « Yazid », un ancien du Maroc également. Chadli Bendjedid pensait probablement que, arrivé au sommet de la SM, Yazid Zerhouni n'admettrait aucune intrusion de la part de son ancien patron et l'aiderait ainsi à se débarrasser de Kasdi Merbah. Le 12 janvier 1982, nouveau remaniement ministériel : Kasdi Merbah est nommé ministre de l'Industrie lourde. Et il terminera au poste de... ministre de l'Agriculture et de la Pêche dans un nouveau gouvernement constitué le 22 janvier 1984. Par ces trois « sanctions » successives, Kasdi Merbah a perdu toute chance d'accéder un jour à la magistrature suprême.

Ouragan sur le secteur pétrolier

Ces bouleversements allaient aussi affecter en profondeur l'organisation de l'économie, en particulier celle de son « nerf de la guerre », le secteur pétrolier. En octobre 1979, Chadli Bendjedid limogea Sid Ahmed Ghozali, l'ancien patron de la Sonatrach, qu'il avait maintenu dans son premier gouvernement en qualité de ministre de l'Hydraulique (je reviendrai plus loin sur les raisons de ce limogeage).

Surtout, dès leur prise de fonctions, deux ministres du nouveau gouvernement se firent connaître par des initiatives malheureuses qui causèrent d'importants dégâts aux secteurs dont ils avaient la tutelle : le ministre de la Planification, Abdelhamid Brahimi ; et le ministre de l'Énergie et des Industries pétrochimiques et P-DG de la Sonatrach, Belkacem Nabi.

Sous couvert d'amélioration de la gestion des sociétés nationales et de leur assainissement financier, le premier lança une campagne dite de « restructuration des entreprises ». Quelle que soit leur taille, petite ou grande, quel que soit le secteur dans lequel elles opéraient, production ou services, quel que soit leur caractère, stratégique ou pas, il fallait absolument éclater chacune d'entre elles en deux, voire en trois ou quatre autres de plus petite taille. L'opération, qui s'est déroulée entre février 1981 et la fin de l'année 1982, a eu pour résultat que « le nombre des entreprises

publiques est passé de 150 environ en 1980 à 480 en 1983[4] ». Il est probable que certaines d'entre elles étaient devenues trop importantes et nécessitaient effectivement d'être éclatées en unités aux objectifs mieux ciblés, mais leur nombre était extrêmement limité. Quant à l'opération elle-même, elle aurait dû être mieux réfléchie et mise en application dans ces quelques rares cas seulement, de manière progressive. S'attaquer à un chantier aussi vaste, couvrant l'ensemble du secteur économique, en un laps de temps aussi court, dans un pays sans traditions dans le domaine de l'organisation et de la gestion, où le nombre de cadres était de loin inférieur aux besoins, ne pouvait qu'aboutir à une catastrophe. On a ainsi détruit un pan entier de l'économie nationale, brisé des entreprises qui avaient nécessité des années d'efforts pour leur mise sur pied et qui étaient encore en voie d'éclosion puisqu'elles commençaient tout juste à consolider leurs assises.

L'outil économique algérien, encore fragile, ne se relèvera pas d'un tel traumatisme. Les quelques premiers produits industriels *made in Algeria* que l'on avait commencé à voir sur les marchés disparaîtront à tout jamais et seront remplacés par des produits en provenance de l'étranger. On a ainsi planté les premiers germes d'une économie de bazar, dans laquelle on ne fera désormais commerce que de produits fabriqués ailleurs par d'autres et dans laquelle ne fleuriront plus que les activités d'importation. Même le secteur privé n'était pas intéressé par la reprise des entreprises nationales déstructurées, qui deviendront avec le temps de lourds fardeaux pour l'État. C'est en vain que les gouvernements qui se sont succédé depuis ont tenté de privatiser ces entreprises, dont les outils de production sont, qui plus est, devenus obsolètes faute de rénovation. La conséquence de l'opération a été la perte de milliers d'emplois, une augmentation rapide du chômage et de la pauvreté, l'essor de trafics en tous genres et l'apparition et la propagation de maux sociaux, dont la corruption.

D'autant plus que le secteur pétrolier a subi lui aussi les effets de cet ouragan, mais en pire. À la restructuration de la Sonatrach, éclatée en une quinzaine d'entreprises, Belkacem Nabi ajouta en effet le limogeage de tous les cadres dirigeants de la société. La purge engloba les vice-présidents, les directeurs centraux et nombre de directeurs opérationnels : ils furent chassés comme des malpropres, sans aucune notification officielle

---

4 Abdelhamid Brahimi, *Aux origines de la tragédie algérienne (1958-2000)*, Hoggar, Genève, 2000, p. 213.

et sans que leur soit proposée une nouvelle affectation. C'est en se présentant un matin au travail qu'ils découvraient que quelqu'un d'autre occupait la fonction qui était encore la leur la veille et que cette personne occupait leur bureau. Dans une majorité de cas, les nouveaux responsables ont été choisis en dehors de la structure dont ils prenaient la charge ou très bas dans la hiérarchie de cette structure. Ils n'avaient donc aucune expérience à faire valoir qui aurait pu améliorer le fonctionnement de l'entreprise. On aurait dit que Belkacem Nabi était arrivé chargé d'une mission particulière, celle de tout casser, de tout détruire. Toute l'expérience accumulée par ceux qui étaient là depuis une quinzaine d'années disparut brutalement, sans passation de consignes ni transmission du savoir.

Quant à ceux qui avaient été éliminés, s'ils demandaient à rencontrer le ministre et essayaient de connaître la raison de leur limogeage, ils se heurtaient à un mur de silence. Nabi refusait de les recevoir et son entourage n'était pas habilité à leur fournir la moindre explication, à supposer qu'il y en ait. Bien que n'étant pas licenciés, on cessa de verser leurs salaires à certains. Les plus chanceux virent les leurs maintenus, mais on les ignora totalement : n'exerçant plus aucune fonction, n'ayant plus de travail ni de bureau, il ne leur restait qu'à attendre chez eux un événement qui viendrait débloquer leur situation précaire ; on cherchait en réalité à les pousser à partir d'eux-mêmes. Quant à ceux qui prirent les devants et allèrent chercher du travail dans un autre domaine d'activités, auprès d'une autre institution d'État – celui-ci était présent partout –, Nabi leur mit d'autres bâtons dans les roues. Il y eut des cas où il s'opposa – par méchanceté, jalousie ou rancœur ? – à ces tentatives de départ en rejetant la démission, la demande de mutation ou de détachement de l'intéressé, ou en refusant de lui délivrer les documents administratifs que requérait le nouvel employeur.

Le comportement de Belkacem Nabi se faisait sentir même en dehors de la Sonatrach ou du ministère de l'Énergie : lors de mes fréquents contacts avec le secrétariat général de l'OPAEP ou avec mes collègues directeurs généraux des autres compagnies interarabes, il m'a été rapporté l'attitude inamicale du ministre ou de ses mandants à l'égard de toutes les initiatives qui avaient été prises, dans ces enceintes, par les représentants algériens de l'ère Boumediene. J'ai eu aussi personnellement l'occasion de ressentir une telle animosité dans le cadre de mes fonctions à la tête de l'APSC.

Cette chasse aux sorcières eut des conséquences désastreuses sur le secteur des hydrocarbures. Elle causa une importante fuite de cerveaux vers

l'étranger. De nombreux cadres pétroliers – ceux qui avaient été pourchassés, mais aussi ceux qui ne l'avaient pas été et qui avaient néanmoins tiré une leçon de ces événements – quittèrent le pays à la première occasion pour aller monnayer leur savoir ailleurs dans le monde. Cette saignée se poursuivra plus tard dans d'autres circonstances, avec pour résultat que la diaspora algérienne des pétroles est aujourd'hui présente dans de nombreuses régions pétrolières, dans le Golfe et en Afrique tout particulièrement. Ce nettoyage par le vide avait aussi et surtout un objectif politique précis, voulu par le nouveau régime : faciliter l'intrusion de la « Françalgérie » dans le secteur névralgique et hautement stratégique des hydrocarbures.

Où l'on reparle du contrat de vente de gaz à El Paso

Décidément, Belkacem Nabi avait la rancune tenace. Cela faisait dix ans qu'il attendait ce moment : l'heure de la revanche avait sonné. C'était à croire qu'il n'avait fait que cela durant ces dix années : ressasser, remuer, agiter encore et encore toutes les humiliations que lui avait fait subir le duo Belaïd Abdesselam/Sid Ahmed Ghozali (voir *supra*, chapitre 2). Car rarement on aura vu autant de haine accumulée chez un individu. Dès sa nomination au poste de ministre de l'Énergie et des Industries pétrochimiques, la griserie du pouvoir et l'atmosphère ambiante de règlements de comptes en série qui régnait l'ont amené à décharger tout le fiel de sa rancœur, d'abord sur les cadres du secteur d'activités dont il prenait la direction, puis sur ses deux prédécesseurs. Obéissait-il ainsi uniquement au profond désir de vengeance qu'il couvait depuis si longtemps ? Était-il entraîné par certains de ses collègues ministres, tout aussi frustrés que lui, qui n'avaient de cesse de prendre leur revanche sur ceux qui les avaient précédés au pouvoir ? Ou exécutait-il aussi les ordres venus d'« en haut » et inspirés par des milieux proches du gouvernement français ?

C'était probablement tout cela à la fois. Vouloir se venger de Belaïd Abdesselam et de Sid Ahmed Ghozali par ressentiment à leur égard était, dans une certaine mesure, compréhensible. Mais il est inadmissible que, pour assouvir sa vengeance, il en soit arrivé à porter une très grave atteinte aux intérêts du pays, en brisant les carrières de personnes dont le seul « crime » était d'avoir collaboré avec ceux qu'il considérait comme ses pires ennemis, en dénonçant, dans les conditions où il l'a fait, le contrat

de vente de gaz à El Paso et les milliards de dollars qu'il produisait, détruisant ainsi le travail de plus d'une dizaine d'années de toute une équipe de cadres de la Sonatrach. Ni la frustration, ni l'incompétence, ni la bêtise n'expliquent un tel comportement ; d'énormes intérêts d'État étaient en jeu.

Le 20 mai 1979, deux mois et demi après sa prise de fonctions, Belkacem Nabi fit en effet une déclaration fracassante [5], selon laquelle il aurait découvert que l'équipe qui l'avait précédé dans le secteur des hydrocarbures avait bradé le gaz dans le cadre du contrat de vente signé avec El Paso Natural Gas en 1969. Ce bradage, disait-il, avait causé à l'Algérie un manque à gagner de 150 milliards de dollars et il se faisait fort de remettre les pendules à l'heure en demandant à El Paso la révision du contrat. Comme on l'a vu (voir *supra*, chapitre 6), au moment de la passation de ce contrat, Pierre Guillaumat avait réussi à créer un véritable blocus autour du gaz algérien, déclaré « captif » de la France. Pour briser ce mur, Houari Boumediene avait décidé de consentir un prix spécial à El Paso, étant bien entendu que ce prix serait révisé au moment où interviendraient les premières livraisons. Celles-ci ayant démarré à la fin de l'année 1977, de nouvelles négociations avaient été engagées dès ce moment entre la Sonatrach et El Paso, ce que Belkacem Nabi, à dessein, omit de mentionner dans sa déclaration.

L'émoi suscité par les révélations du ministre de l'Énergie fut tel que Chadli Bendjedid ordonna la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la question, enquête que réclamaient aussi les députés à l'Assemblée nationale. Les travaux de cette commission traînèrent en longueur, par suite de la mauvaise volonté manifestée par le gouvernement, qui craignait que les conclusions auxquelles elle aboutirait viennent l'éclabousser et toucher le président de la République lui-même. L'autre raison qui fit que ces travaux tombèrent en quenouille fut l'initiative de Sid Ahmed Ghozali – directement visé par les accusations de Nabi – de rédiger un mémorandum sur la question, qu'il dupliqua en quatre cents exemplaires et adressa à Chadli Bendjedid, en sa qualité de secrétaire général du FLN, et à tous les membres du comité central. Le président considéra cet acte comme une offense à sa personne, une position confortée par le Premier ministre, le colonel Abdelghani, qui le poussa à sanctionner Ghozali : « C'est de l'indiscipline. Il n'a pas à s'adresser directement aux membres

5 Voir *El-Moudjahid*, 20 mai 1979 et jours suivants.

du comité central. Il appartient au secrétaire général de juger si oui ou non ces derniers doivent être destinataires de ce mémorandum. » Quoi qu'il en soit, Chadli Bendjedid décida, en octobre 1979, de limoger Sid Ahmed Ghozali du poste de ministre de l'Hydraulique. Le conseil de discipline du FLN se saisit à son tour du dossier et le comité central l'exclut de ses rangs en décembre 1980. Il entama alors une traversée du désert qui durera cinq ans.

Restait à Belkacem Nabi à justifier la position de rédempteur qu'il avait prise en déclenchant le « scandale » et à convaincre El Paso de la nécessité de la révision du prix. Il reprit langue avec le partenaire américain, mais les négociations engagées échouèrent, ce qui mit fin au contrat. Telle fut du moins la version avancée par Nabi.

La réalité serait apparemment tout autre. Au moment des faits, l'Algérie menait, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères, Mohamed Seddik Benyahia, une action de médiation entre les États-Unis et la République islamique d'Iran en vue de la libération des fonctionnaires de l'ambassade américaine, retenus en otages à Téhéran depuis novembre 1979. Selon Mustapha Boutaïeb, conseiller à l'Énergie du président Chadli de 1982 à 1984 [6], qui me l'a personnellement rapporté, Belkacem Nabi aurait affirmé à l'ambassadeur des États-Unis accrédité à Paris que, dans le cas où El Paso refuserait le prix qu'il avait exigé d'elle, l'Algérie mettrait fin à sa mission de bons offices entre Washington et Téhéran. Face à cet ignoble chantage, où se mêlaient une action humanitaire et une opération commerciale, les Américains auraient mis fin au contrat, tandis que le président Ronald Reagan, informé de l'épisode lors de son élection en novembre 1980, aurait demandé dès le lendemain de son intronisation, le 20 janvier 1981 – jour où furent libérés les otages de Téhéran –, à El Paso et à toutes les autres compagnies américaines intéressées de renoncer à tout achat de gaz à l'Algérie, dans l'immédiat ou à l'avenir.

Mais qu'est-ce qui motivait les agissements de Belkacem Nabi ? Car son action destructrice s'étendit aussi aux contrats de vente de gaz signés par la Sonatrach avec d'autres clients, dont l'Allemagne et les pays nordiques. Le motif qu'il avançait était toujours le même : ses prédécesseurs avaient « bradé » le gaz. Aucun des clients approchés n'accepta cependant une

6 Mustapha Boutaïeb était également confident de longue date et parent par alliance de l'homme fort du régime, son véritable numéro deux, Mohamed Chérif Messaâdia, responsable du secrétariat permanent du comité central du FLN.

augmentation de prix, préférant acheter de plus grandes quantités chez les Hollandais ou même chez l'ogre soviétique. Et aucun décideur algérien ne se posa ces quelques questions de bon sens : « Ne seraient-ce pas plutôt les demandes du ministre de l'Énergie qui sont exorbitantes ? Pourquoi s'entêter à demander l'impossible, quitte à rompre les accords conclus ? Le but recherché par Nabi n'est-il pas simplement une vengeance qu'il cherche à assouvir en dénonçant les engagements pris par Belaïd Abdesselam et Sid Ahmed Ghozali durant la période Boumediene, en avançant pour ce faire des propositions qu'il sait par avance inacceptables ? »

La démarche adoptée comportait néanmoins deux exceptions notables : la France et l'Italie. Belkacem Nabi n'annula aucun des contrats passés avec GDF et l'ENI. Pourquoi ce qui était valable pour les Allemands, les Américains ou les Suédois ne l'était-il pas pour les Français et les Italiens ? La véritable raison ne résidait-elle pas ailleurs que dans le prix ? D'autant plus que le prix du gaz livré à la France n'avait été définitivement arrêté qu'*après* l'accord avec El Paso et découlait directement de celui convenu avec les Américains (voir *supra*, chapitre 7). De fait, il y avait bel et bien d'autres motivations derrière la dénonciation de tous ces contrats. Celle-ci résultait, à vrai dire, d'une action des milieux politiques et pétroliers français, qui avaient réussi à infiltrer les rouages du nouveau pouvoir algérien à différents niveaux, ce dont on aura ensuite – j'y reviendrai – l'illustration en diverses occasions.

Il suffit, à ce stade, de rappeler que les dirigeants d'Elf-Erap avaient mené des années durant des actions auprès des clients potentiels de la Sonatrach en Europe, auprès de la Commission fédérale américaine de l'énergie, de l'EximBank et de l'administration américaine, afin d'empêcher toute vente de gaz algérien en dehors du canal de Gaz de France. Cette volonté de mainmise française sur le gaz algérien – et sur le pétrole aussi d'ailleurs – n'avait jamais faibli. On se souvient aussi du dépit manifesté par Pierre Guillaumat et l'équipe de l'ex-BRP, qui avaient préféré abandonner certaines activités algériennes du groupe au lendemain des nationalisations de 1971, car ils n'avaient pas digéré la « perte » du Sahara. La nomination de Belkacem Nabi, qui avait déjà fourni par le passé la preuve de ses sentiments profrançais (ce qui lui avait coûté d'être limogé du poste de directeur de l'énergie et des carburants, puis de celui de président de la SN Repal), constituait donc pour les pétroliers français l'occasion, qu'ils attendaient depuis des années, de reprendre leur offensive en vue d'une réoccupation du terrain perdu depuis 1962 et de bouter les Américains hors d'Algérie.

Quant à la non-dénonciation du contrat de vente de gaz à l'Italie, elle s'explique par l'implication de très hautes personnalités algériennes et italiennes dans une grave affaire de corruption ayant marqué ce contrat, dont il sera question plus loin.

Ainsi donc, à l'issue d'une année de présence de Belkacem Nabi à la tête du ministère de l'Énergie et des Industries pétrochimiques, les engagements de l'Algérie en matière de vente de gaz, qui avaient atteint plus de 60 milliards de m^3 par an en 1978, étaient réduits des deux tiers à l'orée de la décennie 1980. Mais son action nocive ne s'arrêta pas là, puisque, pour couronner le tout, il mit fin aussi au programme d'exploitation global des gisements algériens connu sous le nom de Valhyd.

Cette série de décisions négatives commença à faire jaser les gens du métier au sein de la Sonatrach ou du ministère, de même qu'elle provoqua quelques remous dans la classe politique. Bien que tous les ministres, la quasi-totalité des parlementaires et des membres du comité central du FLN fussent totalement acquis au pouvoir, certains se posaient quand même, en catimini, la question du pourquoi de tant d'annulations de projets et de contrats. Pour justifier son attitude, Belkacem Nabi lança alors un nouveau credo : il fallait garder des réserves de pétrole et de gaz pour les générations futures. Comme si les réalisations qu'auraient permises les recettes liées à ces ventes n'auraient pas bénéficié aux générations futures !

Les Algériens ne ressentiront que bien plus tard les conséquences de la politique de destruction systématique de l'économie menée par Belkacem Nabi et Abdelhamid Brahimi, visiblement soutenus par Chadli Bendjedid. Pour l'heure, ils étaient heureux de constater que les étalages des marchés et les devantures des boutiques étaient de mieux en mieux approvisionnés ; ils y retrouvaient des produits qu'ils n'avaient plus revus depuis une quinzaine d'années, comme les fromages ou les bananes, dont ils avaient presque oublié l'existence. Il faut dire aussi que les prix du pétrole avaient été multipliés par trois ou quatre.

15

1979-1983 : le double visage du régime Chadli

On le constate presque tous les jours à travers la planète : au moment de son accession à la magistrature suprême, tout nouveau président annonce qu'il va assurer la continuité de la ligne politique suivie par son prédécesseur, ou alors qu'au contraire, avec lui, ce sera le changement. Le credo de Chadli Bendjedid, lors de son élection à la présidence de la République, était : « La continuité dans le changement. » Comprenne qui pourra...

La face visible du nouveau pouvoir : populisme et laisser-faire

Une fois élu président et après avoir lancé son opération de liquidation de ceux de ses compagnons du Conseil de la révolution qu'il considérait comme ses ennemis, Chadli Bendjedid a cherché à se draper d'une tunique plus vertueuse en libérant tous les prisonniers politiques qui croupissaient dans les geôles en raison de leur opposition au régime de Boumediene. Le plus illustre d'entre eux était l'ex-président Ahmed Ben Bella, qu'il assigna à résidence en juillet 1979, avant de le libérer totalement en octobre 1980. Afin d'apparaître plus humain que son prédécesseur et plus respectueux de la légitimité de certains chefs historiques de la révolution,

il lança également un appel pour un retour au pays aux opposants exilés, notamment les plus fameux, Hocine Aït-Ahmed et Mohamed Boudiaf.

Chadli Bendjedid a tenu également à se distinguer de Houari Boumediene sur le fonctionnement des institutions : en nommant un Premier ministre, il a voulu donner l'impression d'instaurer une plus grande collégialité au sein du pouvoir, le président ne monopolisant plus toutes les fonctions. Mais, plus qu'une option politique, cette décision reflétait plutôt l'incompétence et le caractère indolent de Chadli, qui avait tendance à confier à d'autres les responsabilités qu'il rechignait à assumer. Il n'avait pas géré la région militaire dont il avait eu la charge durant de longues années, il n'allait pas changer sa façon de faire à la tête de l'État et diriger un gouvernement avec ce que cela suppose de contraintes quotidiennes dans le management des hommes et des affaires.

Ce trait de caractère aura de sérieuses conséquences pour l'Algérie. Car si le colonel Abdelghani, Premier ministre de mars 1979 à janvier 1984, n'abusera pas outre mesure de la confiance placée en lui par le président, ce ne sera pas le cas du Premier ministre suivant, Abdelhamid Brahimi, lequel poursuivra la politique économique désastreuse qu'il avait initiée en tant que ministre de la Planification. Et cette délégation de pouvoirs de la part de Chadli Bendjedid aura des répercussions plus graves encore quand il confiera à Larbi Belkheir de très hautes responsabilités à la présidence de la République et lui laissera toute latitude pour pratiquement assurer à sa place la fonction de président. Trente ans plus tard, l'Algérie n'est pas encore sortie – et n'est pas près de sortir – de l'abîme au fond duquel elle a été alors précipitée par les agissements de cet individu et de ses réseaux.

Toujours dans le souci de donner une image positive de lui-même en se démarquant du président disparu, Chadli Bendjedid a supprimé au tout début de son mandat l'autorisation de sortie du territoire national, instaurée par Boumediene au lendemain de la guerre de juin 1967 (c'était d'ailleurs une tracasserie administrative parfaitement inutile – bien que fort contraignante pour les citoyens –, qui eut même l'effet contraire au but qui lui était assigné, celui d'empêcher la sortie de devises du pays [1]). De même, il a voulu apparaître comme un président préoccupé par les

1 Les Algériens mettaient à profit leurs rares déplacements à l'étranger pour dépenser outre mesure en achats de produits qu'ils ne trouvaient pas chez eux, l'argent étant fourni par la diaspora en Europe, en France notamment, dans le cadre d'un change parallèle : francs perçus d'un côté de la Méditerranée contre dinars remis à un membre de la famille de l'autre.

problèmes quotidiens de l'Algérien moyen, en prenant des mesures qui plaisaient au peuple.

Houari Boumediene avait mené une politique d'austérité privilégiant l'investissement au détriment de la consommation. Ses priorités étaient la réalisation de nouvelles unités industrielles, l'ouverture de nouvelles classes à l'occasion de chaque rentrée scolaire et le développement local par la complétion de programmes spéciaux de wilayas. En revanche, les rayons des grands magasins d'État étaient largement démunis des produits de consommation courante, du fil à coudre à l'électronique. Une fois sur deux, le commerçant auquel le client demandait un produit lui répondait : « Ça manque. » Quant aux étalages des marchés, on n'y trouvait que les fruits et légumes locaux, jamais de produits d'importation, comme les fruits tropicaux ou les fromages français.

Avec la présidence de Chadli, on a assisté au phénomène inverse : arrêt quasi-total de tout investissement, mais marchés de mieux en mieux approvisionnés. Échaudés par des années de frustration, les Algériens achetèrent alors tout et n'importe quoi, de crainte que le nouvel objet qu'ils avaient vu en vitrine ou que leur avait signalé le voisin disparaisse à nouveau. C'était l'effet du « Plan antipénuries » (le « PAP »), décidé en 1981, que confirmera en 1983 le 5e congrès du FLN, avec l'adoption du slogan « Pour une vie meilleure ». Évidemment, les citoyens étaient heureux de cette nouvelle situation qui satisfaisait leurs appétits de consommateurs.

Le deuxième choc pétrolier : manne pétrolière et débâcle économique

Dès 1980, c'était l'euphorie dans le clan Chadli : il avait réussi tout ce qu'il avait entrepris durant sa première année au pouvoir. Belkacem Nabi, son ministre de l'Énergie, était également très heureux : son grand rival Sid Ahmed Ghozali avait été limogé. Vis-à-vis de Chadli, il était devenu le pourvoyeur de fonds, celui qui lui avait permis de mettre sur le marché des produits introuvables jusque-là et de gagner ainsi les bonnes grâces du peuple. Grâce à sa roublardise et en raison de la médiocrité ambiante, Nabi avait réussi à se faire passer pour l'homme providentiel du régime. Il apparaissait comme l'artisan de la bonne santé financière de l'Algérie, bien que les prix du pétrole ne dépendissent évidemment pas de son bon vouloir.

Ceux-ci étaient, en effet, en train de grimper sérieusement. Depuis les premiers jours de septembre 1978, quand de violentes émeutes avaient éclaté à Téhéran, la révolution islamique iranienne s'était propagée à travers tout le pays. Elle s'était achevée par la victoire totale des partisans de l'imam Khomeiny, le 16 janvier 1979, quand le chah Reza Pahlavi avait dû quitter le pouvoir et le pays pour se réfugier à l'étranger. La toute première mesure que prit le nouveau régime fut d'arrêter les exportations de brut. La conséquence immédiate en a été une augmentation, modérée cependant, des prix officiels du pétrole à travers le monde. C'était le début de ce que l'on a appelé le « deuxième choc pétrolier ».

L'expérience du premier choc, survenu au lendemain de la guerre israélo-égyptienne d'octobre 1973, et les recommandations de l'Agence internationale de l'énergie, qui avait incité les pays consommateurs de pétrole à augmenter sérieusement leurs réserves stratégiques, ont permis d'amortir l'impact de la disparition du pétrole iranien du marché. Le prix officiel du brut de référence, l'Arabian Light, est passé de 13,30 dollars le baril en décembre 1978 à 14,50 dollars en avril 1979. Mais, tout comme en 1973 et 1974, les spéculateurs firent flamber les prix du marché du spot : les *traders*, qui écoulaient des quantités généralement mises à leur disposition par les multinationales pétrolières, revendaient l'Arabian Light en spot à plus de deux fois le prix officiel, 35 dollars le baril contre 16,5 en mai 1979. Il atteindra même 40 dollars en octobre 1979. Les milieux pétroliers, habituellement si prompts à condamner toute tentative de l'OPEP d'augmenter les prix du pétrole, inventèrent alors un euphémisme pour désigner la spéculation des *traders* : ils appelèrent cela des hausses « réversibles », par opposition aux hausses « irréversibles » des prix officiels.

L'OPEP s'engagea à son tour dans la bataille contre l'envolée des prix lors de deux réunions qu'elle tint, l'une à Genève en juin, l'autre à Caracas en décembre 1979. Mais les États membres n'arrivèrent pas à s'entendre, car certains d'entre eux arguèrent, avec raison, qu'il serait bon que les pays producteurs profitent eux aussi de la hausse des prix sur le marché – dont ils n'étaient nullement responsables et dont les compagnies pétrolières avaient été les seules bénéficiaires. Ils réussirent néanmoins à stabiliser les prix au niveau moyen de 26 dollars le baril au 1er janvier 1980. Le 22 septembre 1980, commençait la guerre Iran-Irak. Cette fois, ce fut la débandade et le marché du spot s'affola à nouveau. Mais l'OPEP réussit encore une fois à contenir la tendance haussière dans des limites raisonnables :

l'Arabian Light se maintint au niveau de 34 dollars le baril durant toute l'année 1981.

Ces bouleversements à répétition du marché pétrolier avaient fait passer le prix officiel du pétrole saharien à 30 dollars le baril à la fin de 1979, puis à 42 dollars à la fin de 1980. Sachant que, au moment de l'accession de Chadli au pouvoir, il oscillait entre 13 et 14 dollars, les revenus de l'Algérie avaient donc triplé en l'espace de deux années. On ne savait cependant pas trop quoi faire de tant d'argent subitement disponible dans les caisses du Trésor public. Aucun nouvel investissement n'était prévu de la part de l'État, si ce n'est un projet prestigieux de construction, sur les hauteurs de Belcourt à Alger, d'un centre socioculturel et commercial, bâti autour d'un monument dédié aux martyrs de la révolution, le fameux « Centre des arts » Riadh El-Feth, qui sera inauguré en février 1986 (ce projet restera dans la mémoire des Algériens comme le symbole par excellence du fléau social qui a caractérisé la période Chadli : la corruption, laquelle évoluera avec le temps jusqu'à se transformer en véritable gangrène). À défaut de dépenses utiles, le marché était donc inondé de marchandises en tous genres en provenance de l'étranger ; un maelström dans lequel on trouvait certes des objets nécessaires à la vie quotidienne, mais aussi beaucoup de gadgets.

Mais l'embellie des prix du pétrole n'allait pas durer. L'action de l'AIE en matière d'économies d'énergie et de partage des ressources entre les membres, les investissements importants consentis par les multinationales pétrolières en Alaska et en mer du Nord, la ruée à laquelle elles se livrèrent en direction de l'URSS, tant vers la Sibérie que vers les régions d'Asie centrale avoisinant la mer Caspienne, tous ces facteurs entraîneront une stabilisation des prix dans le courant de l'année 1981, avant qu'ils ne partent à la baisse par paliers successifs au cours des années suivantes. Simultanément à cette évolution erratique du marché, l'OPEP perdra peu à peu le contrôle des prix. Cette perte sera symbolisée par le remplacement, en 1984, de l'Arabian Light par le Brent [2] de la mer du Nord en tant que brut de référence. Le prix atteindra le niveau plancher de 10 dollars le baril de Brent en juillet 1986.

Pendant ce temps-là, à Alger, on continuait d'importer : c'était trop tard, on avait habitué le peuple aux délices de la consommation, on ne

---

2 Brent est le nom d'un gisement off-shore situé au nord de l'Écosse. Mais le Brent en tant que brut de référence est un pétrole léger constitué d'un mélange des productions de dix-neuf champs pétroliers situés en mer du Nord, au large de la Grande-Bretagne.

pouvait plus faire marche arrière ; on était certes loin du faste des devantures et étalages du monde occidental, mais, par comparaison à la période Boumediene, le changement était considérable. Et la suppression progressive par le gouvernement des monopoles d'importation accordés aux sociétés nationales a entraîné l'éclosion de deux activités nouvelles, celles d'importateur et de déclarant en douane, concourant l'une et l'autre à stimuler la boulimie de biens de consommation. Cette levée des contraintes à l'importation a aussi aiguisé les appétits de certains barons du régime, au premier rang desquels les influents conseillers de Chadli et certains colonels de l'armée[3] : ils ont dès lors perçu des commissions de plus en plus consistantes sur chaque cargaison de sucre ou chaque container de produits pharmaceutiques à destination de l'Algérie. Autant de facteurs qui ont contribué à accentuer la dépendance de l'étranger et à accroître la facture à l'importation.

Les « réformes » dont se prévalait Abdelhamid Brahimi ont entraîné la disparition progressive de certaines unités industrielles, sans supprimer pour autant les emprunts internationaux qui en avaient permis la construction. La conjugaison de ces quatre éléments – dégringolade des prix du pétrole, augmentation exponentielle des dépenses, remboursement de crédits bancaires lourds et absence de tout nouvel investissement productif – fera que l'Algérie mangera son pain blanc en quelques années. De l'opulence de 1980, on passera à une situation proche de la cessation de paiements en 1988.

La face cachée du système : l'emprise de Belkheir et de Messaâdia

On ne le répétera jamais assez : si Chadli Bendjedid avait mis autant d'ardeur à accomplir les tâches relevant de sa fonction de président de la République qu'il en a consacrée à se débarrasser de ses opposants, la destinée ultérieure de l'Algérie aurait probablement été meilleure. Et pourtant, sa technique de gestion des affaires de l'État reposait au départ sur un

3 C'est en 1984 que Chadli a créé au sein de l'armée algérienne le grade de général, nouveau signe de « deboumédiènisation », Houari Boumediene ayant toujours veillé sous sa présidence à préserver au sein de l'Armée nationale populaire (ANP) un peu de l'esprit de l'ALN de la guerre de libération, en évitant d'afficher la prééminence *de facto* des chefs de l'armée au sein du pouvoir.

bon principe managérial, la délégation de pouvoirs. Avec toutefois un gros hic : cette attitude de « roi fainéant » n'était pas accompagnée de la fixation préalable de limites à respecter dans l'exercice des pouvoirs ainsi transférés ; de même, il ne contrôlait pas *a posteriori* les actions de ses fondés de pouvoir.

Après avoir constitué son premier gouvernement en mars 1979, il consacra le reste de l'année à mettre en place l'équipe de fidèles sur laquelle il allait s'appuyer pour gouverner. Au sein de cette garde rapprochée, deux hommes émergeaient du lot : son ex-chef d'état-major à la 2e région militaire, le colonel Larbi Belkheir, et Mohamed Chérif Messaâdia, chef du département orientation du FLN du temps de Boumediene. Les missions qu'il leur confia répondaient au même souci, celui d'éliminer ses rivaux potentiels. En août 1980, Mohamed Chérif Messaâdia fut élu responsable du secrétariat permanent du comité central du FLN [4], détrônant ainsi Mohamed Salah Yahiaoui, tandis que Larbi Belkheir était nommé secrétaire permanent du Haut Conseil de sécurité, ce qui permettait de neutraliser Kasdi Merbah. À ce titre, il était « chargé de traiter au sein de la présidence des questions à caractère militaire et de suivre celles afférentes à la coordination et au suivi des activités de sécurité nationale [5] ». Larbi Belkheir cumula cette fonction avec celle de secrétaire général de la présidence, qu'il occupera de 1980 à 1984, puis de 1989 à 1991, et celle de directeur de cabinet du chef de l'État dans l'intervalle 1984-1989. Chadli Bendjedid avait une confiance absolue en cet homme, qui sut, par petites touches successives, l'isoler dans une tour d'ivoire et consolider ainsi son propre pouvoir.

Abdelhamid Brahimi, qui l'a bien connu à l'époque dans ses fonctions de ministre de la Planification, puis de Premier ministre, écrira plus tard à son sujet : « Profitant de cette confiance [celle du président], Larbi Belkheir s'appliquait à renforcer progressivement son clan dans tous les domaines et aux échelons les plus élevés possibles. Par délégation du chef de l'État, il s'occupait pratiquement des ministères de la Défense, de l'Intérieur, de l'Information, de la Culture et de l'ensemble des services de sécurité, tout en contrôlant des ministères tels que ceux des Finances, du Commerce, etc., ainsi que des sociétés nationales, dont il arrivait à faire nommer les

---

4 *JORADP*, n° 32, 5 août 1980.

5 Décret du 27 avril 1980 portant nomination du secrétaire permanent du Haut Conseil de sécurité, *JORADP*, n° 19, 6 mai 1980.

directeurs généraux [6]. » Les longues années passées ensemble à Oran avaient permis à Larbi Belkheir de bien cerner le caractère de celui qui était devenu chef de l'État. Il savait parfaitement que ce dernier n'aimait pas être importuné par les problèmes de gestion quotidienne des affaires. Il continua donc à agir avec lui comme autrefois : se substituer à lui dans la résolution de questions qui ne concernaient plus désormais une simple région militaire, mais qui avaient un impact direct sur le présent et l'avenir d'une population d'une vingtaine de millions d'âmes. Il prit aussi en mains tous les leviers – politiques, économiques, diplomatiques ou autres – d'un pays qui était à la tête d'une production pétrolière annuelle d'une cinquantaine de millions de tonnes. Car tel était bien l'un des buts essentiels de sa prise de pouvoir, froidement assumé : mettre la main sur le secteur des hydrocarbures.

Chadli Bendjedid était très sensible aux flatteries et Larbi Belkheir savait habilement exciter son ego : il attirait systématiquement son attention sur les aspects positifs de l'action des ministres et s'arrangeait pour lui en attribuer la paternité, alors que le président n'était jamais responsable d'un quelconque échec du gouvernement. Il a su également mettre à profit le rôle des épouses, la sienne et celle du président, dont il exauçait tous les vœux. Celle-ci devint ainsi son alliée.

Larbi Belkheir a fait partie de ce groupe de sous-officiers algériens de l'armée française ralliés à l'Armée de libération nationale (ALN) dans les dernières années de la guerre d'indépendance et que l'on a de ce fait appelés les DAF (déserteurs de l'armée française), considérés par l'opinion publique algérienne comme des taupes agissant pour le compte de l'État français [7]. Larbi Belkheir sera durant une trentaine d'années le leader de ce groupe, d'où le surnom de « parrain » qu'on lui a donné en Algérie. On l'a aussi surnommé, à l'image de Mazarin, le « cardinal », en raison du rôle d'éminence grise qu'il a joué auprès des présidents algériens de 1979 jusqu'aux années 2000, à l'exception des quatre ans de pouvoir de Liamine Zéroual (1994-1998).

Dans les années 1980, l'action menée par Larbi Belkheir à l'ombre de Chadli Bendjedid s'est concentrée sur quelques objectifs précis :

---

6 Abdelhamid Brahimi, *Aux origines de la tragédie algérienne (1958-2000), op. cit.*, p. 203.

7 Le colonel Ali Kafi, qui assumera de fait la fonction de chef de l'État en sa qualité de président de la présidence collégiale (le Haut Conseil d'État) ayant dirigé l'Algérie de 1992 à 1994, a dit des DAF qu'ils ont servi à infiltrer l'ALN. Le général Khaled Nezzar, considérant qu'il s'agissait là de graves accusations et d'insultes à l'égard de ce groupe dont il faisait partie, a porté l'affaire en justice en mars 2000 (voir *El-Watan*, 20 mars 2000).

– défendre et promouvoir les intérêts français. On s'en rendra tout particulièrement compte lors de la négociation de ce que l'on a appelé le « contrat du siècle » concernant la vente de radars par la France à l'Algérie et lors de la passation d'un contrat de vente de gaz par la Sonatrach à GDF ;

– s'enrichir et enrichir les membres de son clan en détournant à son profit la rente pétrolière. Larbi Belkheir accumulera une immense fortune, estimée à plus d'un milliard de dollars, constituée de commissions perçues dans différentes affaires. Les plus couramment citées sont celles qui lui furent versées à l'occasion de la construction du gazoduc sous-marin entre l'Algérie et l'Italie, celles perçues sur des ventes de pétrole ou sur le contrat de construction d'un centre socioculturel et commercial à Alger. La part de la fortune de Messaoud Zéghar qu'il accapara lors de l'élimination politique de celui-ci en 1983 [8] ou encore les importations de blé par l'Algérie, dont il avait de fait le monopole, ont été pour lui d'autres sources d'enrichissement. S'agissant du secteur pétrolier, Larbi Belkheir avait ses hommes de paille au sein de la Sonatrach en Algérie, mais il avait aussi ses propres antennes à Londres et Houston auprès des représentations commerciales de l'entreprise ;

– pérenniser son pouvoir et celui de ses compagnons DAF, qui constitueront plus tard le noyau du groupe de généraux surnommés « janviéristes », en raison du putsch qu'ils organiseront contre Chadli Bendjedid en janvier 1992.

Mohamed Chérif Messaâdia était un autre marginal de la période Boumediene qui occupa un poste de haute responsabilité au sein du nouveau régime. Désigné responsable permanent du secrétariat du comité central du FLN lors du congrès extraordinaire de juin 1980, il chercha à faire du parti unique une force qui compte sur la scène politique. Du temps de Houari Boumediene, le FLN n'était qu'une coquille vide gérée par un « responsable de l'appareil du parti » (la Charte nationale de 1976, véritable doctrine politique du pays, avait d'ailleurs été élaborée par une commission spécialement constituée à cet effet et non pas dans l'enceinte du parti). Mohamed Chérif Messaâdia réussira, dans une certaine mesure, à redonner vie à ce FLN moribond en lui imprimant une nouvelle dynamique, dont le but affiché était d'en faire le porte-voix des aspirations du peuple, tout en continuant à n'être, en réalité, qu'une caisse de résonance des initiatives du pouvoir. Il parvint à convaincre Chadli Bendjedid

8 Voir Lounis Aggoun et Jean-Baptiste Rivoire, *Françalgérie, crimes et mensonges d'États*, La Découverte, Paris, 2004, p. 76-78.

de s'intéresser à la vie du parti et à se persuader qu'il ne tirait pas sa légitimité de président de l'armée, mais du peuple et donc du FLN. C'était une tactique évidemment intéressée, qui lui permit de s'imposer progressivement comme véritable numéro deux du régime, non sans des conflits constants avec son concurrent à ce poste de l'ombre, Larbi Belkheir.

La nature ayant horreur du vide, le rôle de l'entourage présidentiel est ainsi devenu prépondérant durant la période Chadli. Le président étant absent dans la conduite des affaires du gouvernement, comme dans la supervision des services de sécurité et du FLN, le « sérail » s'est progressivement installé aux rênes de l'État. Une confusion des pouvoirs propice à nombre de dérives. Elle permit d'abord de poser les premiers jalons de la mainmise des puissants du régime sur le secteur des hydrocarbures.

La corruption au sommet de l'État : l'affaire du gazoduc sous-marin Algérie-Italie

Le premier dossier dont ils s'emparèrent fut celui du fameux gazoduc Transmed, entre l'Algérie et l'Italie, projet planifié comme on l'a vu dès le début des années 1970 et entré en fonction dix ans plus tard (voir *supra*, chapitre 13). Aux deux extrémités de l'ouvrage, les sommes considérables en jeu ont aiguisé les appétits d'enrichissement personnel des plus hauts responsables politiques algériens et italiens. Pour bien comprendre les modalités de ce processus dans les années 1980, il faut revenir plus en détail sur les prolégomènes de ce projet, que mes fonctions m'ont permis de connaître « de l'intérieur ».

Lors des premiers contacts commerciaux de la Sonatrach avec l'ENI, en 1968 et 1969, en vue de la vente de gaz algérien à l'Italie, nous avions évoqué deux possibilités : la livraison de gaz liquéfié par navires méthaniers ou la fourniture de gaz naturel par gazoduc sous-marin. Deux hauts responsables de l'ENI, soutenant chacun l'une de ces deux solutions, s'affrontaient alors. Eugenio Cefis, président de la holding italienne qui avait succédé en 1962 à Enrico Mattei, considérait qu'il était hasardeux techniquement et non rentable économiquement de transporter du gaz naturel par gazoduc sous-marin depuis l'Algérie jusqu'en Sicile. Il envisageait donc de construire une usine de regazéification dans le cadre du projet pétrochimique qui naîtra plus tard, en 1970, à Gela (Sicile). Il était

soutenu par Esso Italiana, filiale italienne de la firme américaine dirigée par son ami de longue date, Vincenzo Cazzaniga.

De son côté, Graziano Verzotto, président de la filiale sicilienne de l'ENI, EMS (Ente mineraria siciliana), considérait que le pipeline serait non seulement viable techniquement et économiquement, mais aussi plus pratique. Verzotto, ancien sénateur de la Démocratie chrétienne, était soutenu par son parti, ainsi que par l'administration régionale de Sicile. Afin de faciliter une prise de position définitive sur la question, il fut convenu entre Italiens et Algériens, le 8 décembre 1969, de constituer, dans une première phase, une société mixte, la SONEMS (pour Sonatrach/EMS), qui serait chargée d'entreprendre une étude de faisabilité du projet de construction d'un gazoduc sous-marin, que l'on confia à Bechtel. Les résultats de l'étude furent présentés aux deux partenaires en juin 1970, qui décidèrent alors de la viabilité du projet.

Entre-temps, on avait bien compris que l'affrontement entre Cefis et Verzotto ne s'expliquait pas uniquement par l'opposition de deux techniques différentes de transport du gaz, mais qu'il était motivé surtout par des raisons de pouvoir et d'argent. La presse italienne de l'époque – et même plus tard – s'est souvent fait l'écho de liens, qui auraient été établis par le juge d'instruction Vincenzo Calia, chargé de l'instruction sur l'assassinat d'Enrico Mattei, entre cette mort, le projet de gazoduc entre l'Afrique du Nord et la Sicile et la disparition à Palerme du journaliste Mauro di Mauro en septembre 1970. Ce dernier, journaliste d'investigation, aurait lui aussi établi ce lien lors du travail de recherche qu'il avait mené sur la mort du président de l'ENI. Cette découverte aurait été la cause de sa disparition.

Ces événements troublants illustrent bien l'atmosphère nauséabonde qui a marqué la naissance du projet du côté italien. La lutte devint encore plus âpre entre les deux protagonistes au moment où il fallut passer à la réalisation. Le soutien de Giulio Andreotti, président du Conseil, fut décisif et permit au président de l'ENI, Eugenio Cefis, d'évincer son adversaire et de remplacer l'EMS par l'entreprise publique Società Nazionale Metanodotti (SNAM), filiale de l'ENI. Comme on l'a vu, la construction a démarré en 1978 et a duré jusqu'en 1983. Elle fut confiée à la filiale construction de l'ENI, la SNAM Progetti. Une seconde phase sera réalisée plus tard, entre 1991 et 1994. Le coût total prévu à l'origine était de 2 milliards de dollars ; en phase finale, après quelques modifications sur le trajet italien notamment, il atteignit 2 milliards de dollars pour la partie mixte et l'équivalent de 3,5 milliards d'euros pour la partie italienne.

Les discussions menées entre les différents partenaires du projet (Algériens, Tunisiens et Italiens) en 1971 et 1972 aboutirent à un montage juridique particulier pour l'exploitation du gazoduc, avec la création de plusieurs entités, localisées dans plusieurs pays, chargées de tâches techniques, telles que l'entretien ou le comptage, et de tâches financières, dont la facturation. Le tronçon algérien était propriété de la Sonatrach et était géré par elle. Le tronçon tunisien était propriété d'une société mixte à 50/50 tuniso-italienne, la SOTUGAT (Société tunisienne du gazoduc transtunisien), mais était exploité par la SNAM. La partie sous-marine jusqu'en Sicile appartenait à la TMPC (Trans Mediterranean Pipeline Company), une compagnie mixte à 50/50 entre la Sonatrach et la SNAM, tandis que le tronçon italien appartenait et était géré par la SNAM. La particularité de la TMPC était d'avoir deux sièges : l'un à Milan, chargé notamment de l'exploitation proprement dite (entretien, gestion des installations et comptage), l'autre à Lugano, en Suisse, où était tenue la comptabilité des quantités de gaz livrées et reçues à l'entrée et à la sortie de chaque tronçon et où s'effectuait la facturation à la SNAM. La raison officielle évoquée lors du lancement du projet pour justifier une telle localisation était d'échapper au fisc italien, de faire supporter moins de charges aux actionnaires et de fournir un gaz meilleur marché aux utilisateurs. La réalité était tout autre.

Que constate-t-on, en effet, à la vue de ce montage ? L'ENI était présente tout au long de la chaîne. Elle était représentée par la SNAM, qui avait construit le gazoduc. À l'exception du tronçon algérien, c'est elle aussi qui l'exploitait de bout en bout, y compris la partie sous-marine, dont la Sonatrach lui avait laissé la charge alors même qu'elles étaient associées au sein de la TMPC. La SNAM était aussi l'acheteur en bout de ligne et, par conséquent, se livrait le gaz à elle-même. Il s'agissait donc d'une affaire entre une société mère et ses filiales, que l'on pourrait considérer comme « familiale », n'eût été la présence de la Sonatrach. Qu'à cela ne tienne ! Si des complicités pouvaient se créer entre ripoux des deux bords, une telle situation serait idéale pour toutes sortes de malversations. Par ailleurs, le fait d'avoir prévu, dès l'origine du projet, que les opérations comptables et financières soient traitées à Lugano, constituait un autre facteur favorable pour des opérations frauduleuses. On se trouvait, de ce fait, loin des regards « indiscrets » des structures de direction de l'ENI et de la Sonatrach et de l'« inquisition » de la Guardia di Finanzia italienne ou de l'Inspection des finances algérienne, de même que l'on baignait dans un environnement où le secret bancaire suisse pouvait aider à camoufler

certaines transactions douteuses. Si, de plus, les complicités entre corrompus des deux bouts de la chaîne pouvaient s'établir entre des personnages puissants, ce serait alors l'impunité pratiquement assurée pour tous les protagonistes. C'est exactement ce qui arriva.

Lors d'un procès tenu en 1991, portant sur diverses affaires de corruption, le président de l'ENI a reconnu, devant le juge d'instruction en charge du dossier près le tribunal de Milan, avoir versé au nom de son entreprise une commission de 32 millions de dollars à un citoyen libyen agissant en qualité d'intermédiaire avec une haute personnalité algérienne. Cet intermédiaire, un certain Omar Yahia, lui avait été présenté par le président du Conseil en exercice, Giulio Andreotti. Ce dernier avait été déjà impliqué dans des affaires sulfureuses. Dans l'une d'entre elles, il sera reconnu coupable en 2002 d'avoir commandité le meurtre d'un journaliste italien et condamné, de ce fait, à vingt-quatre ans de prison – une peine qu'il n'a pas exécutée en raison de son immunité parlementaire –, avant que le jugement ne soit annulé par la Cour de cassation. Dans de nombreuses autres affaires, il sera accusé et condamné pour ses liens supposés avec la Cosa Nostra [9].

Dans sa déposition, Eugenio Cefis n'a pas révélé le nom de la personnalité algérienne en cause, il s'est contenté d'indiquer qu'il s'agissait d'un très haut responsable de l'État. Les initiés du système politique algérien, certains journalistes courageux, des officiers déserteurs de l'ANP, la presse italienne et les journaux français ont cependant unanimement désigné Larbi Belkheir comme étant cette personnalité. Tous se sont aussi accordés à dire qu'au moment des faits, c'est-à-dire durant la période 1979-1981, celui-ci était la seule personne, en dehors du président Chadli Bendjedid – qui ne s'intéressait pas à ce genre de « détails » –, à pouvoir imposer son point de vue au ministre de l'Énergie Belkacem Nabi. Enfin, nombreux sont ceux qui rappelleront plus tard qu'à cette même date l'Algérie subissait la tourmente déclenchée par le clan profrançais, dont Larbi Belkheir et Belkacem Nabi étaient les éléments clés, pour l'annulation des contrats de

---

9 Giulio Andreotti a été surnommé l'« Inoxydable » par les milieux journalistiques et politiques italiens en raison de sa longue carrière politique (de 1954 à 1992), durant laquelle il a été ministre à vingt et une reprises et sept fois président du Conseil. Il est devenu par la suite sénateur à vie. En raison de l'immunité parlementaire dont il a bénéficié quasiment tout le temps, ses traductions en justice ont été souvent reportées jusqu'à extinction de l'affaire concernée. Pour la même raison, les condamnations dont il a écopé n'ont jamais été exécutées.

vente signés du temps de Houari Boumediene, à l'exception de ceux passés avec la France et l'Italie.

Suite à la déposition du président de l'ENI, Belaïd Abdesselam, nommé Premier ministre en juillet 1992, a donné instruction à la Sonatrach de porter plainte contre l'ENI auprès des tribunaux algériens et de se porter partie civile auprès des tribunaux italiens chargés du dossier. Sa directive fit cependant long feu en raison d'obstructions diverses enregistrées à différents niveaux de l'appareil d'État, y compris au sein de la direction générale de la Sonatrach, où l'on obéissait plutôt aux directives émanant du clan des généraux « janviéristes », dominé par Larbi Belkheir, qu'à celles du Premier ministre. Belaïd Abdesselam, qui fut limogé en août 1993, a déclaré à maintes reprises qu'« il avait signé l'arrêt de mort de son gouvernement à partir du moment où il avait fourré son nez dans le contrat de vente de gaz à l'Italie [10] ».

Les accusations du président de l'ENI ne constituent cependant que la partie visible de l'iceberg d'une affaire de corruption qui est probablement la plus importante de l'histoire du pétrole algérien enregistrée à ce jour. Beaucoup, à Alger, restent convaincus que des commissions autrement plus importantes ont depuis été régulièrement versées à Larbi Belkheir et son clan, sous forme de pourcentage sur les recettes de la vente du gaz transitant par ce gazoduc.

La Françalgérie à l'œuvre : le contrat de vente de gaz Sonatrach-GDF de 1982

Dans le courant de l'année 1980, la « mesure disciplinaire » décidée par Chadli Bendjedid à l'encontre de Sid Ahmed Ghozali provoqua comme on l'a vu une sérieuse polémique dans les milieux politiques d'Alger. L'annulation du contrat de vente de gaz à El Paso Natural Gas, suivie du limogeage d'un ministre, est alors devenue une « affaire » au sein du comité central du FLN, dont les membres avaient reçu le dossier que leur avait adressé Ghozali. Chadli Bendjedid décida alors de calmer le jeu, de crainte que les « boumédiènistes », encore bien présents

10 Pour plus de détails sur le sujet, voir le livre publié sur Internet par Belaïd ABDESSELAM, *Pour rétablir certaines vérités sur treize mois à la tête du gouvernement (juillet 1992-août 1993)*, <www.belaidabdesselam.com>, octobre 2006.

dans les rouages de l'État, n'en viennent à exploiter une situation qui fleurait la remise en cause de la politique du président défunt. Avec cependant une ligne rouge à ne pas franchir : le nouveau secrétaire permanent du comité central, Mohamed Chérif Messaâdia, se devait de veiller à ce que le débat ne portât pas sur le fond, car c'eût été douter de l'arbitrage rendu par le chef de l'État.

Il fallait, sans plus, tirer une leçon du passé et éviter qu'une telle situation se reproduise. Après des discussions enflammées, le comité central adopta une résolution, consacrée par un décret en mai 1981, portant création d'un Conseil national de l'énergie [11]. Placé sous l'autorité du président de la République et composé de plusieurs ministres (dont le premier d'entre eux) et de représentants du FLN, ce Conseil avait pour mission de « définir la politique nationale en matière d'énergie, d'en coordonner la mise en œuvre et d'en contrôler l'exécution ». La création de cet organe visait donc à faire en sorte que la politique énergétique du pays relevât d'une instance collégiale et non plus du seul ministre de l'Énergie. Introduire ainsi plus de transparence dans la gestion du secteur sensible des hydrocarbures n'arrangeait évidemment pas les affaires de nombreuses personnes, dont Larbi Belkheir.

Celui-ci s'affirmait de plus en plus comme le véritable détenteur de tout le pouvoir en Algérie et s'était d'ailleurs bien renforcé en étoffant son clan. On comptait désormais parmi ses affidés, en sus de ses collègues DAF, les frères et la belle-famille du président, tous impliqués dans des affaires juteuses et très souvent douteuses. Il faut dire que la corruption se propageait alors à la vitesse grand V. Belkheir avait donc les coudées encore plus franches pour se consacrer à ses deux tâches principales : renforcer la présence française en Algérie et tirer un profit personnel maximum de la manne pétrolière du pays. Mais, pour ce faire, il lui fallait maintenir la prise de décision dans ce domaine, stratégique et lucratif à la fois, dans un tête-à-tête entre Belkacem Nabi et lui-même. D'autant plus qu'un important contrat de vente de gaz à la France se profilait à l'horizon. En sa qualité de secrétaire général de la présidence, chargé donc de la mise en place du Conseil national de l'énergie, Larbi Belkheir fera alors tout pour que ce nouveau forum soit un bébé mort-né. Il n'existera d'ailleurs que sur le papier, puisqu'il ne se réunira jamais. Tout d'abord au motif que son secrétariat n'existait pas encore. Plus tard, quand Mohamed Chérif Messaâdia

---

11 Décret n° 81-92 du 9 mai 1981 (*JORADP* 6283/1981/019F, 12 mai 1981).

réussira en 1982 à placer un de ses proches au poste de conseiller à l'Énergie du président, Mustapha Boutaïeb, Larbi Belkheir s'arrangera pour le marginaliser, avant de le faire nommer ambassadeur.

Le 30 novembre 1981, le président François Mitterrand se rendit à Alger en visite officielle. Lors des entretiens algéro-français qui eurent lieu à cette occasion, il fut beaucoup question de gaz. Puis furent engagées des négociations entre la Sonatrach et Gaz de France, qui aboutirent à la signature, le 3 février 1982, d'un contrat commercial très singulier. Sa particularité était que le prix de vente du mètre cube était de 27 % plus cher que le cours normal du marché. On en a dit que c'était un « prix politique » consenti sur ordre de l'Élysée. Ce prix était, par ailleurs, indexé sur le cours du pétrole, alors que jusque-là les formules d'indexation retenues dans les contrats de ce type tenaient compte de l'évolution des prix des produits manufacturés publiée par l'INSEE et des salaires dans le secteur industriel. Pourquoi un tel « cadeau » de la part du gouvernement français à l'Algérie ? Pourquoi une telle innovation en matière d'indexation des prix ?

De nombreux observateurs ont justifié ce prix « politique » par le brusque et inattendu réchauffement des relations algéro-françaises, le « coup de passion » – selon les mots de Claude Cheysson, alors ministre français des Relations extérieures – intervenu au lendemain de l'arrivée de François Mitterrand et de la gauche au pouvoir en France. Une appréciation plus exacte est fournie par les journalistes Lounis Aggoun et Jean Baptiste Rivoire, qui disent de ce contrat qu'il a « constitué l'événement le plus important du moment, [...] une étape majeure de la consolidation de ce que l'on appellera plus tard la Françalgérie, cette puissante intrication des réseaux de corruption algériens et d'une partie de l'establishment politique et économique français [12] ». De fait, il s'agissait bien de consolider la Françalgérie. Un an auparavant, Belkacem Nabi avait, comme on l'a vu, fait en sorte qu'il soit mis fin aux contrats passés avec El Paso Natural Gas et avec d'autres acheteurs américains. Le « cadeau » de François Mitterrand venait donc récompenser les résultats de cette action, qui avait ainsi fait basculer l'Algérie dans l'orbite française : à l'option politique affichée par le régime de Chadli Bendjedid, répondait le prix « politique » consenti par le président français. Ce faisant, celui-ci prenait aussi position dans la polémique, interne à l'Algérie, qui avait opposé partisans de l'ancien et du

12 Pour de plus amples détails sur cette « intrication », voir Lounis Aggoun et Jean-Baptiste Rivoire, *Françalgérie, crimes et mensonges d'États, op. cit.*

nouveau régime. Il démontrait que le nouveau ministre de l'Énergie avait eu raison d'accuser ses prédécesseurs d'avoir bradé le gaz algérien et que « son ami Chadli [13] » avait pris la bonne décision en limogeant Ghozali. Enfin, aux yeux de l'opinion publique algérienne, la France apparaissait comme la grande alliée, l'amie qui était venue « dédommager » l'Algérie pour le manque à gagner enregistré suite à l'annulation des accords algéro-américains.

Quant à la nouvelle clause d'indexation du prix du mètre cube de gaz, elle représentait un changement fondamental de la philosophie adoptée jusque-là par l'Algérie dans ses ventes. Introduite à la demande de la partie française, elle n'était rien d'autre qu'une contrepartie du « prix politique » que celle-ci avait proposé. Par ce biais, GDF visait à ramener, à plus ou moins long terme, le prix à un niveau plus acceptable et à annuler ainsi le cadeau de départ. Par incompétence ou par complicité, la partie algérienne, qui n'avait pas vu le stratagème, renonçait ainsi à l'avantage majeur qu'elle retirait de la transaction commerciale en cours. Explications.

En l'absence d'un marché et donc d'une Bourse du gaz, qui aurait permis une cotation journalière du prix du mètre cube, les contrats de vente – qui étaient toujours des contrats à long terme – devaient impérativement inclure une clause d'indexation qui permettrait au prix arrêté au départ d'évoluer avec le temps. Le raisonnement qui avait présidé à l'élaboration des formules d'indexation adoptées jusque-là par l'Algérie – ainsi que par les autres producteurs de gaz d'ailleurs –, qui était d'arrimer ce prix à ceux des produits industriels achetés dans les pays consommateurs, partait de l'idée d'un donnant-donnant : toute augmentation des prix de ces produits entraînerait une augmentation équivalente du prix du gaz, d'où l'introduction des paramètres mentionnés plus avant (indices INSEE, salaires, etc.).

L'argumentation de la partie française en 1982 était que le prix du mètre cube devrait évoluer au même rythme que celui du baril de pétrole, permettant ainsi au consommateur de choisir entre deux sources d'énergie concurrentes. Ce n'était, à vrai dire, qu'un argument de circonstance avancé par GDF, qui n'avait d'ailleurs jamais évoqué une telle solution lors des négociations passées. La véritable motivation qui se cachait derrière cette apparence de déontologie commerciale était que le prix du baril de

13 Lors de sa visite en Algérie, le rusé François Mitterrand n'a cessé de flatter le président algérien en le traitant de « mon ami Chadli ».

pétrole suivait alors une courbe descendante. L'autre événement important, qui s'était progressivement manifesté sur la scène pétrolière mondiale et qui avait poussé GDF à opter pour cette solution, était que le contrôle des prix du pétrole ne dépendait plus uniquement de l'OPEP. Depuis sa création en 1973, l'AIE avait acquis une grande capacité d'intervention – invisible aux yeux du profane – qui lui permettait d'influer notablement sur ces prix, dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils étaient fixés depuis quelque temps déjà, de manière tacite, conjointement par l'OPEP et l'AIE. Accepter, dans ces conditions, de faire dépendre le prix du gaz de celui du pétrole équivalait pour l'Algérie à perdre totalement le contrôle de ce prix. C'est au vu de toutes ces données, qu'il maîtrisait visiblement mieux que le partenaire algérien, que le gazier français avait proposé un changement de formule, anticipant ainsi une poursuite de la chute des prix du pétrole entamée au lendemain du choc pétrolier de 1980. C'est ce qui advint d'ailleurs, puisqu'en 1986 le baril de brut atteignit un prix plancher de 10 dollars le baril, ramenant ainsi le « prix politique » du gaz, offert par le président Mitterrand quelques années auparavant, à un niveau ridiculement bas.

Le fiasco enregistré par l'Algérie, en raison d'une politique énergétique qui avait privilégié les règlements de comptes avec le passé au détriment des intérêts du pays, mais aussi en raison des réformes dites structurelles de la période 1981-1982, désordonnées, menées à la hussarde et qui semèrent le chaos dans le tissu économique du pays, poussa alors le régime Chadli à aller « chercher du secours » auprès des multinationales pétrolières. Dans l'espoir de les attirer et de voir sa production augmenter ainsi que ses recettes fiscales, mais aussi pour faire rentrer de l'argent frais dans les caisses de l'État, l'Algérie fut ainsi amenée à réviser, à deux reprises en 1986 et 1991, sa loi sur les hydrocarbures.

16

1984-1991 : le retour des multinationales pétrolières

En janvier 1984, Chadli Bendjedid était à nouveau porté à la magistrature suprême. Ce deuxième mandat a été marqué par des règlements de comptes tous azimuts. On a également assisté au cours de cette présidence à une extension de la corruption à toute la nomenklatura politico-militaire du régime. Associés à la chute des prix du pétrole, ces phénomènes provoquèrent un affaiblissement progressif du pouvoir qui aboutit le 5 octobre 1988 à une explosion populaire sonnant le glas du régime. La combinaison de ces facteurs entraîna également l'apparition puis le renforcement de l'islamisme politique et constitua un terreau favorable à l'éclosion des premiers groupes islamiques armés. Après un troisième mandat tronqué, entamé en janvier 1989, Chadli Bendjedid sera déchu de ses fonctions par un putsch militaire, déguisé en démission volontaire en janvier 1992. Pour tenter de redresser la barre d'un pays qui s'en allait à vau-l'eau, le gouvernement chercha à favoriser la réinstallation des multinationales pétrolières en procédant à des réformes de plus en plus profondes de la loi régissant les activités de recherche et d'exploitation des hydrocarbures.

Mêlé à tous les règlements de comptes de la période, on retrouvait toujours le même personnage, le général Larbi Belkheir, éminence grise du président. Habité par une véritable paranoïa du pouvoir, cet homme a semé la zizanie dans tous les centres de décision : diviser pour régner, telle

était sa devise. On assista ainsi, tour à tour, à des règlements de comptes entre officiers supérieurs de l'armée, entre l'armée et le FLN, ainsi qu'au sein du premier cercle de collaborateurs du président.

Règlements de comptes dans l'armée

Le plus médiatisé des différends intervenus dans les rangs de l'armée est celui qui opposa, en 1984, Larbi Belkheir et ses amis DAF au général-major Mostefa Belloucif, secrétaire général du ministère de la Défense et considéré jusque-là comme le dauphin du président. Lors de sa visite officielle de novembre 1981 à Alger, le président François Mitterrand était arrivé avec une proposition du groupe Thomson pour la vente à l'Algérie de matériels et d'équipements destinés à assurer la couverture aérienne du pays, pour un montant de 36 milliards de francs. Si l'on en croit le général Khaled Nezzar [1], ce contrat aurait été alors négocié de gré à gré entre les deux présidents, ce qui laisse supposer qu'il avait été avalisé par le président algérien [2]. Larbi Belkheir fut encore plus catégorique : selon lui, Chadli Bendjedid avait donné son accord à la proposition française [3]. Cependant, les tractations durèrent deux années supplémentaires avant que l'offre ne fût rejetée, les services du ministère de la Défense ayant jugé inopportune la couverture radar proposée.

Malgré les pressions énormes subies de la part du clan profrançais, le général-major Mostefa Belloucif s'opposa fermement à la passation d'un tel marché. Larbi Belkheir, qui avait soutenu avec acharnement la proposition française, lui en garda une énorme rancune. Car Belloucif venait ainsi de le priver des très importantes commissions qu'il aurait probablement perçues dans cette affaire, et il lui avait également fait perdre la face devant ses partenaires français, dont il avait si mal défendu les intérêts. Belkheir mit alors à contribution ses collègues DAF pour monter une cabale contre celui qui était devenu son ennemi numéro un. Mostefa Belloucif fut accusé de détournement de fonds pour un montant de

1 Ex-DAF, le général Khaled Nezzar a occupé successivement les fonctions de commandant des forces terrestres, de chef d'état-major, puis de ministre de la Défense. En janvier 1992, il fera partie du groupe de généraux dits « janviéristes », qui destituèrent le président Chadli et mirent fin au processus électoral en cours. Il devint membre, en juin 1992, de la présidence collégiale instaurée au lendemain de l'assassinat du président Mohamed Boudiaf.

2 Cf. Habib Souaïdia, *Le Procès de « La Sale Guerre »*, La Découverte, Paris, 2002, p. 270.

3 Cf. Abdelhamid Brahimi, *Aux origines de la tragédie algérienne (1958-2000), op. cit.*, p. 221-222.

40 millions de francs, utilisés pour l'achat de biens immobiliers en France et en Algérie. On insinua même qu'il fomentait un complot contre le chef de l'État. Limogé par Chadli en 1986, il fut arrêté en 1992, puis condamné à quinze années de réclusion criminelle. Lors des interrogatoires auxquels il fut soumis, Belloucif déclara aux généraux qui le questionnaient : « Vous m'en voulez parce que moi je n'ai pas tété la mamelle de la France [4]. »

Mais Larbi Belkheir, qui savait bien que le cœur du pouvoir réel était la Sécurité militaire (SM), véritable police politique, intrigua également pour y placer ses hommes. On a vu que Mohamed Lamine Médiène, dit « Tewfik », capitaine en 1978, avait été durant de longues années le plus proche collaborateur de Larbi Belkheir au moment où ce dernier occupait la fonction de chef d'état-major de la 2e région militaire à Oran. Transférés tous deux à la présidence de la République par Chadli Bendjedid au lendemain de son élection, c'est sur Tewfik que s'appuiera Belkheir pour prendre le contrôle de la SM. Pour le président algérien, la nomination – déjà évoquée – de Noureddine Zerhouni à la tête de cet organe n'avait constitué qu'une étape transitoire, dont le seul but était de permettre l'éjection de Kasdi Merbah de la fonction. En 1981, il nomma pour succéder à Zerhouni un ancien de l'ALN qu'il avait connu au maquis, le colonel Medjoub Lakhal Ayat. Bien qu'ayant ainsi placé son homme à la tête de la police politique, Chadli Bendjedid, qui craignait énormément, dit-on, d'être assassiné par ses propres services, décida en 1987 de morceler la SM : celle-ci devint la Délégation générale de prévention et de sécurité (DGPS), tandis que les affaires militaires étaient rattachées à une Direction centrale de sécurité de l'armée (DCSA). Relevant directement de la présidence de la République, un autre organe, le Département des affaires de défense et de sécurité (DADS), fut chargé de la coordination des services de sécurité, dont la gendarmerie et la police.

À l'ombre du président, Larbi Belkheir préparait patiemment sa prise en main. Tandis que Chadli Bendjedid nommait Medjdoub Lakhal Ayat patron de la DGPS et Mohamed Betchine à la tête de la DCSA, Larbi Belkheir réussit à placer son homme lige Mohamed Médiène à la direction du DADS. Après une nouvelle promotion de ce dernier, nommé en 1989 à la DCSA, Larbi Belkheir parviendra à ses fins en 1990, réalisant un coup d'éclat qui venait couronner une dizaine d'années de travail en coulisses. En septembre de cette année-là, il imposa au président de la République la

4 Ghania Oukazi, « Confidences du général-major Belloucif », *Le Quotidien d'Oran*, 18 janvier 2010.

réunification, sous le nom de Département du renseignement et de la sécurité (DRS), de tous les appareils précédemment créés et fit nommer à la tête de ce nouvel organe Mohamed Médiène (vingt ans après, cet homme – devenu général-major – était toujours à la tête de cette Sécurité militaire nouvelle formule). Ce travail de longue haleine s'est accompli au prix de nombreux affrontements et règlements de comptes entre tous les responsables précédemment cités, mais a été aussi fatal à d'autres officiers, dont certains y ont perdu la vie, victimes de liquidations physiques. Il a été surtout fatal à Chadli Bendjedid lui-même, qui venait ainsi de céder au « cardinal » l'ultime once de pouvoir réel qu'il détenait encore. D'autant que, au cours des années 1980, Belkheir et son clan s'étaient également efficacement employés à casser le maigre pouvoir qui restait aux dirigeants du parti unique, le FLN.

Le tournant de la répression sanglante des émeutes d'octobre 1988

Le règlement de comptes entre le FLN et l'armée prit l'aspect d'un affrontement feutré mais violent entre Larbi Belkheir, agissant au nom de cette dernière, et Mohamed Chérif Messaâdia. Il dura dix longues années et se termina par la « victoire » totale de la nomenklatura militaire. Après avoir tenté, sans succès, de faire dépendre du président de la République et donc de lui-même le choix des membres des organes centraux du parti, Belkheir se résolut à reconnaître la capacité de manœuvre de son rival, lequel allait marquer quelques points importants dans la lutte d'influence qui les opposait.

Le principal « succès » de Mohamed Chérif Messaâdia fut de faire adopter par le comité central du parti, en 1982, une résolution selon laquelle tout candidat à un poste de responsabilité dans les structures de l'État ou à l'intérieur des entreprises nationales devait obligatoirement être militant du FLN. Cette décision, devenue article 120 des statuts du parti, a eu pour funeste conséquence de privilégier la soumission au pouvoir et le clientélisme au détriment de la compétence dans le choix des cadres supérieurs du pays. Cette voie ouverte aux arrivistes et aux incapables représentait cependant aux yeux des protagonistes une « victoire » du clan Messaâdia. En vertu de cette disposition, celui-ci parvint aussi à imposer, au grand dépit de Larbi Belkheir, son point de vue dans le choix des ambassadeurs, notamment lors du grand mouvement diplomatique

de l'été 1984. Toujours dans le but d'affaiblir le rôle de l'armée et celui des services de sécurité, Mohamed Chérif Messaâdia préconisait un rapprochement avec le Maroc, qui fut concrétisé avec éclat par la visite officielle du roi Hassan II à Alger en juin 1988.

Ces « succès » éphémères n'empêchèrent pas Larbi Belkheir et ses compères hauts gradés de (presque) gagner la bataille finale en provoquant, notamment par des pénuries de biens de consommation sciemment organisées, les émeutes sociales d'octobre 1988, dont la féroce répression par l'armée causa la mort de 500 personnes (selon les bilans officiels). Ils imposèrent alors à un président au pouvoir déjà bien affaibli de limoger immédiatement son grand ami et complice Mohamed Chérif Messaâdia, ainsi que le Premier ministre Abdelhamid Brahimi (considéré comme ennemi du clan profrançais), en leur imputant par médias interposés la responsabilité du soulèvement populaire : tel était bien le but principal de cette sombre manœuvre, dont Belkheir et les chefs de l'armée n'avaient toutefois pas anticipé le dénouement sanglant, fruit de leur affolement face à l'ampleur de la révolte populaire qu'ils avaient suscitée en pensant pouvoir la canaliser [5].

Pour tenter d'effacer leur responsabilité dans ce drame et de répondre, fût-ce *a minima*, au violent rejet de leur pouvoir exprimé par la population, ils décidèrent une ouverture « sous contrôle » du champ politique, en faisant adopter en février 1989 – après la réélection de Chadli le mois précédent – une nouvelle Constitution abolissant le régime du parti unique et admettant le multipartisme. Ce qui ouvrit, après la parenthèse de quelques mois d'un gouvernement de transition dirigé par Kasdi Merbah, la voie au Premier ministre Mouloud Hamrouche, nommé en septembre 1989, et à son équipe de « réformateurs ». Mais le colonel Hamrouche – qui avait été secrétaire général de la présidence depuis 1984 – et son équipe, malgré leurs efforts méritoires pour réformer une économie déjà largement gangrenée par l'incurie et la corruption, ne parvinrent pas à s'imposer face aux menées du clan Belkheir.

Du fait de la très bonne connaissance des dessous du sérail par cet « enfant du système » – comme il aimait se présenter lui-même –, Hamrouche constituait un danger aux yeux de Larbi Belkheir et de ses collègues généraux, qui se savaient tous concernés par ces dessous. Il ne fallait

---

5 Pour plus de détails sur la tragédie d'octobre 1988 et ses causes, voir notamment : Sid Ahmed Semiane (dir.), *Octobre, ils parlent*, Le Matin, Alger, 1998 ; Abed Charef, *Algérie, le grand dérapage*, L'Aube, La Tour d'Aigues, 1994.

donc pas lui permettre d'acquérir une trop grande envergure politique ni, surtout, de mener à terme les mesures de lutte anticorruption que son gouvernement avait engagées [6]. Ils imposeront à Chadli Bendjedid de mettre fin à ses fonctions de Premier ministre en juin 1991, en l'accusant de connivence avec les dirigeants du Front islamique du salut (FIS), créé en septembre 1989, en voie d'accéder au pouvoir. Il était d'autant plus aisé au clan des généraux d'obtenir l'accord de Chadli Bendjedid que ce dernier n'exerçait plus alors que virtuellement la fonction de président. Belkheir et les siens contrôlaient désormais presque complètement, pour leur seul profit, les deux piliers du pouvoir : la police politique (SM) et les circuits d'enrichissement par la corruption, multipliés au cours des années 1980. Et ils étaient prêts à tout pour les conserver.

Il fallait rappeler l'évolution de ce contexte politique des années 1980 pour mieux comprendre comment il a déterminé celle de l'économie algérienne dans ces années-là et, bien sûr, celle de sa principale composante, l'exploitation des hydrocarbures.

Propagation de la corruption et avènement de l'islamisme politique

La corruption avait commencé dès le milieu des années 1960, avec la prise en main par la Sonatrach du secteur des hydrocarbures et le développement de la rente pétrolière. Mais, à l'époque de Boumediene, le régime contrôlait parfaitement le secteur économique. Aussi la corruption, marginale, était-elle tolérée par le pouvoir. Ce fut le cas notamment de l'affaire Chemico et des commissions perçues par Messaoud Zéghar (voir *supra*, chapitre 12). Parmi les membres du Conseil de la révolution, certains avaient mis à profit le poste qu'ils occupaient pour s'octroyer des avantages matériels substantiels ou pour détourner à leur profit personnel des fonds plus ou moins importants. Le cas le plus notable est celui du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Abdelaziz Bouteflika, déjà évoqué. D'ailleurs, malgré l'atmosphère de chasse aux sorcières qui s'était installée à l'arrivée de Chadli Bendjedid au pouvoir, la Cour des comptes n'a révélé que très peu d'affaires scandaleuses. Il est cependant certain que des malversations ont eu lieu, notamment dans certaines ventes de pétrole

6 Voir Ghazi Hidouci, *Algérie, libération inachevée*, La Découverte, Paris, 1995.

ou dans certains marchés passés par les sociétés nationales à monopole, dont la Sonacome. Les sommes d'argent détournées étaient toutefois peu importantes au regard du nombre et de l'importance financière des affaires traitées par l'économie nationale durant la période 1965-1978.

Après l'arrivée au pouvoir de Chadli Bendjedid, on vit la corruption se propager et les cas de malversations se multiplier, en raison d'abord de l'inaptitude du président à gérer les affaires du pays. La prise de contrôle des leviers de commande de l'État par le sérail a profité en premier lieu à la nomenklatura militaire, dont les membres percevaient des commissions juteuses sur chaque marché passé par l'État. Grâce au parrainage de Larbi Belkheir, une vingtaine d'officiers supérieurs, des généraux surtout, infiltrèrent différentes sociétés nationales et organes publics ou semi-publics.

La libéralisation de l'économie et la levée des monopoles d'État ont également favorisé la foudroyante explosion de ces maux sociaux. Mettant à profit cette nouvelle réglementation et les fortunes qu'ils avaient commencé à constituer, les généraux se lancèrent dans l'importation en créant, par prête-noms interposés, des sociétés dites d'« import-import » qui, les années passant, grossirent et finirent par se réapproprier, de manière non officielle, la quasi-totalité des monopoles autrefois attribués aux entreprises nationales. Le phénomène prit une telle ampleur que l'on ne désigna plus ces hommes d'affaires d'un genre nouveau que par le nom du secteur économique qu'ils avaient accaparé : il y eut ainsi un « Monsieur céréales », un « Monsieur sucre », des « Messieurs médicaments » et, bien entendu, des « Messieurs pétrole ».

Enfin, le fait que les familles du président et de son épouse aient, elles aussi, trempé dans un grand nombre d'affaires douteuses a constitué une autre raison de l'extension de ces fléaux. Il n'est pas jusqu'au fils du président qui n'ait également détourné, en toute impunité, d'importantes sommes d'argent. L'entourage familial du président a bénéficié, tout particulièrement, de l'aide et de la mansuétude de Larbi Belkheir, qui a su ainsi utiliser ces liens pour renforcer son propre pouvoir.

Pour pouvoir exercer ces activités mafieuses, chacun des membres de cette oligarchie s'appuyait sur divers responsables (hommes politiques, fonctionnaires, banquiers, dirigeants d'entreprises nationales), qui lui fournissaient l'assistance nécessaire ou géraient pour lui certains aspects des affaires traitées. Ce premier cercle de complices recourait, à son tour, aux services d'un deuxième cercle d'hommes de paille de moindre envergure, qui se retournaient vers d'autres pour d'autres menues tâches ; et ainsi de suite. Au final, des réseaux comparables à des métastases

cancéreuses se sont installés dans tout le pays. À la fin des treize années du régime Chadli, ces oligarques qui dominaient les sphères politique et économique de l'Algérie étaient devenus *le* pouvoir. Les présidents ultérieurs s'accommoderont chacun à sa façon de cet état de fait.

Le dévoiement mafieux du pouvoir a contribué à créer un phénomène de rejet du peuple à son égard, dont ont profité les islamistes. On vit apparaître alors un puissant mouvement, le Front islamique du salut (FIS), officialisé à l'occasion de l'ouverture du champ politique en 1989, ainsi que les premiers maquis dirigés par un ancien capitaine de l'Armée de libération nationale (ALN), Mustapha Bouyali. Son organisation, le Mouvement islamique algérien (MIA), se fit connaître du grand public par une opération spectaculaire menée en août 1985 contre un dépôt de munitions de la police. Il fut tué dans une embuscade montée par les services de sécurité en février 1987.

L'atmosphère délétère qui s'est installée dans le pays et au sein du pouvoir dès le début du deuxième mandat de Chadli Bendjedid a été portée à son paroxysme par la baisse brutale des revenus du pays provoquée par la dégringolade des prix du pétrole lors du « contre-choc » de 1986. Acculé ainsi dans ses derniers retranchements, mais aussi parce que les généraux étaient avides des nouvelles commissions qui pourraient en résulter, le régime procéda en août 1986 à une première révision de la loi sur les hydrocarbures. Destinée à attirer les multinationales pétrolières en leur offrant des conditions plus attrayantes dans l'exploitation du pétrole et du gaz algériens, cette loi n'eut cependant pas tous les effets escomptés. Malgré une remontée des prix du pétrole, elle n'empêchera pas la dégradation de la situation économique du pays, n'améliorera pas la situation matérielle des citoyens et contribuera même, par ses effets pervers, à augmenter le ras-le-bol de la population envers le régime.

La réforme pétrolière de 1986

Le contre-choc pétrolier de 1986 a été violent, tandis que la chute des prix qu'il a entraînée a duré quelques années. Le prix moyen des bruts OPEP, qui était encore de 28 dollars le baril en 1985, a chuté à 12 dollars en mars-avril 1986, avant d'atteindre 10 dollars en juillet. Une faible remontée est intervenue en 1987, quand les cours ont oscillé entre 16 et 19 dollars le baril. Ce n'est qu'à partir de 1990 que ceux-ci ont repassé la barre des 20 dollars. Ce bas niveau de prix qui perdurait a alors

poussé l'OPEP à tenir, pour la première fois le 1er mai 1988, une conférence conjointe avec d'autres pays producteurs non membres de l'Organisation (Angola, Chine, Colombie, Égypte, Malaisie, Mexique, Oman), dans le but de trouver une solution commune qui permettrait de renverser la vapeur. La conférence, qui s'est terminée sans qu'aucun accord ne fût trouvé, a permis cependant de sensibiliser ces alliés d'un genre nouveau sur la nécessité de créer un front commun. En février 1989, l'Angola, la Chine, l'Égypte, la Malaisie, le Mexique, Oman et le Yémen du Nord se rencontraient à nouveau et décidaient de réduire de 5 % leurs exportations du second semestre. Ils furent suivis peu de temps après par l'URSS, qui adopta à son tour une réduction similaire. Mais la stabilisation des prix qui s'ensuivit, à un niveau avoisinant seulement les 20 dollars le baril, était la parfaite illustration de l'inaptitude de l'OPEP à agir sur le marché pétrolier.

Au début de ce contre-choc, le gouvernement algérien décida dans la précipitation de modifier certaines dispositions de la loi de 1971 sur les hydrocarbures afin de la rendre plus attrayante pour les compagnies pétrolières internationales. Il espérait les intéresser ainsi à la relance de l'exploration au Sahara. Adoptée le 19 août 1986, cette nouvelle loi sur les hydrocarbures [7] arrivait à une date où les prix du pétrole avaient déjà atteint leur plus bas niveau. Elle était d'autant plus en retard que les effets dans le domaine de l'exploration pétrolière ne se font sentir qu'au bout de plusieurs années.

Le changement le plus important initié par ces nouvelles dispositions portait sur le rôle d'opérateur. Il y était confirmé que toute entreprise désireuse de participer à la recherche d'hydrocarbures en Algérie ne pouvait le faire qu'en partenariat avec la Sonatrach, qui détiendrait, comme par le passé, un minimum de 51 % d'intérêts dans l'association. Néanmoins, l'associé étranger avait désormais la possibilité de devenir opérateur sur le ou les gisements découverts. Cette modification, en apparence anodine puisque la Sonatrach continuait d'être majoritaire, n'en constituait pas moins un bouleversement considérable. En prenant en charge la conduite des opérations d'exploitation, le partenaire étranger prenait en réalité son destin en main. De par sa maîtrise des paramètres techniques et financiers se rapportant au gisement, il était en mesure d'imposer à la Sonatrach le niveau de production à atteindre, le rythme de soutirage à adopter, les programmes de travaux à engager et, partant, les montants des

7 Loi n° 86-14 du 19 août 1986 relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport par canalisation des hydrocarbures (*JORA*, n° 35, 27 août 1986).

investissements à consentir. Il avait de plus la satisfaction professionnelle d'exercer pleinement l'activité, objet même de son existence.

La deuxième modification, tout aussi importante, introduite par cette loi portait sur le volet juridique du partenariat de la Sonatrach avec une entreprise pétrolière étrangère (EPE), qui se ferait à l'avenir selon la formule dite du « partage de production », que les Anglo-Saxons, qui en sont les inventeurs, appellent « *production sharing agreement* » (PSA). Mis en application pour la première fois en 1966 en Indonésie, ce schéma fut adopté d'abord par les petites compagnies pétrolières indépendantes, avant d'être repris par les majors. C'est une formule complexe qui garantit à l'entreprise étrangère, en cas de découverte, un remboursement en nature des investissements engagés et des dépenses d'exploitation requises durant la phase de production, le tout dans le cadre d'une association avec la société nationale du pays hôte. Le pétrole livré à l'EPE pour rembourser ces dépenses s'appelle, en jargon du métier, le « *cost oil* ». L'EPE avait également la garantie d'obtenir une rémunération normale des capitaux mobilisés et du risque pris par des livraisons de pétrole, que l'on appelle le « *profit oil* ». Le premier contrat de ce type passé par l'Algérie l'a été en 1987 avec les Italiens de l'ENI et portait sur les opérations menées sur le bloc B403.

Deux autres modifications de moindre importance, mais qui représentaient néanmoins des brèches dans le monopole attribué à la Sonatrach en matière de transport d'hydrocarbures par canalisation et de commercialisation du gaz, figuraient dans la nouvelle loi. Bien que l'activité transport demeurât du ressort exclusif de la compagnie nationale, celle-ci pouvait cependant permettre à ses associés de financer, réaliser ou exploiter pour son compte les canalisations ou ouvrages destinés au transport. Quant au gaz, il était prévu qu'en cas de découverte d'un gisement par une EPE celle-ci pouvait, si elle le désirait, être associée à sa commercialisation hors d'Algérie.

Afin de favoriser la recherche d'hydrocarbures dans des régions en apparence moins prometteuses, la loi introduisait enfin une différenciation entre deux zones d'activités géographiquement distinctes, la A et la B, la seconde étant supposée être potentiellement moins bonne que la première. De ce fait, le taux de l'impôt applicable dans cette zone était moindre qu'en zone A.

Ces nouvelles dispositions, que d'aucuns ont considérées comme une ouverture du secteur pétrolier algérien, n'en démontraient pas moins, par la date et les conditions dans lesquelles elles étaient intervenues, que le

régime était à la recherche d'une bouffée d'oxygène en provenance de l'étranger. Elles ont effectivement attiré un certain nombre de compagnies pétrolières, américaines en majorité, vers l'exploitation du pétrole et du gaz algériens. Ces nouveaux venus cherchaient tous à lancer leurs opérations dans les régions les plus « chaudes » du pays, celles où ils avaient une grande probabilité de découvrir de nouveaux gisements. On assista alors à un rebond très net de la corruption.

Pour décrocher le précieux sésame qui permettrait l'installation dans les régions les plus prometteuses, aux alentours du champ de Hassi Messaoud notamment, chacun de ces nouveaux partenaires s'est acoquiné avec un « parrain », un des généraux membres de la nomenklatura militaire. Certaines de ces compagnies décrochèrent effectivement le jackpot en mettant au jour des gisements importants pour ce qui est des réserves et prolifiques pour ce qui est de la production. Mais, quel que fût le sort de ces nouvelles opérations, les commissions versées aux parrains furent, à coup sûr, très substantielles. À compter de cette date, le pétrole algérien a cessé d'être la propriété de tout un peuple pour devenir le bien quasi exclusif d'un groupe mafieux – le terme n'est pas excessif –, qui en a disposé à sa guise. Pour pouvoir continuer à bénéficier à vie de cette rente et la léguer éventuellement à sa progéniture, ce clan n'hésitera pas, à partir de 1992, à plonger l'Algérie dans une effrayante spirale de violences.

Le retour de Ghozali aux affaires et la nouvelle loi sur les hydrocarbures de 1991

Mon mandat à la tête de l'APSC étant arrivé à expiration en février 1982, j'étais rentré en Algérie où je n'avais pu réintégrer ni la Sonatrach ni le secteur pétrolier en général, en raison de la campagne de chasse aux sorcières que menait le ministre de l'Énergie. J'avais alors été nommé directeur général de l'Établissement national pour l'exploitation météorologique et aérienne (ENEMA), un poste que j'occupais encore vers la fin mai ou le début juin 1984, quand je rencontrai, lors d'une soirée du Ramadan, le responsable permanent du comité central du FLN, Mohamed Chérif Messaâdia, qui me demanda de prendre attache avec Ghozali dans les plus brefs délais : « Toi qui le connais bien, dis-lui que Larbi Belkheir va l'appeler demain ou après-demain pour lui proposer un poste

d'ambassadeur. Nous avons réussi, Ahmed Taleb Ibrahimi [8] et moi-même, à convaincre le président de la République de le rappeler aux affaires. Qu'il ne refuse surtout pas l'offre qui lui sera faite. »

Je transmis le jour même le message à Ghozali, qui se trouvait à Paris. Au cours de notre rencontre du lendemain, dès son retour à Alger, il me sembla dubitatif face à une telle éventualité. Je réussis néanmoins à le persuader d'accepter. Quelques jours plus tard, il était nommé ambassadeur à Bruxelles. Revenu ainsi dans le circuit politique, il sera rappelé à Alger en novembre 1988, pour occuper le poste de ministre des Finances du gouvernement Kasdi Merbah. Il sera ensuite désigné, en septembre 1989, ministre des Affaires étrangères du gouvernement Hamrouche, avant de lui succéder au poste de Premier ministre en mai 1991. Au sein du gouvernement qu'il présidera alors, le général Larbi Belkheir occupera le poste de ministre de l'Intérieur et Nordine Aït-Laoussine celui de l'Énergie.

Comme l'avait fait avant lui Abdelhamid Brahimi en 1986, Ghozali procéda alors dans la précipitation à une nouvelle révision de la loi sur les hydrocarbures. Il y avait en effet, encore une fois, le feu à la maison Algérie. La santé financière du pays n'avait cessé de se dégrader depuis 1983, malgré l'assouplissement des règles d'accès à l'exploitation des hydrocarbures instauré par la loi de 1986. Le mal dont souffrait l'économie étant un endettement excessif et un assèchement des réserves financières, cette loi ne pouvait être qu'un coup d'épée dans l'eau, vu que ses effets bénéfiques éventuels ne se feraient ressentir qu'à long terme, alors que le problème à résoudre était immédiat. Dans ce cas, la solution la plus logique, pour renflouer dans les plus brefs délais les caisses de l'État – une solution que connaissait parfaitement le pouvoir –, était de négocier avec les créanciers un étalement de la dette extérieure, qui représentait près des trois quarts des recettes du pays. Avec bien entendu des conséquences extrêmement pénibles, voire insoutenables. Les banquiers sont en effet impitoyables face à une telle situation : ils exigent des garanties « en béton », comme on dit en langage populaire. Le Fonds monétaire international (FMI), dont c'est le rôle de dicter ces garanties, de les mettre en application et d'en surveiller l'exécution, part d'un postulat très simple : si le pays en question s'est retrouvé dans cette situation, c'est parce que ses gouvernants ont été incapables de gérer correctement les ressources dont ils disposent. Aussi, pour donner son feu vert aux créanciers,

8 Le docteur Ahmed Taleb Ibrahimi était alors ministre des Affaires étrangères.

exige-t-il de se substituer pratiquement aux dirigeants du pays en difficulté et de gérer à leur place les finances de l'État.

À défaut d'une solution chimérique comme la découverte d'une manne imprévue qui lui aurait permis de faire face à la situation de quasi-faillite dans laquelle elle se trouvait, ou l'instauration d'une « économie de guerre » – ce que préconisera Belaïd Abdesselam, chef du gouvernement à partir de juillet 1992 –, l'Algérie n'avait d'autre choix, dès 1986, que de se soumettre à cette curatelle. C'était certes une décision difficile à prendre, que le régime, refusant de voir la réalité en face et d'assumer les conséquences désastreuses de sa politique économique depuis 1979, reportait sans cesse à plus tard (même si le gouvernement de Mouloud Hamrouche a courageusement engagé des rééchelonnements partiels de la dette, politique qu'il ne put mener à terme du fait de son éviction en juin 1991). Par ces reports successifs, il avait fragilisé encore plus la situation du pays et rendu la soumission au diktat du FMI inéluctable.

À son arrivée à la tête du gouvernement en juin 1991, Sid Ahmed Ghozali opta pour la solution de la « manne » : « Si, pour sortir notre pays des fourches Caudines du FMI, il faut vendre le quart de Hassi Messaoud, je suis prêt à cela [9]. » Pourquoi Hassi Messaoud ? Parce que « le champ produit 18 millions de tonnes de brut par an. Le montant de la vente du quart de ses intérêts pourrait rapporter 36 à 42 milliards de francs à l'Algérie, ces sommes étant en priorité destinées au service de la dette, qui s'élève à 180 milliards de francs [10] ». Cette déclaration souleva un tollé dans la classe politique et dans l'opinion publique. Pour la deuxième fois de sa carrière politique, Sid Ahmed Ghozali fut accusé de vouloir brader les ressources en hydrocarbures du pays : après le gaz en 1979, c'était cette fois-ci le pétrole. Bien qu'il ait prétendu plus tard n'avoir jamais eu l'intention de vendre Hassi Messaoud, il n'en reste pas moins que Ghozali envisageait bel et bien d'« élargir le champ du partenariat de la Sonatrach aux gisements de pétrole déjà mis au jour et aux gisements de gaz [11] ».

Ce changement d'orientation, fondamental par rapport aux lois d'avril 1971 et d'août 1986, était clairement exprimé dans la loi qu'il fit adopter par l'Assemblée nationale le 4 décembre 1991 [12]. Il procéda, de fait, à un toilettage complet de la loi d'août 1986 pour rendre possible ce type de

---

9 Interview au *Soir d'Algérie*, 12 mars 2008.
10 « Alger prêt à ouvrir Hassi Messaoud aux pétroliers étrangers », *Les Échos*, 18 juillet 1991.
11 Interview au *Soir d'Algérie*, déjà citée.
12 Loi n° 91-21 du 4 décembre 1991 (*JORADP*, n° 63, 7 décembre 1991).

partenariat de la compagnie nationale avec une entreprise étrangère sur les gisements déjà découverts, ce qui était le cas de Hassi Messaoud. La levée de boucliers qui est intervenue a empêché la cession d'intérêts détenus par la Sonatrach sur ce gisement, mais cette loi permettra plus tard la vente d'une partie du gisement de Zarzaïtine à une entreprise chinoise. Quant au gaz, contrairement à la loi de 1986 qui n'associait le partenaire étranger qu'à sa commercialisation, celle de 1991 lui permettait d'exploiter tout gisement de gaz qu'il découvrirait, de la même manière qu'il l'aurait fait pour un gisement de pétrole.

Le coup d'État de janvier 1992

Au plan politique, les quatorze mois de présence de Sid Ahmed Ghozali à la tête de l'exécutif – où il était bien loin d'avoir les coudées franches face aux « décideurs » de l'armée – ont été marqués par de très graves événements, qui ont concouru au déclenchement de la guerre civile et scellé le destin de l'Algérie pour une ou deux générations. C'est ainsi que le gouvernement de Ghozali, largement téléguidé par le DRS, a organisé en décembre 1991 des élections législatives qui ne furent ni propres ni honnêtes, contrairement à ce qu'il avait promis, essentiellement en raison de la procédure de vote retenue et des bulletins utilisés [13]. Comme le second tour de ces élections, prévu pour le 9 janvier 1992, allait donner la victoire aux islamistes du FIS, les vrais « décideurs » – aux premiers rangs desquels le général Larbi Belkheir, parrain du groupe, le général Khaled Nezzar, ministre de la Défense, le général Mohamed Lamari, commandant des forces terrestres de l'ANP, le général Mohamed « Tewfik » Médiène, chef du DRS, et son adjoint, le général Smaïl Lamari, dit « Smaïn » – choisirent brutalement de l'annuler. Puis, le 11 janvier, ils obligèrent le président Chadli Bendjedid à démissionner – d'où le nom de « janviéristes » dont ils seront ensuite affublés.

Pour faire face au vide institutionnel qu'ils avaient ainsi créé – le président du Conseil constitutionnel, Abdelmalek Benhabilès, qui devait en principe assumer l'intérim du président de la République, ayant refusé d'occuper la fonction –, les généraux putschistes décidèrent, le 14 janvier,

13 Alors qu'une partie significative de la population algérienne est illettrée, les citoyens devaient exprimer leur choix en cochant par une croix le nom du candidat qu'ils avaient retenu, parmi la dizaine qui figuraient sur les bulletins de vote.

de créer une présidence collégiale, le Haut Comité d'État (HCE), qui resterait en place, dirent-ils alors, jusqu'à la fin du mandat tronqué de Chadli Bendjedid, prévue pour décembre 1993. Et ils en confièrent la présidence à Mohamed Boudiaf, le vieux leader nationaliste, qui vivait en exil depuis une trentaine d'années.

À la différence de Boumediene lors de son coup d'État du 19 juin 1965, les protagonistes de celui du 11 janvier 1992 n'étaient en effet aucunement disposés à en assumer publiquement la responsabilité et encore moins à en endosser les tragiques conséquences. Car leur action était principalement motivée par leur rapacité, effrayés qu'ils étaient par la perspective d'être privés de leurs fortunes par les leaders islamistes promus par les urnes. C'est pourquoi ils habillèrent habilement leur putsch d'un discours de façade affichant la « défense de la démocratie » contre la menace islamiste – discours alors largement repris, sans distance, par les médias occidentaux, dont la plupart ignoraient à l'époque les motivations secrètes des généraux d'Alger.

Comme s'il n'était qu'une marionnette, ces derniers maintinrent après le coup d'État Sid Ahmed Ghozali à son poste de Premier ministre. Il a ainsi couvert la création par les généraux janviéristes, au printemps 1992, de camps de toile au Sahara, où seront détenus, durant trois ans et dans des conditions inhumaines, quelque 30 000 hommes, arrêtés et détenus sans jugement au prétexte de n'avoir pas respecté une directive du ministre de l'Intérieur Larbi Belkheir interdisant de faire la grande prière du vendredi sur les trottoirs entourant les mosquées [14]. Et, plus grave encore, Ghozali acceptera de rester à son poste après le dramatique assassinat à Annaba, le 29 juin 1992, de Mohamed Boudiaf dans des conditions extrêmement

---

14 Une pratique pourtant courante en pays musulman, en raison du grand nombre de fidèles qui viennent prier ce jour-là. Le motif officiel de cette directive ? Diminuer le nombre de ceux qui écoutaient les prêches violents de certains imams et lutter ainsi contre la propagande islamiste. Mais, au lieu d'empêcher simplement ces imams de prêcher, Larbi Belkheir s'en est pris aux fidèles. Si, parmi ces 30 000 détenus « à l'aveugle », certains étaient sans doute tentés de prendre les armes contre le coup d'État de janvier 1992, il est en revanche avéré qu'à leur libération de ces « camps d'hébergement » nombre d'entre eux ont basculé par révolte dans le camp des groupes islamistes armés – ce qui entrait en réalité dans les objectifs des « janviéristes », qui visaient à provoquer une radicalisation de l'opposition islamiste afin de justifier leur sanguinaire politique d'« éradication ».
Par une sombre ironie de l'histoire, on peut voir dans la réalisation en 1992 de camps de détention au Sahara par Larbi Belkheir la concrétisation à grande échelle de son « rêve » de prison saharienne de 1973, quand, alors simple commandant à la tête de l'état-major de la IV^e région militaire, il m'avait répondu lors de la présentation du projet de ville nouvelle à Hassi Messaoud : « Vous avez oublié la prison ! » (voir *supra*, chapitre 12).

mystérieuses et non encore officiellement élucidées à ce jour – j'y reviendrai dans le chapitre suivant.

Comment expliquer cette évolution de Sid Ahmed Ghozali, qui avait osé protester contre le coup d'État de Boumediene en 1965 et qui, vingt-sept ans plus tard, a accepté de couvrir par sa présence au poste de Premier ministre la destitution du président de la République et l'arrêt du processus électoral, des actions autrement plus graves pour la démocratie et aux conséquences nettement plus désastreuses pour l'Algérie ? Est-ce par conviction de la pertinence de ces actions, par opportunisme ou par crainte pour sa sécurité personnelle qu'il s'est tu ? A-t-il participé à la prise de décisions ? Lui a-t-on forcé la main ? Cela reste encore à déterminer. Dans les milieux de l'opposition algérienne, on pense en tout cas qu'il n'a pas été consulté par les « janviéristes », mais qu'il a néanmoins endossé toutes leurs décisions.

Il fut remplacé en octobre 1992 au poste de Premier ministre par Belaïd Abdesselam, qui le nomma, moins de quarante-huit heures après sa prise de fonctions, ambassadeur à Paris, où il dut attendre plusieurs mois avant que lui soit accordé l'agrément du gouvernement français. Il restera à ce poste jusqu'en novembre 1993, quand il fit l'objet d'un « renvoi avec un préavis de sept jours [15] ». Mais l'Algérie était déjà plongée dans un chaos qui affectera toute la société, ainsi que, bien sûr, la politique pétrolière du pays.

---

15 Interview au *Soir d'Algérie*, 24 mars 2008. En 2000, Ghozali reviendra à des convictions plus démocratiques, qu'il cherchera à concrétiser par la création, mais sans succès, d'un parti dénommé Front démocratique.

17

1992-1998 : la guerre civile des généraux « janviéristes »

L'Algérie entière fut traumatisée par l'assassinat, le 29 juin 1992 à Annaba, du président Mohamed Boudiaf, abattu de plusieurs balles alors qu'il prononçait un discours devant une salle fournie, d'autant que l'unique chaîne de télévision nationale avait rapporté l'événement en direct. Les citoyens éberlués se demandaient comment cela avait été possible dans un pays réputé pour l'efficacité de ses services de sécurité, présents dans tous les coins et recoins de la société. Comment ces services n'avaient-ils pas été en mesure d'assurer la protection du chef de l'État, alors même que, depuis quelques mois déjà, s'était instauré un cycle de violences dans lequel s'affrontaient les forces de l'ordre et les groupes islamiques armés ? Avec le temps, ces violences se transformeront en une véritable guerre civile, le pouvoir ayant réussi à ériger une partie de la population contre l'autre.

L'arrivée au pouvoir du général Liamine Zéroual

Selon la version officielle, cet attentat a été le seul fait d'un illuminé, intoxiqué par la propagande islamiste, membre de la garde rapprochée du président, le sous-lieutenant Lembarek Boumaârafi. Arrêté, il fut

écroué, puis condamné à mort trois ans plus tard au terme d'un procès bâclé, sentence qui ne sera pas exécutée. Au printemps 2010, il serait toujours sous les verrous. Mais l'opacité qui caractérise le régime, depuis le coup d'État de janvier 1992 tout particulièrement, laisse la porte ouverte à toutes les supputations sur son sort.

Dès le lendemain de l'assassinat du président, des incohérences ont commencé à apparaître dans la version de sa mort avancée par les généraux janviéristes. Pour les connaisseurs des arcanes du pouvoir, il était clair que Boudiaf avait été victime d'un « complot ourdi » par ceux-là mêmes qui l'avaient ramené de son exil marocain six mois auparavant pour le mettre à la tête de l'État. Les généraux étaient convaincus que sa méconnaissance des rouages du pouvoir en ferait un président fantoche, qui avaliserait sans discuter tous leurs actes et décisions. Or, malgré son éloignement durant de très longues années de la scène politique algérienne, Mohamed Boudiaf avait très rapidement compris le rôle que l'on voulait lui faire jouer. Et il chercha à assumer pleinement la fonction de président, ce qui déplut fortement à ces « faiseurs de rois ». L'une de ses initiatives phares fut de déclencher, en dehors de tout circuit officiel – de façon à les maintenir hors jeu –, des enquêtes sur les réseaux de corruption dirigés par ces généraux et sur les fortunes qu'ils avaient constituées pendant les années Chadli. Il avait ainsi signé son arrêt de mort.

Il apparaîtra effectivement plus tard, notamment avec les témoignages d'officiers déserteurs de l'armée [1], que ce qui n'était alors qu'un soupçon était la réalité : l'assassinat a bel et bien été commandité par les généraux janviéristes. Larbi Belkheir et Khaled Nezzar avaient convaincu le groupe de la nécessité de se débarrasser, de manière violente, de ce président qui voulait les empêcher de se partager la rente pétrolière. Le général Smaïl Lamari, numéro deux du DRS et exécuteur des basses besognes, a été celui qui a armé le bras du tueur, celui qui a programmé toute l'opération et mis au point son déroulement dans ses moindres détails. Il a été assisté et couvert par son supérieur hiérarchique, le général Mohamed « Tewfik » Médiène.

Les généraux janviéristes venaient ainsi de démontrer qu'ils ne reculeraient devant rien pour garder le pouvoir. Mais ils étaient embarrassés

---

1 Voir notamment Mohammed Samraoui, *Chronique des années de sang. Algérie : comment les services secrets ont manipulé les groupes islamistes*, Denoël, Paris, 2003 ; ainsi que les témoignages cités par Lounis Aggoun et Jean-Baptiste Rivoire, *Françalgérie, crimes et mensonges d'États*, *op. cit.*, chapitre 15, « L'assassinat du président Boudiaf ».

pour trouver une autre marionnette à placer à la tête de l'État et qui leur servirait d'écran. Ils se mirent à la recherche de l'oiseau rare, le candidat qu'ils présenteraient au suffrage des Algériens lors d'une élection préfabriquée, ce qui donnerait l'impression d'un retour à une certaine légalité constitutionnelle.

Encore une fois, ce sera leur maître à tous, le « cardinal » Larbi Belkheir, qui imaginera le nouveau scénario. Le candidat en question devrait être avide de pouvoir et donc facile à convaincre d'accepter la proposition de devenir président de la République. Ce désir de pouvoir le rendrait docile, disposé par conséquent à entrer dans le jeu des membres du « cabinet noir » et à couvrir ensuite par son titre de chef de l'État toutes leurs décisions. Le candidat retenu, nécessairement issu du « sérail », devrait aussi avoir un passé de militant pour la cause nationale – ce qui n'était pas le cas d'une bonne partie d'entre eux, anciens DAF –, qui le rendrait acceptable aux yeux du peuple. Il devrait également être un civil plutôt qu'un militaire, de surcroît suffisamment roublard pour pouvoir manipuler l'opinion publique, tout en jouissant d'une certaine audience au plan international qui aiderait à rendre l'Algérie et ses généraux « fréquentables » par les puissances étrangères. L'homme qui correspondait le mieux à ce profil était l'ex-ministre des Affaires étrangères de Houari Boumediene, Abdelaziz Bouteflika. Mais les discussions engagées entre lui et Larbi Belkheir n'aboutirent pas, après avoir buté apparemment sur un point fondamental, celui du contrôle total de l'armée par le président de la République, ce qu'exigeait Bouteflika et que refusaient les généraux. On était donc revenu au point de départ.

Toujours soucieux de ne pas apparaître au devant de la scène afin de mieux masquer leurs turpitudes, les hommes du cabinet noir se rabattirent alors sur un général, probablement l'un des plus honnêtes au sein de la haute hiérarchie militaire, Liamine Zéroual, qui accepta le poste : après la présidence intérimaire assurée par Ali Kafi dans la fonction de président du HCE, il succéda à ce dernier en janvier 1994, avant d'être élu président de la République le 16 novembre 1995, avec 61,3 % des voix, lors d'un scrutin truqué comme à l'habitude. Mais Liamine Zéroual était un homme à principes et intègre. Et, sans jamais oser franchir le Rubicon – il n'en avait d'ailleurs guère les moyens après l'« avertissement Boudiaf » –, il tentera d'utiliser ses maigres prérogatives pour freiner les délires répressifs et les appétits financiers des janviéristes. Durant les cinq années de son mandat, ce « mariage » contre nature auquel ceux-ci avaient été acculés sera marqué des désaccords de plus en plus profonds entre les deux

bords, qui entraîneront des actes d'une violence inouïe envers le peuple, et se terminera par un divorce fracassant. Il sera prouvé, encore une fois, que l'Algérie est en réalité gouvernée par un groupe de mafieux, soucieux uniquement de protéger leur pouvoir et leurs intérêts personnels.

La lutte des clans et la victoire des « janviéristes »

Très vite après l'installation de Liamine Zéroual à la tête de l'État en janvier 1994, commença une lutte impitoyable entre lui et ceux qui l'avaient mis en place. Le premier clash eut lieu vers la fin de 1994, après que Zéroual eut entamé avec les leaders du Front islamique du salut (FIS) des négociations de paix qui faillirent aboutir, n'eût été la violente opposition des généraux putschistes. Un différend beaucoup plus grave intervint début 1995, lors de l'annonce de l'initiative de réconciliation dite de Sant' Egidio.

Cela faisait trois ans déjà que duraient les affrontements armés entre les forces de l'ordre et les groupes islamiques armés. Plusieurs partis politiques, dont le FLN, le FFS et le FIS, ainsi que des organisations de défense des droits de l'homme, se réunirent à Rome en novembre 1994 puis en janvier 1995, à l'initiative de la communauté catholique italienne de Sant' Egidio. Ils élaborèrent une « plate-forme de sortie de crise », qu'ils proposèrent au pouvoir comme une base de discussions à engager avec lui. Liamine Zéroual et son équipe étaient disposés à répondre à cet appel et à convoquer une conférence nationale, où seraient représentées toutes les forces politiques du pays et au cours de laquelle serait mis au point un plan de paix. Les généraux janviéristes étaient en revanche formellement opposés à une telle idée, bien que la plate-forme de Sant' Egidio rejetât la violence comme moyen de parvenir ou de se maintenir au pouvoir et annonçât clairement le principe de la souveraineté du peuple dans le choix de ses dirigeants, lors d'élections sans trafics ni tricheries. Or, c'est cela précisément qui déplaisait au clan des putschistes qui, dans un tel cas, perdrait à coup sûr le pouvoir et ses privilèges associés. Ils exercèrent alors d'énormes pressions sur Liamine Zéroual, qui finit par céder et par rejeter la proposition « globalement et dans le détail ».

Pour convaincre l'opinion publique mondiale qu'ils avaient raison de s'opposer à cette initiative, les janviéristes mirent alors en œuvre parallèlement une stratégie diabolique. Il leur fallait démontrer aux yeux du

peuple algérien et du monde que les islamistes étaient des monstres qui, s'ils venaient à accéder au pouvoir, instaureraient un régime sanguinaire. Et que l'Algérie n'y avait échappé que grâce au coup d'État qu'ils avaient organisé, leur présence aux rênes du pouvoir n'en devenant que plus nécessaire. Le schéma machiavélique mis au point, principalement par les généraux Larbi Belkheir, Mohamed Médiène et Smaïl Lamari [2], consistait à noyauter les groupes armés se réclamant de l'islam pour les pousser à commettre les pires crimes, en Algérie même mais aussi à l'étranger.

Ils voulaient ainsi convaincre la communauté internationale – et surtout le gouvernement français, qui avait été plutôt sceptique à leur égard au moment du coup d'État – que son intérêt était de les soutenir. Ils montèrent alors plusieurs opérations exécutées par des islamistes manipulés : détournement d'un Airbus d'Air France Alger-Paris en décembre 1994 ; vague d'attentats sur le territoire français, dont celui, particulièrement meurtrier, de la station RER de la place Saint-Michel à Paris en juillet 1995 ; assassinat des moines de Tibhirine en mai 1996 ; et maintes autres actions criminelles, évidemment toutes revendiquées par les « groupes islamiques armés ». Le message à l'intention du gouvernement français qui accompagna ces crimes était en substance le suivant : « Soutenez-nous et faites taire les organisations de défense des droits de l'homme et autres ONG françaises qui nous accusent de manipulations et d'exactions que nous n'avons pas commises. À défaut, voilà ce qui vous attend dans le cas où le FIS et ses composantes arriveraient au pouvoir en Algérie. Nous sommes en réalité la première ligne de défense de l'Occident face au péril vert [3]. »

Après avoir ainsi démontré à l'opinion internationale qu'ils constituaient un barrage indispensable face aux « hordes » islamistes, les janviéristes entreprirent une opération similaire, mais plus mortifère encore, à destination de la population algérienne, en poussant « leurs » GIA à perpétrer des massacres de plusieurs milliers de personnes. Ils y parvinrent d'autant plus facilement que ces « combattants », intoxiqués par les

---

2 En mai 1992, Smaïl Lamari avait déclaré devant des cadres du DRS : « Je suis prêt et décidé à éliminer trois millions d'Algériens s'il le faut pour maintenir l'ordre que les islamistes menacent » – soit l'équivalent du nombre de voix qui s'étaient portées sur les candidats du FIS lors du premier tour de l'élection législative de décembre 1991 (cité par Mohammed SAMRAOUI, *Chronique des années de sang*, *op. cit.*, p. 163).

3 Pour plus d'informations sur cette série d'opérations menées contre les citoyens ou les biens français, voir Lounis AGGOUN et Jean-Baptiste RIVOIRE, *Françalgérie, crimes et mensonges d'États*, *op. cit.*, chapitres 22 à 25.

prêches violents de certains imams, s'étaient déjà livrés à plusieurs reprises à des actes d'une barbarie innommable. À partir de 1996 et, surtout, à l'automne 1997, le monde entier, médusé, découvrit d'indescriptibles scènes d'horreur, comme la tuerie de plus de quatre cents personnes en une nuit dans le village de Bentalha, pourtant censé être protégé par une garnison abritée à 400 mètres de là[4]. Bien d'autres villages s'ajouteront alors à la liste de coins d'Algérie qui furent le théâtre d'ignominieuses atrocités.

Mais ces violentes opérations avaient surtout pour but de désarçonner Liamine Zéroual – en montrant que sa politique de conciliation était impuissante à désamorcer la « violence islamiste » – et de l'amener ainsi à plus de servilité vis-à-vis du clan. En tant que militaire de carrière qui avait connu personnellement tous les généraux putschistes, celui-ci s'était préparé à les contrer : dès 1994, il avait pris, à cet effet, pour conseiller le général Mohamed Betchine, ancien chef de la Sécurité militaire (de 1988 à 1990). Il croyait probablement que sa connaissance de la « maison » et les nombreux contacts qu'il y entretenait encore permettraient d'anticiper les actions qui seraient déclenchées contre lui. Zéroual s'attendait-il à un tel déchaînement de violence ? On n'en sait rien. La force de caractère de l'homme lui permit en tout cas de tenir tête et d'engager même une nouvelle tentative de réconciliation nationale. Il chargea son conseiller de mener un nouveau round de négociations avec le FIS. Les janviéristes tentèrent de saborder l'initiative en entrant eux-mêmes en négociations avec les groupes armés liés au FIS, regroupés depuis juin 1994 au sein d'une Armée islamique du salut (AIS), dans le but d'aboutir à un arrêt des combats. En octobre 1997, Smaïl Lamari parvint à convaincre ses interlocuteurs de déposer les armes en contrepartie d'une amnistie générale et du recouvrement de leurs droits civiques. L'accord ainsi obtenu rendait *de facto* inutile toute discussion avec les leaders politiques du mouvement.

Après ces manœuvres en coulisses, les putschistes déclenchèrent, dans le courant de l'été 1998, une campagne médiatique d'une rare violence contre Mohamed Betchine, l'accusant de malversations, ce qui l'amena à démissionner. Tirant la leçon de ces événements, Liamine Zéroual comprit qu'il ne pourrait pas tenir tête à ce groupe de mafieux qui, pour s'approprier les richesses pétrolières du pays, n'avaient pas hésité à faire assassiner un président, et étaient en mesure de récidiver si nécessaire. Lors d'une

---

4 Nesroulah Yous (avec la coll. de Salima Mellah), *Qui a tué à Bentalha ? Algérie, chronique d'un massacre annoncé*, La Découverte, Paris, 2000.

intervention pathétique à la télévision nationale, le 11 septembre 1998, il annonça sa démission du poste de président de la République et l'organisation prochaine d'un nouveau scrutin pour le choix de son remplaçant. Il a quitté officiellement sa fonction le 27 avril 1999, pour céder la place à Abdelaziz Bouteflika.

La bataille pour le contrôle des hydrocarbures

La nomination de Mohamed « Tewfik » Médiène en septembre 1990 à la tête des services secrets a été l'occasion tant attendue par le « clan des DAF » pour mettre totalement la main sur les hydrocarbures. Tewfik lui-même n'était pas un déserteur de l'armée française, mais il devait toute sa carrière à Larbi Belkheir. Il était de ce fait entièrement acquis au « cardinal » et disposé à accomplir tous ses désirs.

L'une des missions principales qui lui fut confiée fut de placer la Sonatrach sous le contrôle direct du DRS, en dépit de la tutelle administrative du ministère de l'Énergie. Les deux compères réussiront à faire en sorte que l'activité pétrolière et ses milliards de dollars soient enveloppés d'un voile opaque qui leur permettrait d'en détourner une part conséquente à leur profit personnel et à celui de leur clan, de camoufler toutes sortes de malversations et de constituer une caisse noire destinée à financer maintes opérations douteuses – corruption, financement de partis politiques (français notamment), attribution de prébendes à des chefs de groupes armés afin de les retourner, etc. Ils ponctionneront ainsi des centaines de millions de dollars, notamment auprès de compagnies pétrolières étrangères désireuses d'obtenir des permis de recherches dans les régions les plus prometteuses.

Dans ce but, en juillet 1989, Belkheir avait fait nommer à la tête de la Sonatrach un homme de confiance, Abdelhak Bouhafs, qui restera en poste, dans une première phase, jusqu'en 1995. Durant cette période, aucun des nombreux Premiers ministres qui se relayèrent à la tête du gouvernement, ni des différents ministres de l'Énergie qui assumèrent la charge du secteur, n'ont pu imposer à la direction générale de l'entreprise nationale une quelconque décision qui déplaisait au duo Larbi Belkheir/ Tewfik Médiène. Même Belaïd Abdesselam, autrefois tout-puissant ministre de l'Énergie et Premier ministre de juillet 1992 à août 1993, ne parvint pas à imposer à ce P-DG aux ordres du DRS sa volonté d'instiller

un peu plus de vertu dans la conduite des affaires pétrolières. Ainsi, la directive qu'il adressa dès sa prise de fonctions à la Sonatrach, lui faisant injonction de se porter partie civile dans le procès engagé en 1991 auprès d'un tribunal milanais pour corruption – une affaire à laquelle était mêlé le parrain des janviéristes Larbi Belkheir, dont il a été question plus avant (voir *supra*, chapitre 15) –, fut tout simplement ignorée. Il y eut même des cas où Abdelhak Bouhafs poussa l'outrecuidance jusqu'à rétorquer au ministre en poste qu'il refusait de mettre en application l'instruction que celui-ci lui avait transmise, car elle n'avait pas l'aval de son mentor Tewfik.

D'ailleurs, pour bien signifier à qui voulait l'entendre que la Sonatrach relevait désormais bel et bien du DRS et, par-delà, du clan des janviéristes, ceux-ci décideront d'attribuer à ce P-DG hors normes une villa dans le *compound* de Sidi Fredj situé en bord de mer et placé sous très haute surveillance militaire, où ne logeaient jusque-là que des officiers supérieurs de l'armée. Ce redoutable honneur avait pour contrepartie une obéissance absolue au clan. Durant la période 1990-1995, seule la paire constituée, de juin 1991 à juillet 1992, par le Premier ministre Sid Ahmed Ghozali et le ministre de l'Énergie Nordine Aït-Laoussine parvint à échapper quelque peu à la tutelle du DRS et à imposer une certaine orientation au secteur : en décembre 1991, ils mirent en place, comme on l'a vu, une nouvelle loi sur les hydrocarbures.

Promu au pouvoir en janvier 1994, Liamine Zéroual parviendra progressivement à récupérer le contrôle de la Sonatrach en s'appuyant sur son ami de longue date Youcef Yousfi (qui avait dirigé la Sonatrach de 1985 à 1990), d'abord nommé directeur de cabinet en 1996, puis ministre de l'Énergie en 1997. Il réussira ainsi à évincer Abdelhak Bouhafs en mars 1995 et à le remplacer par Nazim Zouiouèche, puis par Abdelmadjid Attar, qui dirigera la Sonatrach jusqu'en décembre 1999. Car à cette date, mettant à profit la situation de dépendance à leur égard d'Abdelaziz Bouteflika, qu'ils avaient porté cette même année à la tête de l'État, les janviéristes imposeront à nouveau Abdelhak Bouhafs au poste de P-DG de l'entreprise nationale des pétroles (dont il sera évincé en février 2001).

En dehors de cette âpre lutte pour le contrôle du secteur pétrolier, le seul fait notable de la période très obscure dans laquelle celui-ci fut plongé au début de la décennie 1990 a été l'arrivée de nouvelles compagnies pétrolières étrangères intéressées par la recherche pétrolière en Algérie. Parmi elles, se trouvait Anadarko, une petite société américaine basée au Texas, qui se fera connaître de manière fracassante par les découvertes qu'elle enregistra entre 1990 et 1994. C'était une filiale de Panhandle Oil

and Gas, une autre compagnie texane qui avait été dans les années 1970 cliente de la Sonatrach, avec laquelle elle avait alors passé un contrat d'achat de gaz. Sa particularité était que la Sonatrach avait acquis 10 % de participation dans son capital quand elle se lança dans l'exploration pétrolière en Algérie.

En association avec une compagnie britannique (Lasmo) et une autre danoise (Maersk), Anadarko réalisera en un temps record – moins de deux ans – les deux découvertes les plus importantes de l'Algérie depuis celle de Hassi Messaoud en 1956, celles des gisements géants de Hassi-Berkine et Ourhoud, à une centaine de kilomètres au sud-est de ce dernier. Plus tard, un « facteur chance », comme il est extrêmement rare d'en voir dans la recherche pétrolière, l'aidera à faire de nombreuses autres découvertes, au point qu'elle deviendra la deuxième entreprise pétrolière du pays derrière la Sonatrach ; et que le bassin de Hassi-Berkine sera la zone de recherches la plus convoitée du Sahara. D'autres compagnies s'y installeront ensuite, dont l'espagnole Cepsa et l'américaine Burlington Resources, et y feront de nouvelles découvertes.

Ces nouvelles ne pouvaient que réjouir le clan des janviéristes, non pas parce que le potentiel des ressources naturelles algériennes s'était accru, mais parce que ces nouvelles découvertes, sources de futures ventes de pétrole, augmentaient les commissions à percevoir à l'avenir...

18

1999-2001 : l'Algérie bascule dans le camp américain

Bien que souhaitée par le clan des généraux, l'annonce solennelle de la démission de Liamine Zéroual les mit dans l'embarras. Le cours de l'histoire revenait cinq années en arrière. Qui pour le remplacer ? Pour le cabinet de l'ombre, le portrait-robot établi en 1994 restait valable et Abdelaziz Bouteflika demeurait le candidat idéal. Allait-il accepter cette fois-ci, ou allait-il encore se dérober ? Le parrain du groupe, Larbi Belkheir, reprit attache avec lui.

Avril 1999 : le rêve d'Abdelaziz Bouteflika devient réalité

Après avoir refusé, en 1994, l'offre d'accéder à la magistrature suprême, Abdelaziz Bouteflika était rentré à nouveau en hibernation. Cela faisait déjà une quinzaine d'années qu'il vivait en exil aux Émirats arabes unis, où il occupait le poste de conseiller de l'émir d'Abou Dhabi et président de la Fédération des Émirats, le cheikh Zayed Ibn Sultan Al-Nahyane. À défaut de devenir président de la République, il décida donc de prolonger sa traversée du désert, tout en suivant avec intérêt les bouleversements politiques en Algérie.

Quand Larbi Belkheir vint lui présenter une seconde fois l'offre qu'il lui avait faite cinq années auparavant, il s'est retrouvé devant un dilemme cornélien. Son ambition dévorante de pouvoir l'amenait à penser que, cette fois-ci, il n'y avait plus lieu de faire la fine bouche. Il savait que s'il venait à commettre la même erreur qu'en 1994, il n'y aurait pas de troisième chance et que le poste dont il rêvait depuis 1978 serait à jamais perdu. Il savait aussi que, du côté des généraux, la situation n'avait pas changé et qu'ils n'étaient pas plus disposés que par le passé à lui accorder la liberté d'action qu'ils lui avaient alors refusée. Il demeurait convaincu que tout ce qui les intéressait était qu'il leur serve de couverture pour leurs exactions et de paravent face à l'opinion publique, nationale et internationale. Il décida néanmoins d'accepter cette nouvelle proposition, quitte à n'être qu'un « trois quarts de président », comme il se défendit lui-même plus tard de l'être.

Il s'engagea même à reprendre à son compte, dès son élection, l'accord passé par le DRS avec l'AIS et de le faire approuver par référendum. L'amnistie ainsi accordée aux combattants islamistes et l'absolution des crimes qu'ils avaient commis seraient dès lors attribuées à la volonté du peuple. Pour camoufler aux yeux du monde le deal auquel ils étaient parvenus, Larbi Belkheir et Abdelaziz Bouteflika convinrent que ce dernier se présenterait à l'élection présidentielle en tant que « candidat indépendant ». Les généraux lui tendirent un autre traquenard : ils manœuvrèrent de telle façon que les autres candidats, comprenant que les dés étaient pipés, décidèrent de se retirer de la course la veille du scrutin. Grâce à la mobilisation du DRS, il fut élu sans surprise, le 15 avril 1999, avec le score de 73 % des suffrages exprimés.

Il entama donc son mandat avec une victoire à la Pyrrhus, qui ne lui permit pas d'obtenir la légitimité indiscutable dont il aurait pu se prévaloir vis-à-vis de ceux avec lesquels il allait partager le pouvoir. Il était parfaitement conscient que le sien était écorné d'emblée, mais il avait néanmoins le ferme espoir qu'il réussirait à surmonter ce handicap grâce, pensait-il, à sa meilleure connaissance des dessous de la scène politique et à une plus grande capacité d'intrigue que le camp des généraux, en particulier sur la scène internationale.

Quel est cet homme que les Algériens venaient d'« élire » président de la République ? Abdelaziz Bouteflika est un homme instable, souvent inconstant, au caractère changeant et très vindicatif. Il a, par ailleurs, un ego démesuré qui provoque chez lui des sautes d'humeur inattendues, chaque fois qu'il se sent contrarié dans ses desseins ou qu'il considère

avoir été agressé. Cet ego a aussi pour conséquence qu'il identifie sa personne à l'État. Il transpose ainsi automatiquement au niveau de l'État tout événement qui le concerne en tant qu'individu. Abdelaziz Bouteflika a été élevé dans une famille où le père était souvent absent [1], une situation qu'il a apparemment très mal vécue. Est-ce cela, ou est-ce sa petite taille dont il fait apparemment un complexe, ou enfin la frustration de n'avoir pas « hérité » dès 1978 du fauteuil présidentiel, qui explique la grande superstition dont il a fait montre une fois arrivé à la magistrature suprême, en allant souvent solliciter la protection de sectes maraboutiques ? Il a, de tout temps, traîné une autre frustration, celle de n'avoir pas terminé ses études secondaires, ce qui le rend agressif vis-à-vis de toute personne de niveau intellectuel supérieur au sien. Il compense cependant ce manque par une parfaite maîtrise de la langue arabe. Il est incontestablement un excellent orateur et ses talents de beau parleur en font un homme de compagnie agréable.

Abdelaziz Bouteflika est resté célibataire jusqu'à l'âge de 53 ans. En août 1990, il épousa dans le plus grand secret Amal Triki, fille d'un diplomate, Yahia Triki. Pour une raison que lui seul connaît, il n'a jamais rendu public ce mariage, au point que son dossier de candidature à l'élection présidentielle n'en faisait pas mention. Il est aussi très volage. Il est de notoriété publique à Alger que son long célibat a été marqué par de nombreuses aventures, dont certaines scabreuses [2]. Il n'a pas la réputation d'être un esclave du travail, mais est très rusé et habile manœuvrier. Ces deux traits de caractère lui ont permis de tenir la dragée haute au clan des généraux et de répondre coup pour coup à leurs attaques sournoises de déstabilisation, ou à défaut de savoir faire le dos rond dans l'attente de circonstances plus favorables.

Homme politique, Abdelaziz Bouteflika n'est pas un expert pétrolier. Aussi voit-il dans toute firme pétrolière l'image d'un État, plutôt qu'une entreprise qui exploite des hydrocarbures. Cette assimilation d'une compagnie pétrolière au pays dont elle est originaire signifie que toute action qu'il ordonne à son endroit est un message transmis au pays en

1 Ahmed Bouteflika, son père, était marié à deux femmes, Belkaïd Rabia et Ghezlaoui Mansouriah, sa mère.

2 Dans ses mémoires, l'ancien président français Valéry Giscard d'Estaing en dit : « Le ministre algérien Abdelaziz Bouteflika est un personnage surprenant. Il disparaît parfois pendant plusieurs semaines sans qu'on retrouve trace de lui. Il lui arrive de faire des visites incognito à Paris, dont nous ne sommes pas prévenus. Il s'enferme dans un appartement d'un grand hôtel où se succèdent de charmantes visites. On affirme qu'il porte une perruque. »

question : selon les cas, c'est un indicateur de l'étroitesse des liens qu'il voudrait tisser avec ce pays, ou au contraire du rejet de toute coopération avec celui-ci.

Bouteflika a toujours été francophile. Il lui est arrivé néanmoins depuis 1999 de dévier par rapport à ses convictions profondes. D'abord par ambition : dès son arrivée au pouvoir, il pensait que les richesses pétrolières de l'Algérie lui permettraient de « jouer dans la cour des grands ». Il a longtemps caressé l'espoir qu'il pourrait occuper la même place privilégiée que celle du roi d'Arabie Saoudite ou du président égyptien dans la politique arabe de la Maison-Blanche, d'où un penchant prononcé envers les États-Unis. L'influence souvent décisive du clan des généraux sur la politique extérieure du pays est l'autre raison qui l'a souvent poussé à se rapprocher des Américains.

À son arrivée au pouvoir en 1999, le profond ressentiment qu'il n'avait cessé de ressasser durant ses vingt années de traversée du désert, pour n'avoir pas été choisi comme successeur de Houari Boumediene, s'est mué en un désir de revanche. Mais alors, comment devenir président à part entière dans un pays où tous les rouages de l'État sont contrôlés directement ou indirectement par les services de sécurité de l'armée ? Pour tenter de contrebalancer ce pouvoir invisible, il a fait d'emblée de la prise en main du secteur pétrolier et de sa manne financière la priorité des priorités. C'est aussi la raison pour laquelle, dès le début de son premier mandat, il a nommé à deux postes clés des hommes qui lui sont totalement acquis, Abdellatif Benachenhou et Chakib Khelil, respectivement au ministère des Finances et à celui de l'Énergie. Mais ce n'est qu'en février 2001, soit vingt-trois mois après sa prise de fonctions, qu'il parviendra à démettre du poste de P-DG de la Sonatrach Abdelhak Bouhafs, l'homme du DRS, ce qui illustre l'âpreté de la lutte pour le contrôle du secteur du pétrole et du gaz qui l'opposa alors aux patrons des services secrets.

Chakib Khelil, un « Américain » au ministère de l'Énergie et des Mines

Chakib Khelil, nommé ministre de l'Énergie et des Mines en janvier 2000, est né en août 1939 à Oujda, au Maroc, où ses parents d'origine algérienne étaient installés depuis toujours. Il a fait des études secondaires au lycée Lyautey à Casablanca, à la même époque que son ami d'enfance Abdelaziz Bouteflika (de deux ans son aîné), après qu'ils eurent

fréquenté la même école primaire à Oujda. Le père de ce dernier était marié à deux femmes, d'où une atmosphère pesante qui régnait au sein de la famille. Pour échapper à ce lourd environnement, le jeune Abdelaziz passait le plus clair de son temps chez son copain Chakib. Ayant ainsi grandi ensemble, les deux hommes resteront très proches l'un de l'autre, pour leur plus grand bénéfice commun.

Promu à différents postes au sein de l'état-major de la wilaya V pendant la guerre de libération, Abdelaziz Bouteflika aida son ami à décrocher une bourse d'études aux États-Unis. Chakib Khelil y entama en 1959 des études à la Ohio State University puis à la Texas A & M University, où il obtint un doctorat (PhD) en *petroleum engineering* en 1968. À la sortie de l'université, il fut embauché par McCord, une société-conseil de renom de Dallas (Texas), spécialisée en études de *reservoir engineering*. Approché par des dirigeants de la Sonatrach, il rejoignit les rangs de la compagnie nationale en 1973. Il mettait alors pour la première fois les pieds dans le pays dont étaient originaires ses parents. À la Sonatrach, il occupa deux postes importants, qui relevaient de ma responsabilité de vice-président et auxquels je l'ai fait nommer, celui de chef du département gisements de la direction production et celui de P-DG de la compagnie mixte algéro-américaine Alcore, créée en avril 1969 en partenariat entre la Sonatrach (51 %) et Core Laboratories de Dallas (49 %). Il a quitté la Sonatrach en 1976 pour rejoindre la présidence de la République, où il fut nommé conseiller après un nouveau coup de pouce de la part de son grand ami Abdelaziz Bouteflika.

En 1980, il abandonna définitivement l'Algérie après l'arrivée au pouvoir de Chadli Bendjedid, pour repartir aux États-Unis où il fut embauché par la Banque mondiale à Washington. Après y avoir été chargé d'études, il fut promu à la fin des années 1990 chef du département énergétique pour l'Amérique latine. À ce poste, il joua en Argentine un rôle important – mais dommageable pour le pays –, en recommandant fortement au gouvernement de vendre la compagnie nationale des pétroles Yacimientos Petrolíferos Fiscales (YPF), afin de répondre aux exigences du Fonds monétaire international. Noyé de dettes, le gouvernement argentin se sépara alors de l'une de ses principales sources de revenus à un prix anormalement bas. Cette décision eut des conséquences financières et sociales désastreuses pour l'Argentine, tandis que les Espagnols de Repsol profitèrent de l'aubaine pour faire une excellente affaire en rachetant YPF et créer une nouvelle entité, Repsol-YPF, qui deviendra la première entreprise

espagnole – Chakib Khelil tentera une opération similaire en Algérie de 2002 à 2005.

Après avoir travaillé pendant près de vingt ans à la Banque mondiale, il revint donc pour la seconde fois en Algérie, pour y occuper le poste de ministre de l'Énergie et des Mines que lui offrit Abdelaziz Bouteflika, devenu président de la République. En octobre 1999, lors d'une visite à New York pour assister à la réunion annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies, celui-ci proposa en effet à Chakib Khelil de devenir son conseiller, dans l'attente de la formation de son premier gouvernement. Lequel ne vit le jour qu'en janvier 2000, soit neuf mois après l'élection du président. Khelil accepta l'offre, à une condition : il exigea que l'État algérien prenne à sa charge la perte financière qu'engendrerait sa retraite anticipée de la Banque mondiale, une demande acceptée par le président algérien. Cela démontre à quel point celui-ci tenait à avoir son ami comme ministre, afin de mettre à profit les liens tissés par ce dernier durant ses longs séjours aux États-Unis. Cela prouve également que, déjà à cette date, Abdelaziz Bouteflika tenait à nouer des relations étroites avec les Américains.

De fait, au cours des longues années passées aux États-Unis, Chakib Khelil a connu nombre de pétroliers américains, dont certains dès les bancs de l'université, qui ont exercé plus tard des fonctions importantes dans les compagnies pétrolières et au sein de l'administration. Parmi eux, deux auront une influence notable sur la politique énergétique de l'Algérie dans les années 2000. Le premier, Spencer Abraham, secrétaire d'État à l'Énergie de janvier 2001 à février 2005 dans le gouvernement de George W. Bush, a fortement soutenu Chakib Khelil dans l'élaboration d'une nouvelle loi sur les hydrocarbures ; le second, William Richardson, qui avait occupé le même poste sous la présidence de Bill Clinton (d'août 1998 à janvier 2001), l'a assisté dans le choix des firmes américaines qui mirent au point cette loi. Fervent défenseur de la politique économique de la Banque mondiale, mais aussi très proche des milieux pétroliers texans qui ont constitué le noyau de l'administration de George W. Bush entre 2001 et 2008, Chakib Khelil fut sérieusement envisagé par ces derniers comme candidat potentiel au poste de directeur général de la compagnie nationale irakienne des pétroles, au lendemain de l'invasion de l'Irak par les Américains en 2003.

Que dire de l'homme lui-même ? Mauvais manager et piètre politicien, Chakib Khelil est en revanche un bon ingénieur pétrolier. Extrêmement autoritaire, n'acceptant aucune critique, il est plus craint que

respecté dans le secteur de l'énergie. Il fera preuve d'une fâcheuse tendance à se dérober à ses responsabilités de ministre à chaque couac ou scandale – il y en aura plusieurs – enregistré dans son secteur, vital pour l'Algérie. Dans de tels cas, il recherche systématiquement le bouc émissaire qui en fera les frais ; à défaut, il s'abrite, par couardise, derrière Abdelaziz Bouteflika. À cela s'ajoute son manque de tact dans les relations humaines et son caractère rancunier. Il s'est donc fait beaucoup d'ennemis, aussi bien parmi les hommes qu'il dirige que dans l'establishment. Sa femme américaine, d'origine palestinienne, et ses deux fils, de nationalité américaine également, travaillent officiellement ou de manière plus discrète pour le compte d'entreprises intéressées par le marché algérien. Lui-même posséderait la nationalité américaine, bien qu'il s'en défende [3].

En raison de tous ces liens avec les États-Unis, Chakib Khelil est considéré par l'opinion publique algérienne, mais aussi par nombre de responsables du régime, comme un agent d'une « cinquième colonne » américaine, nichée au cœur du pouvoir.

La politique pétrolière américaine sous George W. Bush

Début 2001, quand George W. Bush est arrivé au pouvoir à Washington, le ministre Chakib Khelil a passé un contrat d'assistance technique avec la Banque mondiale, avec l'accord d'Abdelaziz Bouteflika, pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur les hydrocarbures. Et, dès son installation à la Maison-Blanche, le président américain a, de son côté, lancé les travaux d'un groupe de réflexion dénommé National Energy Policy Development Group (NEPDG), chargé de mettre au point la nouvelle doctrine

3 Plusieurs ministres et généraux algériens posséderaient une seconde nationalité, française ou américaine notamment. Chakib Khelil ferait partie du lot. Les journaux algériens l'ont très souvent affirmé, pour dénoncer l'aliénation du ministre de l'Énergie à l'administration américaine, du temps de la présidence de George W. Bush notamment. En 2001, une journaliste du *New York Times* a quant à elle évoqué les « racines américaines » du ministre algérien, alors président de l'OPEP, assertion percutante pour souligner ses sentiments américanophiles (Neela BANERJEE, « For OPEC's captain, U.S. roots », *The New York Times*, 18 novembre 2001). À ces mises en cause, Khelil a répondu en 2007 : « Je suis Algérien, je n'ai aucune autre nationalité, ni américaine ni française. J'ai vécu vingt ans aux États-Unis, je suis resté Algérien et le seul passeport que j'ai est un passeport algérien » (Meziane RABHI, « Chakib Khelil remet en cause l'enquête de l'IGF sur BRC », *Liberté*, 26 février 2007).

des États-Unis en matière d'énergie. La concomitance de ces deux événements, n'ayant en apparence rien de commun, était loin d'être fortuite : la loi de Khelil apparaîtra plus tard comme l'application de cette doctrine aux hydrocarbures algériens.

L'équipe de George W. Bush comprenait un important noyau de pétroliers texans, les plus éminents d'entre eux étant, en dehors du président lui-même, le vice-président Dick Cheyney, ancien P-DG d'Halliburton (la plus grande entreprise d'engineering et de construction au monde), et la secrétaire d'État Condoleezza Rice, précédemment membre du conseil d'administration d'Union Oil of California (Unocal). Le gouvernement américain savait donc parfaitement que les réserves de pétrole de l'Alaska et de la mer du Nord avaient commencé à diminuer sérieusement, faute d'investissements massifs qui n'avaient pas été faits à temps par les compagnies exploitantes. Il savait de même que l'Arabie Saoudite, gros pourvoyeur, avait atteint un plafond avec une production de 9,5 millions de barils par jour, tandis que l'autre grand fournisseur du marché américain, le Venezuela, sous la direction du président Hugo Chavez, semblait échapper de plus en plus à son contrôle. Il était enfin conscient que les pays du Moyen-Orient et ceux d'Asie centrale limitrophes de la mer Caspienne étaient politiquement instables et que la Chine était en train de devenir un important consommateur de pétrole.

Par ailleurs, les études menées par l'agence de cotation Standard & Poor's démontraient que les réserves pétrolières contrôlées par les majors avaient atteint un seuil limite, puisqu'elles ne couvraient plus que six à sept années de leurs ventes. De même, le taux de remplacement de ces réserves avoisinait 1, c'est-à-dire que les quantités découvertes dans l'année équivalaient tout juste aux quantités écoulées. *Last but not least,* l'AIE venait de lancer un cri d'alarme, car ses récentes investigations faisaient ressortir qu'il faudrait investir pas moins de 6 000 milliards de dollars au cours des vingt-cinq prochaines années pour faire face à la demande mondiale en pétrole.

C'est pourquoi, moins de deux semaines après son installation à la Maison-Blanche, George W. Bush a créé le NEPDG, placé sous la direction du vice-président Dick Cheyney, avec pour mission de dresser le bilan de la politique et des besoins énergétiques des États-Unis et de proposer un programme de développement du secteur de l'énergie pour les vingt années à venir. La situation révélée en mai 2001 par le rapport final issu

des travaux du groupe [4] était plus qu'alarmante : jamais l'Amérique n'avait été autant déficitaire en énergie depuis la décennie 1970, pourtant marquée par des embargos et par le premier choc pétrolier ; la production nationale avait diminué de 39 % par rapport à ce qu'elle était à l'époque ; et, en 2000, les États-Unis avaient importé 52 % de leur consommation. Si le rythme de consommation se maintenait, les Américains importeraient deux barils sur trois vingt ans plus tard. Le NEPDG en concluait que ce déficit énergétique, « s'il perdurait, porterait inévitablement atteinte à notre économie, notre niveau de vie et notre sécurité nationale [5] ».

Le gros mot était lâché : la « sécurité nationale » ! Les néoconservateurs de la Maison-Blanche décidèrent alors que tous les moyens, politiques, diplomatiques, économiques ou militaires, légaux ou illégaux, devaient être mis en œuvre pour remédier à la situation. Le NEPDG proposait également de moduler les relations des États-Unis avec les pays producteurs de pétrole en fonction de leur situation politique. Et il recommandait les lignes générales de la politique à adopter vis-à-vis des grandes régions pétrolifères du monde, qui permettrait aux compagnies pétrolières américaines de s'y installer durablement. Il appartiendrait alors au président et à son exécutif de programmer les actions indispensables afin d'aider les compagnies à pénétrer ces zones et de prévoir les moyens humains et matériels nécessaires à l'État fédéral pour protéger leurs intérêts. Parmi les actions pacifiques préconisées dans le rapport, figurait notamment la mise en œuvre, tant au niveau des relations bilatérales qu'au sein des organisations internationales (OCDE, OMC, APEC, Marché commun nord-américain, etc.), de règles et procédures d'investissement libérales, claires et transparentes : « Nous devrons déblayer le terrain pour les entreprises américaines présentes à l'étranger et faire en sorte que les barrières au commerce et à l'investissement soient réduites. » Parmi les moyens violents, il y aura – on y reviendra – la guerre en Afghanistan à l'automne 2001 ou l'invasion de l'Irak en mars 2003.

Pour la région MENA (Middle East North Africa), le groupe de travail recommandait d'encourager les tentatives d'ouverture à l'investissement étranger des secteurs pétroliers de plusieurs pays, dont l'Algérie, nommément citée. L'objectif étant d'aboutir à terme à la privatisation totale de

---

4 *Reliable, Affordable, and Environmentally Sound Energy for America's Future. Report of the National Energy Policy Development Group*, <www.ne.doe.gov>, 16 mai 2001.

5 « This imbalance, if allowed to continue, will inevitably undermine our economy, our standard of living, and our national security » (*ibid.*, p. VIII).

leurs industries pétrolières. Les multinationales pétrolières pourraient alors se substituer aux compagnies publiques nationales, ce qui impliquait la disparition de l'OPEP et le retour au système des concessions des années 1950.

Le rapport final comportait également des propositions d'amélioration du climat pour l'investissement étranger dans une autre grande région pétrolifère, celle de la mer Caspienne – y étaient listées notamment certaines infrastructures de transport à construire, dont des oléoducs traversant le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Turquie, ce qui présageait de l'installation à venir de bases militaires dans les trois premiers pays. Pour l'Afrique, le rapport insistait sur l'importance de certains investissements des compagnies pétrolières américaines au Tchad, au Nigeria, au Bénin, au Togo et au Ghana, ce qui annonçait également les événements qui surviendront plus tard au Sahel.

L'incroyable feuilleton de la nouvelle loi algérienne sur les hydrocarbures (2001-2005)

Le 3 mars 2001, le ministère algérien de l'Énergie et des Mines signa donc un contrat d'assistance technique avec la Banque mondiale, assorti d'un prêt de 18 millions de dollars. Cet important projet, intitulé EMTAL (Energy and Mining Technical Assistance Loan Project, prêt pour projet d'assistance technique dans les secteurs de l'énergie et des mines), confiait à la Banque mondiale le soin d'assister le ministère dans la mise en œuvre des réformes du gouvernement dans ces deux secteurs. Pour ce faire, elle devait « mettre en place les conditions nécessaires à l'adaptation du secteur de l'énergie et des mines aux conditions de fonctionnement d'une économie de marché libre, ouverte et compétitive, consacrer l'État dans son rôle de propriétaire du domaine minier, de promoteur de l'investissement et de protecteur de l'intérêt général, accélérer et promouvoir une participation plus grande et plus diversifiée du secteur privé dans le secteur de l'énergie et des mines et protéger l'environnement. Cela notamment par la mise en place d'un nouveau cadre juridique, réglementaire et institutionnel [6] ».

---

6 Voir le rapport produit par la Banque mondiale à l'issue du projet : *Implementation, Completion and Results Report (IBRD-70480) on a Loan in the Amount of US$ 18.0 Million to the People's Democratic Republic of Algeria for a Energy and Mining Technical Assistance Loan Project (EMTAL), Report n° ICR0000694*, <www-wds.worldbank.org>, 20 février 2008.

La Banque mondiale a ensuite conclu pas moins de vingt-deux contrats avec des bureaux d'études ou des individus, auxquels elle a sous-traité différentes parties du projet. S'agissant du secteur des hydrocarbures proprement dit, elle a confié l'étude des trois plus importants chapitres à trois firmes américaines : Pleasant and Associates était chargée de l'élaboration de la nouvelle loi sur les hydrocarbures ; Ernst & Young de la mise en place des agences de régulation prévues par cette loi ; et Schlumberger de la création d'une banque de données. Consciente que les modifications fondamentales introduites par une telle loi risqueraient de provoquer d'importants remous au sein de l'État algérien et de la société civile, voire des troubles sociaux, la Banque mondiale demanda également à Pleasant and Associates une étude de « finalisation de la loi ». Il s'agissait en fait d'une série de recommandations portant sur la façon de la présenter à l'opinion publique, aux organisations syndicales et aux cadres supérieurs de la Sonatrach, qui seraient probablement choqués par ses dispositions, totalement à l'opposé de la politique suivie dans ce domaine depuis l'indépendance du pays. La toute première recommandation se retrouvait d'ailleurs dans l'intitulé même du texte annoncé dès février 2001 et rendu public en Algérie par Chakib Khelil pour la première fois en septembre 2002, puisqu'il ne sera question alors que d'un « avant-projet de loi sur les hydrocarbures ».

Cela pour la forme. S'agissant du fond, ce projet de loi prévoyait que toute entreprise pétrolière disposant des moyens techniques et financiers requis pourrait engager des travaux de recherche et d'exploitation, dans le cadre d'un contrat à passer avec une agence gouvernementale qui serait créée à cet effet sous la tutelle du ministère de l'Énergie et des Mines, l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft). L'entreprise aurait pour obligation de proposer à la Sonatrach une participation, dans une fourchette comprise entre 20 % et 30 %. Cette dernière aurait alors vingt jours pour accepter ou rejeter l'offre, un délai extrêmement court pour prendre une décision de ce genre. Cette disposition remplaçait celle en vigueur jusque-là, selon laquelle la participation de la Sonatrach en pareil cas ne pouvait être inférieure à 51 %. De même, la législation en vigueur, qui prévoyait que dans toute association le rôle d'opérateur était en principe confié à l'entreprise nationale – l'associé étranger ayant toutefois la possibilité, depuis la réforme pétrolière de 1986, de devenir opérateur sur les gisements découverts (voir *supra*, chapitre 16) –, était modifiée : ce rôle serait désormais toujours dévolu au partenaire étranger. Ces deux changements impliquaient que le pouvoir de

décision en matière d'exploitation était transféré à l'associé de la Sonatrach : c'est lui qui fixerait à l'avenir les quantités à produire, le rythme auquel elles le seraient, ainsi que le montant et le rythme des investissements à engager. En d'autres termes, l'État renonçait ainsi au pouvoir de disposer comme il l'entendait des richesses en hydrocarbures du pays.

Autre modification importante, celle concernant l'attribution des contrats de recherche et d'exploitation, qui serait à l'avenir du seul ressort de l'Alnaft, alors que la décision relevait jusqu'alors du Conseil des ministres. Ce transfert de compétences, opéré avec l'accord de Bouteflika, permettait d'éviter la transmission des demandes de permis et concessions à d'autres organes de l'État et les questions gênantes que cela aurait pu entraîner. Ce traitement de dossiers en cercle très restreint – seuls le président de la République et le ministre y ayant accès – ouvrait aussi et surtout la voie à toutes sortes d'opérations douteuses, à des malversations en tous genres et au versement de pots-de-vin, autant d'opérations qui deviendront de plus en plus monnaie courante dans le secteur de l'énergie.

Le projet de loi prévoyait aussi que la durée des contrats de recherche et d'exploitation ainsi attribués serait de... 32 et 37 ans (selon que les travaux engagés concerneraient des gisements de pétrole ou de gaz). Ce changement, tout aussi fondamental que les deux précédents, entraînait *de facto* la renonciation au modèle standard de contrat en vigueur partout dans le monde, dit du partage de production (*production sharing agreement*, PSA), liant un pays producteur à une compagnie pétrolière étrangère (CPE). L'Algérie revenait de la sorte au système honni des concessions, qui avait prévalu jusque dans les années 1960 et qui accordait aux compagnies la propriété, non seulement des quantités de pétrole qu'elles produisaient, mais aussi des réserves des gisements qui leur étaient concédés. En un mot comme en cent, cette loi reprenait les préconisations essentielles du rapport du NEPDG. Comment d'ailleurs pouvait-il en être autrement, puisqu'elle avait été élaborée à Washington par des cabinets-conseils américains et que le ministre algérien de l'Énergie veillait beaucoup plus à la mise en application des directives émises par l'administration de sa patrie d'adoption, les États-Unis, qu'à défendre les intérêts de son pays d'origine ?

Les conséquences de cette action néfaste n'affectèrent pas uniquement l'Algérie : elles concernaient aussi l'ensemble des pays producteurs de pétrole, qu'ils soient ou non membres de l'OPEP. La brèche ainsi ouverte risquait en effet d'entraîner, par un effet de dominos, ceux qui,

n'ayant pas encore osé franchir cette ligne rouge, prendraient exemple du précédent pour s'aligner sur la position algérienne, ou ceux, plus faibles, qui subiraient les pressions de l'administration et des compagnies américaines pour accepter d'en faire autant. C'eût été la fin de l'OPEP. De 2001 à 2003, quand Chakib Khelil a mené un forcing effréné pour faire adopter sa loi, on a eu la confirmation qu'il s'agissait bien d'une véritable conspiration contre les intérêts du pays, dont le président de la République était le complice – je reviendrai plus loin sur ses motivations.

En septembre 2002, le secrétaire d'État adjoint au Commerce américain, Samuel W. Bodmann, déclara ainsi, lors d'une conférence de presse à l'occasion d'une visite à Alger : « L'ouverture du secteur énergétique algérien au capital étranger, aux entreprises pétrolières américaines en particulier, ouvrirait des perspectives de coopération plus importantes, y compris dans le domaine de la technologie militaire et de la défense. » Ce à quoi répondit Abdelaziz Bouteflika, dans un article écrit de sa propre main, publié dans le *Washington Times* du 22 novembre 2002 : « L'Algérie ambitionne de devenir le premier producteur de pétrole du continent africain et d'assurer ainsi aux États-Unis la sécurité énergétique supplémentaire dont ils ont besoin. »

Mais, malgré toutes les précautions prises, cette « ambition » proaméricaine se heurtera à une levée de boucliers de tous les bords, l'annonce de la loi en septembre 2002 provoquant une véritable tempête politico-sociale. Le Premier ministre de l'époque, Ali Benflis, manifesta sa désapprobation en mettant le projet sous le coude, retardant ainsi son adoption par l'Assemblée nationale. Le secrétaire général du RND, Ahmed Ouyahia, homme des services, s'y opposa également, exprimant ainsi le point de vue de son parti et celui du DRS. Enfin, la réaction la plus violente vint de la puissante centrale syndicale UGTA, qui organisa en février 2003 une grève générale pour signifier son rejet total de cette loi [7]. Abdelaziz Bouteflika décida alors de geler la loi, d'autant plus que se profilait la perspective de l'élection présidentielle de 2004 : voulant se faire réélire pour un second mandat, il ne fallait surtout pas qu'il s'aliénât les deux centres de pouvoir que sont les services de sécurité – les faiseurs de rois – et les syndicats.

Une fois sa réélection acquise, le 8 avril 2004, le président remit le dossier sur la table, en prétextant que l'Algérie risquait de subir le sort de l'Irak

7 Voir aussi Hocine MALTI, « Réflexions sur l'avant-projet de loi sur les hydrocarbures », *Le Quotidien d'Oran*, 24, 25 et 26 novembre 2002 ; « Lettre ouverte au président de la République », <www.algeria-watch.org>, 30 mars 2005.

au cas où cette loi n'était pas adoptée, ce qui était faux. En réalité, il cherchait à s'attirer les bonnes grâces de George W. Bush. L'« avant-projet » concocté en 2001 et 2002 se transforma alors en loi sur les hydrocarbures[8]. Curieusement, l'UGTA mit cette fois une sourdine à ses protestations : plus question de grève générale ni de la moindre manifestation d'opposition. Bien au contraire, son secrétaire général Abdelmadjid Sidi Saïd annonça qu'il avait reçu « des assurances de la part du Premier ministre Ahmed Ouyahia que cette loi était bonne pour le pays ». On apprendra plus tard qu'il avait été menacé, sur ordre du président en personne, d'être traduit en justice et probablement condamné à de longues années de prison pour avoir trempé dans les malversations du groupe Khalifa[9], dans le cas où la centrale qu'il dirigeait s'opposerait à nouveau à sa promulgation.

L'adoption par le Parlement en avril 2005 de ce serpent de mer qu'était devenue la loi sur les hydrocarbures souleva un nouveau tollé, à l'étranger cette fois-ci. L'ensemble des États membres de l'OPEP firent part de leur désapprobation, certains ministres allant jusqu'à traiter, en réunion officielle de l'Organisation, l'Algérie de « pays croupion à la solde des États-Unis ». Abdelaziz Bouteflika fit alors une nouvelle fois volte-face, refusant de signer les décrets d'application et gelant ainsi l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. Cette situation dura encore une quinzaine de mois, avant qu'il ne décide en juillet 2006 de supprimer du texte de loi tous les articles controversés, ceux qui restauraient le régime de concessions. L'Algérie et les pays de l'OPEP devaient une fière chandelle au président vénézuélien Hugo Chavez, dont l'intervention fut sans doute décisive dans cette affaire. Il avait réussi, lors d'une visite à Alger spécialement programmée à cet effet en mai 2006, à convaincre son homologue algérien de changer d'avis, compte tenu de l'immense dommage que son initiative causerait à tous les pays producteurs de pétrole.

---

8 Loi n° 05-07 du 28 avril 2005, jamais publiée au *Journal officiel*.

9 Sur les invraisemblables péripéties de ce groupe, dirigé par le jeune milliardaire Rafik Abdelmounène Khalifa (très lié à Larbi Belkheir) et surgi de nulle part en 2001, avant de connaître une faillite fracassante trois ans plus tard, voir Lounis AGGOUN et Jean-Baptiste RIVOIRE, *Françalgérie, crimes et mensonges d'États*, *op. cit.*, chapitre 30, « Les généraux face à la menace de la justice internationale ».

Les attentats du 11 Septembre, divine surprise pour les généraux

Pour mieux comprendre cette valse-hésitation apparemment assez absurde dans les relations entre l'Algérie et les États-Unis au cours de la première moitié des années 2000, il faut revenir aux attentats du 11 septembre 2001, qui furent l'occasion d'un resserrement inespéré des liens de coopération entre Alger et Washington.

Au moment où les Américains déclenchaient la guerre contre le régime des Talibans en Afghanistan et contre Al-Qaida, les généraux du DRS comprirent rapidement l'intérêt d'exploiter la situation à leur bénéfice. Abdelaziz Bouteflika ayant été choisi en octobre 2001 avec deux autres chefs d'État africains, lors d'un séminaire du NEPAD (New Economic Program for African Development), pour représenter le continent à la réunion Afrique/États-Unis programmée le mois suivant à Philadelphie, il en profita pour entreprendre une visite officielle dans le pays et rencontrer le président George W. Bush, le 5 novembre, à la Maison-Blanche. Il lui exprima encore une fois la solidarité du peuple algérien avec le peuple américain, lui fit part de la disponibilité du DRS à participer à la lutte antiterroriste et, au nom de ses chefs, lui proposa un deal.

Dès le milieu des années 1980, les services algériens avaient en effet infiltré les mouvements islamistes, avant de noyauter les Groupes islamiques armés (GIA) qui se créeraient quelques mois après le coup d'État de janvier 1992. Dans ce cadre, les chefs de la SM (devenue DRS en 1990) avaient dépêché certains de leurs agents en Afghanistan : se faisant passer pour des partisans du *djihad*, ils avaient pour mission de collecter un maximum d'informations sur les moudjahiddines algériens qui allaient constituer plus tard les premières phalanges des GIA. Les contacts établis par ces taupes avec les Talibans et les combattants d'Al-Qaida, les renseignements collectés durant leur séjour dans les montagnes afghanes et les retournements de responsables des GIA par le DRS constitueront autant d'atouts que ses responsables mettront à profit pour nouer des liens très solides avec leurs homologues américains [10].

En 2001, cela faisait déjà neuf ans que la « guerre civile » durait en Algérie. Durant cette période, les généraux putschistes avaient commis ou couvert un grand nombre d'exactions, dont les massacres à grande échelle

10 Sur cet épisode, voir notamment le témoignage d'un ancien officier du DRS : Mohammed Samraoui, *Chronique des années de sang*, *op. cit.*

des années 1996 à 1998. Depuis que des voix s'étaient élevées à travers le monde pour demander que la lumière soit faite sur ces événements, une certaine peur du lendemain avait commencé à s'installer au sein de la haute hiérarchie de l'armée. Pour préserver leurs arrières et prévenir toute poursuite devant la justice internationale, les généraux invitèrent donc Bouteflika à mettre à profit la hantise du terrorisme qui avait envahi les cercles gouvernementaux de Washington et à proposer à George W. Bush de mettre à disposition des États-Unis la mine de renseignements qu'ils détenaient sur l'organisation d'Oussama Ben Laden. Ils se placeraient ainsi, pensaient-ils, du côté de l'« axe du Bien » défini par le président américain et bénéficieraient du même coup de la protection des États-Unis.

Abdelaziz Bouteflika fut d'autant plus facile à convaincre qu'il avait été, on l'a vu, mal élu en 1999 et était à la recherche d'une légitimité qui lui permettrait de s'affirmer vis-à-vis de ceux qui l'avaient fait roi. Y avait-il plus grande légitimité que celle d'être adoubé par le président de la première puissance mondiale ? Les Américains n'étaient pas dupes et avaient très bien compris que l'approche proposée par les Algériens n'était rien d'autre qu'une tentative de blanchiment du passé. Néanmoins, eux-mêmes étaient à la recherche du moindre indice qui leur permettrait de pourchasser les membres des réseaux d'Al-Qaida. Ils firent alors preuve de bonne volonté en incluant d'abord les GIA, puis plus tard le GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat, créé fin 1998 pour prendre leur relais), dans la liste des organisations terroristes internationales. Et ce, tout en sachant parfaitement que les GIA étaient pour l'essentiel une création du DRS et que le GSPC n'avait aucun lien avec Al-Qaida.

Au cours de sa tournée américaine de novembre 2001, Abdelaziz Bouteflika rencontra, outre le président américain, des membres éminents de l'administration (le secrétaire d'État Colin Powell, le secrétaire au Commerce Donald Evans, le secrétaire au Trésor Paul O'Neil, le directeur de la CIA Charles Tenet, la responsable de la Sécurité nationale Condoleezza Rice), mais aussi les patrons des firmes travaillant pour le secteur de la défense (Northrop Grumman, Lockheed et Raytheon), le P-DG de l'EximBank et les représentants des plus grandes compagnies pétrolières américaines. Il invita ces dernières à venir en Algérie et à devenir « nos partenaires dans un immense partage des gisements du pays ». Ce fut, somme toute, un voyage triomphal. De retour à Alger, il encouragea son ministre de l'Énergie à mettre en place la loi sur les hydrocarbures *made in USA*, ce que fit ce dernier avec le succès mitigé qu'on a vu.

Ce contact officiel fut en tout cas un succès pour le clan des généraux putschistes et la voie ouverte à une coopération algéro-américaine qui ira crescendo. Mais, très vite, la guerre en Afghanistan allait changer quelque peu la donne. Elle permit en effet aux Américains de faire des prisonniers, qu'ils transportèrent au bagne de Guantanamo et qui leur fournirent des renseignements plus récents, donc plus utiles que ceux des services algériens. De la même manière qu'ils avaient convaincu les services de renseignements français que les GIA représentaient un grand danger pour la France, ces derniers s'attelèrent donc à la mise au point d'un scénario identique destiné aux Américains. Afin de convaincre la CIA, le FBI, la NSA et le monde du renseignement américain en général, ils allaient leur fournir la « preuve » de la collusion du GSPC avec Al-Qaida.

En février 2002, un communiqué militaire annonçait qu'un combattant yéménite du nom de Mohamed Alwan Abdelwahid, *alias* Abou Mohamed El-Yamani, présenté comme un émissaire d'Oussama Ben Laden auprès des salafistes algériens, avait été abattu deux mois auparavant dans la région de Batna, une zone où le GSPC s'activait sous les ordres d'un certain Amara Saïfi, dit Abderrezak El-Para. Selon les « sources sécuritaires » algériennes, celui-ci était un déserteur de l'armée ayant rejoint les rangs du GSPC. On apprendra plus tard qu'il était en réalité un agent du DRS infiltré dans les rangs des combattants islamistes [11]. Cette première tentative de créer un lien entre Al-Qaida et le GSPC fit d'abord long feu, mais elle servirait plus tard à valider le leadership d'Abderrezak El-Para sur l'organisation salafiste.

En février et mars 2003, ce dernier organisa l'enlèvement de trente-deux touristes européens – dont seize Allemands –, qu'il trimballa plusieurs mois à travers le Sahara algérien et le Mali avant de les libérer contre rançon versée par le gouvernement allemand [12]. Cette épopée rocambolesque dans le décor grandiose du Sahara, médiatisée à outrance, avec des péripéties dignes d'une production hollywoodienne et nourries des allégeances supposées d'El-Para à Al-Qaida, permit alors aux stratèges du DRS de propager une nouvelle thèse : le Sahel n'était pas seulement une zone de non-droit dans laquelle proliféraient des trafics en tous genres, il était

11 Voir à ce propos les travaux de Jeremy Keenan, chercheur associé et directeur d'études sur le Sahara à l'université d'East Anglia en Grande-Bretagne, notamment son livre *Dark Sahara. America's War on Terror in Africa*, Pluto Press, Londres, 2009.

12 Voir Salima Mellah, « Algérie 2003 : l'affaire des "otages du Sahara", décryptage d'une manipulation », <Algeria-watch.org>, 22 septembre 2007.

aussi devenu une région propice à l'installation de groupes terroristes. C'était l'alibi parfait que recherchaient les Américains et qui justifierait leur intervention au Sahel pour y protéger l'une de leurs sources importantes d'approvisionnement en hydrocarbures.

Depuis quelques années déjà, Exxon Mobil et Chevron Texaco s'étaient lancées dans l'exploitation du pétrole au Tchad. En juillet 2003, elles avaient mis en service le pipeline d'évacuation du pétrole produit vers le terminal d'expédition situé près de Douala, au Cameroun. Le pétrole tchadien était venu ainsi s'ajouter aux ressources dont étaient riches les pays riverains du Sahel, exploitées par les plus grandes compagnies pétrolières américaines. Pour les « pétroliers » de la Maison-Blanche, il fallait absolument que l'armée américaine s'installât dans la région afin de protéger les installations de ces multinationales. L'affaire des otages européens du Sahara confortait donc à point nommé la fumeuse théorie américaine, dite *Banana Theory*, selon laquelle la nébuleuse Al-Qaida, vaincue en Afghanistan, s'installerait dans la région en forme de banane qui s'étend en Afrique de l'Érythrée à l'est jusqu'à la Mauritanie à l'ouest [13].

En vertu de cette théorie, au prétexte de combattre le terrorisme islamiste dans la région, l'armée américaine avait lancé dès 2002 une opération militaire dénommée Pan Sahel Initiative (PSI), dotée d'un budget de 7,5 millions de dollars (multiplié par vingt l'année suivante). Elle était destinée officiellement à assister le Mali, le Niger, le Tchad et la Mauritanie, par la formation de personnel militaire et la fourniture d'équipements, à combattre le terrorisme dans le cadre de la défense des intérêts liés à la sécurité nationale des États-Unis en Afrique. En juin 2005, la PSI sera transformée en TSCTI (Trans-Saharian Counter-Terrorism Initiative) et englobera cinq pays supplémentaires, dont deux importantes puissances pétrolières, l'Algérie et le Nigeria.

Les Américains réussissaient ainsi un coup double. Ils étaient en voie de prendre le contrôle du pétrole algérien grâce à la collaboration très active de Bouteflika et de son ministre de l'Énergie Chakib Khelil. Ils étaient parvenus aussi à s'installer dans le Sahel pour y protéger leurs intérêts stratégiques. Les motivations différentes des deux partenaires n'empêchèrent pas l'instauration d'une coopération encore plus étroite entre la CIA et le DRS. Les uns cherchant à mettre la main sur les richesses

---

13 Jeremy Keenan, *Dark Sahara, op. cit.*, chapitre 10.

pétrolières du Sahel et à éviter du même coup que d'autres puissances comme la Chine s'installent dans la région ; les autres souhaitant occuper une place de choix dans le dispositif américain et s'assurer ainsi la couverture des États-Unis, ce qui les mettrait définitivement à l'abri de la justice des hommes.

19

L'Algérie, pays de cocagne... pour les corrompus

Sous Chadli Bendjedid, on l'a vu, la corruption s'était banalisée. Mais la présidence d'Abdelaziz Bouteflika a vu le phénomène changer d'échelle et atteindre des proportions inédites. Il ne pouvait en être autrement, s'agissant d'un pouvoir bâti dès l'origine sur l'alliance entre deux clans de ripoux. Le premier piloté par un homme avide de pouvoir, qui avait été condamné, vingt ans auparavant, par la Cour des comptes pour détournement de deniers de l'État ; le second dirigé par une nomenklatura militaire aux mains tachées de sang et en quête permanente des moyens d'effacer ce passé. Les deux pôles avaient cependant une caractéristique commune, celle de vouloir s'accaparer la plus grande part possible de la rente pétrolière du pays, quitte pour cela à commettre les pires forfaitures. L'Algérie de Bouteflika a décidément été, pour certains, un véritable pays de cocagne !

renseignement et les hydrocarbures se sont cristallisés à travers la société mixte algéro-américaine Brown & Root-Condor (BRC). L'enchevêtrement des intérêts y était tel qu'au moment où cette firme a été dissoute dans des conditions scabreuses en janvier 2007, à la demande d'Abdelaziz Bouteflika en personne – j'y reviendrai –, on était en droit de se demander si l'on avait encore affaire à une entreprise industrielle. Avec le temps et la complicité des uns et des autres – une complicité qui s'étendait jusqu'aux sommets du pouvoir en Algérie et aux États-Unis –, elle s'était transformée en un capharnaüm dans lequel se traitaient des projets industriels, mais aussi beaucoup d'autres affaires n'ayant rien à voir avec la vocation de l'entreprise, telles que l'acquisition de matériel militaire, le bâtiment, la revente de mobilier, de literie et autres gadgets. Corruption et compromission y fleurissaient, car les copains et les coquins qui régnaient sur ce méli-mélo s'étaient réparti les tâches : les renseignements pour les uns, la félonie pour les autres et de l'argent coulant à flots pour tous.

Cette société a été créée en 1994, après l'ouverture du capital de la firme publique algérienne Condor Engineering Spa à Kellog-Brown & Root (KBR), la filiale d'ingénierie du géant américain Halliburton (jusqu'en avril 2007, date à laquelle il revendit KBR). Cette dernière détenait 49 % des parts de BRC, contre 51 % pour la partie algérienne, répartis à concurrence de 40 % pour la Sonatrach et 11 % pour le centre de recherches nucléaires de Draria. Halliburton est la firme pétrolière dont Dick Cheyney avait été le P-DG avant d'accéder, en 2001, au poste de vice-président des États-Unis sous la présidence de George W. Bush. Dotée d'un modeste capital de 8 millions de dollars, BRC avait pour métiers l'engineering, la construction, le *procurement* et le montage d'ouvrages pétroliers. En douze années d'existence, elle a vu son chiffre d'affaires multiplié par vingt. Quel fut le secret d'une telle réussite ?

À vrai dire, cette société n'a jamais été en mesure de mener à bien les innombrables projets qui lui ont été confiés, car elle a toujours été maintenue à dessein par l'associé américain à un faible niveau de compétences. Elle n'a jamais été autre chose qu'une courroie de transmission vers la société mère Kellog-Brown & Root, malgré la réputation sulfureuse de cette entreprise [1]. Quant à Halliburton, c'est une entreprise qui a

---

1 En janvier 2010, on a appris que la justice américaine avait condamné KBR à payer 579 millions de dollars d'amende pour actes de corruption au Nigeria, où elle avait versé pendant dix ans des pots-de-vin à des responsables du gouvernement afin d'obtenir des passations de marchés et des contrats de construction et d'ingénierie (voir Khaled BAHBOUH, « Condamné

toujours beaucoup travaillé pour le compte de l'administration et de l'armée américaines. Elle a notamment construit, en 1999, la base américaine de Bondsteel au Kosovo, la plus grande en dehors du territoire des États-Unis. Elle a aussi raflé la majorité des contrats du secteur pétrolier irakien et d'autres projets de l'US Army depuis l'invasion de l'Irak en 2003. En 1999, l'Agence américaine pour le commerce et le développement (Trade and Development Agency, TDA) a chargé KBR de la réalisation du projet stratégique de l'AMBO (Albanian Macedonian Bulgarian Oil Corporation), un pipeline destiné au transport du pétrole en provenance de la région de la mer Caspienne et reliant le port de Burgas en Bulgarie à celui de Vlorë en Albanie.

KBR a été le bras armé de Halliburton en Algérie. Du fait de son association avec la Sonatrach, elle a fait en sorte que leur filiale commune Brown & Root-Condor soit non seulement une pompe à finances pour le groupe, mais aussi une précieuse source de renseignements sur les programmes de développement de l'industrie pétrolière algérienne. BRC a engrangé des revenus considérables, car la Sonatrach, ses filiales et même le ministère de la Défense lui ont confié de très nombreuses affaires, dont le montant total sera estimé à 13,5 milliards de dollars. Sur instructions du ministre de l'Énergie et des Mines, elle était systématiquement retenue pour la réalisation de tout projet pour lequel elle soumissionnait, même quand elle était 15 % plus chère que le moins-disant des concurrents. Elle jouissait de ce privilège en raison, disait Chakib Khelil, de son statut d'entreprise de droit algérien. Du fait de sa présence aux premières loges des secteurs des hydrocarbures et de la défense, elle a aussi constitué un filon formidable de collecte de renseignements pour le compte de la CIA. Elle a enfin été une source d'enrichissement pour ce que l'on appelle en Algérie la « mafia politico-financière », dans laquelle on retrouve pêle-mêle des généraux, des personnalités politiques, des hommes d'affaires véreux et des personnages de l'entourage immédiat du président de la République, dont des membres de sa propre famille.

Le système de gouvernance instauré depuis l'arrivée au pouvoir d'Abdelaziz Bouteflika – un système fondé sur le compromis permanent

---

pour corruption aux États-Unis, KBR prospère en Algérie », <www.kalimadz.com/fr>, 9 février 2010). De même, la presse internationale a rapporté en différentes occasions les surfacturations de KBR et Halliburton dans les nombreuses affaires traitées par les deux firmes en Irak, dont le chiffre d'affaires global après cinq années de présence de l'armée américaine dans le pays excédait les 10 milliards de dollars.

entre son clan et celui du DRS – et la nomination d'un ministre de l'Énergie totalement acquis aux thèses américaines ont maintes fois conduit l'entreprise à dévier de ses attributions officielles. Bien que poursuivant des objectifs différents, les deux partenaires, Sonatrach et KBR, avaient intérêt à ce que les opérations confiées à leur filiale commune soient entourées de la plus grande opacité, de manière à rendre plus aisé l'accomplissement des tâches inavouables que chacun d'entre eux lui avait assignées. Durant la période 2001-2005, pas moins de quarante et un contrats, d'un montant global avoisinant les 6 milliards de dollars, lui furent attribués de gré à gré, contrairement à ce que prévoyait la réglementation en vigueur (il n'était en effet permis de recourir à ce type d'accord qu'en cas d'urgence absolue ou d'appels d'offres infructueux, ce qui n'était le cas d'aucun de ces marchés).

Parmi ces contrats, certains ne relevaient même pas des domaines d'activité normaux de l'entreprise. Elle eut ainsi à construire cinq hôpitaux pour le compte de l'armée et un centre de recherches criminelles pour la gendarmerie. Ce type d'affaires hors normes a permis à KBR de se substituer plus aisément à BRC et de procéder à des surfacturations pouvant atteindre jusqu'à... 700 % du coût normal de la prestation. La substitution officielle de KBR à BRC lui a aussi permis de découvrir en toute « légalité » certaines activités et procédures, voire des dossiers secrets, de l'armée algérienne, ce qui n'a pu se faire qu'avec la complicité d'officiers supérieurs véreux obnubilés par le montant des pots-de-vin qu'ils percevraient.

2006 : l'« affaire BRC » et la base secrète américaine dans le Sahara

L'aliénation totale du pouvoir algérien à la puissance américaine que symbolisait l'activité proliférante et secrète de BRC n'apparaîtra progressivement au grand jour qu'en 2006, car elle fut alors à l'origine d'un nouvel affrontement entre les clans du pouvoir, qui s'étaient jusque-là largement entendus pour gérer de concert l'entreprise. Afin de rendre la monnaie de sa pièce à celui qui l'avait fait roi – le général Mohamed « Tewfik » Médiène, chef du DRS –, Abdelaziz Bouteflika a fait un *casus belli* d'un rapport secret de l'Inspection générale des finances sur certaines activités de BRC, rendant compte d'une enquête commanditée par Médiène. Celle-ci visait à révéler les turpitudes du clan Bouteflika dans

le fonctionnement de BRC (j'y reviendrai en détail), mais – selon le principe de l'arroseur arrosé – elle éclaboussera aussi le clan Tewfik, tout autant compromis dans les troubles agissements de l'entreprise.

Après la remise de ce rapport à la présidence de la République à l'été 2006, on apprit en effet, par des fuites savamment distillées, que des actes de félonie avaient été commis dans deux importantes affaires traitées par BRC, celles-là à l'initiative du clan Tewfik. La première concernait les initiatives précédemment évoquées de l'administration de George W. Bush, dites PSI et TSCTI, qui avaient permis à l'armée américaine de s'installer dans la région du Sahel à partir de 2002. Elle avait ainsi créé un chapelet de bases et obtenu des droits d'atterrissage et d'utilisation des facilités aéroportuaires de la région. Parmi ces nouvelles bases, l'une des plus importantes était celle de Tamanrasset, dans l'extrême sud de l'Algérie, dont la construction avait été confiée en 2003 par l'État algérien à BRC [2]. La concession de cette base à l'armée américaine s'était faite dans le secret le plus complet, à l'insu du gouvernement, du Parlement et du peuple.

C'est un noyau extrêmement restreint de quelques personnes qui avait pris une décision aussi grave. En totale contradiction avec la Constitution et avec la politique de non-alignement officiellement affichée par l'Algérie depuis plusieurs décennies, Abdelaziz Bouteflika, Mohamed Médiène et Larbi Belkheir, ainsi que probablement Abdelmalek Guenaïzia, ministre délégué à la Défense nationale, et Gaïd Salah, chef d'état-major de l'ANP, avaient ainsi bradé l'idéal qui avait animé plusieurs générations d'Algériens engagés dans la lutte anticoloniale. Cette option ne répondait aucunement à une vision stratégique, ni même à un choix imposé par une realpolitik réfléchie : pour les chefs de clans composant la coupole mafieuse, il s'agissait uniquement de satisfaire des ambitions personnelles et de renforcer leur pouvoir.

Dès 2003, avait commencé à circuler l'information relative à l'existence de cette base, systématiquement démentie ensuite par le gouvernement algérien. La partie américaine, tout aussi désireuse de garder l'information secrète, déclara en plusieurs occasions qu'il n'était pas question pour elle d'installer une base permanente en Algérie, l'US Army souhaitant tout au plus bénéficier de droits d'atterrissage sur l'aéroport de Tamanrasset, dont la longueur des pistes au-delà de la normale convenait

---

2 Voir Jeremy KEENAN, « Military bases, construction contracts and hydrocarbons in North Africa », *Review of African Political Economy*, vol. 33, n° 109, septembre 2006.

aux avions militaires. Les uns et les autres niaient ainsi l'évidence, au moment même où avançait à grands pas la construction de ce que les populations locales pensaient être une base d'écoutes et de contrôle de satellites de la NASA, au vu des panneaux trompeurs installés sur le chantier. Mais, à l'heure d'Internet, aucune information, aussi secrète soit-elle, ne peut être dissimulée éternellement et des informations de plus en plus précises avaient commencé à filtrer sur la construction de cette base [3].

La seconde forfaiture révélée à la suite du rapport de l'IGF portait sur l'achat effectué en 2004 par BRC auprès de la firme américaine Raytheon, pour le compte de l'armée, de mallettes dites « de commandement », pour un montant de 1,5 milliard de dollars. Ces mallettes bourrées d'électronique, des sortes d'ordinateurs communicants ultrasophistiqués, étaient destinées aux très hauts cadres de l'armée, afin de gérer l'ensemble des questions militaires, de simuler des opérations, de définir des options tactiques, d'élaborer les schémas à adopter lors de manœuvres par chacune des trois armes (terrestre, navale et aérienne). Toute la stratégie de l'armée et l'organisation de ses composantes humaines et matérielles étaient régies par ces mallettes. Mais, vers la mi-2005, les services spéciaux russes informèrent les militaires algériens que ces mallettes étaient reliées aux écoutes de la CIA [4].

S'agissant d'un matériel aussi sensible, il était dans l'ordre des choses que les Américains y placent des puces qui permettraient la connexion à leurs systèmes d'espionnage par satellite. Que les services de renseignements algériens aient été incompétents au point de n'avoir pas envisagé une telle possibilité est tout simplement impensable. Cela n'a pu se faire qu'avec la complicité d'un ou plusieurs officiers très hauts gradés qui ont tu la chose, en contrepartie de commissions substantielles qu'ils ont dû percevoir dans cette affaire. Cette complicité fut d'ailleurs confirmée après la révélation du scandale : en mars 2007, le directeur général de BRC, Abdelmoumène Ould Kaddour, fut arrêté pour « intelligence avec l'ennemi » et incarcéré sans jugement dans la terrible prison militaire de Blida. Il n'avait fait en réalité que payer pour celui ou ceux qui avaient passé la commande – ce qui ne signifie pas pour autant qu'il était innocent. En effet, à chaque scandale dans lequel ont été impliqués de hauts

3 *Ibid.*

4 Comme je l'appris alors de sources confidentielles. Voir aussi : Madjid Laribi, « Brown & Root-Condor : une holding "militaro-énergétique" », *Le Maghrébin*, 13 novembre 2006 (consultable sur le site <www.algeria-watch.org>).

responsables de l'État, ce sont toujours des sous-fifres qui ont été incriminés et généralement condamnés à des peines de prison relativement légères en échange de leur silence.

C'est là une situation classique que l'on a souvent rencontrée dans l'Algérie du DRS, où les clans du pouvoir usaient des mêmes méthodes que celles des mafias napolitaine ou calabraise. Ainsi l'omerta et le non-empiètement des uns sur les champs d'action des autres étaient des règles d'or à respecter absolument. De la même manière que la mafia, les clans communiquaient entre eux par des messages codés, par lesquels les parrains s'informaient mutuellement qu'ils étaient au courant des agissements illégaux du clan d'en face. Ils faisaient aussi savoir qu'ils ne comptaient ni dénoncer ni interférer dans ces magouilles. Cela en temps de « paix ». Dès le moment où ils entraient en conflit, chaque clan portait alors sur la place publique, *via* les journaux qu'il contrôlait, certaines affaires scabreuses, sans que l'on sache toujours qui menaçait qui à travers le déballage en cours. Eux le savaient très bien et comprenaient parfaitement les messages cryptés qu'ils échangeaient, car tout était affaire de dosage dans ce jeu du « Je te tiens, tu me tiens par la barbichette ».

Dévoiler les agissements de l'autre clan, oui, mais jamais complètement. Car tous étaient d'accord pour éviter un conflit fratricide, à l'issue duquel il n'y aurait ni vainqueur ni vaincu mais disparition du fondement même de leur pouvoir commun : leur capacité à s'approprier les richesses du pays. C'est pourquoi chacun gardait par-devers soi d'autres révélations autrement plus compromettantes, à ne révéler que si nécessaire. C'était l'épée de Damoclès maintenue au-dessus de la tête de l'autre, mais que l'on ne lâchait pas, dans l'attente du cessez-le-feu – temporaire, car les clashs étaient fréquents. Mais, comme il fallait néanmoins des boucs émissaires, on sacrifiait alors quelques seconds couteaux.

Le rapport de l'IGF et ses conséquences

C'est dans le plus grand secret que l'Inspection générale des finances (IGF) avait été chargée, en février 2006, par le Premier ministre Ahmed Ouyahia, sur instruction de son mentor le général Mohamed Médiène, de mener une enquête sur les affaires confiées à BRC par la Sonatrach et le ministère de la Défense nationale (MDN). Courant juillet, les enquêteurs bouclaient leur rapport. Comme à l'habitude, l'opinion publique a été ensuite partiellement informée des résultats des

investigations par des fuites sélectives, organisées vers certains journaux uniquement, dont le choix n'était jamais fortuit dans l'Algérie du DRS et de Bouteflika. Il fallait, en effet, que le vecteur porteur soit sûr, d'où le tri parmi les journaux, puisque c'est notamment par ce biais que communiquaient les deux clans, présidence et DRS. Le grand déballage des dossiers douteux mis au jour par l'IGF a démarré en octobre 2006. C'est alors que l'opinion publique et les observateurs de la scène politique algérienne, toujours très opaque, comprirent qu'un affrontement était en cours au sommet de l'État.

Parmi les irrégularités révélées par l'enquête, le rapport pointait en premier lieu le recours abusif à la passation de contrats de gré à gré, ce qui laissait supposer que des pots-de-vin avaient été versés dans ces marchés. L'IGF, dont la mission n'était pas de débusquer les cas de corruption, laissait néanmoins clairement entendre qu'il ne pouvait en être autrement vu les nombreux cas de surfacturations qu'elle avait relevés, le recours systématique à la sous-traitance qu'elle avait noté et les procédures exceptionnelles de paiement utilisées, notamment dans certaines affaires confiées par le MDN à BRC. Le rapport citait des chiffres ahurissants de plusieurs millions de dollars pour des livraisons de matériels fictives, pour l'achat de fournitures sans destination précise ou pour des travaux d'aménagement de certaines infrastructures dont le montant aurait permis de les refaire à neuf. Il relevait également la non-concordance des états d'avancement de certains travaux avec les échéanciers de paiement correspondants, d'où une impossibilité à valider ces projets.

Après la révélation des investigations de l'IGF, le ministre de l'Énergie n'a cessé de répéter qu'il ignorait ce que faisaient ces enquêteurs et qu'il n'avait jamais été informé de leur venue à la Sonatrach, puis qu'il n'avait pas reçu leur rapport. Une manière de signifier qu'à ses yeux cette opération n'existait pas et que les agissements des enquêteurs de l'IGF étaient contestables, voire illégaux. Il savait qu'il risquait gros dans cette affaire. Il craignait, par-dessus tout, d'être le bouc émissaire que sacrifierait Abdelaziz Bouteflika dans le cadre de l'accord qu'il passerait au final avec Mohamed « Tewfik » Médiène. Un ministre qui s'entêtait à nier l'évidence et un président qui, pendant plus d'une année, n'a soufflé mot sur ce scandale national aux ramifications internationales : cela démontrait en tout cas clairement que l'affrontement entre les deux clans avait pris une tournure très grave.

La tension est montée encore d'un cran quand un juge d'instruction du tribunal de la commune de résidence de l'entreprise a engagé, en juillet

2006, une procédure judiciaire contre X pour corruption. Il ne fut cependant donné aucune suite à la procédure. Puis, le 10 décembre 2006, un autre cran fut franchi quand un attentat « islamiste », commandité par le DRS, contre un bus de transport du personnel de BRC fut commis, coûtant la vie au chauffeur. Imputé au GSPC, cet attentat était en réalité la réponse du DRS à la contre-attaque du clan présidentiel [5].

L'opinion publique n'a jamais su quel était le véritable objet du litige. Comme dans les romans noirs, les Algériens en étaient réduits à enregistrer les événements et à tenter de comprendre de quoi il retournait en se demandant à qui profitait le crime. *A posteriori*, tous les éléments qui précèdent confortent l'hypothèse que l'« affaire BRC » a été déclenchée par le clan Tewfik afin de révéler au grand jour les dossiers de corruption dans lesquels étaient impliqués Bouteflika, ses frères, son ministre de l'Énergie et son clan, avant que le président ne contre-attaque en procédant aux fuites relatives aux actes de félonie du clan adverse. Le cessez-le-feu final fera qu'il n'y aura, comme à l'habitude, ni vainqueur ni vaincu, après que l'on aura enterré l'affaire.

Le 15 janvier 2007, on apprit brusquement que, sur ordre du président de la République, le conseil d'administration de la société s'était réuni en catimini la veille pour prononcer sa dissolution. En vertu de quels pouvoirs Abdelaziz Bouteflika pouvait-il ainsi décider du sort d'une firme de cette importance, impliquant qui plus est des intérêts étrangers ? L'ambassadeur américain en poste à Alger à l'époque, Robert Stephen Ford, fit en tout cas profil bas : « C'est une affaire algérienne. Les responsables algériens ont pris la décision de dissoudre BRC [6]. » Il confirmait ainsi que c'étaient bien des dissensions internes au régime qui étaient à l'origine de la dissolution, mais il ne semblait pas outré que le partenaire américain n'ait pas été consulté au préalable.

On pouvait dès lors supposer que des négociations secrètes étaient engagées avec Kellog-Brown & Root, son consentement à la disparition de BRC étant assorti d'une promesse de compensations substantielles. L'histoire retiendra en tout cas que c'est dans l'opacité la plus totale que le président algérien fit disparaître le « corps du délit », ce qui suscitera plus tard

---

5 François Gèze et Salima Mellah, « "Al-Qaida au Maghreb" et les attentats du 11 avril 2007 à Alger. Luttes de clans sur fond de conflits géopolitiques », <www.algeria-watch.org>, 21 avril 2007.

6 Samia Lokmane, « L'ambassadeur américain évoque le scandale. Ford : "La dissolution de BRC est une affaire algérienne" », *Liberté*, 6 février 2007.

ce commentaire significatif du quotidien *El-Watan* : « Pour Bouteflika, BRC c'était son problème, car le ministre de l'Énergie est compté dans son clan. Il a agi comme un parrain traditionnel de la tribu. Il a décidé de détruire l'entreprise qui a permis le délit, comme jadis on enfermait la fille qui avait apporté le déshonneur à la famille [7]. »

Après quoi les choses allèrent très vite. Quelques semaines après la dissolution de la firme, le 5 mars 2007, le ministre de l'Énergie officialisa la promesse faite aux Américains : il annonça que la Sonatrach souhaitait racheter les 49 % détenus par KBR dans BRC ; et, le 7 août, KBR rendit public l'accord passé entre les parties, selon lequel elle céderait à la compagnie nationale algérienne sa part dans BRC pour un montant de 24 millions de dollars [8]. L'accord comportait d'autres clauses, secrètes celles-là, où figurait l'engagement pris par la Sonatrach de confier à KBR la remise en état des trois trains de l'usine de liquéfaction de Skikda, qui avaient explosé trois années auparavant – un accident qui fit vingt-sept morts. Cette affaire a été traitée pour un montant de 3,8 milliards de dollars, avant de faire l'objet de plusieurs avenants qui porteront le total à 4,7 milliards (voire plus), alors que le coût normal de l'opération, selon les spécialistes, ne devait pas dépasser 1,3 milliard de dollars. De plus, avant de confier le dossier à KBR, la Sonatrach avait éliminé, par un tour de passe-passe, l'entreprise concurrente Technip, en modifiant en toute dernière minute les spécifications techniques du projet de manière à rendre inadéquate l'offre de cette dernière.

La précipitation avec laquelle Abdelaziz Bouteflika a mis fin à l'existence de cette firme ne fait qu'accréditer la thèse qui a circulé depuis le déclenchement de l'enquête de l'IGF, selon laquelle des membres de sa famille, ses frères notamment, seraient impliqués dans les affaires de corruption de BRC, dévoilées mais non révélées (ils l'avaient déjà été dans l'autre grand scandale de la présidence Bouteflika, celui du groupe Khalifa).

---

7 El Kadi Ihsane, « Un scandale aux conséquences disproportionnées. BRC, l'énigme d'une dissolution », *El-Watan*, 16 juin 2007.

8 Samy Ousi-Ali, « Où est donc passé B & RC, Mister Khelil ? », <www.kalimadz.com>, 5 mars 2010.

Les amis du président (I) : les surprises de l'affaire Orascom

Depuis l'arrivée d'Abdelaziz Bouteflika à la tête de l'État en 1999, c'est dans le secteur des hydrocarbures que la corruption a fait le plus de ravages – même si aucun secteur de l'économie n'a été épargné par le fléau –, prenant des proportions considérables durant son second mandat à la suite d'un événement inattendu. En novembre 2005, un an et demi après sa réélection, il fit un séjour de plus d'un mois dans un hôpital parisien, où il subit une intervention chirurgicale pour un ulcère hémorragique, selon le communiqué officiel de la présidence de la République – d'après les déclarations « off » de certains médecins de renom, il s'agissait en réalité d'un cancer de l'estomac. Mais, quelle que soit la nature de la maladie, elle a eu de grandes répercussions sur sa personnalité et, partant, sur la vie politique algérienne.

Cet épisode a en effet exacerbé les appétits de tous ceux qui, du fait de leurs responsabilités dans l'appareil politique ou économique du pays, avaient accès aux « bienfaits » de la rente pétrolière. Comme si tous les ripoux présents dans les structures de l'État craignaient tout d'un coup que la maladie ne l'emportât, mettant ainsi fin aux sources d'enrichissement illégal que leur assurait le régime. De fait, son remplacement à la tête de l'État aurait certainement pour conséquence qu'une autre équipe de mafiosi prenne le relais. Il fallait donc faire vite avant que la source ne se tarisse. On peut dire, sans risque d'exagération, que pratiquement aucun marché passé depuis cette date par la Sonatrach ne s'est conclu sans versement de pots-de-vin. Certaines multinationales ont été particulièrement « généreuses » envers les managers de la compagnie nationale et l'entourage du ministre, dont ses deux fils basés aux États-Unis, envers les membres du sérail rassemblés autour du président de la République ou envers les parrains de la nomenklatura militaire, avec à leur tête le général Larbi Belkheir.

Parmi ces firmes, se trouve Orascom Telecom Holding (OTH), une société de téléphonie mobile égyptienne appartenant à la famille Sawiris, fondatrice d'Orascom en 1976. Ayant créé en 1997 la holding OTH, son principal actionnaire Naguib Sawiris s'est associé en 1998 avec la firme britannique Orange pour lancer en Égypte un premier réseau de taille modeste, Mobinil. Après une première extension en Jordanie en 1999, il a mis à profit l'arrivée d'Abdelaziz Bouteflika au pouvoir pour s'implanter en Algérie et donner ainsi un sérieux coup d'accélérateur au

développement d'OTH – dix ans après sa création, celle-ci est devenue un groupe de télécommunications de taille internationale (avec 50 millions d'abonnés, dont 13 en Algérie), également présent dans la construction, le tourisme et l'informatique.

Le coup de génie de Naguib Sawiris a été de choisir l'homme qu'il fallait pour le poste de directeur général de la filiale algérienne d'OTH, Orascom Telecom Algérie (OTA), lors de son installation en Algérie fin 1999. Au cours des années 1980 et 1990, cet homme, Mohamed Shorafa, Palestinien d'origine, avait été directeur du protocole et chef de cabinet du cheikh Zayed Ibn Sultan Al-Nahyane, émir d'Abou Dhabi et président de la Fédération des Émirats arabes unis, durant la période où Abdelaziz Bouteflika occupait le poste de conseiller de l'émir. À ce titre, Mohamed Shorafa était chargé de s'occuper du quotidien du futur président de la République algérienne : c'est lui qui lui versait son salaire, qui était chargé des problèmes d'entretien de la villa – à vrai dire un petit palais – mise à sa disposition, qui lui fournissait du personnel de maison (cuisinier, jardinier, femmes de ménage...), une voiture et un chauffeur, etc. Cette longue connivence a créé des liens indéfectibles entre les deux hommes : Bouteflika était redevable vis-à-vis de Mohamed Shorafa. Une fois élu président de la République, il a logiquement « renvoyé l'ascenseur » à celui qui était devenu P-DG d'OTA. Bouteflika n'a, bien entendu, jamais révélé cette relation ; mais il ne pouvait pas non plus la cacher, notamment à mes anciens collègues, et amis pour certains, membres de la mission de pétroliers détachés par la Sonatrach auprès de l'Abu Dhabi National Oil Company et donc présents au moment des faits.

La société égyptienne a pu ainsi démarrer ses activités en Algérie avec une mise de départ modeste et des prêts consentis à des conditions très avantageuses par des banques algériennes. Grâce à ce traitement de faveur, accordé à la demande de Bouteflika, elle est parvenue à créer en Algérie un réseau de téléphonie mobile géré à partir de 2001 sous la marque Djezzy, qui deviendra très vite le premier du pays par le nombre d'abonnés – et que, dix ans plus tard, des investisseurs étrangers, français notamment, se bousculeront pour racheter pour plusieurs milliards de dollars...

Profitant de la mansuétude présidentielle, OTH a également réussi deux belles opérations dans des secteurs entièrement nouveaux pour elle. La première, le rachat de deux entreprises publiques de cimenteries, a fait beaucoup jaser compte tenu des conditions dans lesquelles elle s'est déroulée. Début 2007, après avoir rejeté une offre du cimentier français Lafarge, le gouvernement algérien décidait de céder ces sociétés, pour un

montant inférieur à celui proposé par le groupe français, à Orascom Construction Industries (OCI), une filiale d'OTH. En décembre de la même année, OCI les revendait à Lafarge, dans le cadre d'une opération de partenariat plus globale. Abdelaziz Bouteflika, qui avait permis l'opération par son soutien permanent au groupe égyptien, s'est senti floué et il le fit savoir publiquement. Selon ses dires, l'opération spéculative à laquelle s'était livrée Orascom lui avait rapporté 2 milliards de dollars de bénéfices pour un investissement de 700 000 dollars, sans que l'Algérie n'y gagnât quoi que ce soit. Une protestation qui arrivait bien tard et dans laquelle il ne disait pas que c'était lui qui avait voulu qu'il en soit ainsi.

L'autre secteur dans lequel s'est lancée cette entreprise du cercle des amis du président est celui des hydrocarbures. En mars 2007, OCI a passé un accord d'association avec la Sonatrach pour la réalisation et l'exploitation d'un complexe d'ammoniac et d'urée implanté à Arzew. Les deux entreprises ont créé à cet effet deux filiales, dont les actions étaient détenues à concurrence de 49 % par la Sonatrach et 51 % par OCI : Sorfert Algérie, destinée à construire et à gérer le complexe, et Sorfert Marketing, dont l'objet était de commercialiser et d'exporter les produits finis. Le hic de l'affaire est qu'Orascom n'avait rien à mettre dans la corbeille de mariage : ni une expérience en matière de pétrochimie ni des capitaux à investir dans le projet. Dès le lendemain de la signature, elle s'est retournée vers Uhde Gmbh, filiale du holding allemand Thyssen Krupp AG, à laquelle elle a sous-traité la construction de l'usine d'Arzew. Quant au financement du projet, elle a agi de la même manière que pour le lancement de ses activités de téléphonie mobile, en s'adressant à nouveau au réseau bancaire algérien, qui a fourni la majeure partie des fonds nécessaires. Qu'ont gagné l'Algérie et la Sonatrach dans cette affaire ? Rien. Bien au contraire, elles ont fourni les capitaux nécessaires et la grande expérience de la Sonatrach en la matière, puisque celle-ci exploitait depuis une trentaine d'années déjà des usines similaires à Arzew, Sétif et Skikda. Quant à la fratrie Bouteflika, elle a certainement beaucoup gagné dans le deal...

Les amis du président (II) : Lavalin, Saipem et tutti quanti

Tout comme Orascom, l'entreprise canadienne SNC-Lavalin est devenue avec le temps un touche-à-tout. Lavalin, société dont le métier principal est le bâtiment, a démarré ses activités en Algérie au début des

années 1980 en réalisant le centre socioculturel et commercial de Riadh El-Feth, sur les hauteurs d'Alger, associé à un monument dédié à la mémoire du soldat inconnu (cet ensemble, de taille pharaonique pour l'Algérie de l'époque, a été surnommé « Houbel » – nom du sphinx de Gizeh – par les Algériens). Ce projet a été marqué par d'énormes pots-de-vin versés par cette firme à celui qui allait devenir son parrain et protecteur principal, le général Larbi Belkheir. L'omniprésence de cet homme aux toutes premières loges de l'État pendant près de trois décennies et son pouvoir considérable ont permis à cette société de remporter de nombreux contrats dans des secteurs d'activités très variés, dont celui des hydrocarbures.

Déjà, en parallèle à la construction de Houbel, Larbi Belkheir avait tenté par tous les moyens d'imposer à l'entreprise nationale de navigation aérienne la construction par Lavalin d'un nouveau centre de contrôle régional en remplacement de celui qui avait été détruit pour permettre la réalisation du projet. Plus tard, en janvier 2005, SNC-Lavalin a été retenue pour le projet de transfert des eaux du barrage de Taksebt vers les villes d'Alger, Boumerdès et Tizi-Ouzou. En septembre 2006, lui était attribué le contrat pour la construction et l'exploitation d'une grande centrale électrique à Tipaza. Elle est devenue alors, à compter de 2008, le second fournisseur d'électricité en Algérie derrière l'entreprise nationale Sonelgaz, avec une production équivalente à 20 % de la consommation du pays. En juillet 2007, SNC-Lavalin s'est lancée dans une autre activité, le dessalement de l'eau de mer, en remportant un important contrat pour la construction d'une station de dessalement dans la région d'Alger.

En juin et juillet 2009, elle a fait une entrée fracassante dans le secteur de l'énergie, qui n'est pas sa spécialité, en décrochant coup sur coup deux nouveaux contrats : le premier d'un montant de plus d'un milliard de dollars portait sur la réalisation d'installations de traitement de gaz sur les champs de Rhourde Nouss et Rhourde Adra, tandis que le second, d'un montant de plus de 300 millions de dollars, concernait la supervision de la construction de la nouvelle ville de Hassi Messaoud. D'éminents spécialistes québécois en ont dit que c'était là « probablement le plus gros mandat de ce type de l'histoire de SNC-Lavalin » et que « la marge bénéficiaire brute pour ce genre de contrat va de 25 % à 30 % »[9]. Larbi Belkheir est décédé en janvier 2010. SNC-Lavalin trouvera-t-elle un nouveau parrain pour continuer à prospérer en Algérie ? On pouvait en douter, après

---

9 Pierre Duhamel, « SNC-Lavalin bâtit une ville en Algérie », <http://duhamel.argent.canoe.ca>, 9 juillet 2001.

l'annonce, le 1er juin 2010, de l'annulation du contrat concernant la ville nouvelle d'Hassi Messaoud, en raison, semble-t-il, « des soupçons de corruption [qui] pèseraient sur ce dossier [10] ».

Par comparaison à Orascom et SNC-Lavalin, Saipem, filiale de l'ENI italienne, semble avoir été plus « généreuse », vu que c'est elle qui a remporté le plus de contrats. Pratiquement inexistante en Algérie jusqu'en 2005, date à laquelle elle a constitué sa filiale Saipem Contracting Algérie, elle a raflé 15 à 20 milliards de dollars de contrats entre 2006 et 2009 [11]. Qu'il s'agisse d'unités d'extraction de condensat, d'unités de séparation de pétrole et de gaz, de trains de liquéfaction, de pose d'oléoducs et de gazoducs, d'édification de jetées flottantes pour l'évacuation de produits pétrochimiques, Saipem était présente partout. Cela sans compter le plus gros chantier qui lui est revenu presque « de droit » en septembre 2008, à savoir la pose du gazoduc sous-marin entre l'Algérie et la Sardaigne, le Galsi, un projet où la Sonatrach et l'ENI sont associées. En avril 2007, Saipem a même obtenu un contrat dans des conditions très controversées, celui du projet dit UTSB (Unité de traitement et de stabilisation du brut de Hassi Messaoud), d'un montant de 1,3 milliard de dollars, dans lequel le management de la Sonatrach a poussé le concurrent Japan Gasoline à retirer son offre, en contrepartie de l'obtention d'un autre projet sur le champ de Hassi R'Mel.

Une telle accumulation de contrats dans des conditions aussi rocambolesques ne pouvait qu'attirer l'attention du clan adverse. Au début 2010, a éclaté ce que l'on a appelé le « scandale de la Sonatrach ». Une enquête menée par les services du DRS sur des malversations et des pots-de-vin versés sur des contrats d'importance relativement mineure a abouti à l'incarcération de vice-présidents et de directeurs de l'entreprise, des enfants du P-DG et à la mise sous contrôle judiciaire du P-DG lui-même. Il y aurait beaucoup à dire sur les conditions dans lesquelles a été déclenchée puis conduite cette enquête, qui par ailleurs n'a pas encore révélé tous ses secrets. Comme dans l'affaire BRC déjà citée, ce genre d'enquêtes n'a jamais pour but la recherche de la vérité. Il ne s'agit en réalité que de règlements de comptes au sein du régime, présentés sous l'angle vertueux de la lutte contre

---

10 Ali Idir, « Ville nouvelle de Hassi Messaoud : l'Algérie annule un contrat de 312 millions d'euros avec SNC-Lavalin », <www.tsa-algerie.com>, 1er juin 2010.

11 Voir notamment : « Il a remporté près de 6,5 milliards de dollars de contrats en trois mois : les étonnantes affaires de l'italien Saipem en Algérie », <www.tsa-algerie.com>, 18 novembre 2008.

la corruption : les patrons du DRS et les généraux janviéristes qu'ils représentent sont, en effet, tout aussi corrompus que l'entourage présidentiel.

Le DRS, qui a déclenché les « hostilités » en débusquant des affaires scabreuses très gênantes pour le clan du président, cherche ainsi à lui imposer son bon vouloir dans un différend qui les oppose, inconnu du grand public, ou à signifier son désaccord sur un sujet particulier. Cela peut être aussi une tentative de déstabilisation destinée à pousser Bouteflika vers la porte de sortie. Ce tohu-bohu laisse en tout cas supposer que ce serait l'entourage d'Abdelaziz Bouteflika qui aurait le plus bénéficié des largesses de Saipem. Quoi qu'il en soit, dès le déclenchement des investigations, Saipem a précipitamment remplacé son directeur en Algérie, qui a fui le pays pour échapper à la justice. Comme un aveu de culpabilité de la part de l'intéressé et de la firme italienne elle-même... Quant au ministre Chakib Khelil, l'« homme de Bouteflika », il a été mis fin à ses fonctions le 29 mai 2010 (et remplacé par Youcef Yousfi, qui avait déjà occupé le poste entre 1997 et 1999) – un signe clair de la volonté des chefs du DRS de reprendre en main le contrôle direct du secteur des hydrocarbures.

De nombreuses autres sociétés, plus petites et moins emblématiques, ont fourni et continuent de fournir des avantages matériels ou politiques à tous les clans qui composent le régime d'Abdelaziz Bouteflika. Pour le plus grand malheur du peuple, dans l'Algérie de ce début de XXI[e] siècle, seuls les intérêts personnels motivent ses responsables de tous bords.

La Sonatrach, un grand corps malade

On comprend donc pourquoi la Sonatrach de 2010 est effectivement bien malade. Malade en raison de la propagation de la corruption à travers toutes ses structures, malade aussi en raison d'une gestion inquisitoire du personnel et malade également du fait de l'absence d'une politique bien définie des hydrocarbures.

Le régime instauré par Abdelaziz Bouteflika en 1999 a parfaitement réussi dans un domaine, celui d'incruster la corruption au sein des rouages de l'État et au sein de la population. Au sommet de la pyramide du pouvoir, généraux galonnés et grands commis de l'État ont érigé le partage de la rente pétrolière en méthode de gouvernance. Nous avons vu qu'afin de faire fructifier leurs propres affaires, il leur faut s'appuyer sur des hommes de paille auxquels ils consentent une part du butin. Mouiller un maximum de personnes a un autre avantage : celui de garantir sa propre

immunité en mettant en place des cercles concentriques de complicités qui vont propager encore plus loin le virus de la corruption. On en est arrivé, en Algérie, à un stade où les puissants du régime sont parvenus à contaminer les différentes strates de la société et à faire en sorte que, de proche en proche, même les couches de la population les plus éloignées du pouvoir soient atteintes par le fléau. Comment alors demander à ces puissants de rendre des comptes si l'on est soi-même corrompu et si, qui plus est, c'est à eux que l'on doit les biens que l'on a ainsi acquis ?

À tous les niveaux de l'appareil d'État ou de l'appareil économique, tout comme au sein de l'administration et des établissements publics, censés être au service du citoyen, les responsables de tous grades négocient leurs pouvoirs. Celui qui a le pouvoir de dresser un acte d'état civil le délivrera d'autant plus rapidement qu'un plus gros billet lui sera glissé. De même, à l'autre extrémité de l'échelle, celui qui a le pouvoir de délivrer ou d'aider à délivrer un permis de recherches pétrolières dans une zone prometteuse le fera volontiers à partir du moment où le montant du pot-de-vin, en dollars, qui lui sera consenti comportera six ou sept zéros. Dieu merci, il reste encore des gens honnêtes en Algérie, mais ils deviennent de plus en plus rares. Voilà le tour de force réussi par le régime : il est parvenu à faire de cette catégorie de citoyens une espèce en voie de disparition.

Au sein de la Sonatrach, le phénomène est d'autant plus grave qu'il touche non seulement les managers, mais aussi leur progéniture. La presse algérienne a dénoncé à plusieurs reprises de très nombreux cas de malversations constatés, voire formellement établis. De même, des voix intègres se sont fait entendre pour attirer l'attention du pouvoir sur l'ampleur du phénomène de la corruption. Quelle a été la réaction de ce dernier ? Hurler avec les loups, mais point d'action. Dénoncer et élaborer des textes législatifs, que l'on s'applique à ne pas mettre en application : il existe au moins cinq ou six lois en la matière et autant de directives présidentielles, toutes mises aux oubliettes. À chaque vague de dénonciations de cas avérés d'enrichissement illicite, la justice a rentré la tête dans le sol à la manière de l'autruche. Même quand le ministre des Finances ou le secrétaire général de l'UGTA ont reconnu devant un tribunal avoir participé au scandale du groupe Khalifa, les juges en charge de l'affaire ont fait la sourde oreille. De même, lors du mégascandale qui a éclaboussé la Sonatrach début 2010 et abouti pratiquement à la décapiter, aucune plainte n'a été déposée par l'entreprise elle-même, ni par le ministère de l'Énergie. Mieux, le ministre s'est engagé à mettre des avocats à disposition des personnes

impliquées dans les malversations, pour assurer leur défense, avant de se rétracter devant le tollé soulevé par cette décision.

Si le secteur de l'énergie en est arrivé à ce degré de décrépitude, ce n'est que logique quand on voit de quelle manière a été géré le personnel depuis le début des années 2000. Une politique d'embauche fondée sur le népotisme, une gestion des carrières érigeant l'instabilité aux postes de direction et la précarité de la fonction comme règles normales de fonctionnement ont eu pour conséquence le départ des meilleurs cadres vers l'étranger. Quant à ceux qui n'ont pas pu, pas su ou pas osé le faire, la plus totale soumission leur a été imposée. Au final, un malaise de plus en plus grand s'est instauré à l'intérieur de la Sonatrach et du secteur des hydrocarbures en général, comme le relevait le quotidien *El-Watan* en janvier 2010 : « Le problème de la Sonatrach est lié à la façon autoritaire dont sont gérées les carrières, depuis quelques années. Il n'y a plus de débats, car les gens ont peur d'être mis dehors. Au fil du temps, les hauts responsables qui avaient un mode de management participatif ont été écartés. Et aux postes de responsabilité, on a ramené n'importe qui, de n'importe où, au lieu de faire évoluer les gens en interne [12]. »

Le vide ainsi créé a constitué une situation favorable à la propagation de la corruption ; quant à ceux qui en ont tiré profit, ils n'ont fait que suivre l'exemple que leur donne l'État lui-même. Quelque 100 millions de dollars auraient ainsi été puisés par Abdelaziz Bouteflika dans les caisses de la Sonatrach afin de financer illégalement sa campagne électorale pour un troisième mandat en 2009 [13]. Une autre manière d'utiliser les ressources de l'État à des fins inavouables a été inaugurée dès l'entame de son deuxième mandat en 2004. Entre 2004 et 2009, au moment où les prix du pétrole ont grimpé jusqu'à atteindre des sommets de l'ordre de 150 dollars le baril, le budget officiel de l'Algérie était établi, sur instructions du président, sur la base d'un baril à 19 dollars. Ainsi donc, sans retenue aucune, 85 % des recettes pétrolières n'apparaissaient plus dans les comptes de l'État et n'étaient, par conséquent, soumis à aucun contrôle. Abdelaziz Bouteflika, probablement son ministre des Finances et quelques privilégiés de son entourage sont les seuls à connaître le sort réservé à plusieurs dizaines de milliards de dollars. Ont-ils servi à acquérir des bons du Trésor américain ? C'est fort possible, vu que l'Algérie est devenue au cours de ces années-là

---

12 « Sonatrach : les cadres brisent le silence », *El-Watan*, 22 janvier 2010.

13 « Sonatrach a déboursé plus de 700 milliards pour la campagne de Bouteflika », *El-Watan*, 24 janvier 2010.

un important pourvoyeur de fonds de l'économie américaine. Il est de même fort probable qu'une partie de ces sommes colossales s'en est allée alimenter les comptes personnels de certains membres importants du régime.

L'amateurisme avec lequel ont été traitées durant les années 2000 les questions stratégiques du secteur de l'énergie constitue un autre facteur qui a contribué à la détérioration de la situation au sein de la compagnie nationale. S'agissant du pétrole, on a vu que ce sont les compagnies pétrolières et l'administration américaines qui ont dicté à l'Algérie sa politique en la matière – et qui continuent à le faire depuis. La situation n'est guère plus brillante pour ce qui est du gaz, pour lequel l'Algérie n'a tout simplement pas de politique. Elle vit sur l'acquis, exécutant les projets hérités du passé – des projets certes grandioses, comme la construction de deux gazoducs sous-marins, le Medgaz en direction de l'Espagne et le Galsi vers l'Italie. Mais se contenter de vendre du gaz ne constitue pas une stratégie. En 2005-2006, au moment où la scène gazière mondiale était en pleine effervescence, Russes, Iraniens et Vénézuéliens commençant à évoquer l'hypothèse de créer une « OPEP du gaz », quelle a été la position de l'Algérie ? Elle s'est mise à tâtonner, alors qu'elle aurait dû être un acteur de premier plan sur cette scène, du fait de ses réserves et de son expérience de cinquante ans en la matière. Le ministre de l'Énergie a annoncé qu'il était contre l'idée, avant d'être contredit par Bouteflika qui, lui, a déclaré qu'elle était à étudier. À la suite de quoi l'Algérie est restée dans l'expectative, comme si elle attendait qu'un événement ou une autorité extérieure viennent lui dicter la conduite à adopter, tandis que d'autres pays gaziers prenaient diverses initiatives.

On a également constaté une autre incohérence dans le domaine du gaz à l'occasion de la campagne pour l'élection présidentielle de 2007 en France. Le candidat Nicolas Sarkozy a alors émis l'idée d'associer Gaz de France et la Sonatrach afin de constituer un puissant partenariat producteur/consommateur/distributeur. La réaction du ministre algérien de l'Énergie ? « Rien à déclarer, vu qu'il n'y a pas eu de demande officielle présentée par la partie française. » En affichant une telle position, l'Algérie venait de rater une formidable opportunité de pénétrer en force la citadelle européenne et de s'affirmer comme le principal fournisseur de gaz sur un marché de 350 millions de consommateurs. Cela au moment où son grand concurrent sur ce marché, la Russie, ne s'embarrassait ni d'interdits politiques ni d'arguties juridiques pour déclencher deux grandes offensives en direction de l'Europe de l'Ouest.

En 2005, la compagnie pétrolière d'État Gazprom avait lancé, en association avec les entreprises allemandes BASF et E. ON, la construction d'un gazoduc sous-marin à travers la mer Baltique, dénommé North European Gas Pipeline (NEGP) ou North Stream, destiné à la livraison de gaz à l'Allemagne, aux Pays-Bas et à la Grande-Bretagne. Pour démontrer qu'elle entendait bien assumer le rôle de leader en matière de gaz en Europe, Gazprom proposait à ses partenaires que le consortium qu'ils venaient de créer, dans lequel elle détient 51 % des actions et les deux firmes allemandes 24,5 % chacune, soit dirigé par Gerhard Schröder, qui venait tout juste de quitter son poste de chancelier. Et, en 2007, Gazprom a lancé une autre initiative hardie en décidant de construire le gazoduc South Stream, en association avec l'ENI et Gaz de France, destiné à alimenter l'Europe du Sud et centrale, qui traversera la mer Noire, la Bulgarie, la Croatie et l'Autriche avant d'atteindre l'Italie.

Pourquoi une telle passivité de la part des Algériens dans un domaine où ils auraient dû être en pointe ? Incompétence du ministre Chakib Khelil ou exigence américaine ? Probablement les deux. D'autres États n'ont pas hésité à aller de l'avant, car ils ont bien compris que dans le monde impitoyable de l'économie moderne, où prévalent les intérêts des acteurs des grands marchés comme celui de l'Union européenne, des alliances avec des groupes industriels d'envergure internationale sont absolument indispensables.

En 2010, l'état de décomposition avancée dans lequel se trouve le secteur des hydrocarbures algérien reste encore invisible aux yeux du profane, car des dizaines de milliards de dollars continuent à se déverser sur le pays. Mais, ce qui est bien plus grave, cette situation ne semble visiblement pas inquiéter non plus les responsables politiques – lesquels, en tout état de cause, ont assuré leur avenir et celui de leur descendance grâce aux fortunes qu'ils ont amassées par la rapine. Qu'en sera-t-il le jour où la manne pétrolière sera tarie, sachant que 98 % des importations du pays – qui ne consomme que des produits en provenance d'ailleurs – sont couverts par les recettes procurées par le pétrole et le gaz ?

Conclusion

La démocratie, seul remède à la « maladie hollandaise » de l'Algérie

Cette « histoire secrète » du pétrole algérien, commencée dans l'effervescence des premières découvertes françaises puis dans l'enthousiasme des jeunes ingénieurs de l'Algérie indépendante, se referme donc sur le constat amer d'un pays profondément gangrené par les dégâts de cette « maladie hollandaise », ce *Dutch disease* que j'évoquais en introduction. Ce n'est cependant pas la fin de l'histoire, car le pétrole et le gaz algériens sont toujours présents et le seront encore durant quelques décennies. Et si le système de gouvernance que le pays a connu jusqu'à ce jour continue à prévaloir à l'avenir – pas avec les mêmes hommes bien entendu, mais avec leurs clones –, alors son état de santé se détériorera plus encore et le peuple sera toujours plus malheureux. Et pourtant, s'il y avait des degrés dans le malheur, on pourrait dire que l'Algérie a presque atteint le sommet de l'échelle. Mais quelles souffrances peut encore endurer ce peuple ? Qu'y a-t-il de plus horrible qu'une guerre civile qui a déjà coûté la vie à 200 000 de ses enfants ?

Les manifestations de désespoir que l'on enregistre depuis les années 2000 montrent hélas que l'on est encore loin du summum de l'horreur. Les jeunes Algériens ont bien compris que les richesses en hydrocarbures de leur pays ne leur appartiennent pas, ne servent pas à faire leur bonheur, que dis-je, ne permettent pas leur survie. Et ils ne rêvent que d'une chose : fuir vers l'étranger. Y compris en se jetant à la

mer, sur une embarcation de fortune, avec une mort quasi certaine au bout du voyage. Ces jeunes disent : « Je partirai n'importe où, mais je ne resterai pas ici. Mieux vaut être mangé par les poissons de la Méditerranée que par les vers de la terre d'Algérie. » Quelle pensée horrible ! Dans quel gouffre de désespoir doivent se trouver ces hommes qui, à l'âge de 20 ou 25 ans, envisagent avec une telle froideur de mettre ainsi fin à leurs jours !

Et comment réagit le pouvoir face à ces tentatives de suicides collectifs ? Il jette en prison ces *boat people* d'un genre nouveau, qui se sont donné le nom très expressif de « harragas », ceux qui ont tout brûlé autour d'eux, passé, présent et avenir. Ceux qui ont perdu tout sentiment de tendresse ou d'amour, toute humanité vis-à-vis de leurs parents, leurs frères, leurs sœurs, leurs voisins ou leurs amis. Les quelques maigres biens qu'ils possèdent ne représentent plus rien pour eux, leur vie n'a plus de sens à leurs yeux. Après avoir poussé une grande partie de l'intelligentsia du pays vers l'exode, le pouvoir des Larbi Belkheir, Smaïn Lamari, Tewfik Médiène, Khaled Nezzar, Abdelaziz Bouteflika et consorts en est arrivé à faire de la majorité des jeunes Algériens des zombies, alors que, si rien ne change, les deux ou trois prochaines générations de leurs propres enfants se pavaneront dans la richesse et le luxe.

Tous ceux qui gardent encore quelque espoir sont bien convaincus que ce niveau d'injustice et d'horreur ne peut perdurer, qu'il faudra bien que les choses changent un jour. Ah ! Le changement. Voilà le mot qu'il ne faut surtout pas prononcer dans l'Algérie de 2010. Quand on évoque la possibilité de changement, que répondent les hommes au pouvoir ? Qu'il n'y a personne pour les remplacer. C'est là encore un des succès de ce régime machiavélique, puisqu'il a réussi à amener une part importante de la population à en être convaincue. Et de fait, dans le système de cooptation actuel, il n'y a vraiment personne pour prendre la relève. Parce que cette cooptation se limite à puiser les candidats aux postes de très hautes responsabilités dans le même vivier, dont ils ont épuisé toutes les disponibilités, un vivier mis en place voici plus de cinquante ans. Pratiquement à la même date que la découverte du pétrole. Il n'y a personne parce que, pour les hommes du système, un demi-siècle plus tard eux seuls peuvent accéder au pouvoir.

Abdelaziz Bouteflika en est le symbole frappant. Il était là au début de l'histoire, il y est encore aujourd'hui. Il avait tout juste 25 ans quand il a occupé le poste de ministre de la Jeunesse et des Sports dans le premier gouvernement de l'Algérie indépendante, il en a 73 en 2010. Son cas n'est pas unique, il en est ainsi de tous ceux qui détiennent les vraies rênes du

pouvoir. Il faudra pourtant bien que cette « génération de novembre », qui prétend détenir une certaine « légitimité » en raison de sa participation à la guerre de libération, cède la place aux générations montantes. D'autant que cette « légitimité » dite révolutionnaire, elle l'a en vérité confisquée dès les premiers instants qui ont suivi l'indépendance, et qu'elle l'a ensuite transformée en tutelle, qu'elle voudrait *ad vitam aeternam*, sur un peuple qu'elle juge mineur.

C'est pourquoi l'Algérie, où plus de la moitié de la population a moins de 25 ans, est dirigée en 2010 par des septuagénaires. À titre de comparaison, depuis 1962, année de l'indépendance de l'Algérie, les États-Unis ont changé dix fois de président, des présidents qui étaient tous jeunes lors de leur accession à la magistrature suprême. De même, l'URSS avec ses dirigeants grabataires a cessé d'exister ; les nouveaux dirigeants russes, les Poutine, Medvedev et autres, sont des hommes jeunes. L'Allemagne ou l'Argentine sont dirigées par des femmes qui n'étaient que des fillettes en 1962.

Il est grand temps que les septuagénaires au sommet de la pyramide du pouvoir en Algérie rentrent à la maison, comme n'a cessé de le proclamer Abdelaziz Bouteflika lui-même au début de son premier mandat. Ils se rendront compte alors que, contrairement à ce qu'ils affirment, il existe en Algérie des hommes jeunes et compétents, en mesure de prendre en main les destinées de leur pays. Mais ce n'est qu'à partir du moment où la parole sera redonnée au peuple, où il lui sera permis de choisir librement ses dirigeants lors d'élections sans fraude, réellement propres et honnêtes – car la véritable légitimité s'acquiert par les urnes –, que le pétrole redeviendra ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, un bienfait. Seule la démocratie pourra guérir l'Algérie de son *Dutch disease*.

Index

A

B

C

D

E

F

G

H

I

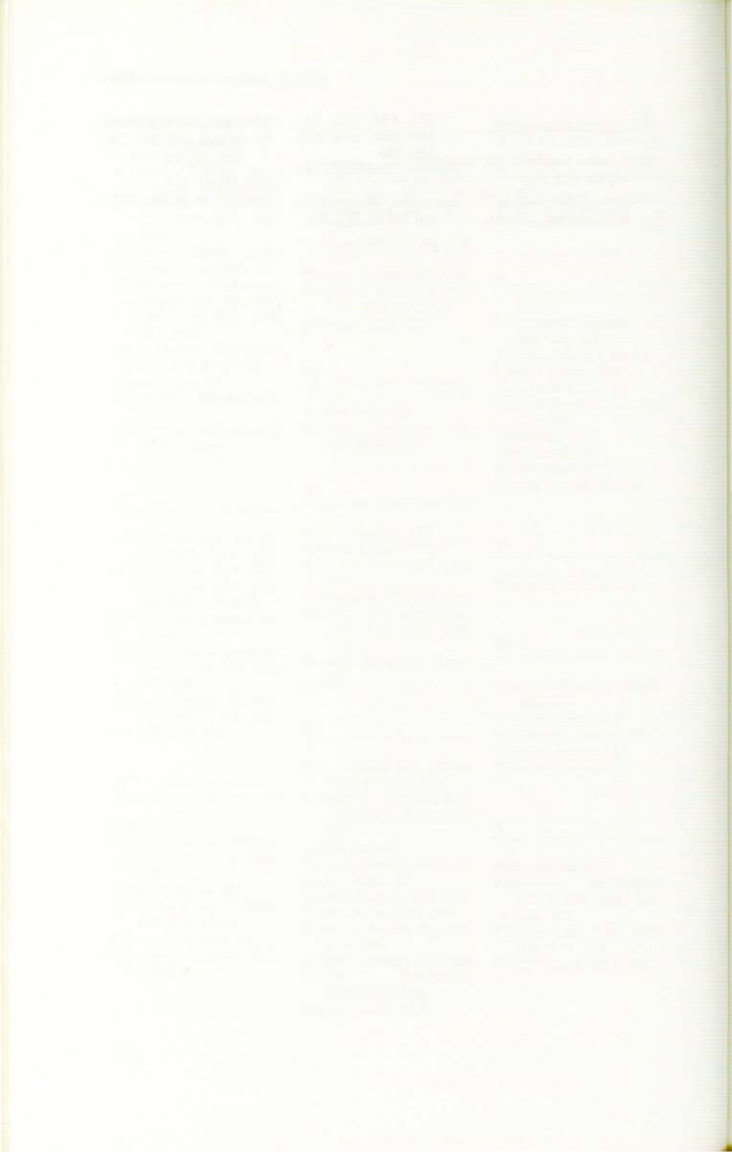
J

K

L

M

Z



Table



Hocine Malti

HISTOIRE SECRÈTE DU PÉTROLE ALGÉRIEN

La principale richesse de l'Algérie, son pétrole et son gaz, n'est plus source de bonheur pour son peuple. La volonté d'accaparement de la rente pétrolière par ses dirigeants, politiques et militaires, a plongé des pans entiers de la société dans la misère, tandis que les jeunes n'ont qu'une envie : quitter le pays. Afin de pérenniser leur pouvoir, ces dirigeants ont mis en place, derrière une démocratie de façade, un régime qui ne repose que sur deux piliers : la corruption et la police politique.

Pour comprendre comment l'Algérie en est arrivée là, il est essentiel de connaître la dimension la plus ignorée de son histoire contemporaine : celle de son pétrole. C'est cette histoire que brosse dans ce livre Hocine Malti, qui participa comme jeune ingénieur à la création de l'entreprise algérienne des pétroles, la Sonatrach. Montrant comment les premières découvertes de gaz et de pétrole sahariens en 1956 ont incité la France à prolonger de plusieurs années la conclusion de la guerre d'indépendance, il révèle aussi les dessous de la collaboration conflictuelle entre sociétés pétrolières françaises et le jeune État algérien dans les années 1960, jusqu'à la nationalisation de 1971 par Boumediene.

Riche de détails inédits et d'expériences vécues, ce livre explique comment les dirigeants d'un des pays leaders du tiers monde ont mis ensuite à profit la manne pétrolière pour garnir leurs comptes en banque et acheter le silence des grandes démocraties sur les dérives du régime, tuant ainsi dans l'œuf toute tentative d'expression démocratique en Algérie. Et comment les milliards de dollars des hydrocarbures sont toujours aujourd'hui au cœur des règlements de comptes permanents entre les différents clans du pouvoir.

Hocine Malti, ingénieur des pétroles, a participé à la création de la Sonatrach, dont il a été vice-président de 1972 à 1975. Conseiller du secrétaire général de l'OPAEP (Koweït) de 1975 à 1977, puis directeur général de l'Arab Petroleum Services Company (Tripoli) jusqu'en 1982, il est aujourd'hui consultant pétrolier.



La Découverte
www.editionsladecouverte.fr
9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

21 € ISBN

Couverture : P.R. Photo © Anterovium - Fotolia.com